

**UNIVERSITE LIBRE DE KINSHASA
(ULK)**



**REVUE LIBREGEOISE D'ETUDES
SCIENTIFIQUES**

RLES N°10-11

Troisième trimestre 2024

CRID 2024

**15^{ème} rue, Limete industriel, N° 36 bis, Kinshasa
+243850073993**

COMITE DE REDACTION

EDITEUR EN CHEF : CENTRE DE RECHERCHE
INTERDISCIPLINAIRE DE DEVELOPPEMENT DE
L'UNIVERSITE LIBRE DE KINSHASA (CRID-ULK).
Cridulk@gmail.com , 15^{ème} rue, Limete industriel, N° 36 bis,
Kinshasa,

REDACTEUR EN CHEF : PROFESSEUR ALAIN YELE-YELE
ALAMI (CRID-ULK).

+243 81 363 4888

Alainyeleyele1@yahoo.fr

SECRETAIRE SCIENTIFIQUE : Chef des Travaux MARCEL
MBILI MBISOKWA (CRID-ULK)

Mbilimarcel7@gmail.com

+243 81 501 1004

SECRETAIRE DE REDACTION : ASSISTANT BONIFACE
CIBUABUA KAYEMBE (CRID-ULK)

+243 85 007 3993

bonicibuabu@gmail.com

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE : MADAME BELINDA
BISEWO (CRID-ULK)

+243 84 669 1973

bisewobelinda@gmail.com

COMITE SCIENTIFIQUE

LES PROFESSEURS :

KITIMA KASENDWA AMUNDALA (ULK), YERE-YERE (ULK),
KABEYA TSHIKUKU (ULK), LOHATA NTAMBWE (ULK),
INGANGE (ULK), YELE-YELE ALAMI (ULK), LOKO
OMADIKUNDJI (ULK), KITONTUA LUBANZADIO (ULK),
MAKIESE MWANA WA NZAMBI (ULK), WAHADI MBOYO
(ULK), BOONGI EFONDA (ULK), KASORO MULENDA (ULK),
MULUMBA KATSHI (UNIKIN), MWANZO IDIN (UNIKIN),
MUKENDJI FORTUNA(UPN), KOYORONWA GUALO (ULK),

ESAMBO KANGASHE (UNIKIN), MULENDA KIPOKE (ULK),
NGONGO MUILEMBA TCHITE (ULK), MWABA TONY
(UNIKIN), NGOTO (ULK), LUBANGA TAYLOR (UNIKIN),
WANE BAMEME (ULK), MAKAYA SERGES (ULK),
KANYUMBA EDMOND (ULK), BARUANI SALEH (ULK), KOLA
GONZE (ULK), NDUMBA Y'OOLE LIFEFO (UCC), LOPOSO
KIKIDI MBOSO (ULK), BOB BANZELINO (UPC),

Sommaire

Comité de rédaction.....	2
Sommaire.....	4
Editorial.....	6
Guerre Russo-ukrainienne : vers un nouvel ordre mondial ? Conséquences diplomatiques et stratégies de pacification, Par Jean-Lucien KITIMA KASENDWE AMUNDALA	8
Comment organiser les élections avec la guerre en RDC, Par Professeur Jean-Lucien KITIMA	27
Le nouvel ordre mondial : Roubleyan versus Dollar, Par Georges MPWATE NDAUME	48
Ecologie, hygiène et gestion des déchets ménagers à Kinshasa, Par Alain YELE-YELE ALAMI	61
Philosophie, covid-19 et bouleversement du monde, Par Alain YELE-YELE Alami	76
Votalité, pseudo-spiritualité et ethnotradithérapie négro-africaine, Par Alain YELE-YELE ALAMI	89
Dialogue et Compromis : Conditions d'un Consensus Loyal et Socialement Constructif, Par Jacob SHAKOBE MWANYIMI ...	107
Quid la Science : ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas, Par Boniface CIBUABUA KAYEMBE	128
Analyse de l'article 58 de la constitution du 18 février 2006. Contribution à la recherche d'une répartition équitable des richesses nationales, Par Julio IKOTO LOSALADJOME et Marc MUJANAYI TSHITUMBI	146

L'illusion électorale en RDC, Par BONGELI YEIKELO YA ATO	169
Etude critique sur la lutte contre le gangstérisme « kuluna » dans la province de Kinshasa, Par Marcel MBILI MBISOKWA	192
L'effort national du développement économique en R.D.C de 2013 à 2018, Par Edgar NZEMBELE MUNTU UMWE	219
Prévision budgétaire outil par excellence d'une bonne gestion d'une entreprise, Par Lionel ESULE MIOKO	247
KANKWENDA MBAYA : une croisade scientifique le sens d'un engagement à vie, par KABEYA TSHIKUKU	257

Editorial

A l'orée de l'implémentation du système LMD en RDC, l'Université Libre de Kinshasa s'emploie à remettre la recherche scientifique sur l'orbite. C'est une des missions régaliennes de l'Université qui consiste en la recherche, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Consciente de la léthargie qui a émaillé son Centre de Recherche Interdisciplinaire de Développement, CRID-ULK en sigle, suite au décès de son Directeur feu le Professeur Mitouba, l'ULK est déterminée à remettre son CRID sur la sellette. L'indicateur objectivement vérifiable de cette léthargie est la non-parution de sa revue *Annales de l'ULK*.

Pourtant, sur le socle que constituent l'enseignement et la recherche dans le système LMD, l'ULK place au centre de ses missions la diffusion de la culture scientifique et technique. Elle se veut le creuset de la transformation technologique de la société dans le respect de l'éthique.

A ce titre, elle veut, comme toute université viable et fiable, dans le cadre de ses missions régaliennes, offrir un enseignement et une formation guidés par la créativité, l'innovation et l'excellence. Comme toute université ne peut vivre sans recherche, elle est tenue de diffuser et de valoriser les résultats de ses recherches au bénéfice de la société. Cela présuppose qu'une revue scientifique à dimensions interdisciplinaires soit requise.

Ainsi, pour sortir le CRID de l'engourdissement, le Président du Conseil d'Administration a nommé un nouvel animateur du Centre. Avec l'avènement de son nouveau Directeur, le Professeur Alain YELE-YELE Alami, PhD, la revue interdisciplinaire *Annales de l'ULK* vient d'être rebaptisée « **Revue Libregoise d'études Scientifiques** ».

Il a estimé digne de rebaptiser la revue interdisciplinaire de l'ULK pour la simple raison que le nom *Annales de l'ULK* lui

semblait réducteur. Car, il s'apprête mieux au niveau facultaire et non à l'échelle universitaire tout entière. Certes, la revue, dans sa dimension interdisciplinaire et universitaire, ne saurait être réduite aux annales.

En effet, la Revue Libregeoise d'études Scientifiques est un véritable instrument de diffusion de recherche qui permet à tout chercheur de divers domaines et horizons de publier les résultats de ses recherches. En tant que revue interdisciplinaire, elle est à comité de lecture, c'est-à-dire que tout projet d'article est nécessairement soumis à la lecture des scientifiques de haute facture pour avis et considérations avant son éventuelle publication. Elle peut paraître sous format d'une macédoine ou d'un numéro spécial lorsqu'il s'agit de la publication des actes d'un colloque ou d'un symposium.

La Revue Libregeoise d'études Scientifiques, se révèle comme une bouffée d'oxygène dont l'objectif est de booster la recherche à l'ULK. Etant donné qu'elle s'engage à respecter l'éthique de la recherche, elle est en train de s'internationaliser par le processus de son indexation. A ce titre, elle répond donc au standard international.

Tout en souhaitant bon vent à cette nouvelle parution qui est dans la suite des *Annales de l'ULK*, le CRID invite tout chercheur à déposer sans hésitation son projet de recherche à la rédaction de la RLES pour sa publication aux normes internationales en vigueur. Car, la recherche est traversée, structurée ou animée par des normes.

Professeur Alain YELE-YELE Alami,

Directeur du CRID

GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE : VERS UN NOUVEL ORDRE MONDIAL ? CONSEQUENCES DIPLOMATIQUES ET STRATEGIES DE PACIFICATION

Par

**Jean-Lucien KITIMA KASENDWE AMUNDALA Professeur
Ordinaire**

I. Prolégomènes

La formation d'un système international global s'est d'abord faite autour du droit international qui, par ses normes, a pu cimenter les prémices d'un début d'idée de communauté. Mais au-delà du droit, ce sont plus les problèmes internationaux, créateurs d'une solidarité agissante sans laquelle aucune solution viable n'est envisageable, qui ont permis une réelle conscientisation sur la nécessité d'une communauté internationale.

La création de la SDN suivi de celle de l'ONU ont consacré la nécessité d'une vision commune pour affronter les problèmes de la communauté internationale qui se globalisent car de plus en plus interdépendants et imposent l'impérieuse nécessité de coopération internationale dans divers domaines tels que : paix et sécurité, économie, politique, droits de l'homme ...

La fin de la guerre froide idéologie qui au cours d'un demi-siècle a opposé l'Est à l'Ouest et divisé le monde en blocs antagonistes et en zones d'influences, a accentué les opportunités de la coopération qui se doivent de dépasser le stade des camps dans le but de s'engager vers une vision indivise du bien-être de l'humanité.

L'avance technologique, l'interdépendance économique et sécuritaire, la criminalité transnationale, l'écologie,... Sont autant de problèmes globales et renforcent le sentiment de solidarité internationale au sein du village planétaire.

Le monde assiste aujourd'hui au transfert des enjeux stratégiques de l'espace Atlantique vers l'espace asiatique et pacifique et pacifique ou le monde est désormais géré.

Le contrôle des ressources stratégiques, dont le pétrole, et les routes de transit si pas d'exploitation justifient les guerres de conquête de nouveaux espaces économiques d'une part, et d'autres part, et la création, l'élimination ou l'imposition de nouveaux acteurs politiques, d'autre part.

Notons qu'il s'agit des Etats privilégiant leurs intérêts fondamentaux, au-delà des humeurs d'hommes. Aussi, la souveraineté n'est plus un dogme. Et pour se mettre dans une position utile afin de bénéficier de la doctrine de crédibilité.

Et c'est dans le prolongement de cette évidence que LENINE déclarait au début du siècle : une première guerre mondiale nous donnera la Russie, une deuxième nous donnera l'Europe, et une troisième nous donnera le monde.

Il ressort de cette déclaration que le combat idéologique traduit le souci hégémonique du socialisme ; la conquête de l'espace est par conséquent des richesses qu'il recèle n'est pas écartée mais plutôt confondue. Cependant dans la mise en pratique de ces idées, les moyens mis en œuvre sont considérables et les effets, effrayants.

Quand on se penche sur l'évolution de l'humanité, on constate que c'est la guerre qui est le phénomène qui a plus transformé l'histoire.

La guerre a en effet permis le transfert des puissances par le progrès des uns et la décadence des autres. Ceci est valable pour l'Antiquité, le Moyen-Age et même pour l'époque contemporaine.

La force, en gros, ne fait que tirer le bilan de maturation produit par l'évolution. En étant dans les relations internationales, on est dans une situation compétitive. On peut néanmoins constater que

la victoire n'est pas le résultat de la seule force armée, mais d'une foule d'interaction internes de l'Etat victorieux (conjonction de tout un tas de facteur). Une défaite accidentelle épuise davantage le vainqueur que le vaincu. La fonction de défense représente un attribut essentiel des Etats. Et notons également qu'aucune civilisation n'a pu croître et subsister sans la protection de la force.

II. Les entités sous examen

1. Russie

a. Configuration géographique

La Russie est de loin, le plus vaste pays du monde (17.075.400 Km), s'étendant sur environ 10.000km d'Ouest en Est, de la Baltique au pacifique (onze fuseaux horaires). Elle est formée essentiellement de plaines et de plateaux, la montagne apparaissant toutefois dans le sud (Caucase, confins de la Mongolie et de la Chine) et l'Est (en bordure du pacifique). L'Oural constitue une barrière traditionnelle entre la Russie d'Europe à l'ouest et la Russie d'Asie (la Sibérie) à l'Est.

La latitude, mais surtout l'éloignement de l'océan et de la disposition du relief expliquent la continentalité (forts écarts de température) du climat, marquée vers l'Est avec des hivers très rigoureux, ainsi que la disposition zonale des formations végétales : du Nord au Sud se succèdent la toundra, la taïga, les feuilles et les steppes herbacées.

b. Aspects internes

✓ Facteurs défavorables qui sautent aux yeux :

- Absence de tradition et de culture de la démocratie ;
- Transition politique chaotique et autoritaire ;
- Exécutif tirant parti d'une Constitution interdisant un réel contrepoids législatif ;
- Classe et personnel politique embryonnaire, hormis la présence structurante de l'ancien Partie Communiste ;

- Impuissance de la justice à constituer un pouvoir indépendant ; équilibré et complémentaire des deux autres ;
- Faiblesse des pouvoirs intermédiaires ou contre-pouvoirs, lorsqu'ils existent (associations ; syndicats ; médias ; opinions publiques,...) ;
- Liens distendus ou déloyaux entre le centre et les périphéries ;
- Inexistence d'une nation russe territorialisée dans des frontières éprouvées ;
- Concussion, corruption et criminalité organisée ;
- Etat à reconstruire ;
- Pyramide des âges et santé générale de la population (mortalité infantile, longévité) ;
- Non-insertion de l'économie dans les échanges mondiaux ;
- Système bancaire véreux, incompetent ou inadapté ;
- Fuite des capitaux ;
- Dérégulation d'une grande partie de la population.

✓ **Facteurs favorables :**

- Des élites remarquables dans des domaines clés ;
- Un besoin ressenti de redressement collectif ;
- Nombreux secteurs d'excellence ;
- Une diaspora occidentales et internationales constantes même si elles sont irrégulières, et essentiellement européennes ;
- Des richesses naturelles, notamment énergétique ;

2. Ukraine

L'Ukraine, la Russie exclue, est le plus vaste Etat d'Europe. Sous un climat continental aux hivers modérés froids et aux étés chauds et humides, le territoire appartient au domaine de la steppe, boisée au Nord et à tendance aride aux approches de la Mer Noir.

a. Données géo

✓ **Facteurs favorables :**

- Des élites remarquables dans les domaines ;
- Un besoin ressenti de redressement collectif ;
- Nombreux secteurs d'excellence ;
- Une diaspora limitrophe (25 millions de Russes hors Russie) ;
- Des aides occidentales et internationales constantes même si elles sont irrégulières, et essentiellement européennes ;
- Des richesses naturelles, notamment énergétiques.

c. Ukraine

3. Données géographiques

L'Ukraine est un Etat de l'Europe orientale qui jusqu'en 1991 était l'une des Républiques Fédérées de l'URSS. La République d'Ukraine est située sur le bord de la Mer Noire, elle est limitée :

- ✓ Au Nord par la Belarusse ex-Biélorussie ;
- ✓ A l'Est par la Fédération de Russie ;
- ✓ A l'Ouest par la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne ;
- ✓ Au Sud par la Mer Noire et la Mer d'Azov.

D'une superficie de 64.000km², l'Ukraine compte plus ou moins 60.550.000 d'habitants

Sa capitale est Kiev. Jusqu'à la prise de la capitale par les Mongols (en 1240), Kiev fut la véritable capitale des Russes. En 1774, Kiev devient la capitale de la petite Russie.

4. Aperçu historique

Issue de la principauté de Galice-Volhynie, l'Ukraine passa sous la domination des plusieurs puissances étrangères, dont celle de la Pologne au 14^{ème} siècle qui favorisa la pénétration de l'Eglise romaine notamment chez les serfs ukrainiens ou les

« *Ruthènes* ». Ces derniers furent répartis entre l'Autriche et la Russie à l'occasion du démembrement de la Pologne.

La chute du tsarisme en 1917 favorisa l'émergence du mouvement nationaliste (1918-1921). En 1922, l'Ukraine amputée de plusieurs territoires par les Tchèques, les Polonais, les Roumains, devient la République Fédérée de l'URSS.

Occupée par les Allemands (Nazi) au début de la 2^{ème} guerre mondiale (1941-1942), l'Ukraine fut agrandie en 1945.

Le vent de la « Perestroïka » entraîna une précipitation d'évènements dans la vie politique d'Ukraine. Le coup de force en URSS (19/08/1991) sonna le glas de l'Union qui de ce qui fait, a libéré les peuples et les Républiques soviétiques des entraves psychologiques, à savoir les libertés d'expression et d'action.

Les différents peuples décidèrent de se débarrasser du Kremlin comme « *Centre* » symbolisant l'annexionnisme, l'endoctrinement et le totalitarisme soviétique. La tentative de la formation d'une nouvelle Union des 15 Etats soviétiques échouera. In extremis, trois Républiques poussées par l'affinité culturelle et historique (langue slave, christianisme orthodoxe et même évènement) créèrent une communauté des Etats indépendants (la Russie, l'Ukraine et la Belgique ex-Biélorussie.)

L'Accord Minsk (Capital de la Belgique) du 08 décembre 1991 qui consacra la Communauté des Etats Indépendants (CEI) fut étendu aux autres Etats au sommet d'Alma-Ata (11 Républiques).

Le Sommet de Weinsk (30 /12/1991) convoque pour examiner les conséquences de l'Accord d'Ama-Ata va consacrer un nouvel horizon dans l'espace de la CEI dont l'Ukraine est l'une des pièces maîtresses. Dans le domaine militaire et par suite d'absence d'accord entre les 3 principaux partenaires de la CEI (Ukraine, Russie, Belgique), l'armée rouge fut dissoute. La Russie détiendra le bouton

nucléaire stratégique, mais elle ne peut y recourir sans l'Accord de l'Ukraine, de la Belgique et du Kazakhstan.

En matière nucléaire, le danger pointe à l'horizon. Si les armes stratégiques sont faciles à surveiller, les petits missiles tactiles peuvent être vendus ou subtilisés. Le plus grand danger réside dans la vente des dossiers et de la matière grise (experts). Une seule vente de la *formule magique* peut rapporter des millions de dollars. Les candidats acheteurs sont : Irak, Libye, Cuba, Corée du Nord.

5. Principales ressources

La République d'Ukraine est un grand producteur de blé, de maïs, de betteraves sucrières et de tournesol. C'est aussi un grand pays d'élevage disposant d'un important cheptel (bovin, ovin et porcin) ainsi qu'une gigantesque réserve de charbon et de minerais de fer.

Les industries sidérurgiques, chimiques, de montagne de véhicules (toutes catégories), agricoles, aéronautiques, armements classiques et nucléaires, etc...sont groupées dans la vallée de Dniepr.

Les ressources financières provenant des sites touristiques sont abondantes. De même, les côtes de la Crimée attirent des nombreux touristes. Le principal port, Odessa, est situé au bord de la Mer Noire.

III. Esquisses notionnelles et définitionnelles des concepts majeurs

1. Conflit

- ✓ Trait marquant des Relations internationales.
- ✓ Caractéristiques centrales de la vie politique.
- ✓ Lutte pour la puissance.
- ✓ Poursuite de politiques incompatibles qui créent la discorde et génèrent des conflits (Keohane R.).

- ✓ Inévitabilité du recours à la force armée au sein de relations internationales se déroulant à « l'ombre de la guerre » (Aron R.)
- ✓ Hostilité entre les nations (Marx K.)
- ✓ Recours unilatéral à la force.
- ✓ Affrontement entre acteurs sur des valeurs, des statuts, des pouvoirs ou des ressources rares et dans lesquels l'objectif de chaque protagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou d'éliminer des rivaux (Coser Lewis).
- ✓ Situation de rupture d'harmonie dans les rapports entre les Etats.
- ✓ Rupture de la paix des braves ou des cœurs.
- ✓ Opposition d'intérêts.
- ✓ Divergence de position.
- ✓ Antagonisme structure d'intérêts (enjeux de taille).

2. Guerre

- ✓ Conflits de grands intérêts qui se règlent par le sang (Clausewitz).
- ✓ Acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter la volonté lui imposée de l'extérieur.
- ✓ Contact violent entre entités distinctes mais similaires.
- ✓ Acte de violence armée organisée collectivement.

3. Puissance

- ✓ Une structure de force organisée politiquement, économiquement et militairement pour assurer la suprématie réelle d'un Etat sur celui d'un autre ou ceux d'autres Etats.
- ✓ L'équivalent dans l'ordre politique international de ce qu'est le pouvoir s'exerçant à l'intérieur d'un Etat souverain.
- ✓ La chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance (Weber Max).
- ✓ L'emprise d'un acteur sur l'esprit et les actions des autres (Morgenthau Hans).

- ✓ La capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités (Aron Raymond).
- ✓ La capacité d'un Etat de faire ce qu'il veut faire, comme et quand il entend le faire et sa capacité de faire faire à autrui, d'amener donc un autre Etat à faire ce qu'il n'aurait pas fait en l'absence de cette relation.

Hans Morgenthau énumère neuf (9) facteurs déterminants quant à la quête de puissances ; il s'agit de :

- ✓ La géographie ;
- ✓ Les ressources naturelles ;
- ✓ La capacité industrielle ;
- ✓ Le degré de préparation militaire ;
- ✓ La population ;
- ✓ Le caractère national ;
- ✓ Le moral national ;
- ✓ La qualité de la diplomatie ;
- ✓ La qualité du gouvernement.

IV. Considérations théoriques sur la guerre

C'est la psychologie politique qui autorise de manière efficiente à définir et à différencier les types de guerres. Il s'agit en définitif de l'appréciation sur l'intention psychologique attribuée aux protagonistes, c'est-à-dire aux chefs suprêmes, aux hommes d'Etat, aux classes dirigeantes qui décident de la guerre, et parfois aussi, à l'opinion d'un Etat dans son ensemble.

La grille qui s'y rapporte épingle tour à tour :

- ✓ Une guerre offensive : Celle menée par une puissance hégémonique (religieuse, idéologique, linguistique) ; soit à une gloire dynastique ou économique.

- ✓ Une guerre défensive : Celle qui est faite pour se défendre contre l'offensive de l'agresseur ; c'est la guerre de celui qui n'en a pas envie et qui est obligé de se battre parce qu'il est attaqué.
- ✓ Une guerre préventive et/ou préemptive : Celle qui consiste à prendre le devant et à attaquer le premier pour bénéficier des avantages de la surprise et de la meilleure préparation sur l'adversaire qui tend à devenir un ennemi menaçant. C'est une guerre qu'un Etat entreprend pour éviter les risques qu'impliquerait l'obligation de la mener dans des conditions moins favorables plus tard (Cfr Anticipation). C'est la réponse à une menace perçue comme imminente.
- ✓ Une guerre des nerfs : la propagande adverse soumet l'adversaire désigné à une sorte de bombardement de fausses nouvelles, des menaces et de promesses, de déclarations alternatives d'amitié et d'inimitié. Le but est de lasser en provoquant le désarroi et la confusion dans les esprits des habitants du pays attaqué ou à attaquer.
- ✓ La guerre froide : elle a pour fondement et caractéristique la course aux armements, les barrières économiques et autres mesures de rétorsion et des menaces essentiellement idéologiques.

V. Causes – moyens - effets et conséquences de la guerre

1. Causes

- ✓ Affaiblissement de l'Etat.
- ✓ Inégalité de développement.
- ✓ Convoitises des ressources naturelles.
- ✓ Accès aux ressources naturelles.
- ✓ Défaillance de la gouvernance.
- ✓ Enjeux des espaces à risque, à haut risque et à très haut risque (Océans-Mers-Détroits-Canaux-Fleuves). Confère leur contrôle et leur exploitation. Piraterie aérienne ou maritime.
- ✓ Placement des satellites espions dans l'espace extra-atmosphérique (Cfr. Exploitation des richesses).
- ✓ Positionnement des sous-marins nucléaires.

- ✓ Volonté d'imposer l'obéissance dynamique – nationale-idéologiques ; la présence et la domination du vainqueur ; les servitudes économiques (Prédation économique).

2. Moyens

La guerre exige des moyens considérables. Et CLAUSEWITZ de dire : « ce qui justifie la guerre aux yeux de la raison, c'est l'étendue de sacrifices qu'elle impose. Il faut donc la faire complète et être prêt à dépasser l'ennemi en capacité de sacrifices. La guerre demande en fait des réserves en matériels, en hommes, en argent. La constitution de chacun de ces réserves demande en toute chose de l'argent. C'est pourquoi le maréchal de Saxe disait que « pour faire la guerre, il faut trois choses : d'abord de l'argent, puis de l'argent et enfin de l'argent ».

De nos jours, ce sont les missiles qui sont utilisés. Il existe des missiles balistiques (à courte portée : 1 à 2 Km ; à une moyenne portée : 5Km ; à longue portée : 10Km) et des missiles Sol-Sol, Sol-Air, Air-AIR et Air-Sol.

Par ailleurs, l'arme nucléaire a pris la première place dans la stratégie militaire, sans omettre que les armes biologiques (bactériologiques) et chimiques ne sont pas du reste. Ces trois types forment ce qu'on appelle les « Armes A-B-C ». Notons que la technicité et l'importance des fonctions en argent qu'elles exigent, limitent les détenteurs.

3. Effets

La guerre entraîne plusieurs effets. L'objectif étant de l'emporter sur son adversaire, il faut le dépasser en capacité de sacrifices afin d'infliger plus de perte en matériels et en vies humaines.

a. Destruction systématique

Jusqu'au 19^{ème} siècle, les armes ne permettaient pas la destruction dramatique à l'échelle de groupes humains attaqués. Le matériel de guerre et les combattants étaient les seules victimes.

Au 20 siècles, des pertes importantes en matériels de guerre et en vies humaines sont enregistrées. Les guerres ne font plus de distinction entre les populations civiles et militaires (plus ou moins 10 millions de morts lors de la première guerre mondiale, et plus ou moins 35 millions durant la seconde).

Il faut noter que l'arme atomique, découverte lors de la seconde mondiale, non seulement permet de raser des villes entières mais aussi ses effets radioactifs se manifestent plusieurs années après son utilisation.

b. Insécurité

Une menace pèse sur le monde qui vit dans un espace même éloigné des sites nucléaires.

A ce sujet, CHALUMEAU affirme que « l'accélération de l'histoire n'est jamais plus clairement apparue que dans l'intervalle de 10 ans qui se séparent les bombes de kilotonne (pilier de TNT=charge explosive) et la bombe de mégatonne (millions de tonnes de TNT. Chacun sait que désormais certaines puissances disposent du pouvoir d'anéantir en quelques dizaine de minutes des millions d'hommes et de raser des villes entières ».

Les missiles intercontinentaux font qu'il n'y ait plus de frontières entre les Etats et les mesures de défense n'ont plus d'assurance. Le sens de la sécurité a changé car la **capacité** de destruction entre les puissances mondiales est mutuelle. D'où, proclamation de la « *coexistence* » et de la « *concertation* ».

c. Jeu des alliances

Les puissances mondiales, tout en exprimant leur volonté de coexister, recrutent des alliés dans le Tiers-Monde, ce qui leur permet de préserver leur domination et leur suprématie, et d'obtenir des marchés d'approvisionnement en matières premières d'une part et d'écoulement de leurs produits finis ou de leurs armes d'autre part.

Les alliances ainsi créées et la lutte pour la clientèle alliée créent des tensions dans les pays concernés. Les puissances, ne pouvant plus s'affronter directement, ont transféré leurs querelles dans les pays du Tiers-Monde. Les conséquences de la guerre se manifestent donc aussi bien chez les autres. Et c'est un problème pour tous.

4. Conséquences

Par conséquence de la guerre, nous entendons l'attitude des nations en face du climat de terreur ou de tension né de la guerre et de ses effets.

Le souci d'éviter ce climat a conduit les nations à chercher la paix par la détente.

VI. Entendement du concept guerre juste

La guerre juste est un ensemble de réflexions d'ordre éthique et juridiques menées sur la question de la légitimité du recours à la force armée dans les relations politiques. Il va sans dire que la guerre peut parfois être justifiée malgré les horreurs qu'elle entraîne.

La doctrine de la guerre juste a été formalisée pour la première fois par Saint-Thomas d'Aquin. D'où, le Droit de la guerre, (Jus ad Bellum) et le Droit dans la guerre (Jus in Bello). « La méchanceté de l'adversaire-disait-il contraint le sage à une guerre juste ».

Concernant le déclenchement d'une guerre, il faut que l'on soit en présence d'une cause juste, relative à une situation de menace d'agression réelle et imminente :

- ✓ Répondre à une agression extérieure avérée ou à une menace d'agression réelle et imminente ;
- ✓ Se libérer d'une oppression tyrannique ;
- ✓ Protéger des vies humaines en danger ;
- N.B :** La force n'est juste qu'à condition de viser à rétablir le droit violé, c'est-à-dire dans les perspectives de rétablir la paix.
- ✓ L'ultime recours exige qu'avant tout recours à la violence, tous les autres moyens aient été épuisés sans succès ;
- ✓ Le recours à la violence doit être décidé par l'autorité légitime garant du bien commun ;
- ✓ La cause juste, c'est la quête raisonnable de mettre un terme à une situation injuste dans un délai raisonnable ;
- ✓ Le choix des stratégies et tactiques mises en œuvre, susceptible de provoquer des destructions disproportionnées par rapport à l'enjeu des opérations en question ;
- ✓ Toute stratégie prenant délibérément pour cible les non combattants non impliqués dans la situation injuste à laquelle on veut mettre fin.

Longtemps reléguée aux oubliettes, suite au triomphe de la Realpolitik voyant dans la guerre « la simple continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz), la doctrine de la guerre juste a repris du poil de la bête, malheureusement sans légitimité morale du recours à la force.

VII. Russie face à la quête de l'espace vital (libensraum)

La Russie est un pays vivant constamment entre sécurité et insécurité, mais présentant dans les mêmes temps d'immenses potentialités. Elle est pour ses ressortissants et même pour ses voisins ou ses investisseurs, un pays dual ou risqué. Ainsi, cette Russie est

menacée par une dévastation écologique et par une catastrophe démographique qui contribuent à aggraver ses faiblesses structurelles.

1. Dévastation écologique

La société industrielle a systématiquement et durablement empoisonné la terre, l'air et le peuple. Le niveau de la pollution en Russie est particulièrement élevé. Cette pollution écologique de nature radioactive, pétrolière et chimique a fini par contaminer la chaîne alimentaire.

- ✓ La peste nucléaire qui s'est répandue en Russie a deux origines : la première est liée à l'exploitation des centrales civiles ; la deuxième est la conséquence des programmes militaires.
- ✓ La pollution industrielle : l'industrialisation a été déjà à l'époque soviétique conçue pour aboutir à une production de masse réalisée dans l'urgence. Aucun souci écologique n'a présidé ni à sa conception, moins encore à son exploitation.
- ✓ La pollution agricole : les épaisses couches de résidus de pétrole sur les sols, les effluents de soufre, l'utilisation incontrôlée des engrais conduisent à ce que les trois quarts des eaux de surface de la Fédération de Russie soient gravement pollués.

2. Catastrophe démographique

Avec 17 millions de Km², le plus vaste au monde (2 fois celui du Canada, 2 fois celui de la Chine, 2 fois des EUA, 2 fois celui du Brésil) se situe au 10^{ème} rang mondial en matière de population.

✓ Chute de la natalité

La natalité russe est caractérisée par :

- L'effondrement de sa fécondité
- La faiblesse de son taux de natalité

✓ **La mortalité infantile persistance**

Baisse de longévité est caractérisée :

- Espérance de vie faible (72 ans pour les femmes et 59 pour les hommes) ;
- Différentiel dans l'espérance de vie. Il est de 13 ans entre les sexes ; la surmortalité masculine est inquiétante
- Détérioration de la santé. Le cancer, les maladies des voies respiratoires cardio-vasculaires, la drogue, le Sida, la malnutrition, l'effondrement des services de santé accélèrent cette crise.

✓ **Démographie de temps de guerre.**

- Le taux de décès excessif et la dénatalité croissant restent les plus élevées du monde.

3. Fragilités structurelles

Insécurité juridique ; la place du droit en Russie n'est pas celle du droit en occident. L'organisation du modèle politique économique et social est particulièrement très autoritaire. Le droit et la loi sont l'apanage de la seule volonté des gouvernants. Les réformes se font désirer et les fonctionnaires sont corrompus à souhait.

4. Puissance moyenne en définitive

Elle n'a pu empêcher ni l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, ni l'intervention au Kosovo, ni de l'Union de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Azerbaïdjan (GUUAM), tout en cultivant les signes extérieurs de puissance (Arsenal nucléaire stratégique, Réserves pétrolières et gazières, Niveau de recherche scientifique)

Fragilité d'une économie de rente. En dépit de bonnes performances économiques enregistrées après la crise de 1998, nombre de déséquilibres structurels demeurent, à savoir :

- ✓ La forte dépendance par rapport aux ressources naturelles stratégiques ;
- ✓ Le manque de diversification de l'économie ;
- ✓ La faiblesse de l'investissement étranger divers.

VIII. Conséquences diplomatiques et stratégies de pacification

1. Compréhension

- ✓ la diplomatie, c'est la conduite des affaires de l'Etat par des moyens pacifiques (procèdes non juridictionnels), essentiellement par voie de négociation.
- ✓ La science des rapports et des intérêts respectifs des Etats.
- ✓ L'art du possible (concilier les intérêts respectifs et divergents des Etats et des peuples entre eux).
- ✓ L'exécution, la matérialisation, l'application de la politique extérieure, dans son approche irénologique (Science de la paix).
- ✓ Un des piliers majeurs de la politique extérieure. Le schéma qui se dégage de l'entendement de la paix, se profile comme suit :
 - Il n'y a pas de paix, sans négociation ;
 - Il n'y a pas de négociation, sans concession ;
 - Il n'y a pas de concession, sans reconnaissance réciproque (mutuelle).

Il y'a lieu de noter par ailleurs que la paix, c'est le passage de l'anarchie à l'ordre, et l'ordre, c'est l'absence de tout conflit violent (armé).

2. Conséquences

- ✓ Les intermédiaires (Représentants et autres observateurs) de deux Etats sont mis en veilleuse.
- ✓ Les négociations se sont estompées.

- ✓ Les informations se rapportant dans l'un ou l'autre Etats, n'ont plus voix au chapitre.
- ✓ Les relations diplomatiques classiques sont à l'arrêt.

3. Procédure à suivre

- ✓ Dialogue (S'entendre- S'écouter-Se comprendre) ; pourparlers-Tractations de coulisse.
- ✓ Négociation (Charmer-Convaincrai-Assurer) ;
- ✓ Accord ou Traité (Acte volontaire-essentiellement écrit pour chaque partie contractante).

Et ce en dépit du fait que deux réalités déterminent l'agir comportemental de la Russie, à savoir :

- « le renforcement des relations avec les pays de la communauté des Etats indépendants (CEI), la priorité inconditionnelle de la politique étrangère russe » ;
- « Entre un empire soucieux de sa suprématie et qui ignore superbement le bloc occidental qui lui se définit par des valeurs dites supérieures, la recherche d'un point d'équilibre est chose délicate.

Une évidence s'impose tout de même : « L'on ne peut se faire la guerre indéfiniment ; il y a un temps pour tout : un temps pour se faire la guerre et un autre moment, pour se faire la paix. Ce sont les deux faces de Janus : l'irénologie (Science de la guerre) et, la polémologie (Science de la guerre) »

La première dimension souligne que celui qui veut la paix, prépare la paix et, la seconde, celui qui veut la paix prépare la guerre, sur base de l'aphorisme (dialecte subtile) qui affirme haut et fort que la guerre, c'est la règle et, la paix, c'est l'exception

4. Stratégies de pacification

- ✓ Géopolitique (Système de pensée vision – idéologie, philosophie comportement)

- ✓ Entendement
- ✓ Etude spatiale de la société ou Etude sociétale de l'espace,
 - Rapport entre l'homme et l'environnement ;
 - Accclimatisation de l'homme à l'environnement ;
 - Transformation de l'environnement par l'homme, grâce à son cerveau, à ses mains et aux outils qu'il se fabrique.
- ✓ Facteurs- variables – déterminants – Paradigme
 - Physiques (3) : géographiques – Démographiques – Economiques ;
 - Structurels (3) : Formels – Informel – Technologiques
 - Culturels et humains (4) : Culture – Mémoire collective – Idéologies – Personnalité des décideurs.

Comment organiser les élections avec la guerre en RDC

Par

Professeur Jean-Lucien KITIMA

Résumé

Les élections sont une entreprise sérieuse que l'on ne saurait confier entre les mains inexpertes et malhonnêtes. Ainsi, organiser les élections avec la guerre en République démocratique du Congo présuppose que l'on ait pris en considération les quatre piliers de la politique extérieure suivants: l'armée, la diplomatie, les renseignements ou services d'intelligence outillés, perfectibles à souhait et les opérateurs économiques entreprenant. En sus, pour réussir la tenue des élections en temps de guerre, la RDC est censée devenir un Etat de droit ou un Etat pluriel qui prend en compte cette tryptique : la géopolitique (vision), la géostratégie (planification) et la tactique (gestion). La bonne observance de ces préalables permettra au peuple congolais d'exercer, dans la liberté et avec un discernement requis, son droit de choisir ses gouvernants et ses représentants à tous les échelons.

Mots clés

Organiser, élection, la guerre, RDC, insécurité, sécurité, paix.

Abstract

Elections are a serious undertaking that cannot be entrusted to inexperienced and dishonest hands. Thus, organizing the elections with the war in the Democratic Republic of Congo presupposes that we have taken into consideration the following four pillars of foreign policy: the army, diplomacy, intelligence or intelligence services equipped, perfectible as desired and the enterprising economic operators. In addition, to successfully hold elections in times of war, the DRC is supposed to become a state of

law or a plural state which takes into account this triptych: geopolitics (vision), geostrategy (planning) and tactics (management).). Proper observance of these prerequisites will allow the Congolese people to exercise, in freedom and with due discernment, their right to choose their leaders and representatives at all levels.

Keywords

Organize, election, war, DRC, insecurity, security, peace.

I. Prolégomènes

Il me revient de table sur le sous-thème intitulé « Comment organiser les élections avec la guerre en RDC ? ». Le fait qu'il y ait survivance des conflits ne nous amène pas à croiser les bras. ORGANISER suppose Atouts-Aptitudes et prérequis, bref CAPACITE d'Agir, de Faire Agir et d'Interdire d'Agir, et ce sur fond des préoccupations suivantes :

- ✓ Quoi Faire ?
- ✓ Pourquoi Faire ?
- ✓ Comment Faire ?
- ✓ Avec Qui Faire ?

Cette approche est intimement liée à la Politique dans son sens premier, à savoir :

- ✓ Organisation de la Cité
- ✓ Phénomène du pouvoir
- ✓ Processus décisionnel

Face au climat délétère qui prévaut en RDC, l'organisation des élections nécessite que cette dernière saisisse les instances internationales, régionales et sous-régionales auxquelles elle s'identifie, y compris les agresseurs patentés connus et démasqués depuis des lustres. Cette démarche ne saurait porter des fruits qu'à condition de recourir au Marketing politique, au Leadership politique

et à la Communication politique de haute facture. Malheureusement, cette quête est souvent menée par des mains inexpertes, et pourtant une question sensible et délicate. Ne dit-on pas qu' « il n'y a que les mathématiciens qui peuvent bien parler des choses mathématiques » ! (A chaque marigot, son caïman et, à chaque diocèse, son évêque).

La sécurité est une situation globale dans laquelle les personnes et les communautés vivent libres en paix et à l'abri du danger, participent pleinement à la gestion des affaires publiques, jouissent de leurs droits fondamentaux, ont accès aux ressources et produits de première nécessité et vivent dans un environnement qui ne nuit pas à leur santé et à leur bien-être (conception du PNUD).

Bon nombre de congolais apprécient les efforts fournis par le gouvernement en place pour étendre l'autorité de l'Etat sur plusieurs zones jadis occupés par des groupes armés. Cependant, la situation sécuritaire du pays reste encore très préoccupante à cause des poches d'insécurité. En fait, quelques contrées de la RDC n'ont pas encore connu la paix. Ironie du sort, l'attitude qu'affichent ceux commis à la tâche de veiller à l'intégrité territoriale et à la sécurité de la population et de ses biens, soulève beaucoup d'interrogations.

D'où l'Anticipation (Cfr Mythe de l'eau)

II. Piliers de la politique extérieure

Aussi, les Faiseurs de l'histoire en cette période de crise, doivent maximiser au mieux les quatre piliers de la Politique Extérieure.

Par ailleurs, signalons que la maximisation au mieux des intérêts vitaux de l'Etat congolais exige la conjugaison de quatre (4) composantes, ci-haut épinglés, à savoir :

- 1. Armée** (Nationale-Citoyenne-Républicaine- Professionnelle-Dissuasive-Disciplinée et Aguerrie, pour dissuader les éventuels ennemis).

L'idée d'un service civique pour la jeunesse, bien étudiée, est de nature à développer et à consolider le sentiment national. La réforme devra s'appesantir sur :

- ✓ L'esprit de corps ;
- ✓ La rétribution conséquente ;
- ✓ La formation continue (Recyclage-Remise à niveau-Renforcement des capacités-Perfectionnement) ;
- ✓ La lutte contre l'affairisme ;
- ✓ L'amélioration des conditions de vie et de travail ;
- ✓ Le combat contre le tribalisme, le népotisme, le clientélisme et le favoritisme.

2. Diplomatie (Efficace- Efficiente-Proactive-Développementariste)

Il y'a lieu de cultiver (amorcer) plutôt :

- ✓ Le Dialogue (S'entendre - S'écouter-se Comprendre)
- ✓ La Négociation (Charmer-Convaincre- Assurer)
- ✓ L'Accord (Acte de volonté, essentiellement écrit, au nom de deux principes latins : PACTA SUNT SERVANDA et VERBA VOLANT, SCRIPTA MANENT, qui génère des effets juridiques pour chaque partie contractante.

Le schéma classique se résume en ceci :

- ✓ Il n' y'a pas de paix (véritable-des braves-des cœurs) sans négociation ;
- ✓ Il n'y a pas de négociation sans concession ;
- ✓ Il n'y a pas de concession sans compromis ;
- ✓ Il n'y a pas de compromis sans reconnaissance réciproque (mutuelle).

NB : la rupture des relations diplomatiques, « Acte inamical, unilatéral et discourtois » (en jargon de métier), telle que souhaitée par certains, est, d'après moi, une option et non une

solution ; je ne l'approuve nullement, toutefois je ne la récusé point.

Déclarer la guerre au Rwanda, relève d'une illusion (Rêve chimérique) ; ne déclare la guerre, pas qui Veut, mais qui Peut. Et construire une muraille, une aberration.

Aussi, la RDC doit au préalable :

- ✓ Se fixer des objectifs à atteindre ;
- ✓ Tabler sur les défis à relever ;
- ✓ Tabler sur les enjeux de taille à capitaliser.

Dans les Relations internationales, il n'y'a pas de place, pour les pleurs, les plaintes et les jérémiades, mais aux actions mûrement réfléchies issues des CELLULES STRATEGIQUES.

Le déficit diplomatique a été à la base de la déconfiture de la RDC, objet de plusieurs attaques de ses voisins.

L'Etat agit à l'extérieur par sa diplomatie, ses services de renseignements et sa force militaire. L'existence d'un bon appareil diplomatique est une condition essentielle à l'efficacité de l'action de l'Etat, en temps de paix comme en temps de crise aiguë.

Les Etats pratiquent en permanence une sorte de diplomatie totale qui comporte l'usage de procédés économique, politique, psychologique, de moyens violents ou semi-violents. Cette capacité diplomatique est la qualité de l'action grâce à laquelle on se fait des amis et désarme les adversaires politiques, grâce à laquelle enfin, le tête-à-tête des négociateurs aboutit à des résultats heureux.

La diplomatie qui est l'application quotidienne de la politique extérieure n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle qui les rend durables.

Le rôle de la diplomatie, qui relève des attributions d'abord du Chef de l'Etat et ensuite du Ministre des Affaires Etrangères, est d'assurer l'exécution, la matérialisation du programme que le gouvernement s'est assigné dans ce domaine, son application méthodique et quotidien par voie de négociation ou tout au moins de conversation. Autrement dit, la diplomatie est la conduite des relations internationales par des moyens pacifiques ; la manière dont ces relations sont réglées par les Ambassadeurs et les Emissaires spéciaux ; l'activité ou l'art du diplomate.

Par ailleurs, il est unanimement admis qu'à l'heure actuelle, la diplomatie congolaise, dont l'image est peu reluisante, fait face à plusieurs défis. Aussi, les décideurs du moment ont pour mission essentielle d'assainir la diplomatie congolaise dont les tares, causes d'échec et la thérapeutique sont connues.

A ce titre, le Ministère des Affaires Etrangères demeure le principal outil d'élaboration et d'exécution de cette politique extérieure qui doit refléter les ambitions nobles que le pays est appelé à concrétiser grâce à ses positions géopolitiques et économiques, en y intégrant les impératifs de l'heure.

Et c'est dans ce contexte que Thomas SCHELLING conçoit la diplomatie comme un «marchandage, destiné à obtenir ce que l'on veut par la discussion, la négociation, le compromis. Mais, il s'avère que le marchandage peut revêtir plusieurs formes fort différents les unes des autres ; il peut être poli ou rude, honnête ou vicieux, amical ou antagoniste».

Le ballet diplomatique du Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et du Vice-Premier Ministre des Affaires Etrangères, Christophe LUTUNDULA APALA, n'est pas suffisant pour mieux vendre le drame congolais.

Il vaut toutefois son pèsant d'or et relève de la diplomatie ad hoc (épisodique-temporaire), la troisième forme de

diplomatie. Mais tant qu'il ne communie pas au même calice avec la première forme : la diplomatie classique (ancienne-secrète-traditionnelle-bilatérale), et la deuxième : diplomatie nouvelle, plurilatérale, des Organisations Internationales, parlementaire, aucune crise ne saurait trouver un début de solution/durable.

Le dysfonctionnement particularise la diplomatie en RDC. Les trois phases n'opèrent pas en synergie, en osmose. Aussi, en RDC, la diplomatie transformationnelle ou démultipliée n'a pas encore obtenu ses lettres de noblesse.

3. Renseignements ou Services d'intelligence outillés perfectibles à souhaits – fiables, dignes et efficaces.

L'efficacité desdits services est fondée sur quatre postulats ; notamment :

- ✓ Tenir compte des causes qui ont milité pour leur création ;
- ✓ S'appuyer sur les missions qui leur ont été attribuées au départ ;
- ✓ Vérifier constamment si les structures qui les animent découlent des missions leur dévolues ;
- ✓ Veiller jalousement au profil exigé pour le choix des animateurs et des agents y affectés.

4. Opérateurs économiques entrepreneurs :

Facteur de rayonnement du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans omettre la lutte sans merci contre les freins liés au développement, à savoir :

- ✓ Migrations incontrôlées ;
- ✓ Famine inquiétante ;
- ✓ Instabilité politique ;
- ✓ Corruption entretenue ;
- ✓ Impunité vile ;
- ✓ Conflits récurrents ;
- ✓ Endettement excessif ;

- ✓ Exode rural massif ;
- ✓ Urbanisation croissante et anarchique ;
- ✓ Rébellions incessantes ;
- ✓ Chômage galopant ;
- ✓ Népotisme-Clientélisme-Tribalisme à Outrance...

III. Etat : sujet de droit international par excellence

Il y'a lieu par ailleurs de repenser l'Etat en lieu et place de l'Etat singleton (cause de faiblesse dans les Relations Internationales), nous devons asseoir une construction empirique de l'Etat Vécue-Observée-Analysée et expliquée se rapportant à l'Etat pluriel ou Etat de droit (Facteur de puissance dans les Relations Internationales) que nous caressons de tous nos vœux, et dont le profil se présente comme suit : « L'Etat est (doit être) un monstre froid et hideux ; il n'a pas de cœur, et s'il a (peut avoir) un cœur, ce n'est (ne peut être) qu'un cœur fait de pierre » (Cfr Thomas HOBBS-Le Léviathan) ; d'où le phénomène «INTERETS».

Les Catégories d'intérêts :

- ✓ Les intérêts politiques ou vitaux (sécurité) ;
- ✓ Les intérêts économiques ou fondamentaux (Prospérité) et
- ✓ Les intérêts culturels ou globaux (identité).

L'entendement de cette maxime se résume en ceci :

- ✓ Pas intérêts, pas d'action ;
- ✓ Ce sont les intérêts qui conditionnent le comportement des Etats ;
- ✓ Les Etats n'ont pas d'amis, moins encore de frères ; ils n'ont que des intérêts à sauvegarder ;
- ✓ Les intérêts des Etats étant diamétralement opposés comme le jour et la nuit, leurs rapports ne peuvent être que conflictuels ;

- ✓ Les richesses étant inéquitablement réparties sur la surface du globe, les rapports interétatiques ne peuvent qu'engendrer des conflits ouverts ou armés.

La RDC brille par l'absence d'un Etat pluriel en son sein ; d'où son statut de «Cause de faiblesse » tant dans les Relations Internationales que du Système International.

L'Etat pluriel ou l'Etat de droit se particularise par le contenu ci-après :

- ✓ Etat juridique : trois (3) éléments matériels : Territoire-Population-Pouvoir organisé ou Gouvernement, et un (1) élément juridique : Personnalité juridique internationale ;
- ✓ Etat régalien : celui qui exerce l'effectivité du pouvoir sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ Etat sociologique : entité étatique qui pratique la justice distributive ;
- ✓ Etat anthropologique : sujet de droit international qui anticipe les événements et évite ainsi de les subir, et ce grâce aux les quatre (4) piliers de la politique extérieur : Armée-Diplomatie-Renseignement et Economie ;
- ✓ Etat démocratique : Personne morale de droit public international qui est respectueuse de l'alternance au pouvoir, du pluralisme démocratique, de la bonne gouvernance de la liberté de la presse et des droits humains ;
- ✓ Etat politique : Etat qui dans l'élaboration de sa politique extérieure réserve la part belle à l'influence, à la domination, au leadership, au rayonnement, à la puissance, à l'hégémonie....

Aussi, pour sortir la RDC de l'espace à haut risque (Triangle fatal-Trou noir-Zone de grisaille), il y'a lieu de miser sur les préceptes suivants :

- ✓ Savoir communiquer (charmer-convaincre-assurer) ;
- ✓ Savoir ce que l'on veut et ne pas s'éparpiller en conjecture ;

- ✓ Avoir la vision-voir grand l'avenir et le devenir de la RDC (le rêve utile).

IV. Géopolitique-géostratégie-tactique

Comment organiser les élections avec la guerre ?
Suppose également la prise en compte de la trilogie (tryptique) :

- ✓ Géopolitique (Vision)
- ✓ Géostratégie (Planification)
- ✓ Tactique (Gestion)

Il va sans dire que cette trilogie exige le renforcement du programme de bonne gouvernance pour la réussite du processus électoral et la réduction drastique des poches d'insécurité sur l'ensemble du périmètre national.

- ✓ Savoir miser sur le bon cheval en matière de politique extérieure (Quand le milieu vous est favorable, faites tout pour le maintenir en tant que tel, et quand le milieu vous est défavorable faites tout pour le changer).

S'agissant de la trilogie ci-haut évoquée, les grands axes sont tour à tour :

1. Géopolitique (Vision)

C'est l'influence notable que le milieu ambiant, (centre d'intérêt, environnement immédiat) exerce sur la façon de s'organiser). Et, Charles De GAULLE d'affirmer sans ambages que « La puissance d'un Etat se recrute dans sa géographie ».

Il s'agit en effet :

- ✓ Des rapports entre le sociétaire et l'environnement immédiat ;
- ✓ De l'acclimatation (adaptation) du sociétaire au centre d'intérêt, et

- ✓ De la transformation du milieu ambiant par l'homme, grâce à son cerveau, ses mains et les outils qu'il se fabrique.

a. Les variables physiques

- ✓ **Les variables géographiques :**
 - Emplacement, situation, localisation, position ;
 - Superficie, étendue, immensité, aire, surface ;
 - Configuration, tracé frontalier.
- ✓ **Les éléments démographiques (Dimensions économiques et militaires)**
 - Quantité (Nombre) ;
 - Qualité (Alimentation-Education-Santé-Conditions de vie meilleurs...)
- ✓ **Les richesses naturelles, (ressources naturelles, produits primaires, métaux précieux et minerais stratégiques).**

b. Les facteurs structurels

- ✓ Les structurels formels (institutions républicaines)
- ✓ Les structurels informels (Forces vives-société civile)
- ✓ Les structurels technologiques (PME/PMI)
- Plus-value aux matières/ Compétitivité au niveau des Marché internationaux/Prix Plafond-Balance Commerciale excédentaire... ;
- Résorber le chômage et
- Production en série (en chaîne) Cfr Loi de l'offre et de la demande.

c. Les déterminants culturels et humains

- ✓ Mémoire collective (histoire) ;
- ✓ Culture (identité) ;

- ✓ Idéologie (système de pensée) ;
- ✓ Personnalité des décideurs (Cfr dimensions épistémologiques)

2. Géostratégie (Système de planification)

- a. Inventaire des objectifs prioritaires ;
- b. Leur programmation (planification) à court-moyen et long termes ;
- c. Leur opérationnalisation au travers des circuits humains, financiers et infrastructurels (Logistiques-matériels) ;
- d. L'évaluation régulière (se mettre en cause et y apporter des correctifs) des plans de développement conçus et exécutés (de l'action d'envergure à mener).

Il est tout indiqué par ailleurs d'avoir présent à l'esprit les autres acteurs, les règles de jeu imprécises, et les soucis de l'équilibre ; l'assimilation des principes liés aux intérêts.

3. Tactique (Gestion rationnelle)

Il y a lieu de prévenir l'incendie avant que le feu ne se déclare, dit-on!

Les indicateurs (voyants-clignotants) qui font partie du décor se profitent comme suivre :

- a. Savoir lire dans les signes du temps ;
- b. S'inscrire dans la logique « vite et bien » (nous vivons le siècle de la vitesse) ;
- c. Savoir intégrer la donne de l'ordre juridique international dans l'ordre interne (Cfr les caractéristiques du Système international : Jungle, Anarchie, Intégration faible, plusieurs centres décisionnels et pas d'autorité centrale).

V. Dimensions épistémologiques

S'agissant par ailleurs des dimensions épistémologiques relatives à l'acteur diplomatique congolais (portrait-robot/profil-type), quatre axes sont de mise :

1. Savoir-Etre (Qui est-il ?)

- a. Education (Initiation à la vie)
- b. Instruction (Découverte de la vie);
- c. Schèmes mentaux (Maitrise de la vie) ;

2. Savoir-Faire (Qu'a-t-il ?)

- a. Avoir la connaissance de soi-même ;
- b. Avoir la connaissance de l'autre ;
- c. Avoir le bon sens ;
- d. Avoir le sens d'observation ;
- e. Avoir le sens d'analyse ;

3. Faire-Savoir (A-t-il des aptitudes-de prérequis-des atouts ?)

- a. Qui (De) ?
- b. Quoi (De) ?
- c. Quand ?
- d. Où ?
- e. Pourquoi ?
- f. Comment ?

4. Faire-Faire-Savoir (Est-il capable de restituer ? de rendre ? d'informer ? de communiquer ?)

- a. Qui dit ? (Emetteur-Encodeur) ;
- b. Quoi ? (Contenu du message) ;
- c. A qui ? (Récepteur-Décodeur) :
- d. Par quel canal ? (Medium) ;
- e. Pour obtenir quel effet ? (But-Objectif).

VI. Elections

Etymologiquement, le vocable élection vient du verbe latin «eliger» et du substantif « electio » qui signifie choisir.

L'élection signifie un choix judicieux fait sur base de suffrage (votre ou voix donnée en matière d'élection). Le suffrage est suivi du dépouillement menant vers l'établissement des résultats du scrutin.

L'élection est le mode de désignation par les citoyens, dans un cadre soit professionnel, soit associatif ou de l'Etat, selon les différents champs d'intérêts, de leurs représentants ou leurs délégués, soit à l'échelon local, soit à l'échelon provincial et soit encore à l'échelon national.

L'élection est un mécanisme par lequel les gouvernants sont choisis librement par les gouvernés, autrement dit un moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom, et à sa place, de décider des affaires publiques.

La réunification, la pacification, la reconstruction, La restauration de l'intégrité territoriale et la réconciliation nationale ne sauraient s'affermir sans l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques à tous les niveaux et ce au nom d'un nouvel ordre politique.

La problématique de légitimité qui interpelle les dirigeants et les institutions de la République Démocratique du Congo autorise de relancer le processus électoral crédible. Et conformément à l'une deS 37 résolutions DU Dialogue intercongolais : ***«Nul ne peut accéder ou se maintenir au pouvoir par la force ni par la voie des armes. Tout mode d'accès au pouvoir doit être organisé par des voies démocratiques».***

Il va de soi que la RDC, se trouvant dans le contexte d'un pays qui sort d'une longue situation de guerre tout en tenant

compte des spécificités tant géographiques que culturelles ne peut déroger aux dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule que « **le suffrage doit être universel, secret et honnête (transparent)** ».

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté de vote (Article 21, alinéa 3, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme).

Les élections sont une conséquence de la démocratie. Ce vocable d'origine grecque est composé de deux termes : **dêmos** qui signifie «**peuple**», et **cratos**, «**force, puissance**» ou même «**gouvernement**».

La démocratie c'est la doctrine politique d'après laquelle la souveraineté revient à l'ensemble des citoyens ; autrement dit une organisation politique dans laquelle les citoyens exercent la souveraineté ou la plénitude du pouvoir.

Par ailleurs, tout Etat pourvu d'institutions démocratiques ou tout Etat organisé suivant les principes de la démocratie est le résultat, en règle générale, du suffrage universel librement exercé ? c'est-à-dire sans aucune contrainte morale ou physique.

Dans un régime démocratique, les citoyens participent réellement à l'exercice du pouvoir politique en élisant librement ceux qui les gouvernent.

En RDC, l'inversion des valeurs, la dégradation du niveau de vie des citoyens et les déséquilibres de tous genres qui favorisent l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres, dressent indéniablement les seconds contre les premiers.

Aussi, le verdict des urnes ne peut être qu'une mesure appropriée de nature à inverser les tendances.

L'expérience nous renseigne que le chemin d'accès à la démocratie véritable, spécialement en matière de gestion des affaires du pays, se résume en la tenue des élections qui sont le trait d'union entre le peuple et ceux qui gouvernent. Elles lient l'alliance entre les deux forces en présence grâce à l'usage des valeurs démocratiques comme la participation, la liberté, l'égalité, la justice distributive, la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité.

Un dirigeant élu démocratiquement est plus conscient de vivre la vertu de la démocratie. Un dirigeant non élu ne se sent pas redevable vis-à-vis du peuple. Il ne se soucie jamais de la participation populaire, ni de la bonne marche du pays. Il ne permet pas que le peuple avec lequel il n'a aucune alliance soit libre. Il ne comprend rien de l'égalité devant exister entre les hommes. Il fait de revenu national son avoir et non l'affaire de la nation.

La démocratie fait appel à la souveraineté, à l'égalité, à la légalité, à la légitimité, à la représentation et à l'existence d'une constitution acceptée par tous, et qui définit clairement les pouvoirs traditionnels de l'Etat.

En définitive, c'est un acte grave par lequel les électeurs sont appelés non seulement à faire connaître leur opinion, mais aussi à participer directement à l'élaboration de la politique nationale ou au choix d'une orientation politique quelconque.

Le souci primordial des Congolais avisés est que les prochaines élections puissent consolider les bases d'une destinée communautaire à construire dans la justice, la vérité et la paix, et ouvrir ainsi de nouveaux horizons pour l'avenir du pays.

Cet enjeu constitue essentiellement dans la construction d'un Congo réellement démocratique, apaisé et porteur, grâce à une

politique de bonne gouvernance, de nouvelles possibilités de développement pour le peuple congolais.

Les élections sont un exercice essentiel dans toute démocratie, où l'égalité de tous devant la loi doit être garantie. Elles doivent être libres et transparentes. Car la démocratie, c'est d'abord le respect des droits humains et des libertés fondamentales

A travers les élections, le peuple Congolais est appelé à exercer, dans la liberté et avec un discernement requis, son droit de choisir ses gouvernants à tous les échelons et ses représentants dans les Assemblées provinciales et dans les deux chambres du Parlement.

Les finalités des élections libres, démocratiques, transparentes et apaisées font l'objet des controverses dans l'opinion congolaise. Pour les uns, il s'agit de rétablir la légitimité et de désigner les dirigeants du pays à tous les niveaux. Pour les autres, il importe que cette désignation permette au pays de s'assurer toutes les conditions de progrès, de sécurité et de paix après plusieurs conflits intra et inter- étatiques.

VII. Conflits-compromis-consensus

Les êtres humains sont la proie de désirs parfois contradictoires. Ils demandent la sécurité et chérissent le risque ; ils aspirent à la liberté individuelle et exigent l'égalité sociale.

Il va sans dire qu'il se produit un paradoxe capital quant il faut mettre en harmonie le conflit et le consensus. La démocratie n'est, à bien des égards, qu'un ensemble de règles qui permettent de résoudre les conflits. En même temps, ces conflits doivent être gérés dans le cadre de certaines limites et se terminer par des compromis, par un consensus ou par tout autre accord que les parties tiennent pour légitime.

La trilogie : conflits, compromis et consensus, exige le renforcement du programme de bonne gouvernance pour la réussite du processus électoral qui repose sur les réalités suivantes :

- ✓ Le Gouvernement se doit de déployer un effort croissant pour assurer un climat de sécurité sociale et économique au bénéfice de la population ;
- ✓ Le Gouvernement devra redoubler d'efforts pour réduire tant soit peu la souffrance de la grande majorité de la population (cfr inégalité criante et prédation chronique d'un petit groupe de jouisseurs) ;
- ✓ Le Gouvernement veillera jalousement à combattre sans ménagement la corruption qui gangrène la vie nationale, phénomène qui a élu domicile au plus haut sommet de l'Etat, source de toute impunité.

Et quand sonnera l'heure des élections :

- ✓ Que tout se déroule dans le strict respect de la loi électorale, la vérité et la transparence, sans fraude ni manipulation, dans l'apaisement, à l'exclusion de toute dérive autocratique et de toute forme de violence ;
- ✓ Que la CENI mette tout en œuvre pour que les élections se déroulent suivant le calendrier promulgué et dans les meilleures conditions ;
- ✓ Que le pouvoir organisateur veille au nombre suffisant des bureaux de vote, à la disponibilité de la logistique, au bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

VIII.Recommandations

- ✓ **A la population et à la Société civile :** Redoubler de vigilance pour ne pas vendre sa conscience en échange de cadeaux et autres dons, ni céder à la tentation du tribalisme.

- ✓ **Au Gouvernement :** Sécuriser la population et s'interdire de détourner les fonds issus du trésor public aux fins de la campagne électorale.
- ✓ **Aux forces de sécurité :** Faire preuve de neutralité et de patriotisme ; maintenir intact leur caractère apolitique et républicain et s'interdire toutes formes de violence.
- ✓ **Aux acteurs politiques :** Faire montre de grande culture démocratique et s'abstenir de toute forme de violence à l'endroit des adversaires politiques.
- ✓ **Aux professionnels des médias :** Avoir présent à l'esprit le code d'éthique et de déontologie professionnelle et jurer de ne pas verser dans la désinformation, l'intoxication, la manipulation, le bourrage de crâne, l'appel à la haine et à la violence, les mensonges fabriqués, l'empoisonnement des esprits ; bref, les incivilités et autres malversations médiatiques.
- ✓ **A la Communauté internationale :** Accompagner la RDC dans cette entreprise sensible et délicate en lui assurant l'appui logistique voulu et en déployant les observateurs internationaux neutres, le moment venu.
- ✓ **Aux ecclésiastiques et autre clergé :** S'inscrire dans la logique de ne point participer activement aux entreprises politiques et d'éviter de faire allégeance à aucune structure à caractère politique.
- ✓ **A tous, la campagne d'éducation civique et électorale. (Moralisation–Humanisation– Evangélisation) :** Elle se définit comme un ensemble d'activités éducatives de sensibilisation et d'information pour le processus électoral. Elle s'adresse à tous les électeurs sur toute l'étendue du périmètre national. Elle vise à motiver, à préparer l'électorat à voter correctement et à faire valoir sa voix de façon éclairée.

Grâce à elle, il peut y avoir l'accroissement de l'adhésion pour qu'il y'ait une grande participation aux élections en connaissance de cause. Quel que soit le niveau de démocratie dans un pays, l'électorat nécessite toujours une préparation, une information et même plus une éducation.

En définitive, le destin international de la RDC sera ce que les Congolais eux-mêmes, sous l'égide d'une classe dirigeante éclairée, voudront réellement qu'il soit.

IX. Commandement de l'électeur

1. Vous n'avez rien à craindre, le vote est secret ;
2. Ne votez pas pour un parti sans savoir sa politique et ses objectifs ;
3. Ne soyez pas détournés par des gens qui promettent des choses dont ils sont incapables de réaliser ;
4. Votre vote est un pouvoir : utilisez – le pour changer positivement votre vie et votre pays ;
5. Ne votez pas pour un parti qui offre de l'argent, des aliments et autres biens en échange de votre vote ;
6. Ne vous inquiétez pas pour votre avenir. Votez et mettez votre foi en action ;
7. Votez en âme et conscience pour que la justice et la paix soient le partage du pays ;
8. Utilisez votre vote pour que la liberté soit une réalité concrète dans votre pays ;
9. Respectez et défendez les droits des autres de voter pour le parti de leur choix sans peur ni intimidation ;
10. Votre responsabilité ne s'arrête pas le jour des élections. Surveillez les actions des élus et exigez qu'ils accomplissent les promesses faites.

Le citoyen congolais doit être conscient que les élections sont une entreprise très sérieuse que l'on ne saurait confier entre des mains inexpertes et malhonnêtes.

Notons toutefois que le processus électoral en RDC sera ce que le peuple congolais aura décidé qu'il soit. Rien ne sert de s'apitoyer sur les décombres et sur l'inconscience de la classe politique devenue légendaire. L'heure est à la prise de conscience et à la mobilisation générale du peuple congolais.

Tant qu'il y a encore de la place pour la réflexion et la lutte, l'espoir est autorisé.

Bibliographique

1. Agenda national pour la paix dans la région des Grands Lacs, Médiaspaul, Kinshasa, 2004.
2. Elections, Paix et Développement, Konrad Adenauer Stiftung, Kinshasa, 2007.
3. KITIMA KASENDWE A. Jean-Lucien, Création d'un nouvel espace en Afrique Centrale pour un début de dialogue réel et utile entre les Sociétaires, Approches géopolitique, géostratégique et tactique, Kinshasa, Mars 2010, Inédit.
4. KITIMA KASENDWE A. Jean-Lucien, Les enjeux électoraux : les attitudes et le comportement, Kinshasa, Janvier 2011, Inédit.
5. KITIMA KASENDWE A. Jean –Lucien, Problématique de la sécurité à l'Est de la RDC, Kinshasa, Novembre 2021, Inédit.
6. Le processus électoral en R.D.Congo. Quel comportement Citoyen ?, Fondation Hans Seidel, Kinshasa, 2006.
7. R.D.Congo. Les élections, et après ?, l'Harmattan, SL, 2006.

Le nouvel ordre mondial : Roubleyuan versus Dollar

Par

Georges Mpwate Ndaume, Ph.D.

Professeur Ordinaire/Université de Kinshasa

Résumé

La conceptualisation du changement politique international repose sur un certain nombre de suppositions concernant le comportement des États. Sans doute, l'économie mondiale est dominée par des Multinationales qui utilisent le Dollar comme monnaie de transaction internationale. Disons que le système mondial est contrôlé par les règles émises par les Institutions de Bretton Woods. Curieusement après les sanctions occidentales infligées à la Russie, elle cherche à se détacher de ce système qualifié d'injuste. Certains observateurs signalent que la Russie et la Chine veulent remettre en place la Communauté Économique Eurasiatique qui a existé entre 2000 et 2015. Ce système veut créer des Institutions qui remplaceraient la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC. L'alliance monétaire russo-chinoise qui créerait le roubleyuan n'est pas à écarter.

Mots clés

Nouvel ordre, mondial, dollar, roubleyuan, Russie, Etats Unis d'Amérique.

Abstract

The conceptualization of international political change relies on a number of assumptions about state behavior. Without doubt, the world economy is dominated by Multinationals who use the Dollar as their international transaction currency. Let's say that the global system is controlled by the rules issued by the Bretton Woods

Institutions. Curiously, after the Western sanctions imposed on Russia, it is seeking to break away from this system described as unfair. Some observers point out that Russia and China want to reestablish the Eurasian Economic Community which existed between 2000 and 2015. This system wants to create Institutions that would replace the World Bank, the IMF and the WTO. The Russian-Chinese monetary alliance which would create the rubleyuan cannot be ruled out.

Keywords

New order, world, Dollar, Yuan rublen Russia, United States of América

Introduction

Le 24 Février de cette année, le monde a été surpris par un événement tragique de grande ampleur sur le plan de la sécurité internationale, l'offensive de l'armée russe contre l'Ukraine à 4 heures du matin. A cause de l'implication directe d'une puissance nucléaire qu'est la Russie, les analystes se posent beaucoup de questions sur l'avenir de l'ordre mondial ; un ordre qui est resté plus ou moins stable depuis l'avènement des Etats-Unis d'Amérique comme puissance hégémonique à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Comme vous le savez, en Relations Internationales, il est plus facile de discuter du passé et du présent, mais quand il s'agit de prédire, les choses deviennent plus compliquées. Des grands internationalistes ont prédit la troisième guerre mondiale entre les Etats-Unis et l'Ex URSS à un moment donné, mais elle n'a pas eu lieu. Il fallait chercher à expliquer pourquoi elle n'avait pas eu lieu. C'est dire que la tâche de prédire n'est pas facile et il faut bien se munir des indicateurs fiables qui puissent diminuer au maximum la marge d'erreur.

Ma démarche sera simple. Dans un premier temps, je discuterai les causes principales derrière la guerre d'Ukraine. Ensuite, j'analyserai brièvement les théories de changement de l'ordre mondial. Et enfin, je tenterai de voir comment le '*soft power*' (*puissance douce*) peut être déterminante dans le nouvel ordre mondial, spécialement en cas d'une confrontation entre le Roubleyan contre le dollar américain.

I. Les causes de la guerre d'Ukraine

Je voudrais me référer à l'analyse faite par le Général Alexandre Lalanne-Berdouticq¹, un ancien Saint-Cyrien qui a servi dans l'armée française et qui a beaucoup écrit sur la géopolitique. Je ne vais pas m'attarder sur les causes lointaines, il y a lieu tout simplement de retenir que la Russie et l'Ukraine sont intimement liées par l'histoire. Ce sont les causes proches et récentes qui retiennent mon attention.

L'un des grands problèmes en coopération militaire internationale, c'est la tricherie. Beaucoup de pays sont très prudents avant de s'engager dans la coopération militaire, car si l'on est victime d'une tricherie, les conséquences sont souvent néfastes. C'est le cas entre la Russie et l'OTAN. Il faut retenir deux causes principales qui sont à l'origine de cette guerre, comme souligné par le Général Alexandre Lalanne-Berdouticq : les arrangements non respectés après la chute du mur de Berlin et la campagne du Kosovo ainsi que l'organisation des « révolutions de couleur » par les services spéciaux américains et britanniques dans le « glacis vital » russe.

En effet, après la chute de l'URSS en 1989, la peur des alliés de l'OTAN qui avaient gagné la guerre froide, était, signale le Général Alexandre, « ce que deviendraient les centaines de missiles sol-sol russes stationnés au Kazakhstan et en Ukraine ; des centaines

¹ Général Alexandre Lalanne-Berdouticq, Document écrit le 25 février 2022 au lendemain de l'invasion russe de l'Ukraine, TAGS Général Lalanne-Berdouticq Russie Ukraine.

de missiles mer-sol des Flottes du Nord et du Pacifique ; des trois mille têtes nucléaires, dont des centaines mégatonniques c'est-à-dire , la puissance de la bombe d'Hiroshima : 20.000 tonnes d'équivalent TNT ».

La bonne nouvelle était que bien que ces armes aient été en dehors du nouvel Etat de Russie, c'était à partir de Moscou que le système était contrôlé et pouvait être déclenché. Par conséquent, il fallait que l'OTAN négocie avec Moscou. Le Général Alexandre note « qu'il fut donc convenu avec Gorbatchev, mais sans qu'un traité en bonne et due forme soit signé, que s'il acceptait de rapatrier ses têtes nucléaires et de démanteler sur place les missiles stationnés à l'extérieur, les Alliés n'étendraient pas ensuite l'OTAN jusqu'aux frontières de la Russie ou de son « Etranger proche », autrement dit de son « glacis vital » tel que conçu par Moscou. Ce glacis vital comprend : les pays baltes, la Biélorussie, l'Ukraine et la Transcaucasie dont entre autres la Géorgie. Il fut de plus convenu que les Occidentaux gratifieraient la Russie d'une sorte de Plan Marshall pour l'aider à se reconstruire. »

Hélas, les Occidentaux constatant que la Russie était complètement affaiblie, ils n'ont pas respecté leur parole. En quelques années, tous ces pays ont rejoint l'OTAN, sauf l'Ukraine et la Géorgie. Et le soi-disant Plan Marshall resta un cauchemar pour la Russie.

Je voudrais signaler ici que le cas de l'Ukraine nous rappelle celui de Cuba en 1962. On se rappellera qu'en 1962, le monde a fleuré la troisième guerre mondiale parce que les Russes avaient installé des missiles à Cuba pointés vers les Etats-Unis d'Amérique. Le Président John Kennedy s'était levé contre la décision russe et était prêt à attaquer le Cuba, car la Russie avait planté une menace à la porte des Etats-Unis. La Russie a dû retirer ses missiles pour éviter la troisième guerre mondiale et un téléphone rouge fut mis en place entre Moscou et Washington. Voilà que 60 ans après, les

Américains à leur tour se pointent à la porte de la Russie en l'Ukraine. L'histoire se répète.

La deuxième cause après la tricherie, c'était la campagne du Kosovo et l'organisation des « révolutions de couleur. » On se rappellera comment l'Occident a balkanisé l'Ex Yougoslavie. Comme note le Général Alexandre, « L'OTAN a bombardé la Serbie et le Kosovo, sans mandat de l'ONU, sans que la Serbie ait attaqué l'un des membres de l'Alliance et au motif fallacieux d'un génocide inexistant. Cela s'est déroulé pendant 78 jours, avec parfois 800 sorties quotidiennes, avant une invasion terrestre forte de 46 000 hommes. Le dirigeant serbe Milosevic fut ensuite arrêté puis traduit devant une cour de justice internationale qui le condamne à la prison à vie. Il mourut en prison. En plus de cela, les services spéciaux américains et britanniques ont travaillé dans certains pays du « glacis vital » en vue de placer des dirigeants favorables à l'Occident. C'est ce qu'on appelle « les révolutions de couleur ». Cela s'est passé non seulement en Ukraine, mais aussi ailleurs dans le « glacis vital ».

Le décor était planté pour que Poutine agisse. Les humiliations que l'Occident a infligées à la Russie étaient très mal perçues par Poutine qui n'avait jamais accepté la déconfiture de l'Ex Union Soviétique en 1990 comme superpuissance. Après avoir reconstruit la Russie économiquement et surtout militairement, Poutine a procédé méthodiquement pour son retour comme puissance dans l'échiquier international. En Août, 2008, il appuie les Ossètes du sud et les Abkhzes en Géorgie qui voulaient se rattacher à la Russie. L'OTAN n'a pas réagi militairement. En 2014, Poutine récupère la Crimée, l'OTAN ne réagit pas militairement. Il apporte son soutien à deux provinces du Donbass en Ukraine, pas de réaction militaire, seulement des accords de cessez-le-feu qui furent signés à Minsk en 2014 puis en 2020. Kiev n'a d'ailleurs pas respecté l'autonomie qui devrait être accordée à ces provinces. Ayant compris que l'OTAN n'était pas prête à faire tuer ses soldats dans son « glacis vital », Poutine sort ses muscles en Syrie en Septembre 2015 puis il envahit l'Ukraine en Février 2022. Je ne suis intéressé à la suite de cette

invasion, mais plutôt aux conséquences sur l'ordre mondial. J'aborde donc les théories de changement dans l'ordre mondial.

II. Guerre et changement en politique mondiale

Pour commencer, il faudra peut-être faire une petite mise au point sur la différence entre l'ordre international et l'ordre mondial. D'une manière simple, pendant que l'ordre international se concentre sur l'aspect du système interétatique, l'ordre mondial, étend la discussion et considère l'ordre en termes de son impact sur les vies et aspirations individuelles des vies humaines. Etant donné que nous voulons savoir ce que cette guerre peut avoir comme impact dans la vie des Congolais, nous sommes bien dans l'ordre mondial.

Beaucoup d'internationalistes ont discuté du nouvel ordre mondial. Je vais retenir seulement deux pour éclairer notre discussion : Robert Gilpin et George Modelski. La conceptualisation du changement politique international repose sur un certain nombre de suppositions concernant le comportement des Etats. Le point de départ est un système international en état d'équilibre. Un système international est en état d'équilibre si les Etats les plus puissants dans le système sont satisfaits des arrangements territoriaux, politiques, et économiques.² Il est normal que des petits changements politiques, économiques, et technologiques s'opèrent dans chaque système international au profit d'un acteur ou un autre. Mais ces bénéfices ou pertes sont mineurs et le système peut y faire face avec des petits ajustements.

Toutefois, le facteur le plus déstabilisateur est la tendance dans un système international de changer la puissance des Etats membres à une vitesse différente suite à des changements politiques, économiques, et technologiques. Cette situation finit par causer une redistribution fondamentale de pouvoir dans le système.³

² Robert Gilpin, « War and Change in World Politics », in Paul Viotti and Mark Kauppi, *International Relations Theory*, New York and London : MacMillan Publishing Company, 1987, p. 123. ³ Robert Gilpin in Paul Viotti and Mark Kauppi, *Op. Cit.*, p. 123.

Le système aura atteint ainsi « une situation dans laquelle les changements économiques, politiques, et technologiques ont considérablement augmenté les bénéfices potentiels ou diminué les coûts potentiels d'un ou de plusieurs Etats de chercher à changer le système international. ³» C'est cette disjonction entre les composantes du système et ses implications pour des gains et des pertes relatives parmi les Etats dans le système qui cause le changement politique international.⁴ Et l'histoire des relations internationales montre que ces crises ont été résolues par la violence, en d'autres termes, par la guerre hégémonique. Ce qui signifie une guerre qui détermine quel Etat (ou Etats) sera dominant et gouvernera le système international.

Selon George Modelski, depuis 1500 le système international est passé à travers plusieurs cycles de leadership. Dans ces cycles, un leader mondial garantit la base de l'ordre mondial jusqu'à ce qu'il soit challengé et remplacé, d'habitude dans un processus comprenant une guerre globale, comme mentionné plus haut. Les leaders du monde ont tendance à régner pendant plus ou moins 100 ans. Vers la fin de leur cycle, ils sont challengés, souvent par un Etat avec une grande puissance militaire. Et d'une manière typique, le challenger est battu, mais le leader du monde est remplacé de toute manière par une nation avec une base économique supérieure.⁵ Ainsi donc depuis 1500, le monde a connu les leaders successifs ci-après : le Portugal, la Hollande, la Grande-Bretagne (X2), et les Etats-Unis d'Amérique. A part la Grande-Bretagne qui s'est remplacée par elle-même, la théorie de Modelski a tenu bon pendant quatre siècles comme le montre le tableau ci-dessous :

³ Idem.

⁴ Idem, p. 124.

⁵ James Lee Ray, *Global Politics*, Boston, Toronto : Houghton Mifflin Company, 1955, p. 245 .

Cycle de leadership mondial.

Le leader Mondial	Le challenger	Le Successeur
Portugal, 1494-1579 Hollande, 1580-1689 Grande-Br.,1689-1792 Grande-Br.,1792-1914 Etats-Unis, 1914- ?	Espagne France France Allemagne Union Soviétique	Hollande Grande-Bretagne Grande- Bretagne Etats-Unis ???

Source : James Lee Ray, *Global Politics*, Boston , Toronto : Houghton Mifflin Company, 1955, p. 246

La question que l'on peut se poser à ce stade est la suivante : Est-ce que le monde a atteint une situation de déséquilibre qui appelle une redistribution du pouvoir ? Je passe donc à la dernière partie de ma réflexion.

III. Allons-nous vers un nouvel ordre mondial ? Comment ?

Je vais commencer par répéter les propos tenus par le Président Emmanuel Macron : « Nous sommes sans doute en train de vivre la fin de l'hégémonie occidentale sur le monde..... ».

Je réponds directement à la question que j'ai soulevée : Robert Gilpin a dit qu' « un système international est en état d'équilibre si les Etats les plus puissants dans le système sont satisfaits des arrangements territoriaux, politiques, et économiques », or la guerre d'Ukraine montre que l'un des Etats puissants, en occurrence, la Russie, n'est plus satisfait de ces arrangements. Le Président Poutine l'a déjà déclaré dans ses discours officiels. Par conséquent,

nous pouvons affirmer que l'ordre mondial bouge, et Emmanuel Macron a raison de dire que c'est sans doute la fin de l'hégémonie occidentale. Quant à savoir quelle forme ce nouvel ordre prendra, je dois avouer que les scientifiques sont encore en train de cogiter. Il aurait été plus facile à prédire si la Russie était entrée en guerre ouverte contre les Etats-Unis, mais le Président Biden a écarté cette éventualité dès le début en déclarant que l'Amérique n'entrera pas en guerre contre la Russie. Donc le schéma classique de George Modelski doit être écarté.

Ce schéma classique aurait poussé la Chine comme la prochaine puissance hégémonique, au cas où le monde ne disparaissait pas avec une guerre nucléaire qui serait plus que dévastatrice.

Toutefois il y a certains indices politiques et économiques qui peuvent retenir notre attention. A la lumière des destructions méchantes causées par la Russie en Ukraine et la rhétorique à laquelle le monde assiste entre le Président Biden et Poutine, nous pouvons affirmer que les relations entre l'OTAN et la Russie ne connaîtront pas un retour à la normal de sitôt. Poutine met en question les valeurs prônées par l'Occident et les accuse de menteurs et d'hypocrites, et Biden déclare que Poutine ne devrait pas rester président en Russie. N'est-ce pas le retour de la guerre froide ?

Je voudrais m'attarder plus sur les indices économiques. Pendant que le monde est focalisé sur le *hard power* c'est-à-dire la puissance dure faite des capacités militaires, nous risquons d'être surpris par le *soft power* c'est-à-dire la puissance douce faite de l'influence politique et la force économique. Comme le signalent Mamoudou Gazibo et Poromme Chantal de l'Université de Montréal⁶, la Chine, face à la superpuissance américaine a préféré adopter la stratégie de *Réalisme Offensif*. Ils le définissent comme « une variante de la théorie Réaliste qui met l'accent sur le caractère expansionniste

⁶ Mamoudou Gazibo et Roromme Chantal, *Un Nouvel Ordre Mondial Made in China ?*, Montréal : Press de l'Université de Montréal, 2011.

des Etats dans un système international anarchique.» Ainsi donc, disent-ils : « les piliers essentiels de la stratégie d'affirmation de puissance de la Chine sont :

- ✓ Une conscience historique qui l'incline à renouer avec une grandeur perdue ;
- ✓ *Internal Balancing*, l'équilibrage interne, qui renvoie aux dimensions économiques et militaires ;
- ✓ *External Balancing*, l'équilibrage externe qui concerne les dimensions politiques et diplomatiques de cette montée en puissance.

Avec 1,3 milliard d'habitants, 4 fois la population des Etats-Unis, une croissance économique qui se maintient autour de 9,4 % depuis trois décennies, la Chine rivalise aujourd'hui avec les Etats-Unis dans les affaires du monde, non pas par la guerre, mais par le *soft power*. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'initiative chinoise appelée « la ceinture et la route » ou « la nouvelle route de la soie ». Pendant que la Russie opère sur le *hard power*, la Chine s'occupe du *soft power*. Ce qui peut surprendre le monde donc, c'est la jonction entre le Rouble russe et le Yuan chinois : le Roubleyuan.

En effet, on se rappelle des efforts fournis par le Président Biden pour que la Chine condamne l'invasion russe. Il ne l'a pas obtenu. Et le monde a été surpris par le grand nombre des pays, africains y compris, qui ont refusé de condamner la Russie. Ce sont là des indices qui montrent que le *soft power* russe et chinois porte des fruits.

L'une des caractéristiques de la globalisation c'est que l'économie mondiale est dominée par des Multinationales qui utilisent le Dollar Américain comme monnaie de transaction internationale. Le système économique mondial est contrôlé par les règles émises par les Institutions de Bretton Woods créées après la deuxième guerre mondiale. Après les sanctions infligées par l'Occident contre la Russie, cette dernière cherche à se détacher de ce système qu'elle

trouve injuste. C'est ainsi que certains observateurs signalent que la Russie et la Chine veulent remettre en place la Communauté Economique Eurasiatique qui a existé entre 2000 et 2015.

Ce système conçu par Sergey Glazyev (un Economiste russe) veut créer des Institutions qui remplaceraient celles de Bretton Woods (Banque Mondiale, FMI, et OMC). Pour un premier temps, 7 pays en seraient membres : Russie, Chine, Biélorussie, Kazakhstan, Tadjikistan, Arménie, et Kirghizistan. Une monnaie de transaction serait reconnue par tous.

Il est vrai que la Russie n'a pas encore lié le Rouble à l'étalon-or. L'étalon-or correspond à un système monétaire dans lequel « l'unité monétaire est définie en référence à un poids fixe d'or », et où chaque monnaie nationale (comme le dollar, l'euro, ou le rouble) « est librement convertible en or ». L'intérêt de l'étalon-or réside dans le fait que la quantité d'or physiquement disponible dans un pays sert de limite à l'émission de la monnaie, protégeant contre l'inflation. Toutefois, les économistes trouvent que ce système n'est pas flexible, car la Banque centrale ne peut pas jouer sur la quantité de monnaie en circulation.

Toutefois, aux 19^e et 20^e siècles, de nombreux pays, dont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, ont utilisé ce système pour soutenir leurs monnaies. L'un des exemples les plus connus est l'accord de Bretton Woods de 1944, qui avait fixé la monnaie américaine à 35 dollars par once d'or.

En relations internationales, il faut toujours faire attention aux précédents. Ce qui est arrivé, peut toujours arriver encore. Les économistes pourront argumenter contre ce scénario, mais en politique l'éventualité d'une alliance monétaire russo-chinoise qui créerait une monnaie basée sur l'étalon-or : le **roubleyan** n'est pas à écarter totalement. Cette nouvelle monnaie ferait un tabac mondial car cela signifierait qu'on ne pourrait plus augmenter la masse

monétaire sans la garantir par des richesses naturelles équivalentes à l'or.

Curieusement, selon les spécialistes, « il est important de savoir que la ruine effective du dollar était consommée depuis longtemps. Le point de départ de cette ruine a été la fin de la convertibilité du dollar avec une once d'or ; suite aux accords signés par le Président Nixon le 15 août 1970. Depuis lors, le dollar n'a été garanti par rien de concret équivalent à de l'or, à part le *hard power* américain. On a ainsi créé des grandes quantités de billets en dollars si grandes que si on devait diviser le stock d'or américain, cela ferait même pas un milligramme d'or par dollar en lieu et place des 31 grammes (une once).

Si la Russie et la Chine réussissaient le mariage entre le Rouble et le Yuan, le dollar ne vaudra pas plus que la lire italienne ou le dinar algérien et financièrement, disent les spécialistes, les asiatiques deviendraient les maîtres du monde du point de vue financier, car le **roubleyuan** deviendrait la monnaie de réserve du monde. Le seul moyen pour que les Américains empêchent le déclassement du dollar dans ce cas serait de provoquer une apocalypse de guerre mondiale.⁷ »

J'admets que la fin de l'ordre libéral actuel n'est pas une fatalité, car il est vrai que la Russie et la Chine ne sont pas encore arrivées à une telle décision drastique. Mais au vu des déséquilibres que connaît le système international actuellement, un tel scénario n'est pas à exclure. Les pays traditionnellement neutres comme la Finlande et la Suède ont changé de politique pour intégrer l'OTAN, en déclarant qu'il n'y a plus de place pour la neutralité dans le système mondial actuel. Il sera probable que beaucoup de pays du monde se joindraient à la Russie et la Chine, étant donné que beaucoup de pays n'ont pas voulu condamner la Russie lors du vote aux Nations Unies.

⁷ Ces discussions se retrouvent dans beaucoup d'écrits sur l'avenir économique du monde, entre autres, l'économiste russe Sergey Glazyev.

La Russie est perçue actuellement comme un pays résistant aux politiques impérialistes de l'Occident et ceux qui sont victimes de ces politiques ont tendance à apprécier sa résistance comme un contrepoids à l'Occident.

Voici ce que le grand économiste russe, Sergey Glazyev, qui est à l'origine de ce projet a dit : « un renversement complet du système financier et monétaire global dominé par l'Occident est en train de se réaliser. Et les puissances émergentes mondiales sont en train de l'appuyer. » Et dans une interview qu'il a accordée à une revue économique, *The Cradle*, il déclaré ce qui suit : « La fondation du partenariat stratégique entre la Russie et la Chine est basé sur un sens commun, des intérêts communs, et l'expérience de la coopération qui a duré des années. L'élite dirigeante américaine a initié une guerre globale hybride en vue de défendre sa position hégémonique dans le monde, visant la Chine comme la concurrente économique clé et la Russie comme la force de contrepoids clé.Nos deux pays ont une fondation historique pour un partenariat stratégique et nous sommes destinés à coopérer étroitement pour nos intérêts communs. J'espère que le partenariat stratégique entre la Russie et la Chine, qui est boosté par la jonction d'*Une Ceinture Une Route* avec l'*Union Economique Eurasienne*, deviendra la fondation du projet du Grand Partenariat Eurasien et le noyau du Nouvel Ordre Economique Mondial. ⁸»

Nous serions donc en présence d'un nouvel ordre mondial où, beaucoup de pays, y compris le Congo, auraient à choisir entre le dollar et le roubleyan.

⁸ « Russia's Sergey Glazyev introduces the new global financial system, » *The Cradle*, April 14, 2022.

ÉCOLOGIE, HYGIÈNE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS À KINSHASA

Par

Prof Alain YELE-YELE ALAMI

0. Introduction

Aujourd'hui, parler de l'écologie urbaine revient, à coup sûr, à éthiciser l'économie, voire le consumérisme en milieu urbain. En effet, éthiciser l'économie, c'est l'empêcher de disparaître dans les infinis pascaliens.

Sans doute, Kinshasa explose ; partout s'élèvent des cris de défaitisme dus à la dégradation de son environnement. À ce qu'il apparaît, les défis écologiques prennent des proportions de plus en plus inquiétantes à Kinshasa. Ici, les affres du dérèglement climatique sont directement ressenties, d'autant plus que la courbe de vie sociale, politique et économique en est sensiblement modifiée. Ces affres s'accommodent de la précarisation et de la dépréciation qualitative de la vie dans la Capitale de la République Démocratique du Congo.

Comme on le sait, une ville a quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer et circuler. La précarité s'observe dans chacune de ces dimensions. La crise écologique et ses épouvantables conséquences imposent ainsi aux habitants de Kinshasa une nouvelle conscience, capable de réconcilier raison et vie, et de plaider pour une socialisation humaniste de l'environnement.

La question qui taraude les esprits est celle de savoir : comment faire pour améliorer la qualité de la vie à Kinshasa ? Il est vrai que la ville du XXI^{ème} siècle porte l'empreinte du progressisme, quoique le culturalisme ait connu un regain de faveur depuis les années 1970⁹.

⁹ F. CHOAY, *L'histoire et la méthode en urbanisme*, in *Annales*, n° 25 – 4, 1970, p. 1147

Voilà pourquoi la présente étude se donne comme leitmotiv d'amener la ville à instaurer une écotaxe pour bien gérer ses déchets ménagers qui jonchent les rues et les transformant ainsi en décharges publiques. Il s'agit ici de la question de l'hygiène et de l'assainissement environnemental.

Pour mener à bon port cette recherche et aboutir à un résultat escompté, dans une démarche analytique, nous l'éclaterons en quatre points suivants :

1. Question écologique à Kinshasa
2. Hygiène et assainissement de la ville de Kinshasa
3. Philosophie de Kinshasa Bopeto
4. Gestion des déchets ménagers et propositions de création d'une écotaxe
5. conclusion

I. Question écologique à Kinshasa

La question écologique nous plonge dans ce qui est convenu d'être appelé l'écologie profonde. Il s'agit concrètement de la philosophie écologiste qui se caractérise par la défense de la valeur intrinsèque des êtres vivants et des écosystèmes, c'est-à-dire indépendamment de leur utilité pour les êtres humains. Autrement dit, cette question désigne la transformation radicale de l'environnement naturel et humain. C'est ici où l'écologie est synonyme de l'environnement.

L'environnement est un concept attesté dès le X^e siècle sous la forme *evirum* qui signifie à l'entour de ou le voisinage. C'est aussi un ensemble d'éléments naturels et artificiels qui entourent un individu humain, un animal ou un végétal. Autrement dit, c'est un ensemble d'éléments objectifs et subjectifs qui constituent le cadre de vie d'un individu¹⁰.

¹⁰ Cf. *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2001, p. 377.

L'environnement au sens naturel de ce qui entoure l'homme est plus récent et s'est développé dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ce concept est à différencier du mot nature qui désigne les éléments naturels, biotiques et abiotiques, considérés seuls, alors que la notion d'environnement s'intéresse à la nature au regard des activités humaines, et aux interactions entre l'homme et la nature. Il faut également le différencier de l'écologie, qui est la science ayant pour objet les relations des êtres vivants avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants¹¹, c'est-à-dire, l'étude des écosystèmes. A ce sujet, l'on distingue l'environnement physique de l'environnement politique, économique...

La notion d'environnement englobe aujourd'hui l'étude des milieux naturels, les impacts de l'homme sur son milieu de vie et les actions engagées pour les réduire.

Selon le Pape François, “quand on parle d'environnement, on désigne en particulier une relation, celle qui existe entre la nature et la société qui l'habite. Cela nous empêche de concevoir la nature comme séparée de nous ou comme simple cadre de notre vie”¹².

Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'à Kinshasa, jusque vers la fin du XX^{ème} siècle, il y avait la coaction, la coadaptation et la transformation réciproque entre les hommes et la nature qui sert de niche écologique ou mieux de milieu de vie. On y trouvait des espaces verts, des bosquets dont le rôle servait de capter le CO₂ ou d'autres émissions des gaz à effets de serre, les habitations étaient spacieuses, la démographie bien contrôlée. Il y a des zones où l'on ne pouvait pas habiter. Tout se faisait dans le respect des principes écologiques. En ce sens que du point de vue de l'assainissement, il y avait des jours

¹¹ Cf. A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, vol. 1, Paris, Le Robert, 2006, p. 1261

¹² FRANÇOIS (Pape), 138, *Loué sois-tu – Laudato si'*, *Sur la sauvegarde de notre maison commune*, Lettre encyclique, Vatican, Libreria Vaticana editrice, 2015, p. 110.

prévus quant à ce. A telle enseigne que la ville portait le nom de Kinshasa la belle.

Malheureusement aujourd'hui, grande est la déception : l'on y assiste affolé à une explosion démographique, à des constructions anarchiques même dans des zones critiques de biodiversité, à des installations des décharges publiques en plein centre-ville, à des cours d'eau non curés, une saleté incommensurable, des immondices incontrôlés,... cela dénote que la vie de la planète terre et de l'homme kinois est en danger. Si tel est le cas, alors l'on peut se retrouver devant une fatalité créée par l'action humaine qui serait devenue non maitrisable et inéluctable. Car, le phénomène climatique cumule tous les paradoxes.

Dans la même optique, Jean-Claude Lambert note : "ayons alors l'honnêteté de reconnaître qu'au regard des possibilités qui sont aujourd'hui les nôtres et de ce qui menace l'écologie planétaire et la survie de l'humanité, au moment même où elle dispose de tous les moyens d'achever son humanisation, le Nord de nos boussoles socio-démocratiques oscille dangereusement. Il ne peut nous guider que sur le court terme, en s'adjoignant les services d'un écologisme tout technique, qui pare au plus pressé"¹³. A en croire Jean-Claude Lambert, les milieux urbains et péri-urbains connaissent des mutations.

Ces mutations non contrôlées qui ne tiennent pas compte des normes écologiques sont non sans conséquences : les inondations, les embouteillages, la pénurie d'eau, l'incapacité de la Snel et de la Régideso à desservir normalement leurs abonnés, le banditisme urbain, le chômage, l'écroulement des maisons causé par des pluies, le bouleversement climatique, les catastrophes naturelles, etc.

A ce sujet, Françoise Choay écrit : « Foin de l'histoire, le problème qui se pose est d'élaborer un modèle urbain en exacte

¹³ J.-C. LAMBERT, *Ecologie et distributisme. La planète des usagers*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 35.

synchronie avec le présent : attitude dictée par le désir de secouer la tradition, de combattre l'anachronisme, de libérer l'imagination »¹⁴. Cela revient à dire que la reconstruction de la ville de Kinshasa importe une étude interdisciplinaire dont l'assise doit être écologique.

En effet, l'examen configurationnel de l'espace urbain exige particulièrement une confrontation avec les structures épistémologiques synchrones qui ont été à peu près complètement négligées au profit des structures économiques, technologiques et/ou politiques. Il permet aussi de mieux comprendre le « scandale des niveaux politologiques », désignant ainsi, par un néologisme inspiré de Gaston Bachelard, la coexistence en un même temps d'une diversité de modes d'appréhension de la ville et de son espace qui ressortissent, selon les groupes sociaux donnés, à des configurations historiques différentes. Cette diachronie dans la synchronie ne fait que s'accuser depuis la fin des temps médiévaux¹⁵.

Disons que le tableau écologique que présente la ville de Kinshasa qui se situe sur un bassin d'eau est sombre. Il y a une urgence de résoudre cette question écologique par la reconstruction éco-urbaniste. Autrement dit, il est important de faire de Kinshasa une ville écologique en remplissant les cinq exigences suivantes : réduire les déchets, surtout plastiques non-bio-dégradables ;

- ✓ créer des jardins-forêts dans chaque quartier de Kinshasa pour réduire les effets de serre ;
- ✓ instaurer une écotaxe pour l'élimination des déchets ménagers ;
- ✓ placer des lombri-composters dans chaque quartier ;
- ✓ aménager des espaces verts dans les parcelles et dans différents rond-points.

L'on doit aussi éviter l'habitude d'amasser les immondices qui sont responsables de l'émission de gaz méthane. Par rapport à son environnement qui ressemble à un dépotoir des

¹⁴ Cf. F. CHOAY, *Op. cit.*, p. 1147.

¹⁵ *Ibid.*, p. 1150.

occidentaux, le Kinois peut procéder au recyclage des déchets pour le préserver de la dégradation par la loi des 5R¹⁶. Car, tout déchet est une ressource méconnue. Ceci doit encourager à l'hygiène et l'assainissement de la ville de Kinshasa.

II. Hygiène et assainissement de la ville de Kinshasa

La pratique d'hygiène consiste à prévenir des maladies, surtout celles liées à l'insalubrité. Certes, l'insalubrité constitue un véritable germe où puisse éclore des agents vecteurs des maladies. C'est pourquoi il est impérieux de lutter contre les immondices, les décharges publiques et les déchets ménagers.

Néanmoins, il se pose un problème sérieux en termes d'hygiène et d'assainissement dans la ville de Kinshasa, malgré la philosophie de *Kinshasa Bopeto*, rien ne semble améliorer l'hygiène et l'assainissement chez les Kinois.

La philosophie de *Kinshasa Bopeto* semble ne pas intégrer les habitus kinois. A telle enseigne qu'elle reste une initiative dont les seuls décideurs se sentent impliqués. Pourtant, elle devrait impliquer toute la population kinoise. Cette philosophie qui est salubre pour toute la ville est censée inspirer tout habitant de Kinshasa.

Force est de constater que dans sa conception comme dans son implémentation, *Kinshasa Bopeto* se fait en marge de la population. Il importe donc d'impliquer la population en l'invitant à poser de petits gestes écologiques, notamment savoir prendre soin non seulement de sa maison mais aussi de sa devanture. Eviter de jeter les ordures sur la rue. Aussi longtemps que la population ne se sentira pas impliquée, *Kinshasa*

Bopeto risque de ne pas être pérenne. D'où l'impérieuse nécessité de l'impliquer.

¹⁶ La loi de 5R consiste en : Récupérer, Réaménager, Recycler, Revaloriser et Réutiliser.

A ce sujet, le Pape François souligne : “Cependant, tout n’est pas perdu, parce que les êtres humains, capables de se dégrader à l’extrême, peuvent aussi se surmonter, opter de nouveau pour le bien et se régénérer, au-delà de tous les conditionnements mentaux et sociaux qu’on leur impose”¹⁷. Cela revient à dire qu’il s’agit d’amener les kinois à une véritable prise de conscience de leur environnement en pleine dégradation en vue de sa sauvegarde. A voir la réalité kinoise, on dénote un abandon au charme du poète, une inconscience qui ne dit son nom. Etant donné que le message du Saint Père suscite un espoir, il croit en l’homme, à son devenir, il est donc urgent de travailler d’abord sur le mental de l’homme kinois en l’amenant à un changement positif de mentalité.

En ce sens, l’hygiène et l’assainissement doivent intégrer les *habitus* kinois. Car, l’assainissement a, parmi ses objectifs, de faire disparaître les excréta humains ou animaux et de faire disparaître les déchets ménagers dont la partie fermentescible ou putrescible attire les mouches vectrices de la maladie. Les messages d’hygiène n’ont de chance d’être intégrés dans de nouvelles pratiques que s’ils sont répétés régulièrement. Des évaluations à périodicité fixe sont à conduire pour connaître leur impact.

Pour ce faire, la possibilité la plus proche de l’idéologie technoscientifique tient à cette corrélation entre la connaissance empirique et l’intérêt technique, que J. Habermas définit plus exactement comme “intérêt cognitif dans le contrôle technique appliqué à des processus objectivés”¹⁸. Il est vrai que l’homme, depuis son entrée dans le processus objectivé de la science et de la technique, se retrouve ainsi dépouillé, annihilé et aliéné.

Pour ce faire, K.O. Apel fait observer que “ [...] le problème numéro un de notre époque ne consiste pas seulement à trouver une solution aux conflits sociaux qui éclatent à l’intérieur des

¹⁷ Cf. FRANÇOIS (Pape), 206, *op. cit.*, p. 160.

¹⁸ J. HABERMAS cité par P. RICOEUR, *Du texte à l’action*, II : Essai d’herméneutique. Paris, Ed. Seuil, 1986, p. 354.

nations ou entre elles, il réside bien plutôt dans le fait qu'il faut trouver, en même temps qu'une solution aux conflits sociaux, une solution à un type, pour ainsi dire, nouveau de conflit : celui qui oppose l'homme en tant qu'espèce à la nature"¹⁹.

Autrement dit, "l'existant humain est par essence un être-au-monde. Cette dimension ontologique recèle une réalité ontique, à savoir le monde comme espace de visibilité de notre existence. C'est grâce au monde ou à l'environnement que notre être-en-situation trouve son sens. Il n'y a donc pas d'existence humaine sans monde. C'est-à-dire, la vie sous ses diverses formes est essentiellement conditionnée par l'environnement ; cette condition implique la responsabilité et le devoir d'entretenir ce lieu indispensable où toutes les générations sont censées s'épanouir"²⁰. Cela revient à dire que l'homme a le devoir d'entretenir son environnement en tenant compte de l'équilibre écologique. Par exemple, s'il déboise, il est appelé à reboiser pour éviter de créer les déséquilibre cosmique.

Il est vrai que la nature elle-même est devenue vulnérable à cause des dommages qui lui sont infligés par les dérapages technologiques"²¹. Certes, l'homme est un être cosmique dont la vie ne se déploie que grâce à la générosité de son environnement qui l'héberge et le nourrit à satiété grâce à son autorégulation.

Disons que pour raison d'efficacité et d'efficience, nous recommandons la création d'une inspection d'hygiène et assainissement provinciale dont l'objectif consistera à contrôler toutes

¹⁹Cf. K. O. APEL, *Discussion et responsabilité*, II, Contribution à une éthique de la responsabilité. Trad. de l'allemand par Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris, Ed. Cerf, 1998, p. 11.

²⁰*Ibid.*

²¹L. NIEME, *Par-delà l'anthropocentrisme: l'écocentrisme?*, in F. B. MABASI B et G. MWENE B., *Technoscience, savoirs endogènes et formes de vie spirituelle. Défis et enjeux pour une réinvention de l'Afrique*, Mélanges en mémoire du Professeur G. BUAKASA TKM (1937 – 2004), Kinshasa, NORAF, 2006, p. 95.

les maisons de la ville de Kinshasa à l'effet de veiller sur l'hygiène et l'assainissement. Tout non-respect d'hygiène et assainissement expose les occupants de la parcelle à des amendes transactionnelles.

Il est inconcevable, dans une mégapole comme Kinshasa, que l'on puisse manquer l'inspection d'hygiène et assainissement. Voilà pourquoi son environnement ne se fait que se dégrader. Cette dégradation est due aux déchets ménagers, aux actions des industriels qui polluent l'environnement et émettent des gaz à effets de serre. Sa nature est mutilée, surexploitée, par voie de conséquence elle ne parvient plus à se reconstituer. La création ou la recréation de l'inspection d'hygiène et assainissement incitera les Kinois à reprendre la conscience d'un environnement sain. Du coup, les maladies liées à l'insalubrité, notamment la typhoïde, les pathologies respiratoires, les maladies cardio-vasculaires, les cancers... peuvent disparaître grâce à l'hygiène et à l'assainissement de l'environnement. L'on doit éviter de s'habituer à l'insalubrité, car elle constitue la niche écologique de plusieurs agents pathogènes.

La question que l'on peut se poser est celle de savoir quelle philosophie pour *Kinshasa Bopeto*.

III. La Philosophie de *Kinshasa Bopeto*

Il convient de s'interroger sur la philosophie de Kinshasa Bopeto. Car, depuis sa mise en œuvre, la population kinoise demeure toujours étrangère de cette philosophie qui semble redorer le blason terni de Kinshasa. Autrement dit, la remise en question de cette philosophie est plus qu'urgente.

La question que l'on pourrait se poser et qui attend une suite urgente est de savoir si *Kinshasa Bopeto* repose sur les principes du développement communautaire dont voici quelques-uns²² :

²² A. YELE-YELE A., *Notes de cours de Développement communautaire*, L2 Théologie, IFTD, 2016 – 2017, inédites.

- ✓ participation et engagement des personnes de pouvoir agir ;
- ✓ inclusion sociale de partenariats communautaires ;
- ✓ apprentissage dans tous les milieux et tout au long de la vie, en vue d'assurer l'atteinte des résultats visés de la communauté apprenante.

Tout en reconnaissant les efforts fournis par les initiateurs de *Kinshasa Bopeto*, il serait indiqué qu'ils puissent travailler dans le sens de la participation et de l'engagement de la population kinoise. Des comités de rue jusqu'au niveau provincial, l'on constate qu'il y a un déficit communicationnel. Pourtant, le travail doit être fait en synergie. Au niveau provincial, l'on sent la volonté de booster *Kinshasa Bopeto*, mais au niveau local ou de quartier et/ou de rue, la réception du message pose le problème de la rétroaction (feedback). Voilà qui pousse à la remise en question de cette philosophie.

Il importe donc de redéfinir *Kinshasa Bopeto* pour mieux l'asseoir dans le chef de la population kinoise. En ce sens, cette philosophie doit cesser d'être l'apanage des seuls dirigeants, mais une œuvre populaire dont les principes se conforment à ceux du développement communautaire.

Pour s'en convaincre, le pape François écrit : "Il faut reprendre conscience que nous avons besoin des uns des autres, que nous avons une responsabilité vis-à-vis des autres et du monde, que cela vaut la peine d'être bons et honnêtes. Depuis trop longtemps déjà, nous sommes dans la dégradation morale, en nous moquant de l'éthique, de la bonté, de la foi, de l'honnêteté. L'heure est arrivée de réaliser que cette joyeuse superficialité nous a peu servi. Cette destruction de tout fondement de la vie sociale finit par nous opposer les uns aux autres, cherchant à préserver ses propres intérêts ; elle provoque l'émergence de nouvelles formes de violence et de cruauté, et empêche le développement d'une vraie culture de protection de

l'environnement"²³. Cela revient à dire que *Kinshasa Bopeto* doit reposer sur l'amour social dont l'objectif est d'arrêter la dégradation de l'environnement et d'encourager la culture de protection qui imprègne toute la société.

De même que l'on ne peut pas se développer seul, de même *Kinshasa Bopeto* ne peut jamais s'incruster dans le vécu quotidien des Kinois, si et seulement si elle ne devient une philosophie portée par la population. Pour ce faire, cela nécessite des campagnes de sensibilisation au vivre ensemble harmonieux avec son environnement. Elle est censée aider les Kinois à bannir tout comportement mesquin tendant à se contenter de l'insalubrité. Certes, c'est une responsabilité commune, mais aussi différentielle. Sans contrainte, elle risque de naviguer à vue. D'où l'instauration d'une écotaxe s'avère impérieuse.

IV. Gestion des déchets et proposition de création d'une écotaxe

Il importe de préciser dès l'entame que la gestion des déchets est une des branches de la rudologie appliquée. Elle regroupe la collecte, le négoce et le courtage, le transport, le traitement, la réutilisation ou l'élimination des déchets, souvent ceux issus des activités humaines. La bonne gestion des déchets vise la réduction de leurs effets sur la santé humaine et environnementale. Il faut dire que le mode de gestion diffère d'une ville à une autre, d'un pays à un autre.

Aussi faut-il reconnaître qu'il existe plusieurs sortes de déchets : solides, liquides, gazeux, toxiques, dangereux, ... En principe, tout détenteur de déchet est responsable de ce déchet. Il est tenu d'en assurer la gestion. Etant donné qu'au niveau urbain, il se pose un problème d'espace d'absorption de déchets, il revient au pouvoir politique d'y veiller pour ne pas polluer la ville. C'est pourquoi nous conseillons l'élimination ou la valorisation des déchets,

²³ FRANCOIS (Pape), 229, *op. cit.*, p. 176.

notamment plastiques. L'on peut recourir, comme nous l'avons déjà dit, par la stratégie des règles de 5 R pour bien gérer les déchets.

Généralement, dans différents centres urbains, la gestion des déchets consiste à récupérer et à stocker puis à transporter à l'effet de les éliminer ou les revaloriser. Pour ce faire, ces tâches peuvent être facilitées par la création d'écotaxe qui puisse les financer.

Pour rappel, l'écotaxe est une taxe qui s'applique en vertu du principe pollueur-payeur aux actions qui causent des dommages environnementaux, dans le but de les limiter et/ou de les atténuer ou réparer certains effets. Cette taxe trouve ses origines dans les travaux de l'économiste libéral anglais Arthur Cecil Pigou (1877 – 1959).

Selon Arthur Cecil Pigou, le principe de l'écotaxe vise à ce que les acteurs économiques et/ou sociaux intègrent dans leurs calculs les coûts des dommages environnementaux qu'ils font peser sur la collectivité. Pour lui, il faut augmenter le prix de certains biens ou services en vue de dissuader des comportements ou des activités qui impactent négativement l'environnement²⁴.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'à Kinshasa, comme dans d'autres mégapoles du monde, il se pose toujours un problème de gestion des déchets ménagers. Dans certaines villes, notamment à Paris, au niveau des ménages, l'on sépare les déchets plastiques d'autres déchets pour mieux les gérer. Tel n'est pas le cas à Kinshasa où tous les déchets s'imbriquent dans une même poubelle.

Etant donné que les cours d'eau de la ville de Kinshasa sont pollués par des bouteilles plastiques et des sachets, nous proposons que tout consommateur d'eau et de jus en plastique paye une écotaxe. Cela vaut aussi pour tous ceux qui les produisent. A l'effet d'améliorer le service d'hygiène et d'assainissement de la ville

²⁴ Franck-Dominique VIVIEN, *Ecotaxe*, in *Encyclopaedia Universalis* (en ligne). Consulté le 5 décembre 2021, 11h29.

de Kinshasa, l'écotaxe peut être un véritable instrument au service de la politique environnementale.

En vue de bien traiter les déchets ménagers, à la fin de chaque mois, l'Hôtel de ville de Kinshasa peut désormais procéder à la collecte de l'écotaxe perçue à l'évacuation des poubelles ménagères. Cette taxe permettra la création des jardins-forêts dans chaque quartier, l'aménagement des espaces verts, l'élimination des déchets ménagers.

La gestion des déchets ménagers ne posera plus un problème, si l'Hôtel de ville s'évertue à disposer des poubelles spécifiques au niveau de chaque ménage qui, en retour, paie l'écotaxe. La fabrication des poubelles spécifiques, commandée par l'Hôtel de ville, où l'on sépare les plastiques d'une part et d'autres déchets biodégradables d'autre part, peut être une urgence pour la ville de Kinshasa. Car, jusqu'à preuve du contraire, la gestion des déchets y pose problème. Il s'agit ici de la participation citoyenne à la gestion durable de l'environnement.

Que retenir en fin de compte de tout ce qui vient d'être dit ?

Conclusion

Après un tour d'horizon de la ville de Kinshasa, il est établi que cette ville éprouve d'énormes difficultés dans la gestion de ses déchets. Ce problème de gestion impacte négativement son environnement qui devient de plus en plus pollué. Il est temps de ramener les Kinois à la conscience pour qu'ils tiennent compte de l'hygiène et de l'assainissement de son biotope, condition sine qua non pour éradiquer plusieurs maladies dues à l'insalubrité.

En sus, nous avons noté qu'il est plus qu'urgent que la philosophie de *Kinshasa Bopeto* puisse être revisitée dans le sens de faire participer réellement la population kinoise. Il s'agit concrètement d'adopter l'approche du développement communautaire.

Pour permettre à l'autorité urbaine de bien mener sa politique, il est indispensable de créer une écotaxe prélevée sur l'évacuation des poubelles ménagères, à l'effet d'éliminer ou de revaloriser des déchets qui causent des dégâts collatéraux sur l'humain et son environnement. Il est vrai que la ville de Kinshasa ne perçoit pas d'écotaxe et elle peine à gérer les déchets ménagers. C'est pourquoi la présente étude s'est donné la préoccupation de résoudre cette épineuse question de gestion des déchets dans la ville.

L'écotaxe permettra la création des jardins-forêts, des espaces verts, la création des poubelles spécifiques, etc. en vue de faire de Kinshasa une ville écologique où il fait bon vivre.

En dernière analyse, qu'advierait-il si la ville de Kinshasa ne perçoit pas l'écotaxe et ne prend pas soin de son environnement ?

Bibliographiques

01. APEL, K. O., *Discussion et responsabilité*. II. Contribution à une éthique de la responsabilité. Trad. de l'allemand par Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris, Ed. Cerf, 1998.
02. CHOAY, F., *L'histoire et la méthode en urbanisme*, in *Annales*, n° 25 – 4, 1970, p. 1147.
03. Franck-Dominique VIVIEN, *Ecotaxe*, in *Encyclopaedia Universalis* (en ligne).
04. FRANCOIS (Pape), 138, *Loué sois-tu – Laudato si'*, *Sur la sauvegarde de notre maison commune*, Lettre encyclique, Vatican, Libreria Vaticana editrice, 2015.
05. IDEM, *Soi-même comme un autre*. Paris, Ed. Seuil, 1990.
06. LAMBERT, J.-C., *Ecologie et distributisme. La planète des usagers*, Paris, L'Harmattan, 1998.
07. NIEME, L., *Par-delà l'anthropocentrisme: l'écocentrisme?*, in F. B. MABASI B et G. MWENE B., *Technoscience, savoirs endogènes et formes de vie spirituelle. Défis et enjeux pour une*

- réinvention de l'Afrique*, Mélanges en mémoire du Professeur G. BUAKASA TKM (1937 – 2004), Kinshasa, NORAF, 2006.
08. *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2001, p. 377.
 09. REY, A., *Dictionnaire historique de la langue française*, vol. 1, Paris, Le Robert, 2006.
 10. RICOEUR, P., *Du texte à l'action*. II : Essai d'herméneutique. Paris, Ed. Seuil, 1986.
 11. YELE-YELE ALAMI A., *Notes de cours de Développement communautaire*, L2 Théologie, IFTD, 2016 – 2017, inédites.

PHILOSOPHIE, COVID-19 ET BOULEVERSEMENT DU MONDE

Par

Professeur Alain YELE-YELE Alami

Docteur en Philosophie

Introduction

Le monde explose à cause notamment de la pandémie du Covid-19. Ce choc exogène d'origine sanitaire a entraîné un bouleversement sans précédent du monde. En ce sens, elle a érodé sensiblement les conditions de vie de la planète terre.

Depuis la fin de l'an 2019, on assiste, affolé et impuissant, à l'hibernation des activités humaines. Certes, le monde s'est arrêté. Beaucoup ont cru à la fin du monde, à la parousie. Cette hibernation est due au Corona virus, pour laquelle les gouvernements du monde travaillent non pas pour l'arrêter, mais pour le liberticide.

Ce qui étonne, c'est le fait que cette pandémie à Corona virus semble être seulement l'affaire des médecins et/ou des laboratoires qui nous imposent leur vision du monde. Pourtant, rien n'est indigne à la réflexion philosophique.

Dès lors l'on s'interroge sur le rôle de la philosophie. Faut-il réduire l'homme à sa simple expression ? Sans doute, l'être humain ne sait plus s'ouvrir à autrui au nom de la Covid-19. Cette maladie qui renforce la fracture sociale semble ne pas être l'objet de la philosophie. Le philosophe ne réagit pas. C'est le silence, comme si le ressort de la raison s'est brisé. Où est passée la philosophie ? Rappelons avec Aristote que les philosophes doivent se servir du *logos-ethos-pathos* pour résoudre les problèmes.

Dans cette perspective, notre réflexion gravitera autour de cinq points :

- I. Echec de la philosophie face au matérialisme éhonté
- II. Covid-19 et violation des droits humains
- III. Bouleversement du monde
- IV. Redéfinition du paradigme mondial

I. Echec de la philosophie face au matérialisme éhonté

Il est vrai que la présentation oblique ou déformée de la philosophie nous amène à des conséquences fâcheuses. Ainsi, face à la pandémie du Covid-19, nous constatons avec amertume :

- ✓ Le recul de la philosophie par le non-engagement du philosophe ;
- ✓ La montée en puissance de *l'Homo economicus* au détriment de *l'Homo Philosophicus* ou *l'Homo Rationalis* ;
- ✓ Le sommeil dogmatique de la philosophie, à cause notamment du primat du matériel sur la raison comme ce fut le cas au Moyen âge, la période patristique.
- ✓ La philosophie est tombée en ruine face à l'utilitarisme considéré aujourd'hui comme valeur refuge. Il n'y a des sciences que de l'utile ;
- ✓ L'absence des réactions philosophiques sur la Covid-19 ;
- ✓ L'incapacité de répondre à la question : la philosophie, pourquoi faire ?

Ces constats amers nous poussent à redéfinir le rôle de la philosophie aujourd'hui. Hier, le philosophe était un éveilleur et réveilleur de la société. Aujourd'hui, sans emprunter l'expression de Roger Garaudy, peut-on parler du crépuscule de la philosophie ? La philosophie a-t-elle échoué ? Peut-on confirmer le manque d'attrait vers la philosophie comme étant un échec ? Les auditoires de philosophie se vident. Cela peut être une preuve probante ?

Certes, la maladie est là. Mais il y a lieu de reconnaître que c'est l'aspect économique qui est mis en exergue, notamment la vente des masques, du gel hydro-alcoolique, du savon liquide au nom de la protection. C'est le bien-être matériel qui est visé au lieu du plus-être.

L'heure est venue où les philosophes doivent répondre à la question matricielle : comment philosopher aujourd'hui à l'heure du matérialisme éhonté ? L'homme s'intéresse plus à l'avoir qu'à l'être. C'est la culture du paraître qui est mise en exergue.

Voilà pourquoi, face à la pandémie du Covid-19, ce n'est pas l'être humain qui est mis à l'avant-plan, mais bien plus les bénéfices des industriels pharmaceutiques. Ainsi, la philosophie doit changer le fusil d'épaule. Car, selon Pierre-Joseph Proudhon, de l'action de la Covid-19 doit naître des idées pour maîtriser cette pandémie. Ces idées doivent provenir de la philosophie qui doit être considérée comme la pierre angulaire nécessaire pour passer à l'action contre la Covid-19 et penser à la finalité de nos actes.

Redonnons donc à la philosophie ses lettres de noblesse face au matérialisme éhonté. Son rôle est méconnu. Il y a lieu de rappeler que selon Irène Pereira, "le rôle de la philosophie est d'orienter axiologiquement l'action". Pour résoudre le problème du matérialisme éhonté qui caractérise le monde du XXI^{ème} siècle, la philosophie est appelée à féconder non seulement la théorie, mais aussi la pratique.

Il nous revient de redorer le blason terni de la philosophie en lui dotant d'une pépinière au niveau secondaire.

Ainsi, nous saisissons cette opportunité, du haut de cette tribune, pour dénoncer le fait que l'option Latin-Philo organisée en RD Congo ne dispense le cours de philosophie qu'en sixième des humanités. Pourtant, l'option est Latin-Philosophie. Curieusement dans sa mise en œuvre, il n'y a que le latin comme langue morte qui

est plus enseigné. Et cela sous l'œil impuissant du philosophe. Ne peut-on pas penser à raviver ce programme pour que la philosophie soit programmée dès la première année des humanités, ancienne troisième des humanités ? Pourquoi privilégier le latin au détriment de la philosophie ? Et pourtant la philosophie rend les hommes rationnels, lucides et critiques.

Comment aider la philosophie à reprendre son flambeau de la science mère ? Cette question rentre dans le cadre de la préoccupation de Karl Marx selon laquelle la philosophie théorique doit se faire essentiellement pratique. Disons que la philosophie est inséparable d'une transformation radicale de la société. En ce sens, elle est une énergie humaine et sociale. C'est dans cette perspective que Karl Marx, dans sa onzième thèse sur Ludwig Feuerbach, note : « les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, ce qui importe c'est de le transformer »²⁵.

Pour sortir la philosophie de l'ornière ou du ghetto, nous proposons en premier lieu la réforme du programme national de l'option latin-philo à l'effet d'en faire une pépinière de la faculté de philosophie. Cette option qui s'avère dès son intitulé d'une importance capitale est réduite au silence par une mauvaise programmation des cours.

En effet, il est étonnant de constater que durant leur parcours des élèves en latin-philo n'ont que deux heures seulement de philosophie et cela en sixième année. Les questions impérieuses restent de savoir : quel est le contenu de la matière et qui donne ce cours ? Les réponses à ces questions laissent à montrer que la philosophie n'a pas sa place dans la classe congolaise et par voie de conséquence le développement du Congo tarde à venir.

²⁵ Karl MARX et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande* (première partie), *Thèses sur Feuerbach*, Préface de la Contribution à la critique de l'économie politique (1859), introduction de Jacques MILHAU, Paris, Ed. Bilingue, s.d., p. 30.

La philosophie qui, par son étymologie est l'amour de la sagesse, est la base du développement du monde entier, cela se constate bien dans l'évolution même des sciences. Toutes les sciences sont fruits de la philosophie. Si nous refusons la voie de la sagesse au Congo en négligeant la philosophie, nous ne formerons dans notre société que les personnes inutiles à la société, car vide de conscience. Le philosophe bien appris est cette personne qui a un sens élevé de la morale. Il suffit de mettre l'impératif catégorique d'Emanuel Kant qui dit : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action soit érigée en règle universelle ».²⁶ Voilà l'utilité même de la philosophie que nous devons enseigner dans nos écoles.

Pour être concret, nous proposons que dans l'option Latin-philo, le cours de philosophie soit enseigné dès la première année des humanités soit 4 heures la semaine jusqu'en quatrième des humanités. Cela permettra de donner le goût de la philosophie, de la réflexion, du bon sens et du changement de la mentalité.

Pour ceux qui sont d'autres options, il faut certainement amener chaque élève congolais à une réflexion par la philosophie, qui doit être enseignée au moins deux heures par semaine.

A la place de la dissertation ordinaire, il est impérieux de la transformer en une dissertation philosophique qui doit être présentée rigoureusement avec un thème bien défini qui peut aider au développement du pays.

En reprenant sa place de science-mère, la philosophie peut lutter contre les violations des droits humains dues à la pandémie au Corona virus.

²⁶ E. Kant *Métaphysique des mœurs*, tome 1, *Fondation, introduction*, trad. par Alain Renault, Garnier-Flammarion, 1994, p. 18.

II. La covid -19 et violations des droits humains

Dans l'hôpital occidental, très technicisé, un lit est dévolu à un malade. Il vit dans l'isolement. Il n'a même pas besoin d'un garde-malade. Personne n'est placé à ses côtés, même pas sa famille restreinte. Le malade est seul. Le personnel soignant seul est censé prendre soins de lui. Il est malade dans une mesure où il ne s'appartient pas. La définition de sa morbidité relève de la société. Le malade est plongé dans un isolement et dans une identité qui lui est assignée.

Par contre, les Négro-africains sont condamnés à vivre ensemble. Ce principe implique que la responsabilité en jeu dans l'accompagnement des malades ne saurait être uniquement technicienne. Lorsqu'un membre de la communauté est morbide, c'est une affaire de tous. Les soins à apporter à sa maladie sont une question communautaire. Le malade ne s'appartient pas, il dépend totalement de sa communauté. Il est absurde de le laisser seul sur son lit de malade. Il s'agit ici de la solidarité africaine. Malheureusement, tel n'est pas le cas avec le malade au Covid-19 qui vit en quarantaine.

En sus, le train des mesures barrières autrement appelé gestes barrières pour atténuer la contagion au Covid-19, notamment le port obligatoire des masques, le lavage des mains ou l'usage du gel hydro-alcoolique, le prélèvement obligatoire de température à l'entrée des immeubles publics, super marchés ou marchés, tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou avec le mouchoir à usage unique, la distanciation physique, l'interdiction des manifestations publiques, le confinement des populations, la fermeture des frontières, la vaccination... violent à coup sûr les droits à la liberté individuelle. Autrement dit, ces gestes barrières sont liberticides.

S'il faut s'en tenir à la vaccination, il serait indiqué de relever que l'on ne peut voyager vers l'Occident et vis-versa sans s'être fait vacciner. Le voyage qui est un droit inaliénable est soumis à des conditionnalités. L'on doit impérativement se soumettre à un test à

Covid-19, à défaut duquel on ne peut voyager. N'est-ce pas là une violation des droits fondamentaux ?

Avec la Covid-19, s'il faut paraphraser Son Eminence feu le Cardinal Laurent Monsengwo, l'homme vit dans une prison à ciel ouvert. Car il n'est pas libre en public. Ses mouvements sont soumis à des restrictions. C'est une mesure discriminatoire.

Sans doute, les gestes barrières qualifiées de pierre angulaire de la lutte contre la pandémie au Corona virus constituent une violation flagrante des droits humains. Pour nous en convaincre, nous avons assisté à des bavures policières en République Démocratique du Congo et sous d'autres cieux dans le cas de non-respect de port de masque. Une amende transactionnelle était instaurée pour obliger le peuple à respecter les gestes barrières.

Récemment à Bruxelles, il y a eu des manifestations anti-mesures Covid-19 réprimées par la police, pourtant la population bruxelloise réclame ses droits bafoués.

C'est ici le lieu pour nous d'inviter les philosophes à réfléchir pour l'implémentation des mesures barrières plus humaines, c'est-à-dire qui respecteraient la dignité de l'homme. En effet, cette pandémie a bouleversé le monde.

III. Bouleversement du monde

C'est au mois de décembre 2019, dans la ville de Wuhan en Chine que les premiers cas du coronavirus, alors inconnu, ont été détectés. Un virus semblable au Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère) qui a sévi entre 2002 et 2003, a fait des centaines de morts provoquant chez les patients atteints de violentes pneumonies. En quelques semaines, le virus a dépassé les frontières chinoises et touche l'Europe, puis la quasi-totalité du globe. Dès le début de l'année 2020, le monde s'est arrêté. C'est le confinement généralisé du monde. L'inhumation d'une victime de Coronavirus est faite par les spécialistes en santé sans sa famille.

Il est un fait, aujourd'hui, indéniable que la pandémie au Corona virus a bouleversé le monde sur presque tout le plan, surtout sur celui du comportement des Etats, des individus voire de la société. La psychologie des personnes est entamée. Personne ne fait confiance à personne, soupçonnant l'autre de malade au Covid-19, surtout s'il tousse ou éternue ou encore a des écoulements nasaux. Quelle méfiance !

L'année scolaire et académique écourtée. Pour rappel, l'année académique 2020 – 2021, en République Démocratique n'a eu que six mois de cours. Contrairement aux anciennes habitudes où elle partait d'octobre au mois de juillet de l'année suivante.

Il est vrai que cette pandémie qui est maintenant à sa quatrième vague avec le nouveau variant omicron a bouleversé le monde. L'écosystème entrepreneurial a été grippé.

Au regard de toutes les mesures barrières, nous constatons que le monde s'est doté d'une nouvelle approche du travail : le télétravail. C'est une grande révolution mondiale. Du coup, on gagne en temps et en énergie. Le travail en présentiel ou en distanciel ne pose plus problème.

La question que nous nous posons et qui attend une suite urgente est celle de savoir où va le monde. N'est-ce pas que le monde est en train de vivre l'autarchisme, c'est-à-dire la philosophie selon laquelle chacun ne peut compter sur soi. Du coup, on ferme les portes aux autres. On ne peut ni saluer ni embrasser l'autre. Ne faut-il pas revenir à la philosophie de l'existentialisme pour s'interroger sur la valeur de l'autre ?

Sur le plan commercial, c'est le e-commerce qui est mis en vedette. Mais cette pratique commerciale accuse aussi des limites.

Il importe donc de redéfinir le modèle qui doit désormais régenter le monde actuel.

IV. La redéfinition du paradigme mondial

Le monde qui, autrefois était considéré comme un village planétaire dans lequel tout le monde pouvait vivre à l'aise et former les relations égales, est de nos jours divisé par les puissants qui, au lieu de défendre les plus vulnérables et les plus faibles, pensent seulement à leurs intérêts. Cette démarche des puissants influencée par le matérialisme éhonté laisse la place de choix aux matériels et la méprise de l'homme. L'ordre de l'égalité qui a existé jadis dans le monde est bouleversé et laisse la place à un désordre organisé qui ne peut laisser un scientifique averti indifférent. Face à cette impasse, il y a lieu pour les scientifiques et plus encore les philosophes d'y réfléchir et trouver les solutions novatrices adéquates, afin de remettre l'ordre original.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous ne devons pas appréhender le concept de paradigme dans l'approche épistémologique illustrée par Thomas Samuel Kuhn selon laquelle « le paradigme est un cadre qui définit les problèmes et les méthodes légitimes, et qui permet ainsi une plus grande efficacité de la recherche : un langage commun favorise la diffusion des travaux et canalise les investigations »²⁷, mais plutôt comme : « une représentation du monde, une manière de voir les choses, un modèle cohérent des pensées, de la vision du monde qui repose sur une base définie, sur un système de valeurs »²⁸.

Sans peur d'être contredit, il est vrai d'affirmer que le monde d'aujourd'hui repose sur la puissance ; la raison du plus fort est toujours la meilleure²⁹. Cette puissance est à comprendre ici, non dans une seule approche bien précise, mais bien au contraire dans une approche holistique née du matérialisme éhonté.

²⁷ T. S. KUHN, *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008, p. 104.

²⁸ Dictionnaire électronique, consulté le 09/12/2021.

²⁹ www.JeandeLaFontaine.Leloupetl'agneau. Consulté le 09/12/2021 à 17h00

En effet, les pays qui se disent développés ne fournissent aucun effort visant à développer ceux qu'ils considèrent de sous-développés. Bien au contraire, leur démarche consiste à les sombrer encore davantage pour que leur puissance accroisse en se servant de différentes richesses dont ils disposent (les minerais, les jeunes qui se distinguent dans la société...). Si le monde continue à se comporter ainsi, il n'est pas loin de revivre la colonisation sous une autre forme.

Voyant l'hécatombe mondiale approchée, nous ne pouvons pas rester l'œil impuissant sur l'avenir du monde. Notre rôle en tant que philosophe ne doit pas rester seulement de faire de discours abstraits, mais de chercher et de proposer les voies et moyens pour prévenir le danger ou bien plus éradiquer le danger.

Il s'agit concrètement de déconstruire les catégories qui ont régenté l'ancien paradigme mondial où d'un côté, l'on distingue les G20, les pays de Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et les pays du tiers monde de l'autre côté. Cela revient à dire que cet ordre mondial importe d'être déconstruit pour un nouveau modèle mondial qui doit reposer sur l'égalité entre les Etats. D'ailleurs, la Charte des Nations Unies parle d'égalité souveraine entre les Etats dans son article deuxième, paragraphe un.

C'est le vœu de Frédéric Gros quand il souligne : « l'activité philosophique ne doit pas se cantonner au seul discours, mais se mettre à l'épreuve des pratiques, des conflits et des faits »³⁰. Ainsi donc, le nouveau paradigme à construire dans le monde est celui d'égalité qui fera réellement du monde un village où tous sont égaux et chacun respecte l'intérêt de l'autre pour le bien de tous. Ce paradigme n'est pas nouveau, car déjà le principe d'égalité entre les Etats est ancien. C'est sur cette base que certains auteurs, notamment Vattel, de Maertens, Calvo, Flore, Moore, Scott ont posé leurs théories. En effet, l'hypocrisie qui caractérise les relations internationales est appelée, grâce à la philosophie, à céder la place à

³⁰ F. GROS, « *Situation du cours* », dans GSA, p. 354.

l'éthique relationnelle, afin de féconder l'égalité souveraine des Etats. Ainsi, les Etats étant souverains ont tous droit en tant que tels et en vertu du droit international à une vocation identique à jouir des droits à propos desquels il est établi qu'ils sont égaux.

Certains Etats, souffrant de la folie de grandeur considère les autres comme étant de sous-Etats qui n'ont que des ordres à recevoir. C'est ainsi que les Occidentaux ont traité certains Etats de zone rouge et par conséquent ils n'ont pas droit au visa d'accès au nom de la Covid-19. Maintenant que les Occidentaux connaissent la cinquième vague de la Covid-19, il est important que l'Afrique non encore touchée par cette quatrième vague de fermer ses frontières aux Occidentaux. Il s'agit de l'application du principe de rétorsion. Ce, en vue de l'implémentation du nouveau paradigme mondial.

Certes, ce paradigme fera l'objet des débats. Mais l'on ne peut construire un paradigme que par les rêves et/ou les utopies.

Cette égalité doit reposer sur la conscience historique des Etats. Il s'agit ici de reconstruire la citoyenneté mondiale où la discrimination n'aura plus droit de cité.

Dans cette perceptive, la solution que nous proposons pour la redéfinition de ce paradigme est double :

- ✓ La réforme des relations entre les Etats ;
- ✓ La sensibilisation à la prise de conscience de tous.

a. La réforme des relations entre les Etats

La façon rationnelle de réformer les relations entre les Etats, c'est de chercher à instaurer la paix perpétuelle comme le recommande E. Kant. Pour éviter la paix des faits qui est due à la cessation de guerre entre les Etats, E. Kant présente pour ce faire deux formes d'article pour que cette paix soit pratique.

Dans la première forme, qui constitue les conditions préliminaires de la paix perpétuelle, six recommandations sont indispensables, à savoir :

- ✓ Aucun traité de paix ne doit valoir comme tel, si on l'a conclu en se réservant tacitement matière à la guerre future ;
- ✓ Nul Etat indépendant ne pourra être acquis par un autre Etat, par échange, héritage, achat ou donation.
- ✓ Les armées permanentes doivent être supprimées avec le temps.
- ✓ On ne doit point contracter des dettes publiques en vue des conflits extérieurs de l'Etat.
- ✓ Aucun Etat ne doit s'immiscer de force dans la constitution et le gouvernement d'un autre Etat.
- ✓ Aucun Etat, en guerre avec un autre ne doit se permettre des hostilités de nature à rendre impossible la confiance réciproque lors de la paix future.

Dans la deuxième partie, on y trouve trois recommandations indispensables pour une paix définitive.

- ✓ Dans tout Etat, la constitution civile doit être républicaine ;
- ✓ Le droit des gens doit être fondé sur un fédéralisme d'Etats libres ;
- ✓ Le droit cosmopolitique doit se restreindre aux conditions de l'hospitalité universelle.

Pour arriver à matérialiser ces préalables, Emmanuel Kant ajoute les 4 éléments :

- ✓ La garantie de la paix perpétuelle ;
- ✓ La demande que les philosophes soient consultés sur ces sujets développés cités ci-haut ;
- ✓ Le désaccord entre la morale et la politique relativement à la paix perpétuelle ;
- ✓ L'accord de la politique et de la morale selon la notion transcendantale du droit.

b. La sensibilisation à la prise de conscience de tous

Il est vrai que la pandémie de la Covid-19 a décimé la population par manque d'information. Il serait impératif de sensibiliser davantage la population dans leurs langues locales. Car, parler une langue est une exigence d'inscription dans une culture bien déterminée.

Il est possible que la propagation d'une maladie peut être causée par manque d'information. Voilà pourquoi la sensibilisation reste un outil nécessaire pour lutter contre l'ignorance dans le domaine non seulement de la pandémie, mais aussi dans la vie toute entière.

En ce sens, la sensibilisation apporte les informations nécessaires. N'est pas sensibiliser c'est plonger la population ou mieux le monde dans une ignorance crasse.

Que pouvons-nous, en fin de compte, retenir de tout ce qui vient d'être dit?

Conclusion

Après le tour d'horizon sur la philosophie, Covid-19 et bouleversement du monde, nous induisons que la crise, si sanitaire soit-elle, nous offre une opportunité de réinventer l'impossible. Cette réinvention nous replonge au cœur de la philosophie de l'imaginaire et de la représentation. C'est le lieu de préciser le rôle de la philosophie dans la crise de la Covid-19. Malgré le bouleversement du monde, la philosophie est censée nous produire des référents pour éviter d'objectiver ou mieux de l'enfermer dans une prison à ciel ouvert.

Il est donc indiqué de reposer les relations entre les Etats sur le paradigme d'égalité qui est le nouveau paradigme mondial dont le monde a besoin pour éviter sa déchéance. Concluons par cette *pertinente interrogation philosophique : Qu'avons-nous fait, nous philosophes, pour lutter contre la Covid-19 et instaurer un nouveau paradigme mondial ?*

Votalité, pseudo-spiritualité et ethnotradithérapie négro-africaine

Par

Professeur Alain YELE-YELE ALAMI

Résumé

Le négro-africain éprouve son existence comme un vœu, un *votum*. Il veut vivre le plus longtemps possible. La votalité, ce vœu africain de vivre n'est pas que métaphysique, mais aussi technoscientifique. Dans son expérience de votalité, le négro-africain s'entoure de tous les alliés de la vie : Dieu, les ancêtres, etc. que le mortel éveille par un sage adéquat du verbe. Ainsi, une maladie en Afrique subsaharienne est de source maléfique. En effet, la morbidité a des référents et des causes multiples. Il est vrai qu'il est des maladies incurables par la médecine moderne, d'où le recours à l'ethnotradithérapie, une approche holistique de la guérison, où l'on privilégie les pratiques paramédicales, qualifiées de pseudo-spiritualité. C'est une pratique traditionnelle. Voilà pourquoi le négro-africain vit une sorte de symbiose : foi en la Sainte Trinité et la tradition pour sa guérison en cas de maladie qui le déforce au lieu de le renforcer.

Mots clés

Votalité, pseudo-spiritualité, ethnotradithérapie, négro-africain, homme, vie, mort, Dieu, esprit.

Abstract

The African Negro experiences his existence as a wish, a vote. He wants to live as long as possible. Votation, this African wish to live, is not only metaphysical, but also technoscientific. In his experience of votality, the black African surrounds himself with all the allies of life: God, ancestors, etc. that the mortal awakens by an

adequate sage of the word. Thus, a disease in sub-Saharan Africa has an evil source. Indeed, morbidity has multiple referents and causes. It is true that there are diseases that are incurable by modern medicine, hence the use of ethnoradiotherapy, a holistic approach to healing, where paramedical practices, described as pseudo-spirituality, are favored. It is a traditional practice. This is why the black African lives a sort of symbiosis: faith in the Holy Trinity and tradition for his healing in the event of illness which weakens him instead of strengthening him.

Keywords

Votality, pseudo-spirituality, ethotradithérapie, Negro-africain, man, life, death, God, spirit.

0. INTRODUCTION

Philosopher sur *Votalité, pseudo-spiritualités et ethnotradithérapie négro-africaine* revient à déchiffrer mieux à explorer l'enracinement de l'homme africain subsaharien dans sa nature naturante. Cette réflexion a comme nœud gordien une double exigence. D'une part, l'exigence d'une autopsie critique de la tradition négro-africaine reléguée dans les oubliettes et, d'autre part, l'exigence de redorer cette tradition afin qu'elle devienne le bosquet initiatique, le fer de lance du négro-africain. Ce, en vue d'assumer pleinement son existence qui, jusqu'alors, est teintée des stigmates de l'occidentalité.

Ainsi, par flux et reflux, dans une démarche analytique, outre l'introduction et la conclusion, notre réflexion tournera autour de quatre points :

1. Votalité chez les négro-africains
2. Causes de morbidités en Afrique subsaharienne
3. Pseudo-spiritualités et ethnotradithérapie négro-africaine
4. Ethnotradithérapie comme voie négro-africaine de guérison

1. LA VOTALITE CHEZ LES NEGRO-AFRICAINS

L'Africain subsaharien est toujours déjà caractérisé par la votalité, c'est-à-dire il est animé par le vœu de vivre à tout prix. Il s'attache à la vie, à telle enseigne que de la naissance à la mort, sa vie est théâtralisée. Cette conception de la votalité est attestée par Birago Diop lorsqu'il écrit : « les morts ne sont pas morts. Ceux qui sont morts ne sont jamais partis. (...) Le sort de nos morts qui ne sont pas morts ; le lourd pacte qui nous lie à la vie, la lourde loi qui nous lie aux actes des souffles qui se meurent »³¹. Cette pérennisation de la vie est soumise à de grands défis, notamment le recours à la technoscience, aux rebouteurs voire les guérisseurs ou aux serviteurs de Dieu.

En effet, le vœu africain de vivre n'est pas que métaphysique, dans le sens où il consulte les guérisseurs, le serviteur de Dieu en cas des ennuis de santé dont le traitement pose problème, mais aussi il est appuyé par la technoscience pour assurer la longévité de la vie. Le négro-africain veut vivre pendant longtemps. Pour lui, mourir pendant le jeune âge est impensable. La mort est la conséquence d'une vie pleinement vécue jusqu'à la vieillesse.

La situation du négro-africain est celle d'un « être encombré ». Cet encombrement est l'expression de son incapacité d'auto-compréhension totale, de la saisie des significations profondes du monde et de la société en perpétuelle mutation et d'un manque de maîtrise de l'historicité dans un projet global de sens.

Sans doute, le destin de l'homme est une grande lutte entre la vie et la mort, tant au-dedans du mortel lui-même qu'autour de lui, dans son environnement socio-cosmique. Selon le négro-

³¹ Cf. BIRAGO DIOP, *Le souffle des ancêtres, Du recueil. Leurres et lueurs*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1960.

africain, « la vie ne peut mourir »³². En ce sens, la mort n'est pas la fin de la vie. Ainsi, dans le combat gigantesque qu'elle soutient contre la mort, la vie triomphe de la mort. C'est là une donnée définitive qui se dégage de tous les enseignements fondamentaux que les sages dispensent aux initiants dans les bosquets enchantés. Ces grandes liturgies initiatiques doivent, par l'enseignement et l'ascèse, permettre à l'homme d'unifier son monde intérieur, d'assurer en soi la victoire de la vie sur la mort, afin de parvenir, ensuite, sur le plan socio-cosmique, au même résultat³³.

A ce sujet, la mission de l'homme sur la terre – vue du point de vue initiatique – est d'associer, grâce à son « verbe », toute la création à son destin, en préparant la victoire de la vie sur la mort³⁴. Dans son expérience de vitalité, le négro-africain s'entoure de tous les alliés de la vie : Dieu, les ancêtres, dont le rôle est de protéger leur postérité subsolaire, les génies propices et même toutes les forces latentes répandues dans les choses et que le mortel « éveille » par un sage adéquat du « verbe ». De sorte qu'on a pu dire qu'en « éthique » négro-africaine le critère du bien et du mal se précise autour de l'enjeu capital de cette lutte. Les actes censés « favoriser l'éclosion de la vie humaine, de la conserver, de la protéger, de l'épanouir ou d'augmenter le potentiel vital de la communauté, sont de ce fait considérés comme bons³⁵.

Disons avec L.V. Thomas que le négro-africain est l'homme pour lequel l'espoir est toujours permis³⁶. En Afrique traditionnelle, le négro-africain apparaît plutôt comme un être-pour-la-vie et l'espérance une modalité de l'âme.

³² O. BIMWENYI K., *Discours théologique négro-africain. Problème des fondements*, Louvain, Thèse de doctorat à la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Louvain, 1977, p. 476.

³³ O. BIMWENYI K., *Op. cit.*, p. 476.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ L. V. THOMAS, *Le socialisme et l'Afrique*, T.II, *Idéologie socialiste et les voies africaines du développement*, Paris, Le Livre Africain, 1966.

Cela revient à dire que le négro-africain éprouve son existence comme un vœu, un *votum* que l'expérience de la fragilité – dans la clairière des « larmes » par exemple – ne fait qu'exaspérer. Un vœu que rien ne peut évacuer, comme une incurable espérance qui, quoique sans cesse différée, se maintient toujours. Un vœu immense, un désir sans jamais cesser de vivre. Un vœu, un désir que l'on aurait tort de tenir pour purement psychologiquement et de renier sans plus dans les tiroirs des troubles psychiques³⁷. On le sait, le négro-africain est attaché à la vie, à telle enseigne que la mort naturelle n'est pas admissible à fleur d'âge. Toute mort est porteuse d'une signification.

Cette lecture de Bimwenyi de la vitalité chez le négro-africain pousse à induire que le souci du négro-africain est de « bien-vivre ». Il s'agit ici de la dimension morale du comportement humain. Le terme « comportement » se réfère à la loi pour pouvoir le qualifier de bon ou de mauvais. Par exemple, dans une conception « légale » de l'éthique, bien-vivre signifie vivre selon la loi morale : la conscience. Rendons-en compte que la morale africaine traditionnelle n'est pas du tout legaliste. En ce sens, bien-vivre ne signifie nullement suivre les lois, mais c'est le fait d'avoir une vie réussie³⁸.

C'est pourquoi en Afrique tout le monde n'est pas ancêtre. A ce sujet, Bernardin Muzungu fait observer : « tous les morts ne font pas partie des mânes, est-il affirmé unanimement. Ce sont les hommes qui ont bien vécu sur la terre, les hommes qui ont fait du bien, ceux qui ont été sensibles aux problèmes des autres et ceux qui ont procréé, qui font partie des mânes »³⁹. Autrement dit, « les sorciers, les assassins, les menteurs, les voleurs, les incestueux, les infidèles, les haineux et autres vicieux sont exclus de la catégorie des

³⁷ O. BIMWENYI K., *Op. cit.*, p. 476.

³⁸ O. BIMWENYI K., *Op. cit.*, p. 31.

³⁹ Cf. B. MUZUNGU, *Une comparaison entre le culte des ancêtres et le culte des saints*, dans *Tradition, Spiritualité et développement*, Actes de la XIII^{ème} Semaine Philosophique de Kinshasa du 05 au 11 avril 1992, RPA, 22, FCK, 1993, p. 30.

ancêtres et sont classés dans la catégorie de mauvais esprits condamnés à errer et prêts à causer du tort aux vivants⁴⁰.

Il est vrai, bien entendu, que le négro-africain tient à bien vivre. Bien-vivre revient à réunir ces éléments : « la richesse, la famille et la santé. Dès qu'on en a, on doit nécessairement vivre jusqu'à l'extrême vieillesse. Ainsi, l'ancêtre est donc le défunt qui a vécu une vie réussie et qui peut aider les siens à réussir la leur comme lui »⁴¹.

Sans doute, beaucoup d'auteurs, notamment Placide Tempels, Oscar Bimwenyi, Jean-Marie Van Parys ont souligné l'importance de bien-vivre. En effet, la vie est une valeur indéniable. Donner naissance à la vie, c'est assurer la pérennité de la race. Voilà pourquoi le négro-africain cultive la vie, voue un culte à la vie. Il est inconcevable de mourir à la prime enfance ou au jeune âge. Le culte de la vie doit déboucher sur l'effort de développement qui entre dans le cadre d'une logique altruiste, fondement de la solidarité africaine.

En clair, l'être négro-africain est un être-avec. Dans sa volonté de vivre, il ne peut être seul. Il travaille pour la consolidation de sa vie et de celle de sa communauté. Il vit la mystique des bananiers qui se soutiennent mutuellement pour renforcer la vie. La notion de vitalité permet au négro-africain de bien comprendre la vie qu'il doit mener. Dans cette optique, la morbidité ou mieux la maladie en Afrique subsaharienne doit être due à plusieurs causes, notamment spirituelles.

2. Causes de morbidité en Afrique subsaharienne

Il importe de souligner dès l'abord qu'en Afrique subsaharienne, toute maladie a une cause souvent transcendante, mieux spirituelle. A ce sujet, Placide Tempels écrit : « pour beaucoup de phénomènes naturels qui nous frappent, les bantous ont trouvé une

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*, p. 31.

explication : non une explication scientifique, qui satisfait la raison, mais plutôt une représentation fantaisiste qui nourrit leurs fantaisies. Cette représentation fantaisiste satisfait quand même les bantous encore éprouvés totalement, parce que leur raison n'a pas ce besoin de connaître, ou du moins pas ces théories qui dépassent les hommes et qui n'ont rien à voir avec la vie terrestre... Ils se laissent fort peu incommoder par les contradictions entre leurs interprétations de détails d'un seul phénomène naturel ⁴²».

En Afrique noire, la maladie peut avoir plusieurs causes, notamment l'expression de la sanction d'un membre de la communauté qui a soustrait frauduleusement un bien appartenant à autrui, l'expression de la colère d'un parent défunt contre un vivant qui a transgressé la loi, l'expression d'un mauvais sort causé par le sorcier ou le « *mwena mupongo*⁴³ » ou plus précisément le « *mupongo mubi* »⁴⁴.

Il importe donc de relever que la maladie se conçoit et se gère sur base de représentation dont la fonction sociale est d'importance capitale. Disons que la morbidité est douée d'une existence propre. Il serait réducteur de ne considérer que l'aspect biologique du mal qui affecte le patient. Des référents et des causes multiples entrent en ligne de compte dans le cadre d'une maladie qui attaque une personne. Si la maladie n'est pas rattachée à l'ensemble des causes dont elle procède, alors une partie de cette dernière ne sera pas soignée. En dernière instance, c'est sur un plan transcendantal que la morbidité peut être effectivement éradiquée et que l'équilibre et la santé sont susceptibles d'être restaurés.

La connaissance de la nature d'une maladie est indispensable pour la soigner. Souvent pour les négro-africains, une

⁴² Cf. P. TEMPELS, *La philosophie bantoue*, Traduit du néerlandais par A. Rubbens, Lovania, Elisabeth, 1945, p.39.

⁴³ Cf. O. BIMWENYI KWESHI, *Discours théologique négro-africain. Problème des fondements*, Louvain, 1977, p. 478

⁴⁴ Cf. *Ibid.*

maladie est de source maléfique. Elle peut être due à la colère d'un oncle déjà décédé, pour la simple raison que les vivants ne s'occupent pas de sa sépulture. Voilà pourquoi il est plus qu'urgent de connaître la pharmacopée ou mieux les plantes médicinales susceptibles de réparer ce tort.

En effet, dans la nature réside de nombreux vecteurs de guérison qui ne sont toutefois pas les seuls auxquels on peut avoir recours. Car, la prise en charge de la maladie fait encore appel à une ritualisation. Cela renvoie à une sacralisation de la maladie, des soins et de la personne.

Il est vrai qu'on ne saurait concevoir les maux qui affectent l'homme sans considérer son caractère sacré. Ce n'est pas faire référence à une confession ou à une religion, mais bien plutôt à une conception de l'être de l'homme, à savoir une ontologie. Sans doute, au-delà du corps, il existe une dimension transcendante qui est en lien avec la morbidité. Ainsi, il est nécessaire de ritualiser les soins médicaux. Car, même l'entourage du patient lui est redevable, y compris en lien avec ce plan de transcendance. Tous sont redevables aux « êtres invisibles », ainsi ils doivent participer au processus de guérison.

La morbidité s'inscrit donc dans un agencement d'êtres et d'influences complexes. On peut ou non guérir de la maladie, si et seulement si on n'entre pas en communion avec la manne des ancêtres qui participent au processus de la guérison.

Il existe dans les êtres vivants, certains principes ou certaines substances qui dirigent les réactions chimiques pour remanier les liaisons entre éléments et transformer ainsi un corps en produits nouveaux. Ce sont des ferments ou diastases. Ce sont des substances dont les atomes se trouvent dans un état de grande agitation et qui transforment d'autres composés en leur transmettant leur propre mouvement. C'est ce mode d'opération qui est d'application dans la levure de bière faisant fermenter le sucre : elle

contient déjà une substance en état de « métamorphose ». Par la vertu d'une nature chimique propre aux ferments, la décomposition s'étend hors de la sphère de cette substance pour se reporter sur les molécules d'un composé voisin.

La mort renvoie toujours à une conception du monde et du temps. Dans l'univers négro-africain, le temps est cyclique. Lorsque l'on meurt, on est remplacé. En ce sens, la mort n'est pas le terme de l'évolution des causalités de la naissance à la corruption, telle que la concevait par exemple Aristote. Au contraire, la succession des étapes est ininterrompue puisque l'individu n'arrive pas à son terme avec la mort.

Dans l'hôpital occidental, très technicisé, un lit est dévolu à un malade. Il vit dans l'isolement. Il n'a même pas besoin d'un garde-malade. Personne n'est placé à ses côtés, même pas sa famille restreinte. Le malade est seul. Le personnel soignant seul est censé prendre soins de lui. Il est malade dans la mesure où il ne s'appartient pas. La définition de sa morbidité relève de la société. Le malade est plongé dans un isolement et dans une identité qui lui est assignée.

Par contre, les Négro-africains sont condamnés à vivre ensemble. Ce principe implique que la responsabilité en jeu dans l'accompagnement des malades ne saurait être uniquement technicienne. Lorsqu'un membre de la communauté est morbide, c'est une affaire de tous. Les soins à apporter à sa maladie sont une question communautaire. Le malade ne s'appartient pas, il dépend totalement de sa communauté. Il est absurde de le laisser seul sur son lit de malade. Il s'agit ici de la solidarité africaine. Il est assisté d'un garde-malade.

En clair, la maladie chez les Négro-africains a plusieurs causes. Elle n'est pas seulement causée par des agents pathogènes qui sont des vecteurs des maladies, mais aussi par des êtres transcendants, notamment des défunts ou des sorciers. Voilà

pourquoi même le processus de guérison est complexe. Cette complexité pousse les négro-africains parfois à des pseudo-spiritualités.

3. Pseudo-spiritualités et ethnotradithérapie négro-africaine

Il est vrai qu'avec la colonisation, les négro-africains ont fait une triste expérience ontologique. Il y en a qui ont opté pour l'assimilation. Malheureusement, ils ont désenchanté. A ce propos, Oscar Bimwenyi note : « le désenchantement des assimilés devant les « contradictions de l'Europe » et de son « christianisme »⁴⁵ a engendré des êtres aliénés.

Il convient de relever que les négro-africains ont vécu et vivent encore aujourd'hui les stigmates de ces contradictions de l'Europe et de son christianisme. Malheureusement, toutes ces contradictions sont vécues sans brassages. Elles sont à l'origine de la monopolisation des pratiques religieuses. Une pratique religieuse n'est vraie et bonne que si elle se conforme aux exigences occidentales. Tout ce qui relève de la spécificité africaine est tordue, et donc pseudo-spiritualité. Tout culte doit se conformer à l'occidentale. C'est ce qui, sur le plan identitaire, a bouleversé les Négro-africains qui ont perdu la boussole vitale.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que les négro-africains croient en l'existence des esprits purs et impurs. Pour ce faire, il existe des endroits en terre africaine qui sont sacrés et donc l'accès est réglementé ou mieux conditionné. Le négro-africain voue le culte aux ancêtres, afin de résoudre certains problèmes entre les vivants. Outre ce culte, dans certaines forêts ou cours d'eau, il existe des esprits que l'on peut invoquer en cas de détresse pour appeler les bonheurs sur les vivants.

⁴⁵ Cf. O. BIMWENYI K., *Op. cit.*, p. 137.

Ainsi, la question que l'on se pose est de savoir : faut-il qualifier ces pratiques, notamment le culte des ancêtres de pseudo-spiritualité ? A cette question, la réponse est complexe. Car, il y a lieu d'admettre que chaque société a ses énigmes et ses mythes. Il serait trop osé de considérer certaines pratiques négro-africaines de pseudo-spiritualités.

Certes, les Africains subsahariens ont leur vision qui ne doit pas être nivelé à dessein. D'où il est urgent de les aider à recouvrer leur identité perdue à cause de la traite négrière et de la colonisation. Voilà pourquoi les pratiques ancestrales sont qualifiées de fétichistes, par voie de conséquence elles doivent être jetées en pâture. Pourtant personne ne peut vivre sans histoire qui constitue en fin de compte le fondement même de l'être. Disons que l'histoire est le ferment de la tradition. Elle est ce qui ravive notre sentiment d'appartenance. En substance, la tradition est l'indépassabilité de notre être. C'est le bosquet initiatique de l'être.

C'est dans cette optique Edgar Morin fait remarquer que l'esprit qui pense et conçoit est indissociable d'une culture mieux d'une tradition, donc d'une société, et que toute connaissance subit une détermination sociologique⁴⁶. Ce postulat philosophique tient la route dans le sens où toute philosophie trouve son ancrage ou mieux son ontogenèse du milieu de vie du philosophe. On n'est philosophe que de son temps, de sa culture et de sa tradition.

C'est ici le lieu de reconnaître le mérite d'Oscar Bimwenyi Kweshi d'avoir travaillé pour impulser le rite zaïrois de la messe, il s'est référé à la tradition inépuisable négro-africaine. C'est dire qu'en terre africaine, il existe des richesses inépuisables, mais négligées à cause de l'occidentalisation de ses pratiques religieuses. La conséquence d'une telle occidentalisation consiste à traiter de sorcières les pratiques traditionnelles. Par exemple, certaines églises, dites de réveil spirituel, considèrent la coutume comme étant le

⁴⁶ E. MORIN, *La méthode I. La Nature de la Nature*, Paris, Seuil, 1977, p. 11.

kindoki (la sorcellerie). Pourtant, dans *Vérité et Méthode*, Hans Georg Gadamer renseigne que la tradition est toujours en nous, elle est devant nous⁴⁷.

Qui plus est ! L'Afrique subsaharienne, victime de plusieurs idéologies occidentales, éprouve d'énormes difficultés pour son décollage en bien des plans. Elle est réputée région de misère ou de la pauvreté. Pourtant, elle regorge plusieurs potentialités en sol et sous-sol. Malheureusement, elle vit le paradoxe. Ce paradoxe serait dû au complexe d'infériorité devant l'adulte occidental qui souffre du complexe de supériorité.

A ce sujet, Jean-Marie Van Parys souligne : « je voudrais clore en poussant une sorte de cri d'alarme, de mise en garde. Des valeurs traditionnelles essentielles sont menacées par une trop grande fidélité de certains intellectuels africains à ce qu'il y a de moins intéressant dans les apports étrangers à l'Afrique. Les valeurs traditionnelles africaines me paraissent menacées, par des Africains eux-mêmes sur deux points : la radicalisation ce qu'aucun philosophe rationaliste d'Occident ne radicalise (i) et la trahison de la tradition africaine dans des universités africaines, en suivant servilement les universités lointaines (ii) » (SIC)⁴⁸.

Autrement dit, la perte de l'identité africaine a versé nombre de négro-africains dans un trou béat où ils ne savent plus à quel saint se vouer.

Il importe donc de reconnaître que le vivant est toujours déjà menacé par diverses maladies qui parfois écourtent sa vie. Voilà pourquoi dans chaque ethnie ou tradition en Afrique subsaharienne, il existe une pharmacopée à l'effet de lutter contre les maladies.

⁴⁷ H. G. GADAMER, *Vérité et méthode*, Trad. de Pierre Fruchon, Jean Grondin et Gilbert Merlio, Paris, Seuil, 1996, p. 303.

⁴⁸ Cf. J.-M. VAN PARYS, *Foi chrétienne et développement*, dans *Tradition, Spiritualité et Développement*, Actes de la XIII^{ème} Semaine Philosophique de Kinshasa, (du 05 au 11 avril 1992), RPA 22, FCK, 1993, pp. 63 – 64.

En sus, la tradition est conservation. Car, malgré les différents changements à travers les siècles, elle continue toujours, selon Hans Georg Gadamer, d'être effective au cœur de l'histoire. Cette conservation est sans doute « l'acte de la raison »⁴⁹. Certes, toutefois que nous pensons poser un acte de raison pure, nous faisons souvent appel à la tradition sans vraiment nous en rendre compte⁵⁰. Cela revient à dire que les Négro-africains doivent s'abreuver aux sources pures de la tradition dans le traitement des maladies. Il s'agit de l'ethnotradithérapie.

4. ETHNOTRADITHERAPIE COMME VOIE NEGRO-AFRICAINE DE GUERISON

Comme nous l'avons déjà dit, en Afrique subsaharienne, une maladie a plusieurs causes. Ainsi, son traitement doit tenir compte de la tradition. Cette tradition est plurielle. Elle varie selon les ethnies. Voilà pourquoi nous parlons de l'ethnotradithérapie. Certes, les traditions négro-africaines se recoupent, se compénètrent. Mais dans cette compénétration, on peut relever des nuances. Cette thèse est démontrable dans la mesure où les négro-africains ont résisté contre la pandémie à Corona virus grâce à l'ethnotradithérapie. Il s'agit concrètement de l'usage des plantes médicinales qui a permis de guérir de cette pandémie du vingtième siècle. La plupart des négro-africains ont eu recours à la fumigation, la pratique thérapeutique qui consiste à mélanger des plantes médicinales et à les bouillir puis d'inhaler la vapeur, nu, sous une couette, pendant quinze à vingt minutes. C'est une pratique très efficace contre plusieurs maladies, voire la malaria persistante. Une telle pratique ethnotradithérapie mérite d'être étudiée par les médecins africains traditionnels et modernes. C'est une recette spéciale négro-africaine.

Disons que l'ethnotradithérapie négro-africaine doit caractériser le négro-africain. Car il y a lieu d'admettre qu'il est des maladies dont la médecine moderne est incapable de soigner. Faut-il

⁴⁹ Cf. H. G. GADAMER, *Op. cit.*, p. 303.

⁵⁰ *Ibid.*

toujours se calfeutrer dans le modernisme ou avoir recours à l'ethnotradithérapie ? Il est plus qu'urgent que les négro-africains valorisent leur tradition qui est plurielle, de dégager les côtés positifs de leurs traditions pour répondre sans hargne au rendez-vous du donner et du recevoir. Rien que par l'ethnotradithérapie, l'Afrique est capable non seulement de rivaliser l'Occident, mais aussi de fonder sa science. On se rappellera ici de l'hécatombe qui arriverait à l'Afrique, continent sans infrastructures hospitalières, au début de la pandémie au corona virus. Il y aurait un carnage. Mais l'Afrique y a survécu, au grand dam du monde occidental.

Autrement dit, le rebouteur, chez le négro-africain, n'est pas un type à négliger. Sans avoir la prétention de minimiser la médecine moderne, l'ethnotradithérapie, notamment en matière de cassure ou de fracture, peut soigner le malade en deux semaines. Contrairement à la médecine moderne. Cela revient à dire que l'Afrique subsaharienne a quelque chose, en matière de la médecine, à prouver à la face du monde. En plus, l'ulcère de Borelli (*mbasu* en lingala) est traité facilement par l'ethnotradithérapie. Les maladies comme le rhume, la toux sont soignées avec les maniguettes. Les hémorroïdes sont soignées avec des plantes médicinales comme les gingembres, les feuilles de manguier ou son écorce, les feuilles de tomate.

Force est de reconnaître qu'en Afrique subsaharienne, il n'y avait pas la pratique chirurgicale. Toutes les maladies étaient soignées grâce aux plantes médicinales. Nous sommes intrigué de constater que beaucoup de négro-africains, surtout intellectuels, négligent l'ethnotradithérapie, l'accusant de manque de dosage. Pourtant, cette médecine a fait plusieurs preuves en termes de guérison. La tisane d'artémisia ou de vernonia (kongo bololo en lingala) soigne facilement la malaria et plusieurs autres maladies. La vernonia est utilisée comme haie vive dans la lutte phytosanitaire intégrée, notamment contre les champignons. C'est un véritable remède contre les vers intestinaux, la fièvre, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite, la toux, l'infertilité, etc.

Cela revient à dire que le complexe d'infériorité qui caractérise les négro-africains pour ne pas booster l'ethnotradithérapie doit être exorcisé. Car, la richesse en plantes médicinales négro-africaines est indéniable. L'invitation est lancée aux intellectuels subsahariens de travailler dans le sens de valoriser la médecine traditionnelle. Elle a moins de conséquence sur l'organisme, par rapport aux comprimés modernes ou injections.

A tout considérer, le traitement de ces maladies peuvent se faire sur le plan de la médecine moderne, disons grâce à la technoscience. Mais certaines maladies peuvent se révéler non curables par la médecine moderne. Voilà pourquoi l'Africain, dans le cadre de l'ethnotradithérapie, peut avoir recours à un alternatif, c'est-à-dire aux pratiques paramédicales. C'est un palliatif culturel ou traditionnel. C'est dire que le négro-africain vit une sorte de symbiose : foi en la Sainte Trinité et tradition. Il puise dans sa tradition lorsqu'il est souffrant. Tout en recourant à Dieu le Père, à son Fils Jésus-Christ et au Saint-Esprit, il se laisse attirer aussi par le culte voué aux ancêtres, lorsque son corps est menacé par la maladie. Il ne s'agit pas ici d'un syncrétisme, mais de l'ontologie négro-africaine. La votalité négro-africaine l'amène à livrer un combat avec acharnement contre les maladies. Nous l'avons déjà dit, il ne s'appartient pas du moment où il est souffrant. Ce sont les autres qui décident à sa place. La maladie le déforce, mais d'autres membres de la communauté fournissent un effort pour le renforcer. Il s'agit ici de la solidarité africaine. Loin d'être phagocytaire, elle est salvifique.

Autrement dit, devant l'impasse dans laquelle certaines maladies le plongent, l'Africain subsaharien, dans son *éthos*, recourt aux oracles. C'est la théorie de "*papa nganga*" mieux des *guérisseurs*. Nous pensons que le concept de guérisseur ne doit pas prêter le flanc à la confusion. Certes, chez les négro-africains, il existe des hommes dont le métier consiste à soigner leurs semblables. Peu importe l'origine de la maladie. Ils recourent à certaines plantes médicinales et au culte des ancêtres pour se rendre compte de la cause causante de la maladie à l'effet de son traitement.

Ainsi, l'étude de la pharmacopée laisse transparaître avec emphase ses caractères biologiques, sociaux et culturels. Aussi ne peut-on pas parler de la pharmacopée négro-africaine sans évoquer l'argument qui sous-tend les plantes médicinales en particulier comme éléments ethnotraditionnels. Disons que la pharmacopée est considérée comme une étude dynamique qui refuse une approche dualiste entre entité bio-thérapeutique et forme socioculturelle. C'est une approche holistique.

En substance, dans son approche de vitalité, le négro-africain ne croise jamais les bras. Il est au four et au moulin. Il tient nécessairement à sauver sa vie de tout ce qui peut l'ébranler, notamment la maladie qui peut l'écourter. C'est pourquoi il se fait ami de la nature pour la guérison de ses maladies. Loin s'en faut ! Le négro-africain ne néglige rien de la nature en matière des maladies. Il entre en contact avec la nature naturelle parfois par le biais des guérisseurs. L'essentiel pour lui est de vivre pendant plus longtemps possible. Il est convaincu que « la coupe de vie ne se boit pas à moitié »⁵¹. C'est pour cette raison qu'il se bat pour boire toute sa coupe. Que retenir, en fin de compte, de tout ce qui vient d'être dit ?

5. CONCLUSION

Au demeurant, le concept de tradition négro-africaine est affublé des préjugés dénigrateurs. Ces préjugés ont été échafaudés par des ethnologues occidentaux pour contraindre les négro-africains à intégrer la civilisation de l'universel sans brassage, au mépris de leur culture et/ou tradition. Pourtant, la vitalité négro-africaine est l'expression de sa tradition, de sa culture.

Pour cimenter cette vitalité, il recourt à l'ethnotradithérapie pour lutter contre des maladies qui la déforcent. Ainsi, dans le processus de la guérison, le négro-africain tient compte aussi de la dimension métaphysique. Il a recours parfois aux oracles pour soigner certaines maladies dont la guérison pose problème par la

⁵¹ Cf. O. BIMWENYI K., *Op. cit.*, p. 300.

médecine moderne ou traditionnelle. C'est l'expression du culte des ancêtres.

En gros, dans le processus de guérison, dans une approche ethnotradithérapie, le négro-africain ne néglige aucune voie, pour vue que le malade recouvre sa santé. Car, la maladie est de plusieurs causes. Privilégier seulement les médicaments et négliger les oracles, c'est ne pas comprendre l'ethnotradithérapie. C'est une approche holistique : la foi en Dieu et la tradition, chez les négro-africains marchent de pair. Il est plus qu'urgent que les intellectuels négro-africains travaillent dans le sens de valoriser l'ethnotradithérapie. Elle permettra ainsi à l'Afrique subsaharienne d'apporter sa contribution à la civilisation de l'Universel, le lieu du rendez du donner et du recevoir. Tel est notre point de vue qui est loin d'être absolu.

Bibliographie

1. BIRAGO DIOP, *Le souffle des ancêtres, Du recueil. Leurres et lueurs*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1960.
2. BIMWENYI KWESHI O., *Discours théologique négro-africain. Problème des fondements*, Louvain, Thèse de doctorat à la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Louvain, 1977.
3. THOMAS L. V., *Le socialisme et l'Afrique*, T.II, *Idéologie socialiste et les voies africaines du développement*, Paris, Le Livre Africain, 1966.
4. MUZUNGU B., *Une comparaison entre le culte des ancêtres et le culte des saints*, dans *Tradition, Spiritualité et développement*, Actes de la XIII^{ème} Semaine Philosophique de Kinshasa du 05 au 11 avril 1992, RPA, 22, FCK, 1993.
5. TEMPELS P., *La philosophie bantoue*, Traduit du néerlandais par A. Rubbens, Lovania, Elisabeth, 1945.
6. MORIN E., *La méthode I. La Nature de la Nature*, Paris, Seuil, 1977.

7. GADAMER H. G., *Vérité et méthode*, Trad. de Pierre Fruchon, Jean Grondin et Gilbert Merlio, Paris, Seuil, 1996.
8. J.-M. VAN PARYS, *Foi chrétienne et développement*, dans *Tradition, Spiritualité et Développement*, Actes de la XIII^{ème} Semaine Philosophique de Kinshasa, (du 05 au 11 avril 1992), RPA 22, FCK, 1993.

Dialogue et Compromis : Conditions d'un Consensus Loyal et Socialement Constructif

Par

SHAKOBE MWANYIMI Jacob doctorant en philosophie

Résumé

« **Dialogue et Compromis : Conditions d'un Consensus Loyal et Socialement Constructif** » est une contribution à la manière de vivre ensemble dans la société. Il est une exhortation au mieux-être et à un vivre ensemble harmonieux.

Cela étant, la thèse de notre écrit stipule que le dialogue, la négociation et le compromis sont co-originaux à la coexistence sociale. C'est-à-dire que ces trois éléments constituent la clé de voûte de la coexistence sociale pacifique.

Pour y arriver, le consensus loyal et social doit être considéré comme un absolu soutenu par une forte garantie populaire. Il doit également être aussi universel que possible, fort et recourir à l'ordre éthique.

Mots clés

Dialogue, consensus, négociation et compromis.

Abstract

“Dialogue and Compromise: Conditions for a Loyal and Socially Constructive Consensus” is a contribution to the way of living together in society. It is an exhortation to well-being and harmonious living together.

That being said, the thesis of our writing states that dialogue, negotiation and compromise are co-originated with social coexistence. That is to say, these three elements constitute the keystone of peaceful social coexistence.

To achieve this, loyal and social consensus must be considered as an absolute supported by a strong popular guarantee. It must also be as universal as possible, strong and resort to the ethical order.

Keywords

Dialogue, consensus, negotiation and compromise.

INTRODUCTION

Le présent article est une contribution à la manière de vivre ensemble dans la société. Il est une exhortation au mieux-être et à un vivre ensemble harmonieux. Nous l'avons ainsi planché sur le thème : « **Le Dialogue et le Compromis.** »

De prime abord, force est de rappeler que l'objectif poursuivi par le présent article est de visualiser et d'approfondir le sens du dialogue et du compromis. Autrement dit, l'accent est mis ici sur la fonction sociale du dialogue et du compromis.

Par ailleurs, il importe de rappeler que notre souci majeur, est de démontrer clairement que la question de la philosophie sociale se pose à partir de l'appréhension de l'homme comme être-avec. C'est à partir de cette structure relationnelle que la question du dialogue et de compromis trouve son fondement.

Cela étant, la thèse de notre écrit stipule que le dialogue, la négociation et le compromis sont co-originaux à la coexistence sociale. C'est-à-dire que ces trois éléments constituent la clé de voute de la coexistence sociale pacifique. Sous d'autres cieux, nous sommes d'avis que la vie sociale repose sur le dialogue, la négociation et le compromis.

Le souci majeur dans le cadre de cet article est de nous faire comprendre que le dialogue ou le compromis ne sont pas des modes de conciliation sociale auxquels nous recourons pour résoudre les problèmes.

De là, il s'ensuit que le vivre ensemble repose sur l'idéal de la conciliation. Cependant, une question mérite d'être posée ici : comment rendre possible la réalisation des intérêts divergents sans que les sujets ne s'affrontent ? La réponse à cette question nous place en présence de l'affirmation selon laquelle la conciliation n'est pas l'annihilation des divergences. C'est pour cette raison que la justice devient le socle même de toute organisation sociale bien structurée. La justice devient pour ainsi dire la base sur laquelle repose la conciliation.

En outre, il sied de préciser que ce qui pose le fondement du dialogue et du compromis, c'est la nécessité de sortir du conflit. Le conflit est initial parce qu'il repose sur la divergence d'intérêts. Le conflit est au principe de la co-existence sociale. D'où la nécessité du dialogue, de la conciliation et du compromis pour assurer un vivre ensemble pacifique. Ce qui signifie que la réalisation de chacun ne va pas sans la coopération des autres. De là, il s'ensuit que le dialogue, la négociation et le compromis, ne sont pas secondaires, mais constituent ce sur quoi repose une vie en communauté.

En effet, comme le souligne le Professeur J. Onaotsho : « pour l'herméneutique philosophique « l'être susceptible d'être compris est langage » et celui-ci a une structure dialogale indéniable. Cette structure dialogale du comprendre tient au fait que notre être historique, notre être avec est un être en dialogue. Gadamer exprime cette réalité profonde par une expression devenue célèbre : le dialogue que nous sommes.⁵² »

Poursuivant son propos, le Professeur affirme : « le dialogue nous constitue parce que la réalité historique de l'homme est caractérisée par l'expérience d'appartenance à l'histoire, à la tradition, et cette expérience d'appartenance est vécue sous le mode dialogal.

⁵² J. ONAOTSHO, « Ethique du Dialogue Herméneutique : Jeu et Enjeu » dans *Revue Philosophique de Kinshasa*, (2006), 37-38, p.115.

Dialogue avec autrui, dialogue avec la tradition et même dialogue de l'âme avec elle-même.⁵³»

Ainsi, pour ne pas nous perdre dans des vastes questions ouvertes par le champ d'investigations herméneutiques, nous avons jugé bon de nous limiter à celles cadrant avec « le dialogue et le compromis. » Pour ce faire, nous avons commandé à notre propos le titre de « **Dialogue et Compromis : Conditions d'un Consensus Loyal et Socialement Constructif.** »

Pour une meilleure saisie de la quintessence épistémologique de notre sujet, nous avons commandé à notre exposé une charpente quadripartite. Nous mettrons d'abord, au premier point, l'accent sur l'explicitation du terme dialogue; ensuite, au second point nous accorderons une place de choix au sens du mot compromis ; au troisième point, nous porterons le regard sur les sens divers du terme consensus ; enfin, au quatrième point nous mettrons en exergue les conditions d'un consensus loyal et socialement constructif .Puis, une conclusion bouclera cette étude.

I. LE DIALOGUE

En effet, il convient de souligner que le mot « dialogue » (du grec ancien *διάλογος* - composé du *préfixe* « *διά* » : « au travers, par, entre », et du *radical* « *λόγος* » : « parole, raison, verbe » -, c'est-à-dire littéralement : « une parole raisonnée et agissante, qui pénètre, tranche et traverse complètement et méticuleusement ») désigne un type de *communication* entre deux personnes, plusieurs personnes ou groupes de personnes.⁵⁴

Le dialogue se distingue de la *discussion* et du *débat* dans ce sens qu'il réfère à un mode de *conversation* qui comporte nécessairement *raison*, *discernement*, exactitude et *sagesse*,

⁵³ J. ONAOTSHO, O.C., p.115.

⁵⁴ Cfr. A. LALANDE, *Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie*, Paris, PUF, 1985, p.476.

ainsi qu'une interpénétration des arguments convergents et convaincants, au fur et à mesure de ce que le dialogue se déploie parmi les interlocuteurs.⁵⁵

Comme toutes communications, le dialogue comprend au minimum un *émetteur* et un *récepteur*. Cependant, le dialogue se distingue dans le processus qui unit ces deux protagonistes. Alors que la donnée émise est le *message*, le but du message est l'*objectif* de la *communication* ; dans un dialogue véritable, le but n'est donc pas le *sujet* de l'énoncé, il ne s'agit pas d'avoir *raison* du récepteur ni de lui imposer un *point de vue cognitif*, une perspective ou *référence*.

Ainsi, par un code constituant un *langage* qui peut être verbal ou non verbal, une *parole* est contenue dans le message et transmise dans la communication, afin d'être décodée et reçue par le destinataire, puis de lui *signifier* quelque chose qui fait *sens* dans sa propre *existence*. Le dialogue appelle donc à ce que les acteurs de la communication soient transformés dans leur *être*, en toute *liberté* ; l'*écoute active*, l'*humilité sincère* et le *respect mutuel* y sont donc nécessaires.

Dans cette optique les historiens de la littérature supposent que *Platon* a introduit la notion de dialogue dans ses textes, technique d'écriture qu'il a conservée de sa première carrière d'*auteur dramatique*. Il s'est également inspiré pour cela des poètes *siciliens Sophron et Epicharme*, qui l'ont pratiqué un demi-siècle auparavant. Les écrits de Platon ont contribué au succès du dialogue comme *genre littéraire*.

Quant au cinéma, les dialogues sont écrits par un *dialoguiste* qui va améliorer, compléter, arranger les dialogues du scénario. La fonction peut être remplie par le *scénariste*, mais il est

⁵⁵ Cfr. D. LATTANZIO, *Recadrage du dialogue Social*, Paris, Seuil, 2009, p.16.

également possible que les dialogues soient écrits par une autre personne que lui.⁵⁶

Pour sa part, *Martin Buber* place le dialogue comme un élément prédominant à sa philosophie : il voit le dialogue comme un moyen d'entrer en communication plutôt qu'une tentative de rechercher une conclusion ou d'exprimer des points de vue.⁵⁷

En philosophie, dialoguer c'est penser à deux. C'est ainsi par exemple que le *dialogue interreligieux* permet d'élaborer un point de vue religieux commun. Dialogue : un mot d'origine grecque. « Dia » = ce qui traverse et « logos » = la parole. Autrement dit le dialogue est la parole qui traverse. Et ce qui traverse arrache. Dans ce sens, entrer en communication est un arrachement en soi, et si nous le voulons bien, un arrachement chez l'autre.

Pour sa part, le Professeur J. Onaotsho, compare le dialogue au jeu. De cette façon, le dialogue doit obéir aux règles comme celles semblables à un jeu. A cet effet, il affirme que « le dialogue est un processus dont la dynamique dépend moins de la conscience des co-sujets en interlocution que de la logique du dialogue lui-même. Celui-ci se donne comme une dynamique de désobjectivation où comme dans le jeu, les partenaires ne mènent pas le dialogue, mais sont plutôt menés par lui. C'est dire qu'ils perdent l'initiative de la conduite du dialogue qui en réalité les régit selon sa propre logique.⁵⁸»

Ainsi, poursuit-il : « pour un partenaire dialogal, le point de vue qu'il avance n'est pas comme une opinion personnelle qu'il maintient ou impose, mais plutôt comme une « possibilité que l'on fait jouer et que l'on met en jeu. » Une opinion mise en jeu est toujours celle dont on ne sait pas à l'avance si elle va réussir ou pas, si elle va

⁵⁶ Cfr. D. LATTANZIO, *Recadrage du dialogue Social*, Paris, Seuil, 2009, p. 17.

⁵⁷ M. BUBER cité par T. LUZOLO, *Herméneutisation du Je-Tu de Martin Buber*, Kinshasa, l'Harmattan, p.23.

⁵⁸ J. ONAOTSHO, O.C., p.119.

survivre ou non à l'épreuve de l'argumentation, des objections et de la discussion. En ce sens, entrer en dialogue, c'est prendre le risque d'exposer les limites de ses propres opinions, c'est prendre le risque d'être contredit, voire de ne pas avoir raison.⁵⁹ »

Après avoir esquissé en grandes lignes ce qu'est le dialogue, disons à présent un mot sur ce qu'il n'est pas.

Beaucoup succombent à l'art d'opposer *arguments* contre arguments. Ils croient dialoguer alors qu'en fait, ils ne prennent pas le temps d'examiner les sujets dont on parle en y distinguant les différents arguments et les catégories auxquels ils se rattachent. Ils vont à la chasse à la *contradiction* dans les mots employés : c'est une querelle bien plus qu'un dialogue qu'ils ont entre eux.

Le dialogue n'est pas un discours : un discours est l'énoncé d'une démonstration, voire d'un avis sur n'importe quel sujet. Le dialogue n'est pas une conversation : une conversation est un enchaînement de discours entrecoupés et non reliés entre eux pour produire un raisonnement commun entre les participants.

Un dialogue consiste en un examen croisé de différentes paroles, qui toutes engagent leurs auteurs. Un dialogue réussit produit un diagnostic intégrant tous les arguments des participants et une conclusion dans laquelle ils se retrouvent tous. Qu'en est-il du compromis ?

II. LE COMPROMIS

Un compromis est un arrangement dans lequel deux (ou plusieurs) parties font des concessions mutuelles dans le but d'arriver à une collaboration, ou en vue d'obtenir une majorité dans un groupe. C'est le résultat d'une *négociation* entre les parties en présence où

⁵⁹ Ibid.

chacune aura fait des concessions pour arriver à une solution commune qu'elles devront conjointement exécuter.⁶⁰

Il peut être total (les participants ont vidé toutes les questions qu'ils souhaitaient traiter) ou partiel. On peut le voir satisfaire tout le monde ou au contraire laisser des insatisfactions. Mais surtout, la qualité du compromis se mesurera à son caractère complet et non ambigu; si une des parties a cru comprendre une chose qu'une autre partie n'a pas incluse dans l'accord, le compromis, de solution qu'il devait être, devient source de problèmes.

Par ailleurs, il convient de noter que la façon dont les promesses seront tenues influera fortement sur la suite des événements. Delà, il s'ensuit que le meilleur compromis ne vaut rien sans son exécution.

Le terme compromis peut également désigner le résultat d'un choix entre plusieurs solutions dont aucune n'est totalement satisfaisante.

Le terme *compromis* désigne, en droit, en son premier sens l'acte par lequel on donne pouvoir à des arbitres de juger des procès ou autres différends. Ainsi, en *droit*, le compromis est le contrat par lequel deux parties décident qu'un différend déjà établi sera tranché par des arbitres et non par les tribunaux⁶¹.

Dans le même ordre d'idées, la *clause compromissoire* est la clause insérée dans un contrat qui prévoit que si un différend survient lors de l'exécution du contrat ce différend sera soumis à des arbitres et non pas aux tribunaux. La clause compromissoire doit prévoir comment seront nommés les arbitres.

⁶⁰ Cfr. E. AMON et Y. BOMATI, *Vocabulaire pour la Dissertation*, Paris, Larousse, 1995, p.109.

⁶¹ Ibid., p.110.

Autrement dit, alors que le compromis est le contrat par lequel on soumet à des arbitres un différend déjà survenu, la clause compromissoire est la clause par laquelle on s'engage à soumettre à des arbitres un différend qui adviendra peut-être à l'avenir. Alors que le compromis peut être consenti par toute personne capable de s'engager dès lors que le différend est établi, la clause compromissoire est interdite en matière civile et permise en matière commerciale.

Le contrat que la pratique connaît sous le nom de *compromis de vente* n'est donc pas véritablement un compromis. C'est en fait une promesse synallagmatique (c'est-à-dire bilatérale) de vente. Comme les deux parties (l'acheteur et le vendeur) s'engagent toutes les deux, la vente est parfaite dès la signature de la promesse. L'adage dit: « promesse de vente vaut vente ». Que dire alors du consensus ?

III. SENS DERIVES, LEGITIMES OU ABUSIFS DU MOT « CONSENSUS »

D'entrée de jeu, il convient de noter que le mot consensus a été employé au 17^{ème} siècle pour désigner la coopération et l'interdépendance des parties d'un organisme. C'est par là qu'est introduite la présentation que fait le Vocabulaire technique et critique de la Philosophie de LALANDE du mot : consensus. Il dit que c'est un « terme un peu vague qu'on applique d'ordinaire à la coopération et à l'interdépendance des parties de l'organisme ».⁶²

Le même mot a été employé au 18^{ème} siècle, à travers l'adjectif « consensuel ». On parlait d'un accord consensuel, c'est-à-dire formé du seul consentement des parties. Au contraire des sens premiers, qui désignaient une sorte de consentement à la nécessité, il n'y a plus ici aucune nécessité, mais plutôt un ensemble de décisions qui se veulent convergentes.

⁶² A. LALANDE, O.C., p. 323.

Aujourd'hui, le mot est rendu plus vague encore, quand on lui fait désigner : un « accord entre plusieurs personnes », ou encore : « l'accord et le consentement du plus grand nombre, de l'opinion ». C'est le sens que lui donne le LAROUSSE⁶³.

Chacun voit qu'à force d'être employé dans des domaines aussi divers que la physiologie, l'établissement de contrats, l'admission de propositions quelconques ou tout simplement l'opinion, le mot, à force d'être toujours plus vagues, s'est dévalorisé.

Un consensus est un accord des volontés sans aucune opposition formelle. Le consensus se distingue de l'unanimité qui met en évidence la volonté manifeste de tous les membres dans l'accord. Un consensus caractérise l'existence parmi les membres d'un groupe d'un accord général (tacite ou manifeste), positif et unanime pouvant permettre de *prendre une décision* ou d'agir ensemble sans *vote* préalable ou délibération particulière.⁶⁴ Bien qu'en principe le consensus désigne un accord positif et *unanime*, l'usage récent a consacré des sens dérivés :

- Au sein d'une collectivité le consensus entérine la reconnaissance qu'une opinion ou un sentiment est largement partagé soit parce qu'une forte majorité penche en faveur de cette position donnée soit qu'elle repose sur le constat de l'absence d'une opposition réelle ou sérieuse.
- Dans la pratique collective, le consensus est le résultat visé et obtenu par l'emploi d'une méthode de prise de décision, où après avoir fait exprimer et reconnu la validité des exprimées par chacune des parties en présence, le groupe ou ses animateurs s'efforcent de dégager et de recueillir un accord pouvant être présenté comme unanime ou quasi unanime. Ce qui se démarque de la simple recherche d'un accord majoritaire.

⁶³ Cfr. E. AMON et Y. BOMATI, O.C., p.76.

⁶⁴ Ibid, p.87.

Le terme consensus implique également des notions de *compromis*. Plutôt qu'une opinion adoptée par une majorité, le consensus suggère l'apport de multiples opinions différentes, et leur adaptation progressive jusqu'à ce qu'une solution satisfaisant le plus grand nombre de personnes puisse être dégagée.⁶⁵

De la sorte, il importe de souligner que le consensus ne signifie pas forcément que tout le monde est satisfait du résultat, mais suggère plutôt que tout le monde peut juger le résultat acceptable et que la majorité est satisfaite. On doit donc apporter un soin particulier à la définition de cette majorité représentative de l'ensemble, faute de quoi ce compromis peut s'éloigner de la réalité pourvu que le consensus se construise, au vu de la subjectivité de l'estimation de la « représentativité » de chaque personne.⁶⁶

Ce type de consensus, limant les divergences au profit des similitudes, manifeste la justesse de l'opinion répandue. On peut considérer que le consensus se construit avec la loi de *juste milieu* (pris dans le sens d'un milieu acceptable pour les différentes parties).

Plus généralement, on considère la prise de décision par consensus comme la recherche d'une solution de résolution, où le compromis doit être une proposition originale, qui tienne compte des positions de chacun et essaye de satisfaire tous les participants au débat.

Ce type de compromis est nommé *gagnant-gagnant*. Chaque proposition doit être évaluée pour ce qu'elle est et non pour ce que chacun en imagine, l'imagination portant le plus généralement sur l'émetteur de la proposition.

Certains considèrent que dans le cas où un compromis *gagnant-gagnant* ne peut être construit, on peut alors

⁶⁵ Cfr. J. HABERMAS, *Raison et Légitimité*, Paris, Payot, 1978, p.149.

⁶⁶ Cfr. J. HABERMAS, *De l'Éthique de la Discussion*, Paris, Fayard, 1980, p.145.

enregistrer les dissensions (ou *dissensus*) car elles sont considérées comme plus proches de la réalité décrite et susceptibles de faire avancer le problème. Cette solution peut satisfaire la majorité des participants au débat.

D'autres considèrent qu'il s'agit alors d'un échec de consensus, car chacune des parties étant restée sur ses positions, le problème débattu n'est pas réellement réglé. Ceci dit, la recherche du consensus permet d'éviter que la majorité impose ses décisions à la minorité, puisque le veto permet à chacun de refuser une solution qui ne lui convient vraiment pas (à condition de ne pas en abuser, auquel cas c'est une autre forme de dictature de l'individu sur le collectif).

En outre, force est de rappeler que la plupart des Occidentaux ont été élevés dans une culture judéo-chrétienne qui considère que la diversité est préférable et plus riche que la pensée unique (cf. l'épisode mythique de la *tour de Babel*). Ainsi, pour assumer et gérer positivement cette diversité il faut être capable de *prendre des décisions* et d'avoir les pratiques pertinentes. Pour ce faire, nous sommes appelés à tenir compte des paramètres suivants :

1. La *démocratie* de type occidental recommande l'usage du *vote* soit dans le cadre de la *démocratie représentative*, soit de plus en plus dans le cadre de la *démocratie directe* (usage du référendum, recours aux élections primaires). Si le *vote démocratique* se trouve être légitimé comme seule source légitime du *pouvoir*, il est fréquent de constater - surtout lorsque le sujet est complexe ou met en jeu des positions très antagonistes - qu'il laisse une minorité - parfois importante - des votants mécontente du résultat. Et si la majorité - bien que légitime - se comporte de façon arrogante ou intransigeante, la situation peut apparaître comme une « stratégie de force » de type « gagnants contre perdants ». Et même si cette minorité accepte la « règle du jeu » et la décision prise, elle sera tentée de

résister activement ou d'atténuer les conséquences de cette décision jusqu'à la « revanche prochaine », au prochain scrutin.⁶⁷

2. Le *compromis* est une autre méthode pour prendre une décision, habituellement par la négociation. Deux parties, ou plus, annoncent leur position respective et la changent petit à petit, par des concessions mesurées. Chacun se sent « obligé » de concéder quelque chose. Le résultat atteint est rarement de qualité car ressenti par les parties comme un équilibre « perdants-perdants ». Personne n'est totalement satisfait et chaque côté prend en note ce qu'il a donné pour en vérifier les contreparties et préparer les prochaines re-négociations.⁶⁸
3. Le consensus correspond à une décision qui fait place à la créativité de chacun. Soit un processus dans lequel il s'agit :
 - pour chacun d'une décision à prendre, d'un problème à résoudre plutôt qu'une bataille à gagner ;
 - de se projeter dans la discussion comme « nous ensemble » plutôt que « toi contre moi » ;
 - aucune décision n'est prise avant que tous les participants ne l'acceptent. Ça peut être long à mettre en place, car le consensus est le produit patient de toutes les meilleures idées et volontés dans un groupe, dans un esprit de cohésion et d'équilibre. Les minorités sont présentes et entendues tout au long du processus (et pas seulement à la fin) : la décision est élaborée collectivement.⁶⁹

Exemple d'un double sens du mot consensus

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de consensus dans la politique. Mais le mot a pris un sens particulier. Si bien qu'il faudrait parler de deux niveaux d'intelligence du mot consensus, le premier donnant idéalement son sens au second.

⁶⁷ Cfr. M. MALONZA, *Démocratie Représentative*, Kinshasa, l'Harmattan, 2003, p.21.

⁶⁸ Ibid, p.22.

⁶⁹ Ibid, p.23.

Lors de la Conférence Nationale Souveraine au Zaïre, après avoir élu le président et le vice-président de la Conférence, on s'est rendu compte que toute élection ultérieure risquait de consacrer la puissance d'un groupe, négligeant une importante minorité. Une telle pratique aurait engendré une conflictualité maximale. C'est pourquoi les autres nominations constitutives du bureau ont été faites par consensus. Ce consensus était un compromis, reposant sur un autre consensus, plus fondamental, dans lequel tous considéraient que le but de la CNS était la réconciliation nationale, et qu'on ne pouvait exclure une partie de l'assemblée, et par elle une partie de la population.

Le 8 mai 1996, on a appris que la nouvelle constitution de la République d'Afrique du Sud avait été adoptée « par consensus ». Le mot consensus était, ici encore, employé comme pour désigner un accord sur un compromis. Aucune des parties en présence n'a obtenu tout ce qu'elle souhaitait. Procéder purement et simplement au vote aurait abouti, soit à un pourcentage insuffisant de voix pour faire passer la nouvelle constitution, soit à la négation, évidemment hautement conflictuelle, des minorités. Ces deux impasses ont été évitées par le recours au « consensus ».

Il s'agit donc ici, non d'une unanimité, mais d'un compromis, dans lequel chaque partie cède quelque chose de ses exigences, et dans lequel toutes les parties ont le sentiment de maintenir ce qui peut l'être de leurs exigences propres, sans compromettre l'aboutissement voulu par tous. C'est ce qu'on a appelé « consensus ». Mais chacun voit que le mot n'est pas employé dans le même sens que lorsque nous en avons parlé plus haut. Il ne s'agit pas d'une unanimité sur un ensemble de propositions. Il s'agit d'un compromis, pour concilier un certain nombre d'exigences qui, maintenues intactes, seraient inconciliables.⁷⁰

Qu'est ce qui a permis le consensus-compromis ? C'est un consensus premier, à un niveau plus profond, qui constitue, lui une

⁷⁰Cfr. A. MWAMBAYI, *Les Systèmes Politiques en Situation*, Paris, Seuil, 1998, p.12.

véritable unanimité. Sur quelles propositions ? Des propositions telles que celles-ci : Il faut réconcilier tous les Zaïrois. Il faut réussir une Afrique du Sud multiraciale, dans laquelle tous les citoyens seront véritablement égaux. Il faut minimiser autant que faire se peut les sources inévitables et bien connues de conflit.

C'est sur la base de ce consensus premier et fondamental, du genre de celui dont nous avons plus haut, qu'un consensus second a pu être élaboré. Le consensus second, le compromis, a d'autant plus de chance d'être viable et de traverser les tempêtes, que le consensus premier et fondamental est plus fort et plus sincère.

Mais chacun voit que quand on parle de consensus dans ce nouveau sens, on change le sens du terme. Pourtant, le choix du même terme pour désigner l'unanimité quant à l'idéal, et le compromis politique, indique en quelque manière la volonté des auteurs du compromis de réaliser, le mieux possible, un idéal unanime. Plus alors le consensus premier est fort, et plus le consensus second, élaboré comme tentative de réalisation du premier, n'a des chances de rapprocher les positions divergentes de l'unanimité.

IV. *CONDITIONS D'UN CONSENSUS LOYAL ET SOCIALEMENT CONSTRUCTIF*

En effet, nous ne pouvons pas perdre de vue que le consensus-compromis conserve des germes de conflit. Chacune des parties a dû, pour qu'on y parvienne, sacrifier une part de ce à qui elle était attachée. Dans la mesure où le consensus social fondamental n'est pas très fort, on peut donc craindre que chaque partie ait calculé ses concessions de manière à conserver, sur les autres parties contractantes, une supériorité, dont elle s'appliquera à profiter en temps voulu. Ou encore on peut craindre qu'elle ait exigé les concessions des autres, de manière à leur tendre un piège.

Or, si le piège apparaît, la conflictualité renaît, et le consensus-compromis apparaît vain. Le consensus compromis fait alors réapparaître la conflictualité qu'il prétendait supprimer.

La question à poser ici est alors : A quelles conditions un consensus sera-t-il profitable à toutes les parties, et grâce à cela, viable ? A quelles conditions supprimera-t-il effectivement la conflictualité qu'il prétend supprimer, sans la réintroduction subrepticement ?

Une première condition sera que le consensus social premier soit considéré comme un absolu.⁷¹ Par exemple : l'unité du pays ; c'est un absolu ; ou : le bien-être pour tous est une priorité absolue ; ou : une assemblée réellement représentative, obtenue par des élections pleinement honnêtes, est un impératif absolu ; ou : le sens de l'Etat et des services qui le constituent réside absolument dans le bien-être de tous, et non dans le profit de ses agents.

Si ce consensus social fondamental est faible, on doit craindre que le consensus-compromis ne soit entaché, dans le chef de ses acteurs, de restrictions mentales, chaque partie cherchant, par le compromis même, à tendre des pièges aux autres.

Une seconde condition pour qu'un consensus-compromis ait une valeur constructive, c'est qu'il soit soutenu par une forte garantie populaire.⁷² Dans le cadre d'une politique politicienne, où les politiciens disent en substance à la population : « Ne vous mêlez pas de politique c'est notre affaire », un compromis entre politiciens n'est pas crédible. Il n'a aucune chance de survivre aux roueries de politiciens qui ne sont pas effectivement de réels mandataires du peuple, mais qui en sont venus à agir en leur nom propre, et pour leurs avantages propres. Une seconde condition pour qu'un consensus soit loyal et constructif, c'est qu'il reflète une volonté populaire de compromis. Les différents groupes de la

⁷¹ A. MWAMBAYI, O.C., p.14.

⁷² Cfr. A. MWAMBAYI, O.C., p. 15.

population doivent vouloir réellement entrer dans le compromis que réalisent leurs mandataires.

Une troisième condition pour que le consensus-compromis soit socialement constructif, c'est alors une formation populaire soutenue par une information généralisée, qui permette à la population d'exercer une pression morale sur ses mandataires, afin qu'ils n'agissent pas autrement que comme ses mandataires.⁷³

Une quatrième condition pour que le consensus-compromis soit socialement constructif est que le consensus social fondamental soit aussi universel que possible.⁷⁴ Qu'il y ait donc, de la part de toutes les instances qui contribuent à l'instruction et à la formation morale, des services de l'Etat aux écoles privées, des confessions religieuses aux ONG et aux mouvements de promotion des Droits de l'Homme, un effort constant de formation à la responsabilité social et politique de tous.

Car, s'il n'existe pas une formation politique de base, les décisions politiques n'ont ni inspiration populaire ni assise ou confirmation populaire. On ne revient à la politique politicienne, dont la forme extrême est la dictature, qu'elle prenne ou ne prenne pas la peine de se faire applaudir par le peuple. L'exaltation de la personne du chef en est un des signes qui ne trompent pas.

Si l'on veut que les populations soient satisfaites de leurs gouvernants, il faut d'abord qu'elles connaissent et veuillent sur le système politique qui les concerne, qu'elles soient éclairées sur sa nature et ses finalités, qu'il fasse de leur part l'objet d'un consensus fondamental, qu'elles y soient engagées et actrices. Ceci commence par la formation et se poursuit par l'information permanente. Rien de tel, pour que les compromis politiques se réduisent à des leurres, que le manque de formation populaire, de communication et

⁷³ Ibid, p.16.

⁷⁴ Ibid, p.17.

d'information, et que l'obstruction apportée à cette formation et cette information.

Ce manque de formation et d'information, c'est ce que cherchent logiquement ceux qui disent aux Eglises « Taisez-vous », et aux populations : « Faites-nous confiance, laissez-nous faire ». Ils nous donneront alors le spectacle de compromis toujours bientôt dénoncés, parce qu'ils n'étaient fondés que sur des rivalités d'intérêts, et non sur un consensus social pleinement accepté et vigoureusement promu dans toute la population.⁷⁵

Une cinquième condition fondamentale alors pour que le consensus soit fort, et qu'il s'exprime dans un consensus-compromis loyal et constructif, est d'ordre éthique. Elle réside dans un dépassement, par tous les gens de la vie sociale et politique, de considérations et d'intérêts personnels, au profit d'une conception de l'homme qui voit dans l'homme la valeur qui commande toutes les autres, et dans la promotion de l'égalité et de la dignité humaine l'impératif moral premier. C'est ce que tentent de promouvoir les successives Déclarations des Droits de l'Homme, quelles que soient les inévitables imperfections qu'il sera toujours possible d'y relever. Il nous paraît permis de penser que l'appui le plus fort qui puisse être donné à cet idéal de l'égalité et de la dignité humaine est de nature religieuse. C'est en effet dans la religion que l'homme peut vraiment se dépasser, et qu'il se soumet à un absolu dont il admet la transcendance.

Nous savons certes à quel point des religions perverties ont pu pervertir l'homme lorsque, de guide vers l'absolu elles sont devenues moyens de satisfactions triviales. Mais nous croyons que la religion véritable, comme acceptation de l'absolu de Dieu et comme pleine soumission à tout ce qui découle de la reconnaissance de cet absolu, est la meilleure protection du sens de l'homme et de la dignité humaine. Elle aussi est en ce sens la meilleure garantie d'un

⁷⁵ Cfr. A. MWAMBAYI, O.C., p. 18.

consensus social fondamental sur les valeurs les meilleures, et de la loyauté et de l'efficacité constructive des consensus particuliers.

CONCLUSION

Tout au long de ce texte, notre préoccupation a été de mettre au clair le dialogue et le compromis comme fondement d'un consensus loyal et socialement constructif.

Pour ce faire, nous avons tour à tour parlé du dialogue, du compromis, du consensus et des conditions d'un consensus loyal et socialement constructif.

En effet, le mot « dialogue » comme nous l'avons souligné précédemment désigne un type de *communication* entre deux personnes, plusieurs personnes ou groupes de personnes.

Quant au compromis, il désigne un arrangement dans lequel deux (ou plusieurs) parties font des concessions mutuelles dans le but d'arriver à une collaboration, ou en vue d'obtenir une majorité dans un groupe. C'est le résultat d'une *négociation* entre les parties en présence où chacune aura fait des concessions pour arriver à une solution commune qu'elles devront conjointement exécuter.

S'agissant du consensus, nous reprenons en quelques mots ce que nous avons essayé de proposer plus haut.

Au départ, le mot consensus, qui voulait dire consentement universel, désignait l'accord universel sur certaines propositions. Cet accord universel constituait la « preuve » de leur validité.

Selon la théologie catholique, l'unanimité des Pères de l'Eglise ou « consensus » constitue une preuve certaine de vérité.

Le mot « consensus » a aussi désigné, dans son histoire, des choses aussi variées que l'interdépendance des parties d'un

organisme, la substance de contrats, l'admission de propositions, le rapprochement des opinions.

Certains sociologues font volontiers du « consensus » l'élément essentiel du lien social. Une société repose sur un consensus fort, si les fondements et les règles de la société sont incontestés. Il repose sur un consensus faible si les remises en questions des fondements sont fréquentes. Il n'existe ni société sans consensus, ni société sans conflit.

Le consensus social n'est pas pure assimilation collective, mais coopération des libertés constitutives de la société.

Dans les situations sociales et politiques modernes, le mot consensus a deux sens qui entrent en articulation :

- La cohésion sociale repose sur un consensus fondamental,
- Des consensus-compromis permettent que des tendances divergentes constituent une société fonctionnelle dans le cadre du consensus fondamental.

Parmi les conditions de possibilité d'un consensus loyal et socialement constructif, nous devons considérer les suivantes :

- Le consensus social fondamental doit être pris pour un absolu ;
- Le consensus social fondamental doit être soutenu par une forte garantie populaire ;
- Cette garantie populaire suppose formation et information populaire ;
- L'universalité du consensus fondamental doit être entretenue par l'action de toutes les instances capables de le maintenir et de le fortifier : organes de l'Etat (Législatif et Judiciaires notamment), institutions d'éducation, confessions religieuses, mouvements pour la promotion des Droits de l'Homme, etc.
- La condition la plus fondamentale d'un consensus loyal et socialement constructif est d'ordre éthique et religieux. La

religion bien entendue garanti un consensus social fondamental sur les valeurs les meilleures. Le respect de la dignité humaine y sera la valeur qui commande toutes les autres.

Bibliographie

1. AMON, E. et BOMATI, Y., *Vocabulaire pour la Dissertation*, Paris, Larousse, 1995.
2. HABERMAS, J., *Raison et Légitimité*, Paris, Payot, 1978.
3. HABERMAS, J., *De l'Ethique de la Discussion*, Paris, Fayard, 1980.
4. LALANDE, A., *Vocabulaire Technique et Critique de la Philosophie*, Paris, PUF, 1985.
5. LATTANZIO, D., *Recadrage du dialogue Social*, Paris, Seuil, 2009.
6. LUZOLO, T., *Herméneutisation du Je-Tu de Martin Buber*, Kinshasa, l'Harmattan, 1998.
7. MALONZA, M., *Démocratie Représentative*, Kinshasa, l'Harmattan, 2003.
8. MWAMBAYI, A., *Les Systèmes Politiques en Situation*, Paris, Seuil, 1998.
9. ONAOTSHO, J., « Ethique du Dialogue Herméneutique : Jeu et Enjeu » dans *Revue Philosophique de Kinshasa*, (2006), 37-38.

Quid la Science : ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas

Par

Boniface CIBUABUA KAYEMBE

Résumé

Partant de sa considération étymologique à l'analyse fondamentale, la science s'avère être un ensemble des connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode déterminé, fondés sur des résultats objectivement vérifiables. Elle a certainement ses critères et ses caractères pour être considérée comme telle. Parlant des critères nous pouvons dire que la science est universelle, c'est-à-dire que le résultat de la science est opposable à tous. La science porte sur un objet bien précis qu'elle étudie, elle est méthodique cela signifie qu'elle se trace un chemin à suivre pour atteindre un résultat précis que l'on peut vérifier en suivant cette même méthode. Ainsi, ces caractères sont : la rigueur, la cohérence et l'objectivité. Si une connaissance ne corrobore pas avec ces critères et ces caractères, elle n'est pas une science, plutôt une pseudoscience, une protoScience ou juste une opinion.

Mots clés

Science, connaissance, méthode, objet, universelle, objectivité, rigueur, cohérence, pseudoscience, protoScience, opinion.

Abstract

Starting from its etymological consideration to fundamental analysis, science turns out to be a body of knowledge of universal value, characterized by an object (domain) and a determined method, based on objectively verifiable results. It certainly has its criteria and its characteristics to be considered as such. Speaking of the criteria we can say that science is universal, that is to say the result of science is opposable to all, science focuses on very specific object that it studies, science is methodical which means that it carves out a path to follow to achieve a result precise that can be

verified by following this same method. So these characteristics are: rigor, consistency and objectivity. If knowledge does not corroborate with its criteria and character, it is not a science, rather a pseudoscience, a protoscience or just an opinion.

Keywords

Science, knowledge, method, object, universal, objectivity, rigor, consistency, pseudoscience, protoscience, opinion.

Introduction

La question de la science traverse tous les siècles et se pose à tout esprit avisé. En effet, plusieurs personnes parlent de la science, elles traitent les questions fondamentales et purement scientifiques, mais dans ce qu'elles font, un dérapage sonne l'alarme. La raison est simple, on pense faire de la science sans connaître ce qu'elle est réellement, quelles sont les exigences pour qu'une matière soit proclamée scientifique. C'est de la science sans conscience que François Rabelais qualifie de la destruction de l'âme.

En réalité la science est purement normative, elle impose à tous le comportement à adopter, l'attitude à prendre et la directive à suivre. La science est en nous comme sujet qui l'a faite et en dehors de nous comme objet fixe dont on ne peut modifier ni la nature ni le contenu. S'imposant à tous, elle demeure fondamentale quand on veut connaître, de mettre en évidence ses différentes exigences pour qu'elle ressorte le résultat escompté.

Pour ce faire, elle mérite la confiance. Mais cette confiance ne peut être parfaite que si l'on respecte et l'on connaît ce qu'on fait, ses exigences et ses différences avec ce qui n'est pas science. Comparée à l'opinion, la science est une institution des connaissances dont le pouvoir d'agir dépasse les simples considérations personnelles et populistes. Comparée à la protoscience, elle révèle une maturation dans les résultats auxquels on peut faire foi car, retraçant un seuil non atteint par cette première. Comparée à la

pseudoscience, elle demeure la perfection des connaissances issue d'un processus qui respecte les règles et les voies à suivre.

Cela étant, nous pouvons alors nous poser les questions suivantes : qu'est-ce que la science tant que telle ? Quels sont les critères et caractères de ce que l'on doit appeler science ? Que sera une connaissance qui ne respecte pas les critères et caractères propres à la science ? Pour répondre à ces complexes questions dans une démarche purement descriptive et une technique documentaire, nous divisons cette recherche en quatre points suivants : les notions sur la science, les critères de la scientificité d'une science, les caractères d'une science et l'antinomie de la science.

I. Notions sur la science

De son étymologie latine « scientia », qui veut dire « connaissance », qui elle-même est dérivée du verbe « scire » qui signifie savoir. C'est un ensemble des connaissances, des savoirs. Cette définition étymologique prête certes à confusion car, toutes les connaissances ne sont pas toujours émanation de la science. Parler des connaissances en science ne signifie pas compréhension intellectuelle ou spirituelle du monde, mais plutôt la maîtrise intellectuelle acquise par l'apprentissage, la recherche ou l'expérience.

C'est à ce titre que nous disons tout le jour : je connais ma mère, je connais son comportement... Cette connaissance loin d'être scientifique, elle est vulgaire, possédée par tout le monde. C'est une connaissance centrée sur le corps et par conséquent, relative à la constitution.⁷⁶ La connaissance scientifique quant à elle, veut de prime abord circonscrire son objet. Elle va à contre-courant des vagues généralisations⁷⁷. L'esprit scientifique doit se former contre la Nature, contre ce qui est en nous et hors de nous, l'impulsion et l'instruction de la Nature, contre l'entraînement naturel, contre le fait coloré et divers. L'esprit scientifique doit se former en se réformant. Il ne peut s'instruire devant la nature qu'en purifiant les substances naturelles et

⁷⁶ S. ZAC, *La morale de Spinoza*, Paris, 1972, p.16.

⁷⁷ G. Bachelard, *Le matérialisme rationnel*, 3^e éd., Paris, P UF, 1972, p. 224.

qu'en ordonnant les phénomènes brouillés⁷⁸. Si toute connaissance n'est pas une science, alors on demandera quid science ?

Vu cette démonstration de la connaissance non scientia, la science doit aller au-delà d'une simple connaissance, elle est à juste titre l'ensemble des connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet (domaine) et une méthode déterminée, fondés sur des résultats objectivement vérifiables. La science s'oppose à la connaissance vulgaire parce que cette dernière n'arrive pas à expliquer la raison d'être de ses connaissances ; la question du pourquoi ? et du comment ? ne trouvent pas ici leurs réponses, mais seule la science en connaît les explications.

II. Les critères de la scientificité d'une science

Parler des critères de la scientificité de la science, c'est poser une question sur les éléments qui peuvent certainement identifier c'est quoi une science. Ces éléments réfléchis sur lesquels on fonde une idée, une action ou qui permettent de porter un jugement d'appréciation. C'est à juste titre l'ensemble des conditions à remplir pour être appelée science. Ces éléments nous les trouvons dans la compréhension de la définition donnée ci-haut. Selon cette définition, la science est universelle, la science possède un l'objet et la science utilise une méthode.

1. La science est universelle

L'universalité de la science est une notion qui pose toujours une divergence dans le domaine épistémologique. Plusieurs soutiennent que la science n'est peut-être universelle car chaque peuple a une culture bien déterminée. Cette culture détermine l'idéologie de la science et l'oriente le résultat de celle-ci. C'est dans cette logique que C. Lévi-Strauss dans son ouvrage *Race et histoire* soutenait que ce qui fait l'originalité de chacune de ces cultures c'est qu'elle réside, dans sa façon particulière de résoudre des problèmes,

⁷⁸ G. BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, 5^e éd., Paris, J. Vrin, 1967, p. 23.

de mettre en perspective des valeurs qui sont approximativement les mêmes pour tous les hommes : car tous les hommes sans exception possèdent un langage, des techniques, un art, des connaissances de type scientifique, des croyances religieuses, une organisation sociale, économique et politique⁷⁹.

Pourtant, la réalité est certaine, bien que les cultures sont diverses, que l'appréhension dépend d'une certaine connaissance qu'on a du sujet, que les données de la science peuvent être révisées à tout moment, la science revêt le caractère d'universalité parce que, les connaissances culturelles ne sont pas de facto scientifiques, elles s'arrangent dans la connaissance commune, dans l'opinion. Si elles ne sont pas scientifiques, c'est pour deux raisons majeures : la première est que les connaissances culturelles ne sont pas basées sur un objet bien déterminé d'étude, mais elles sont a priori dictées par celle-ci et la deuxième, qu'il n'existe aucune méthode sur laquelle les cultures se fondent pour prouver leurs connaissances, la phase expérimentale est exclue dans ses connaissances. Alors que l'universalité de la science s'explique quand on associe le résultat de l'objet étudié à la suite de l'utilisation d'une méthode rigoureuse qui peut être réutilisée en vue d'un même résultat.

C'est seulement dans la nature universelle de ce résultat que la science devient universelle. Bien que le résultat de la science soit paradigmatique, cette universalité ne se comprend que dans l'espace et non dans le temps. C'est pourquoi KUHN expliquait : « la vérité scientifique à un instant donné ne peut représenter qu'un consensus temporaire au sein de cette communauté, les paradigmes étant fluctuants, en particulier dans les sciences humaines et sociales, notamment économiques »⁸⁰ et de renchérir : « le terme matrice disciplinaire tend à désigner l'ensemble des croyances, valeurs et techniques qui sont partagées par les membres d'une communauté scientifique, au cours d'une période de consensus théorique »⁸¹. Si on

⁷⁹ C. LEVI-STRAUSS, *Race et histoire*, Paris, Plon, 1959, p. 44.

⁸⁰ T. S. KUHN, *La Structure des révolutions scientifiques*, ... p. 172.

⁸¹ T. S. KUHN, *La révolution copernicienne*, Paris, Fayard, 1973, p. 93.

parvient à réfuter une vérité scientifique après une période donnée, cette modification paradigmatique sera scientifique à partir du moment où l'espace scientifique de cette époque la reconnaît comme telle.

Lorsqu'une science est reconnue dans le monde scientifique, elle convainc, par ses résultats, les chercheurs et scientifiques du monde dans un domaine bien déterminé. Il doit y avoir une conformité entre le résultat de celle-ci et son objet par la vérification méthodique acceptable et admissible. Cela, du fait que tous les hommes ont en eux l'habilité de chercher, de bien juger, concevoir, d'appréhender. C'est à ce titre que G. GRANGER pense que l'évolution de la prise de conscience de la nature profonde de la pensée scientifique pourrait être symbolisée très schématiquement, par trois devises, dont chacune réinterprète d'une certaine manière et rectifie la précédente. On a d'abord proclamé qu'il n'y avait de science que de l'*universel* ; puis qu'il n'y avait de science que du *mesurable*. Nous devrions dire aujourd'hui : il n'y a de science que le *structurable*. Profession de foi qui ne récuse nullement les deux précédentes, mais les relativise, et donne un nouveau sens à l'universel et au mesurable⁸².

2. L'objet de la science

Il est nécessaire de faire la différence entre l'objet du latin « res » qui veut dire la chose, et le concept d'objet comme caractéristique d'une science, qui n'est rien d'autre que la matière, le contenu, l'essence même sur laquelle la science base ses recherches et ses études. A vrai dire, chaque science doit dire clairement sur quoi elle base ses recherches, quel objectif veut-elle atteindre. C'est dans la nature des objets connus et non d'après les facultés du sujet pensant qu'on arrive à classer ainsi les sciences car, chacune d'elle a son objet qui lui est propre. Ainsi, G. Bachelard pense qu'il faut désormais se placer au centre où l'esprit connaissant est déterminé par l'objet

⁸² G. GRANGER, *Sociologie et sociétés*, Paris, Seuil, 1982, p. 12.

précis de sa connaissance et où, en échange, il détermine avec plus de précision son expérience⁸³.

L'hypothèse de l'objet doit être bien comprise. Il ne s'agit pas de l'objet de la connaissance commune, plutôt de l'objet compris purement dans le sens scientifique, un objet qui n'est pas a priori déterminé, mais plutôt qui se détermine avec une prise de position objective après une vérification expérimento-rationnelle par le scientifique. Pour G. Bachelard, du point de vue de la connaissance scientifique, l'objet désigné par la connaissance commune n'a aucune vertu d'accrochage. Il localise un nom dans un vocabulaire plutôt qu'une chose dans un univers ... Tout va s'éclaircir si nous plaçons l'objet de connaissance dans une problématique, si nous l'indiquons dans un processus discursif d'instruction, comme un élément situé entre rationalisme enseignant et rationalisme enseigné. Il va sans dire qu'il s'agit maintenant d'un objet *intéressant*, d'un objet pour lequel on n'a pas *achevé* le processus d'objectivation, d'un objet qui ne renvoie pas purement et simplement à un passé de connaissance inscrite dans un nom⁸⁴.

Du point de vue scientifique, toute science possède deux objets, l'un qu'il étudie en tant que science appelé l'objet matériel, et l'autre qui la spécifie d'autres sciences qui étudie le même objet appelé objet formel. A. YELE-YELE précise que l'objet matériel : c'est ce que traite une science, objet formel : c'est l'aspect sous lequel une science aborde son objet matériel. C'est essentiellement par son objet formel qu'une science est spécifiée ou déterminée »⁸⁵. En exemple toutes les sciences humaines ont pour objet matériel homme, mais leurs objets formels diffèrent. La sociologie par exemple a pour l'objet matériel homme au même titre que la psychologie, mais leurs objets formels les distinguent l'une de l'autre. Du côté sociologie

⁸³ G. BACHELARD, *Le rationalisme Appliqué*, 3^e éd., Paris, PUF, 1966, p. 4.

⁸⁴ G. BACHELARD, *Le rationalisme appliqué*, *Op. Cit.*, p. 55.

⁸⁵ A. YELE-YELE ALAMI, PhD, *Logique & argumentation*, Kinshasa, Editions Universitaires Logos, 2022, p.11.

l'objet formel est les faits sociaux et du côté de la psychologie le comportement humain ou animal observable.

3. La méthode de la science

Un autre critère qui fonde la science est la méthode. Celle-ci par son origine grecque « meta » « odos » c'est la voie, le chemin, la procédure à suivre pour atteindre un objectif qu'on s'assigne. Cela étant, chaque science doit se tailler une méthode de travail pouvant lui permettre d'aboutir à son objectif ou encore pouvant l'aider à délimiter, circonscrire l'étude de son objet formel. C'est dans ce rythme que Bachelard pense qu'une méthode scientifique est une méthode qui cherche le risque. Sûre de son acquis, elle se risque dans une acquisition. Le doute est en avant d'elle et non pas en arrière comme dans la vie cartésienne. »⁸⁶

En effet, une méthode pour la science est un critère qui vaut son pesant d'or, dans ce sens qu'elle aide la science à bien déterminer l'étude de son objet formel en la rendant universelle. Ainsi, deux sciences peuvent avoir un seul objet matériel comme nous l'avions démontré avec le cas de la sociologie et de la psychologie, mais la manière de l'appréhender, c'est-à-dire la méthode utilisée diffère et par conséquent, l'objectif qu'elles poursuivent diffère et le résultat n'est pas le même. C'est la méthode qui détermine le résultat de la science dans son objet formel. G. Bachelard montre que dans le travail de la précision scientifique on peut saisir les éléments d'une révolution copernicienne de l'objectivité. Ce n'est pas l'objet que désigne la précision, c'est la méthode »⁸⁷.

4. Les caractères de la science

A la différence des critères, les caractères de la science renvoient à l'attitude à adopter par la science pour qu'elle mérite cette casquette. En effet, la science possède plusieurs caractères. Ici, nous

⁸⁶ G. BACHELARD, *Epistémologie*, Paris, PUF, 3^{ème} éd., 1980, p. 58.

⁸⁷ G. BACHELARD, *Le rationalisme Appliqué*, 3^e éd., Paris, PUF, 1966, p.53.

aborderons les trois principaux : la rigueur, la cohérence et l'objectivité.

1. La rigueur

Dans le contexte présent, la rigueur renvoie au respect méticuleux de règles précises. Comme nous l'avons démontré ci-haut, pour parler de la science, il faut qu'un certain nombre de critères soient respectés. Mais si ces critères, ne sont pas respectés, sont respectés avec légèreté ou sont respecté en partie, la science perd sa valeur, car la justesse laissera la place au clientélisme et au relativisme. C'est ainsi que Louis Althusser écrivait que l'idéologie guette la science en chaque point où défaille sa rigueur.⁸⁸

En effet, de tous les critères de la science, la rigueur doit s'en tenir à la méthode et à l'objet. Ces deux critères s'appellent et se rejettent et légitiment le critère d'universalité l'un à l'autre à tel enseigne que, la confusion de l'un donne un résultat biaisé. C'est pourquoi il n'y a donc pas de méthode d'observation sans action des procédés de la méthode sur l'objet observé. Il y a donc une interférence essentielle de la méthode et de l'objet.⁸⁹ A ce sens, faut alors connaître la méthode à connaître pour saisir l'objet à connaître.⁹⁰

La rigueur vient ainsi, tabler sur la scientificité de la connaissance. La science contemporaine, n'est pas ni complaisante ni relative. Elle manque en effet, toutes les familiarités et les complaisances qui sont les caractères de la pseudoscience, de la connaissance commune et de l'opinion. Elle échappe à l'idéologie qui diminue sinon, élimine la rigueur et empêche de trouver le résultat convaincu et convainquant. Ce qui entrave la pensée scientifique contemporaine, sinon chez ses créateurs, du moins dans la tâche d'enseignement, c'est un attachement aux intuitions usuelles, c'est

⁸⁸ L. Althusser, *Lire le capital*, Paris, Maspero, 1965, p. 56.

⁸⁹ G. BACHELARD, *Le nouvel esprit scientifique*, 10^{ème} éd., Paris, PUF, 1968, p123.

⁹⁰ G. BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, 5e éd., Paris, Librairie philosophique J. VRIN, 1967, p 129.

l'expérience commune prise dans notre ordre de grandeur. Il ne s'agit alors que de rompre avec des habitudes. L'esprit scientifique doit allier la souplesse et la rigueur.⁹¹

2. La cohérence

Pour que la théorie de réfutabilité soit effective, Popper met trois conditions et la première c'est la condition d'ordre logique. La logique est définie par DIRVEN comme l'étude de la cohérence et de la validité des raisonnements⁹². Pour Martin du Gard, la cohérence est le rapport d'harmonie ou d'organisation logique entre les éléments, l'absence de contradiction dans l'enchaînement des parties d'un tout.

Dans cette perspective, la cohérence en science est l'harmonie qui passe d'une part dans le respect sans conditions des étapes de la méthode scientifique utilisée par la science pour étudier l'objet. C'est de ce point de vue que BACHELARD affirme qu'une des exigences primordiales de l'esprit scientifique, c'est que la précision qu'une mesure doit se référer constamment à la sensibilité de la méthode de mesure et qu'elle doit naturellement tenir compte des conditions de permanence de l'objet mesuré.⁹³ Et d'autre part, à la concordance entre la science, sa méthode et son objet formel.

Il sied ici de préciser qu'aucune science du XVIII^{ème} S n'a donné naissance à une technique du XIX^{ème} S. La science de notre ère se vaut à préciser, à limiter, à purifier les substances et leurs phénomènes dans le respect des normes universelles méthodologiques et de leur objet. La science se détermine dans la précision et dans la cohérence des attributs, non pas dans la collection des objets plus ou moins analogues parce que, ce limite une connaissance est souvent plus important, pour les progrès de la pensée, que ce qui étend vaguement la connaissance.

⁹¹ G. BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique. Op. cit.*, p. 225

⁹² DIRVEN, cité par A. YELE-YELE ALAMI, PhD, *Logique & argumentation*, Kinshasa, Editions Universitaires Logos, 2022, p.12.

⁹³ *Ibidem*, p. 213.

3. Objectivité scientifique

Ordinairement, l'objectivité signifie : indépendance du jugement ou de l'attitude mentale par rapport aux déterminations individuelles. A ce sens l'objectivité se rapproche de l'impartialité. Ce jugement est porté donc sur un objet par rapport aux appréciations de deux ou plusieurs personnes. La personne objective joue le rôle d'un arbitre qui vient trancher sur c'est qui est vrai, sur ce qui est normal, sur ce qui est correct. Dans ce sens aussi large, l'objectivité est une notion difficilement atteinte car le sujet qui le réalise a toujours un sentiment, un côté penchant qu'il valorise au détriment des autres, une idéologie qu'il doit soutenir et défendre à tout gré.

C'est pour cette raison qu'en philosophie, l'objectivité signifie la réalité de ce qui est, indépendamment du sujet qui le conçoit ou le perçoit. Dans ce deuxième entendement, le concept objectivité, refoule l'appréciation des valeurs des autres pour mettre en valeur l'objet, c'est-à-dire, objectivité signifie que le résultat de la pensée, la réflexion, l'étude d'un sujet est conforme à l'objet. Ici l'objectivité, identité et vérité de choses sont des synonymes, et objectivité et subjectivité sont antonymes. Pour Bachelard, vivre et revivre l'instant d'objectivité, être sans cesse à l'état naissant de l'objectivation, cela réclame un effort constant de desubjectivation. Joie suprême d'osciller de l'extroversion à l'introversion, dans un esprit libéré psychanalytiquement des deux esclavages du sujet et de l'objet ! Une découverte objective est immédiatement une rectification subjective. Si l'objet m'instruit, il me modifie. De l'objet, comme principal profit, je réclame une modification spirituelle⁹⁴.

C'est dans ce deuxième sens que l'objectivité de la science doit être comprise. La science est objective dans la réalité objective de son objet. Autrement dit, la science manque la couleur, elle ne dépend pas du sujet pensant. Son vécu est loin de s'appréhender dans l'esprit des penseurs mais plutôt dans l'étude

⁹⁴ G. BACHELARD, *formation de l'esprit scientifique*, Op. Cit, p. 248-249.

approfondie et minutieuse de l'objet. De ce fait, Bachelard pense qu'au point d'évolution où se trouve la science contemporaine, le savant est placé devant la nécessité, toujours renaissante, du renoncement à sa propre intellectualité. Sans ce renoncement explicite, sans ce dépouillement de l'intuition, sans cet abandon des images favorites, la recherche objective ne tarde pas à perdre non seulement sa fécondité, mais le vecteur même de la découverte, l'élan inductif.⁹⁵

Pour y arriver, il faut dépasser la connaissance première qui est toujours subjective. Qui, en somme est un obstacle épistémologique. Cette dernière empêche l'esprit à connaître objectivement car fruit de la première observation, que l'esprit scientifique démontre avec fermeté à autrui le dépassement que son observation à dépasser celle de l'esprit non scientifique. Voilà pourquoi Bachelard disait que cette thèse de la démonstration préalable que nous croyons à la base de toute connaissance objective dans le domaine scientifique ! Déjà l'observation a besoin d'un corps de précautions qui conduisent à réfléchir avant de regarder, qui réforment du moins la première vision, de sorte que ce n'est jamais la première observation qui est la bonne. L'observation scientifique est toujours une observation polémique ; elle confirme ou infirme une thèse antérieure, un schéma préalable, un plan d'observation ; elle montre en démontrant ; elle hiérarchise les apparences ; elle transcende l'immédiat ; elle reconstruit le réel après avoir reconstruit ses schémas.⁹⁶

5. L'antinomie de la science

Si la science est tout ce que nous avons dit, cela revient à dire qu'elle n'est pas autre chose qui n'entre pas dans cette même logique. Toutes notions qui dérogent aux critères et aux caractères de la scientificité, même confondues avec elle, ne sont pas des sciences.

⁹⁵ G. BACHELARD, *formation de l'esprit scientifique, Op. Cit*, p. 248

⁹⁶ Bachelard, *Formation du nouvel esprit scientifique, Op. cit.*, p. 12.

Ces notions sont : la pseudoscience, la protoscience et l'opinion (doxa).

1. La pseudoscience

La pseudoscience est un ensemble des théories se présentant comme scientifiques, mais indifférentes devant les critères et caractères de la scientificité. Elle est une fausse science qui donne les résultats sans preuves légitimes. L'accent n'est pas mis sur des expériences ou des études valables, bien structurées et reproductibles, mais plutôt sur des témoignages non vérifiables, des histoires et des longs récits, des rumeurs, des opinions de bouche à oreille et des anecdotes douteuses, des mythes. C'est pourquoi Bachelard pense qu'on peut y voir une des marques les plus nettes d'un esprit non scientifique, dans le temps même où cet esprit a des prétentions à l'objectivité scientifique⁹⁷.

Ici, la littérature scientifique véritable est soit ignorée, soit mal interprétée. Ainsi, le terme pseudoscience signifie que sciemment ou non-intentionnellement, une connaissance ou une démarche pseudoscientifique est faussement attribuée à la science. Pour Massimo Pigliucci : « la démarcation repose plus vraisemblablement sur le déplacement d'un curseur le long d'un continuum de pratiques épistémologiquement plus ou moins fortes »⁹⁸.

Cela étant, la science et la pseudoscience se démarquent par le fait que cette dernière échappe aux critères de la scientificité et se caractérise par :

- L'absence de vérification empirique et/ou rationnelle des hypothèses proposées : il s'agit de concepts pour lesquels il n'existe pas de définitions précises et qu'on ne peut ni soumettre à l'expérimentation, ni à l'observation, ces études sortent du cadre scientifique.

⁹⁷ *Ibidem*, p. 213.

⁹⁸ MASSIMO PIGLIUCCI, *Démarquer la science de la pseudoscience* ; la Thèse Cosmique, Paris, Odile Jacob, 2018, p. 37.

- Impossibilité de réfuter les hypothèses soumises, c'est la méthode : qu'utilise K. Popper, selon laquelle une théorie est scientifiquement admise si seulement si elle est réfutable.
- Erreurs méthodologiques et manipulations statistiques des résultats : la pseudoscience utilise si souvent une mauvaise démarche de la méthode scientifique et cela pour arriver à un résultat subjectif.

Dans ce contexte, C. Carl Sagan fait une description de la science qui contient une critique implicite des pseudosciences : « la science, sa seule vérité sacrée est qu'il n'y a pas de vérité sacrée. Toutes les affirmations doivent être examinées avec un esprit critique. Les arguments d'autorité sont sans valeur. Tout ce qui ne correspond pas aux faits doit être rejeté ou révisé. La science n'est pas parfaite. Elle est souvent mal utilisée. C'est seulement un outil, mais c'est le meilleur outil que nous ayons »⁹⁹.

2. La protoscience

Protoscience se définit comme l'ensemble de recherches qui ne sont pas une discipline scientifique, mais, qui peut le devenir. Utilisé pour la première fois depuis la renaissance, la protoscience se distingue de la science par :

- L'incapacité de donner un résultat explicable par une méthode précise ;
- Une déficience des données pouvant aider à aboutir au résultat,
- L'absence de la rigueur dans sa démarche à trouver le résultat. .

Se confondant à la pseudoscience qui se caractérise par le rejet substantiel de la méthode, la protoscience se distingue d'elle par le fait qu'elle émet les hypothèses qui ne sont pas encore confirmées par les méthodes scientifiques, qui ne sont pas encore

⁹⁹ C. SAGAN, *Cosmos*, New York, Random House, 1980, p. 203.

analysées et ne sont pas encore développées pour être utilisées comme scientifiques ou non.

En effet, la protoscience est une science ou une pseudoscience en puissance selon les termes d'Aristote. Son sort n'étant pas encore déterminé, elle œuvre dans une lutte de l'avenir. Un domaine d'étude non scientifique qui devient plus tard une science ou pas. A titre d'exemple, l'astrologie a évolué et est devenue astronomie et l'évolution de l'alchimie a donné naissance à la chimie.

3. L'opinion

Dans une compréhension générale, l'opinion est un point de vue, une croyance, un jugement que l'on émet sur tout ce que rencontre nos sens. En réalité, l'homme voit, écoute, touche, respire et goûte ce qui l'entoure, cela suscite une réaction dans sa pensée qu'il exprime. Cette expression peut être de n'importe quelle nature (vraie ou fausse) cela ne l'engage que lui-même. C'est à cet effet que Platon expliquant l'origine des idées, fait la différence entre l'intelligence et l'opinion affirme dans le *Timée* : «... il faut reconnaître que ce sont deux choses distinctes, parce qu'elles ont une origine séparée et n'ont aucune ressemblance. Car l'une est produite en nous par instruction, l'autre par persuasion ; la première va toujours avec le discours vrai, l'autre ne raisonne pas ; l'une est indéniable à la persuasion, l'autre s'y laisse fléchir. Ajoutons que tous les hommes ont part à l'opinion, mais l'intelligence est le privilège des dieux et d'un petit nombre d'hommes¹⁰⁰. Cela corrobore certes avec son sens étymologique latin *opinari* : « avoir dans l'idée », « croire que », « opiner », issu du grec *doxa* : « gloire ».¹⁰¹

Pour Platon, l'opinion s'éloigne de l'ignorance car, celle-ci a pour objet le non être, mais bien plus s'éloigne également de la science qui a pour objet l'être c'est-à-dire, la connaissance de l'essence même de l'être. Mais sans aucun doute, elle est du moins

¹⁰⁰ Platon, *Timée*, texte en ligne, 59 e.

¹⁰¹ <https://www.philomag.com>lexique>. Page consultée, le 17/07/2024 à 11h50'.

une connaissance intermédiaire entre l'ignorance et la science parce qu'elle porte sur le paraître. Dans *la République* il dit : « l'opinion a son objet à part, la science de même a le sien, chacune d'elles se manifestant toujours comme une faculté distincte...l'opinion n'est autre chose que la faculté qui est en nous de juger sur l'apparence...l'opinion est donc quelque chose d'intermédiaire entre la science et l'ignorance... au contraire, ceux qui contemplent l'essence immuable des choses, ont des connaissances et non des opinions. »¹⁰²

L'opinion est à mettre dans la catégorie de la connaissance, du savoir ; mais seulement c'est un faux savoir, une fausse connaissance. Elle est la propédeutique de la science. Allant d'une opinion donnée on peut découvrir la connaissance scientifique ou encore l'exclure du point de vue de la science. Considérant la proximité entre l'opinion, la protoscience et la pseudoscience, l'opinion peut être confondue avec la protoscience. Comme cette dernière, Aristote souligne que l'opinion s'applique à ce qui étant vrai ou faux peut être autrement qu'il n'est. En outre, jamais on ne pense avoir une simple opinion quand on pense que la chose ne peut autrement : Tout au contraire, on pense que la chose ne peut être autrement tout au contraire, on pense alors, qu'on a la science. Mais c'est quand on pense être autrement, qu'alors on pense avoir une simple opinion, car, on croit que tel n'empêche qu'elle ne puisse être autrement, qu'alors on pense avoir une simple opinion, car on croit tel est l'objet propre de l'opinion, tandis que le nécessaire est l'objet de la science.¹⁰³

La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances ! En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut

¹⁰² Platon, *la République*, V livre, 502c à 509c. Livre en ligne.

¹⁰³ Aristote, *seconds analytiques* I, 33 (Paris, Vrin, 1965, 88b 30).

d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement.¹⁰⁴

Conclusion

En définitive, il faut retenir que la vraie science est celle que l'on fait en connaissant réellement qu'on la fait, car cela aide à respecter les contours qui l'entourent. La science n'est pas à définir en se limitant à sa conception étymologique car, le mot connaissance peut être compris dans un sens large et on tomberait dans l'illusion selon laquelle toute connaissance est scientifique, mais plutôt dans un sens purement strict.

La science pour autant dire a évolué au fil du temps, mais elle reste toujours science, c'est-à-dire ensemble des connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet (domaine) et une méthode déterminée, fondés sur des résultats objectivement vérifiables. Sa rigueur, sa cohérence et son objectivité imposent à tout celui qui veut la faire un respect strict.

Tout chercheur ou scientifique qui prétant faire la science sans tenir compte de ses critères et caractères est un pseudoscientifique ou il ne donne que son opinion personnelle qui ne peut être considérée comme science. Car, l'opinion est discutable et le résultat de la science est opposable à tous.

¹⁰⁴ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 5^{ème} éd., 1967, p. 14.

Bibliographie

1. ALTHUSSER L., *Lire le capital*, Paris, Maspero, 1965.
2. Aristote, *seconds analytiques*, Paris, Vrin, 1965.
3. BACHELARD G., *Epistémologie*, Paris, PUF, 3^{ème} éd., 1980.
4. BACHELARD G., *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, 5^e éd., Paris, J. Vrin, 1967.
5. BACHELARD G., *Le matérialisme rationnel*, 3^e éd., Paris, PUF, 1972.
6. BACHELARD G., *Le nouvel esprit scientifique*, 10^{ème} éd., Paris, PUF, 1968.
7. BACHELARD G., *Le rationalisme Appliqué*, 3^e éd., Paris, PUF, 1966.
8. GRANGER G., *Sociologie et sociétés*, Paris, Seuil, 1982.
9. <https://www.philomag.com>>lexique. Page consultée, le 17/07/2024 à 11h50'.
10. KUHN (T. S.), *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972.
11. KUHN T.S., *La révolution copernicienne*, Paris, Fayard, 1973.
12. LEVI-STRAUSS C., *Race et histoire*, Paris, Plon, 1959.
13. MASSIMO PIGLIUCCI, *Démarquer la science de la pseudoscience ; la Thèse Cosmique*, Paris, Odile Jacob, 2018.
14. Platon, *la République*, V livre, p. 265ss. Livre en ligne.
15. Platon, *Timée*, texte en ligne, 59 e.
16. SAGAN C., *Cosmos*, New York, Random House, 1980.
17. YELE-YELE ALAMI A., *Logique & argumentation*, Kinshasa, Editions Universitaires Logos, 2022.
18. ZAC S., *La morale de Spinoza*, Paris, 1972, p.16.

**Analyse de l'article 58 de la constitution du 18 février 2006.
Contribution à la recherche d'une répartition équitable des
richesses nationales**

Par

Me Julio C. IKOTO LOSALADJOME*

Me Marc MUJANAYI TSHITUMBI*

Résumé

La jouissance des richesses nationales passe par la répartition équitable via le budget national, voie par laquelle tout citoyen trouve sa part de droit. Il en ressort, cependant, un déséquilibre flagrant, disproportionné du train de vie des citoyens dans la réalisation de la politique du développement sur toute l'étendue de la République. Pour pallier à cet handicap, il serait judicieux d'interdire le cumul renforcer des mandats électif (pt.6), abolir la pratique de création de ministères budgetivores à des fins politiciennes (pt.8), réduire les avantages accordés aux corps constitués (pt.7). Le caractère innovant de cette réflexion tend à améliorer de manière équitable le train de vie de tout fonctionnaire de l'Etat payé et/ou non payé dans les institutions de l'Etat.

Mots clés

Richesses, redistribution, équitable, développement, répartition, déséquilibre, jouissance, budget.

* Licencié en Droit 2000-2001, Chef de Travaux, Avocat au Barreau de Kinshasa/MATETE, il est Co-Fondateur et Secrétaire Permanent Adjoint du Conseil d'Administration du Groupe Université Libre de Kinshasa.

* Licencié en Droit, option Droit Public (2014-2015); Assistant à l'Université Libre de Kinshasa; Chercheur indépendant.

Abstract

The enjoyment of national wealth goes through equitable distribution via the national budget, a way by which all citizens find their share of rights. What emerges, however, is a blatant, disproportionate imbalance in the way of life of citizens in the implementation of development policy throughout the Republic. To overcome this handicap, it would be wise to strengthen the incompatibilities with elected office (pt.6), abolish the practice of creating a ministry for budgetary purposes (pt.8), and reduce the advantages granted to constituted bodies (pt.7). The innovative nature of this reflection tends to equitably improve the standard of living of all paid and/or unpaid civil servants.

Keywords

Wealth, redistribution, equitable, development, distribution, imbalance, enjoyment, budget.

Introduction

Les droits économiques et sociaux sont des normes internationales de base sans lesquels on ne peut pas vivre dans la dignité. Ils sont l'expression juridique de ce dont l'être humain a besoin pour mener une vie pleinement humaine¹⁰⁵, et leur réalisation permet l'amélioration des conditions de vie de chaque personne.

La République démocratique du Congo, Etat qualifié de scandale géologique par sa richesse potentielle, cependant le train de vie de sa population est indésirable et scandaleuse. A cela s'ajoute le problème lié à la classe sociale où l'on constate une criante marge déséquilibrée entre les riches et la classe moyenne. Certes, tout

¹⁰⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Droits économiques, sociaux et culturels, Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme, Série sur la formation professionnelle n°12, 2004, p. 7

individu a droit au développement économique, social et culturel¹⁰⁶, et du droit à la libre disposition des richesses naturelles¹⁰⁷ tel que garantie dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et par la Constitution du 18 février 2006¹⁰⁸. Cependant entre le pragmatisme et le dogmatisme de la redistribution de ces richesses, se dégage *un droit au développement déséquilibré orienté vers le Léviathan*, c'est-à-dire qu'il y a une faible reconnaissance des droits économiques et sociaux comme droits humains tant dans la pratique du droit que dans la mise en œuvre de la politique de la bonne gouvernance. Cette situation constitue un obstacle à la réalisation équilibrée de la distribution des droits par les individus.

Considéré comme un droit de l'homme, le partage équilibré de la richesse de la RDC se distribue à tous les citoyens congolais¹⁰⁹¹¹⁰ entre autres par le salaire, la construction des habitations sociales et par la perception d'autres avantages (gratification par exemple à la fin de l'année) liés aux agents et fonctionnaires de l'Etat quelle que soit la catégorie. Ces ressources financières émanent bien évidemment du sol et du sous-sol qui contribuent efficacement à notre budget, hormis éventuellement d'autres prêts de la Banque mondiale.

¹⁰⁶ Lire article 22 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

¹⁰⁷ Lire article 21 la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

¹⁰⁸ Lire article 58 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, J.O.RDC, 57^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011

¹⁰⁹ Par tous congolais on entend des congolais d'origine, toutes personnes appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est le Congo à l'indépendance. Cf. article 10 la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006...

¹¹⁰ La Constitution confirme le caractère privilégié des citoyens nationaux dans la jouissance et l'exercice de ce droit, même si la solidarité humaine incite à en reconnaître également aux étrangers. Lire NGONDANKOY P.G., Cours de droit constitutionnel des droits de l'homme, in cours intensifs sur les droits de l'homme et le droit international pénal, actes de la deuxième édition tenue à l'Université Protestante au Congo du 29 juillet au 09 août 2013, Kinshasa, 2013, pp. 142-143

Le pouvoir politique, le bien-être social commun et le bonheur de la communauté, comme l'a dit BOSSUET « est l'art de procurer aux citoyens le bien-être social »¹¹¹. Il ressort cependant du fruit de notre constat que le budget de l'Etat se concentre à une seule classe sociale qui s'organise au prorata de régime en place pour conserver leurs postes ou fonctions dans chaque législature créant ainsi une disproportionnalité des injustices sociales auxquelles le peuple est confronté. Cette injustice sociale est le résultat de la cumulation des mandats (électifs) et fonctions incompressibles¹¹²¹¹³ qui a pour conséquence la double rémunération pendant la période dite de la gestion *des affaires courantes*¹¹⁴. D'où la nécessité de faire la re-centration du domaine électoral, des services et/ou établissements publics de l'Etat, etc...pour éviter la dilapidation, et afin de rendre efficace le droit au développement et à l'égalité des chances.

Cette réflexion systémique met ainsi l'accent sur, d'une part, les richesses de la République démocratique du Congo et, d'autre part, leur distribution équitable partant *du droit au développement*. En outre, nous n'allons pas axer notre réflexion sur des tableaux synoptiques chiffrés mais une évaluation de droit au développement reconnu à chaque congolais.

De ce qui précède, il convient de dégager les principales questions ci-après auxquelles nous essayons de répondre dans la présente étude. Elle s'affiche de la manière suivante :

Tous les congolais jouissent-ils des richesses nationales ? Quid de sa redistribution équitable à tous ?

¹¹¹ Cité par YUMA BIABA L., *Manuel de droit administratif général*, Kinshasa, éd. CEDI, 2012

¹¹² Lire article 108 de la Constitution du 18 février 2006.

¹¹³ Cf. Avis consultatif du Conseil d'Etat inscrit sous RITE 001 du mars 2019 et du 5 février 2024 RDC

¹¹⁴ Cette notion n'est définie ni par la loi, ni par la jurisprudence congolaise.

I. A la recherche d'un ange perdu. Quid des richesses nationales ?

L'on comprend des richesses nationales comme un concept d'économie politique. L'économie politique a pour objet, parmi les rapports des hommes vivant en société, ceux-là seulement qui tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels, à tout ce qui concerne leur bien-être¹¹⁵. Suivant la division tripartite de Jean Baptiste SAY qui est restée classique, ces rapports sont traités sous trois grands chapitres: production, répartition, consommation¹¹⁶. En économie politique, la richesse qui est l'objet de la production, de la répartition et de la consommation, désigne, selon SAY, "tout bien matériel, tout produit qui peut être un objet de propriété. Ce qui est richesse pour une personne privée l'est pour une nation (qui n'est que la réunion des personnes privées aux yeux de l'économie politique, celle-ci raisonneront pas sur des valeurs imaginaires)"¹¹⁷.

Cependant, dans le domaine économique, le concept de richesse nationale est utilisé au sens de la croissance économique d'un pays pour fonder ensuite sa place dans la hiérarchie des nations par rapport au niveau de celles-ci¹¹⁸. Cette croissance est principalement mesurée de nos jours à travers l'indicateur dit du produit intérieur brut (PIB).

¹¹⁵ GIDE, Charles: *Principes d'Economie Politique*, 1931, p.13 cité par IREM BERKSOY. *Analyse de la démocratie à travers la répartition de la richesse nationale : le cas de la Turquie*. Droit. Université René Descartes - Paris V; Marmara üniversitesi (Istanbul), 2014, p. 13

¹¹⁶ Idem

¹¹⁷ SAY, J-B., *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Imprimerie de C. J. de Mat Fils et H. Remy, Bruxelles 1827, p.25, cité par IREM BERKSOY, *op. cit.*, p.13

¹¹⁸ FREMEAUX, Philippe/ TOUAL, Louisa: « Comment mesurer la richesse? », *Alternatives Economiques* no: 193, <http://www.alternatives-economiques.fr/comment-mesurer-la-riche- fr art 148 15629.html>. Consulté juin 2021

Dans le domaine juridique, le concept de richesse nationale repose sur la chaîne des dépenses publiques où les ordonnateurs et les comptables publics ont un rôle fondamental et indispensable sans l'exercice duquel l'exécution de crédit public serait impossible. D'un côté, l'ordonnateur décide d'engager les crédits publics et, après s'être assuré que le service correspondant a été effectué, donne l'ordre au comptable public de payer la dépense. De l'autre côté, ce dernier ne s'exécutera que si ces contrôles réalisés sur l'ordre reçu ne révèlent aucune irrégularité. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces acteurs engagent leurs responsabilités devant le juge.

II. Le droit de jouissance des richesses nationales

Longtemps considérés comme droits de seconde zone, ceux de la troisième génération ont fait douter de leur existence autonome à côté de deux autres générations des droits de l'homme. On a même pensé que l'effectivité de ces droits était subordonnée à certaines conditions telles que : l'existence d'un titulaire ou d'un créancier précis, d'un attributaire ou d'un débiteur tout aussi précis, d'un objectif bien déterminé et d'une sanction en cas de violation ou de méconnaissance¹¹⁹.

Les droits de jouissance collective poursuivent, enfin, un même objectif que les droits des autres générations, à savoir la sauvegarde et la protection des droits de l'homme en général. . Leur violation appelle donc à des sanctions, selon les dispositifs arrêtés par chaque État ou la communauté internationale. Au nombre de ces droits figurent le besoin d'assurer une coexistence pacifique et harmonieuse entre les différents groupes ethniques, le droit à la paix et à la sécurité, le droit à l'environnement sain et propice au développement, *le droit pour chaque être humain de jouir du patrimoine commun de l'humanité (...)*¹²⁰.

¹¹⁹ ESAMBO KANGASHE J.-L., *Traité de droit constitutionnel congolais*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines », Série Droit, 2017, p. 326

¹²⁰ Idem p.327

Le droit de jouissance des richesses nationales est établi par l'élaboration du budget de l'Etat, seul canal par lequel le peuple jouit et ce, quel que soit le nombre d'habitants ou des provinces que l'Etat regorge. Ce canal permet à la population, au travers la transformation de ses richesses de création d'emploi, d'ériger les grandes infrastructures et donner une vie désirable. Ce droit reconnu par plusieurs instruments juridiques que la RDC a dûment ratifiés d'être évoqués comme un droit de l'homme. Ce droit de disposer d'eux-mêmes doit leur assurer un développement économique, social et culturel¹²¹. Ce droit ne peut être privé.

L'élaboration du budget comme moyen répartiteur des richesses naturelles s'exerce pour l'intérêt du développement national et du bien-être de la population¹²². Par-là le pouvoir législatif national et les collectivités territoriales ont l'obligation de veiller à la redistribution équitable en vue d'améliorer les conditions de vie, c'est-à-dire que le premier bénéficiaire des exploitations naturelles soit le peuple.

L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à gagner une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général. La portée du droit à la jouissance des richesses nationales est sans doute la survie de la population. Cette jouissance doit être équitable pour favoriser le développement et ce, quel que soit le mécanisme de protection au niveau international¹²³, régional et/ou africain¹²⁴, national¹²⁵ ainsi qu'au niveau de la société.

¹²¹ Lire article 1^{er} du Pacte international relatif aux droits civils et politique de 1967

¹²² Lire la Résolution 1803 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1962 sur la souveraineté permanent sur les ressources naturelles

¹²³ Le Conseil de droit de l'homme, le Haut- Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

¹²⁴ La Commission Africaine des droits de l'homme et de peuple, la Cour africaine de droit de l'homme et de peuple.

¹²⁵ Les Cours et tribunaux, la CNDH, le Conseil économique et social.

III. Le budget national, instrument par excellence de la répartition des richesses nationales : entre l'anthropocentrisme et l'ethnocentrisme

Le fait que l'individu ne perçoit pas ou ne soit pas en mesure de percevoir dans l'état des craintes quant à sa survie et à celle de sa famille, la dimension sociale des problèmes qui affectent sa propre vie constitue un obstacle à la réalisation de la démocratie. Les individus doivent être en mesure de disposer d'un standard de vie pouvant éliminer ces obstacles.

Le droit au budget, c'est-à-dire le droit de décider comment partager au sein de la société la richesse produite dans un pays par le biais des politiques de dépenses publiques ainsi que des politiques fiscales et de gestion des biens publics en vue de la satisfaction de l'intérêt général.

Il est du devoir de la République d'éliminer les obstacles sociaux et économiques qui, en limitant la liberté effective et l'égalité des citoyens, empêchent le plein épanouissement de l'individu et la participation active des travailleurs (salariés) à l'organisation de la vie politique, économique et sociale du pays. Mais si l'Etat providence n'arrive pas à subvenir aux obstacles de son peuple, il est considéré en faillite, puisque le droit au budget¹²⁶ appartient au peuple donc aux citoyens.

Le droit au budget constitue donc aujourd'hui, comme tous les droits résultant de l'existence d'un Etat de droit démocratique, un droit qui appartient au peuple. Le peuple peut exercer ce droit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses représentants. Par ailleurs, le constat est que le représentant se sert de ce pouvoir

¹²⁶ Ce concept cadre avec notre étude, il est une invention personnelle par rapport à la réalité de la répartition du budget entre Institutions qui pèsent sur les sociales de la population, or cette dernière doit être le premier bénéficiaire direct de la politique budgétaire pour assurer la sécurité sociale. En effet, ce concept est une prérogative attachée au peuple de jouir pleinement de la production budgétaire.

pour de fins mesquines au service des privilégiés. Résoudre le partage équitable des richesses nationales à tous les citoyens dans un Etat démocratique passe intournablement par le programme du Gouvernement dans lequel toutes les provinces doivent bénéficier. Cependant, la boulimie de la politique des incapables qu'incarne les politiques au pouvoir teinté d'ethnocentrisme selon le régime en place, sélectionne les provinces à tendance proche à son pouvoir pour les promouvoir en déséquilibrant injustement le budget vers son camp politique. Dans les vingt-six provinces qui composent la République démocratique du Congo de la 1^{ère} à la 3^{ème} République, notre constat est que la répartition aux bénéfices de ces provinces est handicapée.

L'autorité de l'équilibre budgétaire aux bénéfices du développement intégral est tantôt au service de la politique du Chef de l'Etat, en désaccord avec la répartition équitable garantie par la Constitution, tantôt en concert avec lui pour des bénéfices colossaux les revenant personnellement. Tel qu'avoir de manière interrompue et viagère les avantages de hautes portées économiques et sociales dans l'exercice de leur fonction ou à l'occasion de cette dernière. La responsabilité des intellectuels congolais sont désormais au service du déséquilibre des institutions de la République et au bénéfice des complaisants. Cette responsabilité par du silence, de la démission ou de la complicité des intellectuels congolais¹²⁷. La responsabilité publique qu'exerce l'élite congolaise en la manière est une criminalité en col blanc basée sur la déviance et la délinquance¹²⁸ dans le cadre de leur profession ou de leurs responsabilités publiques.

¹²⁷ Lire INGANGE WA INGANGE J-D., « La responsabilité des intellectuels face à la crise de l'Etat en République démocratique du Congo : Dans les arcanes d'un asservissement complaisant des cerveaux oiseux », in african journal of democracy and governance, vol. 4 n°3-4, 2017, p. 1.

¹²⁸ La recherche sur la déviance et délinquance des élites ne doit pas être cantonnée à une sociologie spécialisée. Elle emprunte et discute les travaux menés en histoire, en sociologie du droit et de la justice et, plus largement, aussi bien en sociologie des organisations qu'en sociologie des inégalités. Propos tiré de PIERRE LASCOUMES et CARLA NAGELS, *Sociologie des élites délinquantes, De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, éd. Armand Colin, 2014, p. 14

IV. La répartition inéquitable des investissements entre les provinces et les entités territorialement décentralisées¹²⁹, cause de disproportionnalité de développement en RDC

Le budget est-il distribué équitablement et de manière transparente entre les différentes entités territoriales décentralisées du pays ?

Le poids de la redistribution des richesses nationale d'un Etat peut être son espace géographie dans lequel l'on retrouve 25 provinces dotées de la personnalité juridique, au sein desquelles il y a plus ou moins 33 villes subdivisées en 137 communes urbaines, 145 territoires subdivisés en 5908 regroupements, et une capitale comme ville province subdivisée en 24 communes au sein desquelles il y a 21 groupement. Cette organisation administrative peut constituer par essence un contrepoids au développement intégral. D'où, la nécessité serait peut-être, pour faciliter son émergence, l'effectivité de la décentralisation des richesses nationales à toute la population, c'est d'implanter une politique régentée vers.

C'est toujours par rapport à une règle que l'on peut définir une transgression constitutionnelle, qu'elle soit mineure (déviance) ou majeure (délinquance). Le tribalisme est l'une des causes incontournables de la violation équitable de garantie constitutionnelle de la répartition des richesses nationales par les provinces en République démocratique du Congo par des acteurs sociaux ayant des responsabilités de direction. Comme écrit Emile BONGELI : « des hommes politiques congolais ; même si tous fustigent le tribalisme, tous ne se croient rassurés et sécurisés que par des confrères tribaux. Cette réalité tribale est opérationnelle depuis avant l'indépendance. Elle sera plus perceptible chez tous les

¹²⁹ INGANGE WA INGANGE J-D., « La création de la commission nationale des droits de l'homme en RDC » in Cours intensifs sur le droit de l'homme et le droit international pénal tenus du 29 juillet au 09 août 2013, UPC-CAD, 2013, p. 143

politiciens depuis 1960 et davantage de nos jours¹³⁰. Cette ethnicité est accomplie par le cadre de la fonction publique et/ou dans le cadre du mandat politique. Ainsi sont écartés les actes réprouvés qui ne sont pas liés à l'exercice d'une fonction ou d'un mandat donné à une personne en situation de responsabilité. Cependant, la force négligée et dangereuse qu'a le responsable complaisant congolais au pouvoir de la redistribution des richesses nationales, part de l'expression « *tour na biso* », où les filles et fils de telle ou telle province (ou du terroir) au pouvoir dirige les actions du programme du développement des entités territoriales décentralisées selon le besoin ethno-tribal et électoraliste avenir.

PIERRE LASCOUMES et CARLA NAGELS, érige ce comportement en infraction *d'abus des biens sociaux* qui est parfois qualifiée « d'incrimination balai » au sens où elle peut être appliquée à des situations très différentes, aussi bien le dirigeant utilisant à son profit des fonds ou biens de l'Etat, que l'élu qui acceptera un pot-de-vin d'une entreprise sans que la preuve soit apportée d'une contrepartie tangible¹³¹.

✓ *La réduction de train de vie des institutions à l'épreuve du développement économique équilibré des entités territoriales décentralisées*

Hormis l'aspect sous-jacent du tribalisme à la tête de la République et ses démembrements qui caractérisent le pas pesant du développement de nos entités, le train de vie des institutions centrales alourdit de plus en plus son décollage. Sans aucun doute, toute chose égale par ailleurs, de la 2^{ème} à la 3^{ème} République, le train de vie des institutions ne favorise le développement des entités territoriales décentralisées, jusqu'au point de constater que près de 70% du budget de l'Etat se concentre éventuellement des frais de fonctionnement des institutions soit à la Présidence de la République, soit au Parlement

¹³⁰ Emile BONGELI Yeikelo ya Ato, *Sociologie politique. Perspectives africaines*, Paris, éd. L'Harmattan, 2020, p.237

¹³¹ PIERRE LASCOUMES et CARLA NAGELS, *Op.cit.*, p.28

etc, et ce, au détriment des autres secteurs étatiques. D'où la nécessité de réduire entre autres la dotation du Président de la République élu et des anciens Présidents de la République élus, et des émoluments des députés nationaux.

V. Cumul des fonctions incompatibles cause d'épuisement concentré de la disproportionnalité de redistribution des richesses nationales

De l'enrôlement des électeurs, du dépôt des candidatures et de l'enregistrement des partis politiques, l'Etat reste le bénéficiaire par l'encaissement au trésor public des frais de participation aux élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. A priori ces enregistrements tant uniques ou cumulatifs des candidats aux différents postes compétitifs font gagner à l'Etat par le truchement de l'Institution à l'appui à la démocratie, CENI, les moyens de son fonctionnement dans les différents centres électoraux.

D'autant que le dépôt des candidatures (sauf en cas de condamnation par un jugement définitif) n'empêche, l'exercice ou la conservation d'un mandat électif ; elle place l'élu dans l'obligation de choisir entre son mandat électif et la fonction incompatible¹³².

A posteriori, l'incident scandaleux et budgétivore se présente lorsque les élections ont eu lieu et que les candidats d'hier et élus cumulatifs d'aujourd'hui constituent une charge énorme à l'Etat en ce sens que la même personne ayant plusieurs postes et/ou fonction est rémunérée par le trésor public. Soit la même personne désiste pour une ou deux poste en vue d'un autre et laisse le reste à l'un de lui et l'impact est que la redistribution des richesses nationales est concentrée soit sur une seule personne cumulative de poste et/ou fonction.

¹³² ESAMBO KANGASHE J.-L., *Le droit électoral congolais*, 2e édition, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, Bibliothèque de droit africain 11, 2014, p.95

Par contre, la richesse nationale doit profiter à tous les Congolais et l'Etat providence en assure la politique de répartition équitable en vue de préserver la cohésion sociale, puisqu'il serait révoltant qu'une seule classe sociale bénéficie de la production des richesses nationales. Le cas de cette politique budgétivore se fait sentir lorsque dans plusieurs secteurs de la fonction publique de l'Etat les agents et cadres ne sont pas payés et des nouvelles unités¹³³. L'argent qui devrait servir de palliatif au développement des plusieurs fonctionnaires se budgétise pour un seul individu ou groupe d'individus.

- ✓ *Les incompatibilités du cumul des mandats électifs et de la fonction publique : béquille de la redistribution équitable des richesses nationales*

La confiance placée dans les élus à l'occasion du scrutin n'est plus jamais retirée, le mandat est supposé être exercé jusqu'à son terme. Cependant, il peut connaître des incompatibilités, lesquelles obligent les élus concernés à choisir entre l'activité incompatible et le mandat que les suffrages leur ont conféré. Cette manière constitue un frein au droit de jouissance de chaque citoyen dans la mesure où l'incompatibilité reconnue à un individu peut être compatible à une autre fonction.

Les incompatibilités sont normalement prévues par la Constitution et/ou par la loi électorale pour chaque type d'élection. Voilà pourquoi la fonction du Président de la République est incompatible avec tout autre mandat et fonction publique ou privée rémunérée.

¹³³ Appellation tirée dans la pratique des fonctionnaires congolais. En réalité ils ne sont pas des fonctionnaires parce qu'ils n'ayant pas cette qualité par la régularisation de leur situation par un arrêté ministériel mais travaillent ardemment au service de la République pendant plusieurs années.

A côté des incompatibilités d'origine juridique¹³⁴, il y a lieu de parler aussi des incompatibilités d'origine budgétivore. Celle-ci est une incompatibilité à vocation de préserver la redistribution équitable des richesses nationales à tous les Congolais au détriment de l'opportunité ou la latitude qu'une seule personne ou d'un même groupe ou encore une même famille contre la richesse de l'Etat.

VI. Loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués : frein à la redistribution équitable de droit au développement

Le leitmotiv de l'analyse de cette loi est couronné d'un double d'intérêts. Au niveau législatif, il tend à la révision de ladite loi, et au niveau budgétaire, en perspective d'avantages équitable et satisfaisant¹³⁵.

Quelle est la qualité de cette loi vis-à-vis des avantages socio-économiques des agents et cadres de l'administration de la fonction publique ?

La meilleure façon d'honorer (...) est de travailler pour que à les immenses richesses de la RDC servent réellement au bien des populations et non à un petit groupe de « *privilégiés* »¹³⁶. Dans le même sens, toute loi votée par le législateur doit avoir pour objectif le bien-être de la population et non un caractère personnel. Pour mettre un terme à la crise des inégalités, il est indispensable de construire

¹³⁴ Il peut s'agir de l'exercice d'une fonction publique, d'un mandat politique (Tels que les magistrats, les membres du gouvernement et des assemblées parlementaires, les agents et fonctionnaires de l'administration publique, les militaires ou policiers en service...) ou d'autres responsabilités bien spécifiées.

¹³⁵ A ce propos lire l'article 36 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, J.O.RDC, 57^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011

¹³⁶ Cardinal Fridolin AMBONGO BESUNGU, Allocution lors des obsèques du feu Cardinal MOSENGO le 21 juillet 2021.

l'Etat autour des citoyens ordinaires, et non des riches et des puissants mais plutôt partager la richesse avec celles et ceux qui la créent. Celle-ci doit en premier lieu être orientée vers les jeunes ou âgées, malades ou en bonne santé, (...) pauvres dans d'autres situations, qui ont besoin de bénéficier de certains droits de l'homme avant d'autres, en fonction de leur état.¹³⁷

L'analyse systémique est simple par le fait que, si le Gouvernement proposerait chaque année au vote du Parlement la loi des finances sur ce qui doit revenir soit aux anciens Présidents de la République soit aux anciens chefs corps constitués qui sont :

Les Anciens Présidents de l'Assemblée nationale, anciens Présidents du Sénat, anciens Premiers Ministres, anciens Présidents du Conseil Supérieur de la Magistrature, anciens Procureurs généraux près la Cour constitutionnelle, anciens Premiers Présidents de la Cour suprême de justice, de la Cour de cassation, du Conseil de l'Etat, de la Haute Cour militaire, Procureurs généraux et Auditeurs généraux anciens près ces juridictions, anciens Présidents, anciens Présidents du Conseil Economique et Social, de la Commission Electorale Nationale Indépendante, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, anciens Chefs d'Etat-major général des Forces Armées et des anciens Commissionnaires généraux de la Police Nationale Congolaise, anciens Administrateurs généraux de l'Agence Nationale de Renseignements et Anciens Directeurs généraux de Migration et aux anciens Chefs d'Etat-major des Forces terrestres, aérienne et navale¹³⁸ ; on serait en disproportionnalité avec les fonctionnaires et/ou agents de l'Etat qui ne sont pas payés, aux services et entreprises publiques de l'Etat en faillite puisque l'Etat n'a alloué un budget constant répondant à leurs multiples attentes.

¹³⁷ IREM BERKSOY. *Op. cit.*, p. 267

¹³⁸ Lire article 2 alinéa 2 loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens Présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués

Les avantages leur reconnus leur donnent un train de vie viable et à cela il faut ajouter aussi, les avantages voyageurs¹³⁹ de haute facture, une indemnité mensuelle estimée à 30 % des émoluments du Premier ministre en fonction, un véhicule renouvelable tous les cinq ans, un titre de voyage par an, en business class, sur le réseau international...,¹⁴⁰ serait handicapé le droit de jouissance des autres citoyens de bénéficier de la richesse nationale. Certes, l'honorariat est l'œuvre de mérite à tout citoyen vaillant pour les services loyaux rendus à la République, mais cela ne doit pas créer un privilège d'avantages désavantagé à ceux qui doivent aussi en bénéficier tels que les non payés qui, d'une manière ou une autre, ont participé tant soit peu à la mobilisation des recettes, etc.

Sauf le cas de décès ou de condamnation irrévocable à une peine de servitude pénale principale pour une infraction intentionnelle que les avantages sus indiqués ne peuvent s'appliquer. Imaginer dans un ministère où l'Etat est incapable de payer les travailleurs que lui-même à engager par le fait que le budget alloué est insatisfaisant alors que les termes des avantages alloués aux anciens chefs de corps constitués peuvent subvenir à aligner plusieurs personnes en lieu et place d'une seule personne à statut de corps constitué. Cette position met en cause la responsabilité de l'Etat pour non-assistance des personnes non payées au bénéfice de privilégier.

✓ *La fiscalité comme outil pour réduire les inégalités teintées par la reconnaissance des avantages*

En taxant davantage les riches que les personnes moins aisées, la fiscalité contribue directement à réduire l'écart entre riches et pauvres. Elle peut également jouer un rôle majeur pour structurer

¹³⁹ Cf. Article 4 du Décret n° 18/039 déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la République démocratique du Congo du 24 novembre 2018, « J.O.RDC., n° 24, col. 60, 15 décembre 2018 ».

¹⁴⁰ Lire l'article 3 point 1, 2 et 4 du Décret n° 18/039 déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la République démocratique du Congo du 24 novembre 2018 au « J.O.RDC., n° 24, col. 60, 15 décembre 2018 ».

l'économie de sorte à réduire les inégalités sur le marché en limitant les incitations qui encouragent des niveaux excessifs de bénéfices ou avantages, de rémunération aux bénéficiaires de corps constitués. A ce propos, le philosophe américain John Rawls¹⁴¹ parle des inégalités positives et des inégalités négatives. Les inégalités sont dites positives lorsqu'elles génèrent un accroissement de richesses redistribuables, dont tous profitent, y compris les pauvres. Par contre, les inégalités sont négatives lorsqu'elles se traduisent par une dégradation des couches sociales défavorisées que l'on tend à marginaliser.

Enfin, les recettes fiscales jouent un rôle essentiel dans le financement des services publics tels que la santé et l'éducation. Bref, elle constitue un grand palliatif des non payés voire même de nouvelles unités dans tous les secteurs. On peut en faire bien plus en utilisant la fiscalité pour s'attaquer aux rendements excessifs du capital. Pour ce faire, l'État doit renforcer l'imposition des personnes riches et des entreprises fortunées. Celles-ci doivent être soumises à une fiscalité plus étendue et plus systématique et ne doivent plus avoir le loisir d'éviter de payer les impôts dont elles sont redevables. Cela dans le but de mettre fin à l'évasion fiscale des personnes riches et mettre un terme à l'ère des paradis fiscaux.

VII. Gardien de droit à la redistribution équitable des richesses nationales

Seul le gardien de la protection de la redistribution des richesses nationales est la Cour constitutionnelle ou le pouvoir judiciaire. Puisqu'en outre, la gestion des finances publiques caractérisée par la dilapidation le détournement, marque la rationalité du frein à la répartition équitable des richesses nationales du pays qui passe sous ses yeux en tant que juge de conformité de la répartition équitable des richesses nationales.

¹⁴¹ RAWLS J., *La théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987, cité par BONGELI Yeikelo ya Ato E., *op.cit.*, p. 451

Le pouvoir judiciaire est le garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens¹⁴². Dans l'angle lié aux droits fondamentaux, la Cour constitutionnelle étant gardien de la Constitution (et par ricochet gardien de l'équilibre social et des droits sociaux¹⁴³) joue un rôle important dans la protection des droits et libertés de l'homme. Par exemple, tout Congolais a droit à une vie, celle-ci est un droit fondamental qui gouverne tous les autres droits existants. S'il n'y a pas la vie, les autres droits fondamentaux n'ont plus de raison d'exister. Ce droit comprend plusieurs composantes, il s'agit notamment du droit à la santé publique, à la sécurité, à la jouissance proprement dite de la vie dans un Etat. Cependant la situation paradoxale structurelle entre la richesse du pays et la pauvreté que présente la RDC en général en termes de la redistribution des richesses nationales à la population vivant avec moins d'un dollar par jour et à l'Est du pays en particulier en termes de l'insécurité, nous gêne d'affirmer une protection par une Cour qui peut être spectatrice de violation des règles fondamentales des droits de l'homme.

En outre, l'un de manque au droit équitable à la redistribution des richesses nationales à la population est la légifération des lois personnelles, tendancieuses et de prestiges des

¹⁴² Lire article 150 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, J.O.RDC, 57^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011

¹⁴³ Gardien de l'équilibre social parce qu'il est le juge de contrôle des patrimoines des hautes personnalités de la République dès l'entrée et l'expiration leur fonction. L'objectif poursuivi par le législateur du dépôt des listes déclaratives de leurs biens est de contrôler d'une part l'enrichissement sans cause de ces membres et aussi pour éviter l'invasion fiscale dans leur chef. Pour mieux comprendre lire l'article 99 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, J.O.RDC, 57^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011

politiques au pouvoir sous l'appellation de « Loi de protection¹⁴⁴ » avant ou après le pouvoir. Ce facteur empêche la mise en œuvre effective du droit à une vie sociale aisée. Les actes parlementaires qui devraient protéger l'intérêt suprême de la population sont réduits par un groupe des gens privilégiés soit disant en tenant compte de rôle important qu'ils ont joué au sein de l'appareil de l'Etat et pour leur influence sur la vie politique nationale. L'honorariat du service rendu reconnu à une personne est devenu une œuvre de protection sociale du législateur au bénéfice des privilégiés. Alors que tout citoyen où il se trouve participe soit à la création des richesses nationales ou doivent en bénéficier par le fait naturel de la richesse nationale gisant dans un Etat.

✓ *Corruption et impunité sources intrinsèques de l'injustice au développement équitable de la population*

La corruption est l'un des principaux problèmes qui minent et rongent le RDC. L'argent est systématiquement détourné par les hommes de pouvoir. Les gens qui dirigent sont intelligents et compétents mais n'ont pas la conscience. Une fois au pouvoir, ils perdent de vue l'intérêt général pour ne défendre que leurs intérêts personnels. L'instabilité politique liée à la guerre à l'EST pousse les politiciens à assurer leurs arrières plutôt que celles des millions de congolais qu'ils sont censés protéger. En conséquence, la corruption et le détournement de fonds systématique, les milliards brassés par le gouvernement entre les revenus de l'économie, des impôts, de l'argent du trafic des ressources ou encore les aides internationales ne profitent absolument pas aux congolais.

✓ *La création budgétivore des ministres et/ou ministères a besoin du satisfait de politique privilégié*

¹⁴⁴ Par « loi de protection » on entend un comportement fébrile avant ou après le pouvoir qu'affiche le Chef d'Etat africain en général et celui de la RDC ou son équipe (sa majorité parlementaire ou présidentielle) au pouvoir érigeant en loi de protection leurs actes de transgression qu'ils ont commis et/ou auraient commis à l'occasion ou dans l'exercice de leur fonction.

Le mimétisme occidental influe même sur la composition gouvernementale au point de calquer le ministre tel que celui du près le Président de la République qui en réalité n'a rien puisque dépouiller des attributions par le cabinet du Président de la République qui plus est rempli des collègues des conseillers en de plusieurs matières. Donc la raison d'être de ce ministre et son cabinet est inutile, accessoire et budgétivore (il en est de même de coupage et/ou doublage ministériel pour de raison boulimique des politiques) alors qu'il y a de ces agents qui ne sont pas encore payés dans le ministère standard.

Conclusion

Pays a immense richesse paradisiaque où la population est à la recherche d'un ange perdu du développement équitable. Tel est le paradoxe. Le droit de jouissance des richesses nationales qu'accorde la Constitution à tous les Congolais augure un tableau flou redistribution équitable. Les difficultés de la politique de la mise en œuvre de la redistribution des richesses collectives au profit des individus se trouvent inscrites dans la politique boulimiste de dépassement budgétaire qu'exerce les autorités attitrées. Or, l'Etat doit veiller, au travers des Cours et Tribunaux pour réduire les inégalités dans la redistribution de ces richesses nationales. Cette passivité fait qu'il y ait une différence d'équilibre de train de vie entre les classes sociales.

L'État doit viser à ce que les revenus totaux des 10 % des plus riches ne dépassent pas les revenus des 40 % des plus pauvres. L'État doit accepter d'utiliser cette mesure comme indicateur révisé pour l'Objectif de développement durable sur les inégalités, et mettre fin à l'extrême richesse. Pour éradiquer la pauvreté extrême, nous devons également mettre fin à l'extrême richesse. L'âge d'or actuel compromet notre avenir. L'État doit recourir à la fiscalité pour réduire drastiquement les niveaux d'extrême richesse et limiter l'influence des personnes et des groupes riches sur l'élaboration des politiques.

Au vu de tout ce qui précède, il nous semble que comme nous avons invoqué supra que le renforcement des incompatibilités à mandat électif, abolir la pratique de création de ministère à de fins budgétivores, réduire les avantages accordés aux corps constitués n'est qu'un idéal réalisable. Pour y parvenir, les contours doivent être bien définis et délimités. « On ne peut pas être responsable et dire : je n'arrive pas à réaliser mes projets, parce qu'il y a les procédures qui m'empêchent d'aller de l'avant. On doit composer avec les procédures et savoir que ce sont les ressources publiques et qu'il y a des critères pour dépenser les ressources publiques ».

Bibliographies

1. Avis consultatif du Conseil d'Etat inscrit sous RITE 001 du mars 2019 et du 5 février 2024 RDC.
2. BITUMBA LUKUSA S., *Appropriatologie : Esquisse d'une science nouvelle*, éd. EUP, 2012.
3. Cardinal Fridolin AMBONGO BESUNGU, Allocution lors des obsèques du feu Cardinal MOSENGO le 21 juillet 2021.
4. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement au Nairobi, Kenya en Juin 1981.
5. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine de droit de l'homme et des peuples 1998.
6. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, J.O.RDC, 57^{ème} année, n° spécial, Kinshasa, 2011.
7. Décret n° 18/039 déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la République démocratique du Congo du 24 novembre 2018 in (J.O.RDC., 15 décembre 2018, n° 24, col. 60).
8. Emile BONGELI Yeikelo ya Ato, *Sociologie politique Perspectives africaines*, Paris, éd.L'Harmattan, 2020, p.237.

9. ESAMBO KANGASHE J.-L., *Le droit électoral congolais*, 2e édition, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, bibliothèque de droit africain 11, 2014.
10. ESAMBO KANGASHE J.-L., *Traité de droit constitutionnel congolais*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines », Série Droit, 2017.
11. FREMEAUX, Philippe TOUAL, Louisa : « Comment mesurer la richesse? », Alternatives Economiques, no: 193, <http://www.alternatives-economiques.fr/comment-mesurer-la-riche-esse-fr-art-148-15629.html>. Consulté juin 2021.
12. Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Droits économiques, sociaux et culturels, Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme, Série sur la formation professionnelle n°12, 2004.
13. INGANGE WA INGANGE J-D., « La création de la commission nationale des droits de l'homme en RDC » in Cours intensifs sur le droit de l'homme et le droit international pénal tenus du 29 juillet au 09 août 2013, UPC-CAD, 2013.
14. INGANGE WA INGANGE J-D., « La responsabilité des intellectuels face à la crise de l'Etat en République démocratique du Congo : Dans les arcanes d'un asservissement complaisant des cerveaux oiseux », in *african journal of democracy and governance*, vol. 4 n°3-4, 2017.
15. IREM BERKSOY. *Analyse de la démocratie à travers la répartition de la richesse nationale : le cas de la Turquie*. Droit. Université René Descartes - Paris V; Marmara üniversitesi (Istanbul), 2014.
16. Les Cours et tribunaux, la CNDH, le Conseil économique et social.
17. Loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens Présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués, JO 59^{ème} numéro spécial du 31 juillet 2018.
18. NGONDANKOY P.G., Cours de droit constitutionnel des droits de l'homme, in cours intensifs sur les droits de l'homme et le

droit international pénal, actes de la deuxième édition tenue à l'Université Protestante au Congo du 29 juillet au 09 août 2013, Kinshasa, 2013.

19. Pacte international relatif aux droits civils et politique de 1967.
20. PIERRE LASCOUMES et CARLA NAGELS, *Sociologie des élites délinquantes, De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, éd. Armand Colin, 2014.
21. RAWLS J., *La théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987.
22. Résolution 1803 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1962 sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.
23. SAY, J-B., *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Imprimerie de C. J. de Mat Fils et H. Remy, Bruxelles 1827.
24. YUMA BIABA L., *Manuel de droit administratif général*, Kinshasa, éd. CEDI, 2012.

L'illusion électorale en RDC

Par

Bongeli Yeikelo ya Ato

Sociologue

« La démocratie ne s'exporte pas, elle surgit de son milieu ».
(Etienne-Richard Mbaya)

Résumé

De manière prémonitoire, les élections concernent une délégation du pouvoir du grand nombre à un petit nombre. Ce choix implique que les candidats présentent un programme de gouvernance de manière à permettre un choix raisonné des citoyens. Malheureusement, l'élection qui permet d'évaluer le degré de démocratie dans un Etat, n'est qu'une illusion en République démocratique du Congo. Car, la RD Congo comme un Etat vit par procuration, en ce sens son existence dépend des calculs dont le congolais ne maîtrise aucune formule. La tenue de ses élections dépend des bailleurs de fonds qui dictent leur choix sur la personne à placer à la tête du pays. Comme qui dirait, les élections en RD Congo ne sont qu'une poudre aux yeux des congolais. Autrement dit, ses élites politiques dépourvues de culture politique s'entredéchirent pour organiser de coûteuses élections aux issues imprévisibles qui ne sont pas l'expression du souverain primaire.

Mots clés

Illusion, élection, RDC, politique, crise, démocratie, paix, parti politique, culture politique

Abstract

Presciently, elections are about a delegation of power from the many to the few. This choice implies that the candidates present a governance program in such a way as to allow a reasoned choice by citizens. Unfortunately, the election which makes it possible to assess the degree of democracy in a State is only an illusion in the Democratic Republic of Congo. Because, the DR Congo as a State lives by proxy, in this sense its existence depends on calculations of which the Congolese do not master any formula. The holding of its elections depends on donors who dictate their choice on the person to be placed at the head of the country. As one might say, the elections in DR Congo are just smoke and mirrors in the eyes of the Congolese. In other words, its political elites devoid of political culture are tearing each other apart to organize costly elections with unpredictable outcomes which are not the expression of the primary sovereign.

Keywords

Illusion, election, DRC, politic crisis, democracy, peacen political party, political culture.

Introduction

Les problèmes politiques sont, en RDC, réservés jusqu'ici aux seuls politiciens dont le mérite est celui de continuer à faire rater au pays le train de l'histoire de l'humanité. La réflexion politique se fait ici à haute voix à travers les médias ou par le biais des organisations internationales qui imposent une série de concepts que l'on fait réciter aux Congolais sans critique. La présente réflexion se veut celle d'un scientifique qui prétend appréhender les choses telles qu'elles lui paraissent se présenter dans les faits et non telles que veulent le faire croire les médias ou autres organisations idéologiquement motivées. L'auteur de ce papier, lui-même politicien, privilégie avant tout sa qualité d'intellectuel, s'efforçant à une certaine objectivité (bien que jamais parfaite en science sociale), en se référant

le plus possible au vécu des processus en cours, tant en Afrique en général qu'en RDC en particulier.

Il est paradoxal de constater que, tout en constituant le centre des activités dans toutes les sociétés humaines, le champ politique est celui qui fait l'objet des idées les plus plates, les moins réfléchies, les plus superstitieuses. Ce qui fait que les aventuriers et autres charlatans réussissent mieux en politique que les hommes réfléchis. Le domaine politique est celui où trônent les plus grosses extravagances, où des croyances manifestement absurdes enchaînent même des esprits lucides, où les personnages télégéniques raflent l'attention plus que les hommes sages. La crise des valeurs que connaît notre pays est donc essentiellement due à un déficit de réflexion et à l'aversion affichée contre toute forme de pensée critique, surtout à la suite de la fin de la guerre froide qui consacre le triomphe de la pensée unique et donc la fin supposée des idéologies. Les Africains refusent délibérément de tirer profit des leçons de leurs douloureux passé et présent et sombrent dès lors dans la récitation des vulgates idéologiques diffusées à longueur des journées et qui, à force d'être répétées, finissent par être prises pour vraies. Cette irresponsabilité intellectuelle compromet sérieusement leur devenir.

A cet effet, il est utile de relever que l'Afrique ne s'est jamais libérée de son propre fait : de l'esclavagisme à la lutte contre la pauvreté en passant par la colonisation, la décolonisation, la parité/genre, la coopération pour le développement, la mondialisation, la démocratisation, la libéralisation, la bonne gouvernance, la mondialisation... toutes les idéologies de libération ou de développement lui ont été dictées de l'extérieur. Les pensées endogènes originales sont inexistantes ou, simplement ignorées.

Même la dernière des idéologies en date, la démocratie, est d'inspiration occidentale. Les Africains n'ont rien entrepris pour évaluer ce concept qui se double des élections sous haute surveillance occidentale. De telles pratiques qui sont contraires à l'activité humaine qui se veut réfléchie ne peuvent mener qu'à ce qui caractérise

aujourd'hui le discours politique congolais, teinté de croyances naïves à toute théorisation extérieure, d'un juridisme affligeant et d'un historicisme donneur de leçons à rebours (on aurait dû faire ceci et non cela...), le tout baigné dans des jérémiades infantiles. Le salut passe nécessairement par une psychanalyse collective.

Mon exposé fait allusion aux concepts de démocratie, de parti politique et de culture politique, en confrontant leur acception classique à la situation concrète vécue en RDC. Il est utile de faire remarquer que loin de moi l'idée de rejeter les élections. Mais quelles élections pour quel pays pour quels enjeux historiques ? Voilà la question. J'essaie de démontrer, à partir des données en présence, qu'à moins de se contenter des mascarades électorales porteuses des germes de conflictualités même armées, rien ne permet de penser à des échéances fiables en l'état actuel des choses.

I. Démocratie, Elections, Parti politique et culture politique

1. Démocratie et élections

Par son origine étymologique grecque, le mot démocratie fait allusion au système politique qui prône l'exercice d'un pouvoir politique qui tire sa légitimité du peuple considéré comme seul détenteur de ce pouvoir qu'il gère par le biais des délégués qu'il désigne par voie électorale. Il s'agit donc d'un système de gouvernement du peuple par lui-même et pour lui-même, système au sein duquel la souveraineté du peuple peut s'exprimer pleinement, les citoyens étant sensés être libres dans leurs opinions et égaux devant la loi. Ce qui suppose un certain niveau de culture politique de la masse des électeurs potentiels.

Les élections constituent le procédé par lequel le peuple opère son choix des dirigeants devant occuper les postes politiques légalement accessibles par voie électorale. Ce choix s'opère par le biais d'un vote qui constitue la manifestation d'une volonté individuelle ou collective à l'occasion d'une prise de décision dans le choix d'un candidat.

Sociologiquement, les élections concernent une délégation du pouvoir du grand nombre à un petit nombre ou à une seule personne. En politique, l'élection est l'acte essentiel par lequel le peuple (ou la population d'une collectivité territoriale), confronté à plusieurs tendances, exerce un choix en désignant celui ou ceux qui doivent diriger. Ce choix implique que les candidats présentent, chacun en ce qui le concerne, un programme de gouvernement de manière à permettre un choix raisonné des citoyens en toute liberté. Ce droit d'élire est, du reste, garanti par l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui stipule : *«Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays soit directement, soit par l'intermédiaire de ses représentants librement choisis (...) La volonté du peuple doit s'exprimer par des élections honnêtes »*. L'élection reste donc l'élément essentiel qui permet d'évaluer le degré de démocratie existant dans un État. Démocratie et élections sont ainsi indissolublement liées.¹⁴⁵

2. Parti politique

Le parti politique (PP) est lié à la démocratie libérale. Les partis politiques apparaissent à la naissance du Parlement au sein duquel se déroulaient de grandes discussions sur la vie publique. Le concept démocratie qui implique la participation du peuple à la gestion de la collectivité ayant connu plusieurs acceptions, on a vu, sous le socialisme, l'apparition des partis uniques se réclamant eux aussi de la démocratie.

Dans une démocratie libérale, essentiellement pluraliste, un PP est un groupe de personnes librement unies par une idéologie commune et qui décident de participer à la scène politique d'une nation donnée, dans le respect des règles du jeu démocratique, notamment la prise de pouvoir par voie électorale. Le PP a pour but

¹⁴⁵ http://ehmelg-hm.hachette-multimedia.fr/cgi-bin/document.pl?iddoc=sy_843.1&offset=null&type=2&index=1#content_start

officiel la présentation des candidats aux élections pour des postes politiques auxquels on accède par voie électorale. Les candidats sont sensés défendre des idées inspirées par une philosophie directrice qu'ils s'engagent à mettre en exécution dès leur prise de pouvoir grâce à la volonté des électeurs.

Traditionnellement, tout PP reste collé à une idéologie partisane qui tend à défendre certaines catégories de la population. C'est ainsi que tout PP est tenu d'élaborer, à l'intention de ses militants et de l'électorat en général, un projet de société qui reprend les idées-forces qui motivent l'engagement de ses dirigeants. Ainsi, sur base d'un programme défini et des idées bien proclamées, le PP anime-t-il, dans un cadre pluraliste, la vie politique en affichant clairement ses objectifs de conquête et d'exercice du pouvoir pour leur matérialisation.

Les PP participent de ce fait à l'animation de la vie politique en constituant l'intermédiaire entre le peuple et le pouvoir et en participant à la gestion politique. Dans sa fonction d'intermédiaire entre le peuple et la direction, le PP élabore un programme d'actions et son projet de gouvernement qu'il applique s'il est au pouvoir ou qu'il promet d'appliquer si les électeurs lui font confiance. C'est le jeu entre le pouvoir (la partie ayant l'effectivité du pouvoir) et l'opposition (la partie qui aspire au pouvoir). Dans sa fonction de direction, le PP au pouvoir oriente l'action gouvernementale et la vie politique nationale par le biais de ses représentants au sein des institutions publiques (Gouvernement, Parlement...).

Ce qui distingue un PP d'un groupe de pression, c'est la volonté de prendre le pouvoir pour le premier, contrairement au second qui n'aspire pas à l'exercice du pouvoir, mais vise à influencer les décisions du gouvernement afin de les conformer aux intérêts du groupe.

Enfin, le PP est une organisation durable, capable de survivre à leurs dirigeants (les hommes meurent et les institutions

restent), présente à tous les échelons du pays (ou de la province en cas de parti provincial) et à la recherche du soutien populaire permanent.

Cependant, les revers de la démocratie libérale sont de plus en plus perceptibles, même dans les pays dits de vieilles démocraties. En effet, l'on y observe l'émergence de la dictature des élus, ce qui explique, ces dernières années, la méfiance des citoyens désillusionnés envers les partis qu'ils ne considèrent plus forcément comme leurs meilleurs représentants, comme en témoignent les taux de plus en plus élevés d'abstention lors des consultations électorales. Pour les citoyens déçus, le pouvoir démocratiquement gagné ne s'exerce plus comme « pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple », mais reste confisqué par les élus. A travers l'opacité de ses dirigeants, le PP est de plus en plus perçu comme un instrument qui éloigne le pouvoir du peuple souverain. Concentré par quelques dirigeants dont la gestion reste opaque, éloigné de la sphère civile, le pouvoir s'y exerce, y circule, s'y échange et s'y transmet dans une sphère très restreinte de l'espace partisan, selon des logiques anti-démocratiques. Cela renforce les clivages entre dirigeants eux-mêmes, entre militants et dirigeants, entre gouvernés et gouvernants, opprimés (dominés) et oppresseurs (dominants) dans la terminologie marxiste.

Le PP ne joue donc pas toujours un rôle émancipateur. Ce qui devrait nous pousser à suspecter cette démocratie des PP qu'on tient à nous voir exercer par procuration. C'est ici le lieu de parler de la manipulation politicienne des populations, même les plus instruites. Par l'effet de la propagande politique, le PP constitue l'instrument par excellence du viol des foules¹⁴⁶. Hitler, père avec Goebbels de la propagande politique moderne, avait réussi à entraîner le grand peuple allemand, avec ses savants, ingénieurs et philosophes, dans une guerre absurde que tout esprit lucide savait condamnée à l'avance. Mussolini se faisait frénétiquement applaudir par des ouvriers italiens à qui il annonçait des réductions drastiques de leurs propres salaires. La complicité des militants floués est souvent à la base des

¹⁴⁶ Serge Tchakhotine *le Viol des foules par la propagande politique* (1939).

déviations des PP qui fonctionnent selon des méthodes d'abrutissement utilisées par certaines sectes religieuses.

Ce qu'il faut retenir, c'est que tout système, y compris un système démocratique, induit des logiques d'organisation et de manipulation des masses populaires militantes. Cela aboutit toujours à l'érection d'un cercle restreint de ses dirigeants qui s'arc-boutent sur la discipline du parti pour se constituer en oligarchie autocratique. Les membres de celle-ci finissent par se préoccuper de moins en moins par les intérêts du groupe et de se concentrer essentiellement sur leur propre positionnement dans le cercle du pouvoir pour y jouir des avantages matériels et symboliques y afférents. Dès lors, sous prétexte de démocratie souvent mal définie, les dirigeants des PP renforcent leurs influences au nom des soi-disant intérêts du peuple qui se confondent avec les leurs propres.

Les plus stratèges des membres du parti se battent essentiellement pour leur positionnement et n'hésitent pas à opérer des transhumances même contre nature ne pas se retrouver éjecter du cercle des privilégiés. De la sorte, ils n'hésitent pas à user et abuser de différents outils de manipulation des masses pour bénéficier de leur appui afin de peser lors des négociations politiques constitutives de nouvelles alliances et coalitions politiques.

Ces pratiques deviennent dangereuses car elles bénéficient de la complicité des mêmes masses manipulées. Ainsi, écrit Jean-Jacques Wunenburger, *« la démocratie se voit-elle progressivement stérilisée, quand elle ne se mue pas subtilement en sa figure opposée, où le peuple, devenu indifférent aux choses publiques, se laisse conduire aveuglément par une minorité de politiciens professionnels qui gouvernent en son nom. L'État, au lieu d'être un instrument de réalisation de la volonté générale devient ainsi une instance parasite qui ne cherche plus qu'à satisfaire ses propres besoins et intérêts, voire à assurer sa propre reproduction sans jamais susciter de véritable résistance ou contre-pouvoir, puisque, par*

principe, en démocratie, l'État et le peuple sont censés se confondre
 ».¹⁴⁷

Cette réalité, on s'en rend bien compte, se trouve mieux matérialisée en RDC dont la faible culture politique des masses est exploitée par des hommes sont passés maîtres en fait de manipulations politiciennes. Dans ces conditions, on ne peut s'attendre à une gouvernance de développement. Les élections deviennent dès lors inutilement onéreuses car les coalitions qui se forment doivent plus aux négociations entre leaders des PP qu'aux urnes aux résultats toujours contestables et toujours contestés.

3. Culture politique

La notion de CP fait allusion à l'ensemble des valeurs, traditions et stratégies qui influencent la manière d'exercer ou de contrebalancer le pouvoir, selon que l'on est au pouvoir ou que l'on y aspire. Cette culture relative au champ politique varie d'une société à l'autre, d'une époque à une autre et selon les circonstances. Cette variation est fonction de la situation macropolitique, de la façon dont les citoyens et, en particulier les élites, conçoivent la politique qui est en rapport avec d'autres éléments culturels et des caractéristiques propres aux acteurs politiques.

Comme manière dont les hommes s'organisent pour vivre ensemble au sein d'une société nationale ou au sein d'une organisation donnée, la CP a trait aux stratégies qu'une société élabore pour résoudre les défis posés à son existence. Elle résulte dès lors de la combinaison de plusieurs éléments, notamment : les croyances politiques qui sont les postulats (idées figées) sur le comportement et le processus politique ; les attitudes politiques qui sont les dispositions acquises par les membres de la communauté et qui leur indiquent comment relier les événements et qui permet de déterminer la nature des réactions à ces événements ; les valeurs politiques qui font

¹⁴⁷ Jean-Jacques Wunenburger, «Le désenchantement démocratique», *L'Agora*, vol. 1, no 2, octobre 1993.

allusion aux normes et critères d'après lesquels on juge ce qui est important, souhaitable, approprié ; les traditions politiques, entendons des coutumes devenues légitimes parce que pratiquées depuis longtemps et légitimées par la communauté considérée. La CP est donc l'ensemble des valeurs, de symboles, de croyances... que partagent les membres d'une communauté et qui fondent des conceptions, des règles et des manières d'agir et déterminent les comportements sociaux. Bref, il s'agit de la manière dont les citoyens vivent leur citoyenneté.

En RDC, le recours permanent aux manipulations et aux mensonges dans les relations qui lient les cadres à leurs militants génèrent une culture politique sui generis, incompatible avec des valeurs de citoyenneté responsable. Dans ces conditions, les élections deviennent obsolètes.

II. Le mirage démocratique en RDC

En matière politique donc, le cas congolais mérite une attention particulière. D'aucuns s'interrogent sur l'incapacité apparemment congénitale des Congolais à être et à agir en êtres humains en matière de gouvernement. La question, à notre avis, semble déborder le cadre de la seule moralité des élites ou des citoyens. Cette façon simpliste d'aborder le problème occulte les origines sociologiques des attitudes humaines affichées. C'est en se référant à l'histoire spécifique de ce pays que l'on peut comprendre les raisons de cette incapacité devenue culturellement enracinée. L'histoire politique du pays peut renseigner sur la situation actuelle.

1. Origine politique de la RDC

Ce pays immense est une invention politique d'un homme : Léopold II, Roi des Belges. Armé de connaissances avancées sur la géographie des lieux, le Souverain de ce pays minuscule s'est interposé entre les grandes puissances colonisatrices, tiré profit de leurs rivalités et bénéficié de l'appui de Bismarck pour arracher ce

territoire à la Conférence de Berlin qui, en 1885, consacre le partage de l'Afrique.

Le premier mal du pays relève ainsi d'un paradoxe : celui d'être grand, pourvu des ressources naturelles de toute sorte et d'être colonisé par un pays minuscule, divisé entre deux nations tribales, donc sans culture politique unifiante. Il n'y a pas, à proprement parler, de culture belge, mais bien une culture flamande (néerlandais-germanique) et une culture wallonne (latino-française). En plus, avant d'être colonie belge, le Congo a d'abord fonctionné comme Etat-propriété d'une personne qui l'a gouverné avec une tyrannie qui fait penser à un holocauste aujourd'hui oublié¹⁴⁸. La terreur léopoldienne lui fit perdre, en trois décennies, plus de la moitié de sa population, sans parler des mutilations et autres frustrations enfouies jusqu'à nos jours.

La Belgique qui hérite du Congo en 1908, relaye le système tyrannique léopoldien. Les premières écoles coloniales sous l'EIC, propriété privée du Souverain-Fondateur, étaient militaires, Léopold II ayant ressenti le besoin de former des tortionnaires noirs contre leurs propres congénères. L'Administration coloniale poursuit cette politique de formation instrumentalisante qui se limite aux besoins en main-d'œuvre indigène. On forme des exécutants et non des concepteurs. Les besoins accrus en main-d'œuvre durant et après la guerre des années 40 contribuent à une formation en masse de ces exécutants. Les pressions internationales précipitent la création d'une université catholique, vite suivie d'une officielle à la suite des rivalités idéologiques entre Belges. Mais toutes poursuivent le même objectif : contrôler la formation de l'élite autochtone pour en faire de bons disciples des maîtres belges.

Seules les associations et mutuelles tribales étaient autorisées pour les Noirs.

¹⁴⁸ Adam Rotchild,

Pour répondre à des requêtes des Congolais européens, l'Administration coloniale institue l'immatriculation qui induit une différenciation sociale entre la minorité des Noirs civilisés (dits évolués) et les masses non civilisées, incultes et encore sauvages. Ce statut s'obtient à la suite des tests qui valorisent non pas une quelconque culture intellectuelle, mais bien une européanisation de façade : tenue vestimentaire, connaissance du français et son parler en famille, disposition de résidence à l'européenne, utilisation des couverts pour les repas...

Ainsi confortés par leur isolement ascendant, les évolués, dont Lumumba lui-même¹⁴⁹, vantent la communauté eurafricaine, jusqu'au jour où, à la suite du refus de l'Administration de répondre favorablement à leurs revendications salariales au motif de leur scolarité insuffisante, ces évolués comprennent que leur sort est scellé, les universitaires en formation étant en préparation pour prendre la relève des Belges.

La vague des indépendances africaines aidant, les évolués se mirent à réclamer quasi-unanimement l'indépendance du pays que rien ne préparait à un tel statut. Voilà comment s'explique le virage à 180 degrés de tous ces Congolais qui, quelques années plutôt, vantaient la communauté eurafricaine et trouvaient insensé le plan Van Bilsen¹⁵⁰. Les Evolués se retournèrent ainsi vers les masses qu'ils méprisaient, les manipulèrent et s'en servirent, chacun dans sa communauté ethnique, comme chairs à canon pour l'acquisition de leur indépendance. Ces semi-lettrés entraînèrent ainsi le pays dans l'aventure de l'indépendance, sur fond des motivations de jouissance et de cueillette et sur base des formations ethnico-tribales qui continuent à servir de soubassement à la culture politique congolaise

¹⁴⁹ *Congo, terre d'avenir, est-il menacé ?*, 1955.

¹⁵⁰ Le Professeur belge Jan Van Bilsen avait écrit un article intitulé *Un plan de trente ans pour l'indépendance du Congo* qui prévoyait, durant cette période, une préparation de cadres autochtones qui devraient prendre la relève des Coloniaux. Il n'a été compris ni par les Belges, ni par les Congolais évolués. Lumumba lui-même, dans *Congo terre d'avenir, est-il menacé ?*, traitait d'insensé tout projet d'indépendance immédiate du pays.

jusqu'à ce jour. Ces pesanteurs culturelles ne sont pas à négliger car la culture est l'élément que les hommes remettent péniblement en question.

Profitant de l'ignorance des masses, les évolués métamorphosés sans transition en politiciens soumettront les populations tant rurales qu'urbaines à des manipulations démagogiques sur fond de tribalisme, de mensonges grossiers, de promesses irréalistes et fainéantisant, de culte des personnalités, etc. Tous les pères de l'indépendance sont issus des regroupements tribaux mués en PP : Lumumba est devenu célèbre avec l'appui du groupe anamongo à Kisangani, Kasa-Vubu s'est appuyé sur les Ne-Kongo, Kamitatu et Gizenga sur le Kwilu, Tshombe sur le Sud Katanga, Kalondji sur les Baluba, Bomboko sur les Mongo, etc.. Le séparatisme des Ne-Kongo a également favorisé Lumumba qui, à Kinshasa, bénéficiera en plus de l'appui de tous les ressortissants des provinces autres que celle de Léopoldville. De même, le tribalisme intra-katangais mit à l'échec le projet sécessionniste.

Voilà comment le Congolais, issu des sociétés closes ethnico-tribales, n'a pas eu de modèle d'inspiration dans le cadre de la modernité qu'il se voit imposer. D'où la généralisation de la déraison (mauvais choix politique et économique, maîtrise insuffisante de la science, déficit de l'intelligence sociale, primauté des sentiments sur la raison...) ¹⁵¹, génératrice de l'incompétence, de la médiocrité, des platitudes et extravagances, etc., toutes tares qui ont fini par fragiliser le pays et à le rendre pitoyablement vulnérable.

2. Les PP actuels

Nous venons de décrire les circonstances qui ont entouré la naissance des PP en RDC, donc aussi le contexte dans lequel est né le type de culture politique dont on déplore les effets à ce jour. Ces origines sont importantes pour comprendre les stigmates actuels, les

¹⁵¹ Lire à ce sujet Mwabila Malela, *De la raison à la raison. Appel aux intellectuels Zaïrois pour un nouveau débat sur la société*, Nouvelles éditions Sois Prêt, Kinshasa, 1995.

anti-valeurs qui s'incrument dans toutes les sphères de la société congolaise, et plus sensiblement dans le champ politique. L'absence de citoyenneté, l'emprise des intérêts privés sur le collectif, la légèreté face aux défis sociaux... caractérisent la quasi-totalité des hommes politiques qui ont dirigé et continuent à diriger ce pays pour d'autres décennies à venir.

Les tares des années 60 continuent à hanter la sphère politique congolaise. Ainsi, les partis politiques congolais, sans exception, se caractérisent par des traits ci-après : inspiration tribale, absence d'idéologie, absence de stratégies de gestion, paralysie de l'Administration au profit des cabinets politiques clientélistes, culte de personnalité des leaders, désintellectualisation de la vie politique, manque de projet de société, refus de débats démocratiques, violence instituée, culture de cueillette (zaïrianisation, démonétisation, détournements...) et basses jouissances, opposition obstructionniste, propension à l'accession au pouvoir par voie des négociations ou du clientélisme, prise en otage politicienne du pays, sexualisation de la vie politique, arbitraire (bon vouloir) des chefs truffés des qualificatifs divers... Lobho stigmatise « *l'oisiveté, l'inconscience professionnelle, la paresse, la somnolence, l'absentéisme au travail, le détournement des deniers et biens publics, la corruption et le népotisme* » dans le chef des dirigeants des affaires publiques qui, « à l'assaut des immunités », ne manifestent leur zèle que « *quand il s'agit de la course effrénée à la préséance, aux honneurs et à l'acquisition malhonnête des biens matériels* »¹⁵².

L'instabilité idéologique de nos acteurs politiques fait qu'ils peuvent se retrouver partout où leurs besoins alimentaires peuvent être assouvis, ce qui traduit une instabilité mentale caractéristique de nos plus brillants intellectuels et politiciens : ainsi, on trouve des lumumbistes mobutistes, kengistes, tshisekedistes... des mobutistes kabilistes ou composant avec ceux qui s'étaient alliés à

¹⁵² Lobho Lwa Djugudjugu, *Troisième République au Zaïre. Perestroïka, Démocrature ou Catastroïka*, Bibliothèque du Scribe, Kinshasa, 1991, pp.82 et 84.

Kabila pour déchoir Mobutu, des Afdéliens bembistes, des Rcdiens bembistes, des anti-rwandais Rcédien, des tshisekedistes rcédiens, des Pprdiens mlcisés... C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut comprendre la manipulabilité de nos plus illustres politiciens par Kigali contre promesse irréaliste de pouvoir en RDC !

Des comédies se jouent ainsi au sommet de l'Etat, au niveau de l'instance politique qui, avons-nous dit, constitue la base de toute organisation sociale et de tout changement social. A ce titre, la politique joue un rôle déterminant dans l'orientation générale de toute structure sociale, contrairement au postulat marxiste qui privilégie l'économique. L'instance politique est également tributaire de la donne idéologique (culture politique) qui guide la politique (instance d'actions).

C'est aussi, paradoxalement, les deux cadres où planent des légèretés, ce qui permet à n'importe qui de devenir ministre ou homme politique en cette période du millénium commençant, où la cognition joue un rôle de premier plan. Les conséquences sont là, permanentes : la RDC est devenue un *Etat-bébé*, qui attend tout de la Communauté internationale qui pratique sur elle le sevrage en cas de besoin. Elle est devenue fragile attaquable, pleurnicharde, conductible, manipulable... bref risible.

Tous les vices qui caricaturent le système politique libéral se retrouvent amplifiés en RDC restée bananière. D'où l'équation sans inconnus : à République bananière, culture politique bananière, partis politiques bananiers, politiciens bananiers, masses populaires bananières, démocratie bananière, intellectuels bananiers, université bananière, armée bananière, diplomatie bananière, économie bananière, etc. et, pourquoi pas élections bananières ! Quelle démocratie africaine prônons-nous dans un tel contexte pour croire religieusement en l'organisation des élections fiables ?

3. Réflexions sur la Démocratie en Afrique

La démocratie, mot placé sur toutes les bouches qui le répètent de façon mécanique, sans l'avoir ni compris, ni cerné, ni, encore moins, tropicalisé, nous est présentée, suivant un schéma évolutionniste, comme le système le plus évolué du monde, celui auquel devraient, de gré ou de force, adhérer toute société moderne. D'où, démocratie et droits de l'homme deviennent, comme autrefois civilisation et développement, des concepts magiques justificateurs des interventions intempestives de l'Occident qui remodèle la planète au mieux de ses intérêts géostratégiques, sans la moindre considération pour l'espèce humaine de souche non européenne.

Pourtant, cette démocratie imposée de manière sélective tarde toujours à générer des effets positifs en Afrique où, ni les conférences nationales d'inspiration étrangère, ni les élections tenues sous haute surveillance occidentale n'ont réussi à endiguer les contestations, les coups d'Etat, les guerres civiles, les émeutes et mutineries, les menaces de balkanisation, les blocages, les dictatures... Même en Afrique du Sud cité pour modèle, les élections n'ont pas mis fin à l'apartheid économique ! Bien au contraire, Thabo Mbeki se montre zélé pour ne pas ressembler à Mugabe qui remet en cause, à sa façon, l'hégémonie blanche dans son pays. Le Président béninois Kérékou, démocratiquement déchu a été tout aussi démocratiquement réélu face à celui-là même qui l'avait démocratiquement remplacé. Lissouba au Congo voisin et Patassé en RCA ont connu un destin commun : tous deux ont démocratiquement succédé à des dictateurs qui les ont combattus par la suite ; l'un a fini par être chassé du pouvoir par les armes de son Général de prédécesseur, tandis que l'autre a fini par être emporté à la suite d'une seconde insurrection d'un autre Général, après avoir survécu à la tentative de son Général de prédécesseur. La Côte d'Ivoire résiste péniblement à l'après Houphouët et tous s'accordent pour la neutralisation du Président Gbagbo, bien qu'élus démocratiquement !

En ce qui concerne le Congo, la mise en garde de Lobho dès le début de la période de libéralisation politique se justifie encore et se trouve confirmé par des événements que l'on ressent encore à ce

jour : « Au moment où le Zaïre récupère le multipartisme, écrivait-il, il faut éviter à tout prix des oppositions stériles, des tiraillements, des sécessions, des troubles de la Première République. Le multipartisme en soi n'est pas une panacée, au contraire, il pourra en créer. Le multipartisme ne doit pas être considéré comme un messianisme. En effet, il n'y a pas de messie qui ramènera au Zaïre un ordre politique originel perdu, qui, du reste n'a jamais existé. Le multipartisme à lui seul ne porte pas le germe des solutions aux problèmes que le Zaïre connaît aujourd'hui sur le plan socio-économique».¹⁵³

Il n'y a pas que l'Afrique qui pâlit des effets de ces démocraties multipartites, monocordes et empoisonnées. Le cas le plus parlant est celui de la chute rapide et spectaculaire de la Russie qui, prise dans le piège de la démocratie imposée et téléguidée, s'est, avant Poutine, retrouvée, avec son impressionnant potentiel humain, scientifique, technologique et industriel, réduite au statut humiliant d'exportatrice des matières premières brutes et de quémandeuse d'eau potable et de croûte. Par contre, la Chine, présentée comme anti-démocratique, non respectueuse des droits de l'homme, indisciplinée, orgueilleuse, mégalomane, ambitieuse... s'impose aujourd'hui au respect de tous, progresse à pas de géant et poursuit inexorablement sa marche pour le leadership mondial. Un autre géant asiatique, l'Inde est sur la même voie.

En conséquence, face aux multiples échecs de la rhétorique et des financements occidentaux et onusiens, le Congolais ne peut se contenter des bouts de phrases ni de morceaux de vocabulaire non assimilés sans les passer sous le peigne fin de la critique en vue de les acclimater aux conditions socio-historiques congolaises. Il se libérerait ainsi de la tyrannie sémantique internationale, mystificatrice, asphyxiante et terrorisante. La démocratie en Afrique doit prendre en compte les spécificités locales, marquées par le problème de leadership responsable. Ainsi que le dit E.R. Mbaya, « la pratique de la démocratie doit amener les

¹⁵³ Lobho Lwa Djugudjugu, *op. cit.*, pp.82 et 84.

principaux acteurs... à aller au devant des simples remplacements des dictateurs par de nouvelles élites sans programmes politiques réels ». Elle doit aider à résoudre quelques points d'interrogation essentielle : « *Comment maîtriser l'incompétence des cadres, les détournements des deniers publics, les violations massives des droits de l'homme malgré les professions de foi, le poids excessif de la dette et réussir l'harmonisation des relations Nord-Sud ?* » La démocratie doit également pouvoir répondre au défi des misères imposées aux masses et entretenues par les pouvoirs en place « *jaloux de leurs prérogatives ou complices du pouvoir international* » en quête de légalité extérieure illégitime¹⁵⁴.

On peut, à juste titre, considérer la démocratie, définie comme pouvoir du peuple par le peuple, comme un système éloigné de la nature, car l'homme naturel s'accoutume plus facilement à la monarchie, à l'oligarchie ou à d'autres formes de dictature. En effet, la démocratie est le résultat d'un processus de maturation collective, impliquant un certain niveau de vie, une certaine élévation mentale. A ce propos, Henri Bergson dit que la démocratie moderne basée sur les droits de l'homme « *attribue à l'homme des droits inviolables. Ces droits, pour rester inviolés, exigent de la part de tous une fidélité inaltérable au devoir. Elle prend donc pour modèle un homme idéal, respectueux des autres comme de lui-même, s'insérant dans des obligations qu'il tient pour absolues, coïncidant si bien avec cet absolu qu'on ne peut plus dire si c'est le devoir qui confère le droit ou si c'est le droit qui impose le devoir* ».

Or, les principes de liberté et de légalité qui sont les moteurs de la démocratie théorique sont difficiles à définir, car en mouvance permanente selon les circonstances des temps et des lieux. « *Comment demander une définition précise de la liberté et de la légalité, alors que l'avenir doit rester ouvert à tous les progrès, notamment à la création des conditions nouvelles où deviendront*

¹⁵⁴ Etat de droit, démocratie, droits de l'Homme et paix en Afrique, in *Les Cahiers Présence Africaine*, Paris, 1996, pp. 240-269.

possibles des formes de liberté et de légalité aujourd'hui irréalisables, peut-être inconcevables ?»¹⁵⁵ Nzenge commente l'idée de Bergson en avançant que « la démocratie ne réussit vraiment dans une société que suite à une série de tâtonnements, car il faut refaire sous une nouvelle forme, la cohésion relâchée entre les éléments de l'Etat. La difficulté d'asseoir une démocratie est plus grande que celle que l'on rencontre dans l'établissement de la monarchie et de l'oligarchie où le style de discipline renforce la relation de commandement-obéissance et de domination-soumission ». D'où, en conséquence : « Ce n'est pas en un jour, ni même en un siècle, qu'on pouvait substituer ou tout au moins superposer au sentiment et à la tradition, qui avaient toujours été les ciments intérieurs des sociétés humaines, le principe d'unification purement rationnel... de démocratie vraie et qui est la communauté d'obéissance librement consentie, à une supériorité d'intelligence et de vertu»¹⁵⁶.

L'histoire du monde renseigne clairement que le développement a été engendré par des régimes politiques forts en interne et violents en externe, notamment à l'encontre des étrangers soumis à les formes diverses d'esclavagisme. La démocratie est une dérivée des progrès que des leaders politiques despotiques certes, mais éclairés ont imposés à leurs peuples, parfois contre leur gré.

L'histoire postindépendance illustre bien le caractère prématuré de l'implantation de la démocratie en RD Congo : les années 1960-65 ont connu deux élections, avec deux constitutions. La Loi fondamentale octroyée par la Belgique a fourni simultanément les bases juridiques à Kasavubu et Lumumba de se révoquer mutuellement ! Seule l'intervention de Mobutu avait fait triompher la cause du premier. La Constitution de Luluabourg opposa le même Kasavubu au vainqueur des élections Tshombe, ce qui donna prétexte à Mobutu de s'emparer du pouvoir pour mettre fin au chaos générés

¹⁵⁵ Cité par Nzenge Alaziambina, *Intelligence et guerres. Essai sur la philosophie politique de Henri Bergson*, Thèse en Philosophie, Faculté des Lettres, UNAZA/Lubumbashi, 1980, p. 84.

¹⁵⁶ *Ibidem*.

par des politiciens issus des élections démocratiques. Mobutu mit effectivement fin au chaos en imposant un Parti unique. Même si le développement n'a pas suivi (les pesanteurs occidentales l'ayant plombé), tous reconnaissent la stabilité et la force politico-militaire de l'ère Mobutu. L'imposition de la démocratie avec la CNS de Monsengwo et les extravagances et platitudes politiciennes qui s'ensuivirent, replongea le pays dans le chaos que ni les

élections libres et transparentes organisées à trois reprises, ni l'alternance dite civilisée du pouvoir n'ont su arrêter.

L'Afrique doit donc penser à concevoir les formes de démocratie appropriées à ses diversités socio-spatiales, au lieu de singer l'Europe dont la forme actuelle de démocratie est le fruit d'un processus de maturation à travers des siècles et dans des espaces socio-historico-géographiques bien différents de ceux de l'Afrique. Les recettes démocratiques occidentales ne sont donc pas universelles, mais sont en voie d'être universalisées par la force sous toutes ses formes, même les plus odieuses (militaire, politique, idéologique, économique, financière, diplomatique, morale, culturelle, médiatique, alimentaire, etc.). Y souscrire tête baissée, comme c'est le cas de nos jours, c'est accepter de mordre à l'appât. L'homme congolais devant être au centre de toutes les préoccupations visant à instaurer la démocratie au Congo, il n'est pas profitable d'ignorer ses aspirations en tentant d'imposer des valeurs porteuses des germes de catastrophes que nous subissons depuis la colonisation.

C'est également le moment de s'interroger sur la légitimité des pouvoirs, car l'expérience démontre que, pour les hommes au pouvoir au Congo, la légitimité s'obtient à l'extérieur. Peut-on, dans ce cas, parler de démocratie dans une *protonation* ? Jean Ziegler utilise le terme *protonation* (du grec *protos* : primitif, rudimentaire) pour désigner « *la lente émergence d'un surmoi régional au sein de plusieurs communautés historiques ethnocentriques, d'une sorte de patriotisme parcellaire qui, sans jamais abolir la prééminence de ces communautés constitutives,*

s'opposent néanmoins comme identité transethnique, transclassiciste et régionale, à l'ennemi extérieur ou simplement l'étranger. Cette protonation n'a ni la force, ni la volonté, ni surtout les moyens de se choisir un destin historique autonome. La protonation acquiert donc une existence étatique ou la perd au hasard des stratégies impérialistes qui s'exercent dans sa région. En d'autres termes encore : fantôme de l'histoire, promesse jamais tenue jamais tenue d'une autonomie à venir, la protonation vit essentiellement par procuration »¹⁵⁷.

Peut-on, dans ces conditions, parler d'un Etat congolais lorsque ce pays vit par procuration, lorsque son existence dépend des calculs dont le Congolais ne maîtrise aucune formule ? Peut-on organiser des élections fiables dans un Congo comptant, pour ce faire, sur le financement extérieur (dont le moindre intérêt légitime devrait consister, pour le bailleur de fonds, à placer l'homme qui répond le mieux à son profil) ? Où situe-t-on le Congolais dans cette logique ? Lui a-t-on présenté des programmes d'action en des termes qu'il peut déchiffrer en vue de lui garantir un choix raisonné ? Peut-on organiser des élections fiables dans un *Etat-bébé*, sans armée républicaine apte à en garantir le respect des résultats dans un contexte politique marqué par la conflictualité instituée par une Constitution et une Loi électorale imposées et la prolifération des PP éphémères en cohabitation forcée et chaotique ? Qui serait prêt à s'incliner devant les résultats des urnes ? Peut-on assurer la fiabilité des élections tenues sans identification préalable des citoyens, lorsqu'on se rend compte que l'Etat ou ce qui en préfigure encore l'existence ne délivre pas des pièces d'identité depuis plus de 3 décennies ? Qui, dans la partie orientale voterait, quand on connaît les infiltrations qui s'y opèrent au grand jour ?

Enfin, n'est-il pas irresponsable pour les élites politiques de s'entredéchirer pour organiser de coûteuses élections politiciennes aux issues non prévisibles au moment où des territoires sont occupés à

¹⁵⁷ Jean Ziegler, *Mains basses sur l'Afrique*, Seuil, 19 , p. 232.

l'est du pays et que des compatriotes sont soumis à des atrocités innommables ? Les centaines de millions de dollars que l'on destine inconsciemment aux élections incertaines, ne peuvent-ils pas en ce moment être affectés dans le renforcement de notre armée infiltrée, désorganisée, pillée, trahie, frustrée et humiliée par nos inconsciences manifestes ?

Ou même en temps de paix, pour quoi gaspiller autant de sommes (dont partie importante détournée) pour préparer des fiascos électoraux au lieu de les affecter à la construction des infrastructures des voies de communication cruellement absentes dans ce pays aux dimensions continentales ? Peut-on stabiliser le pays avec une économie complètement éclatée, maladivement dépendante et outrancièrement dollarisée ?

Conclusion

La RDC est malade de ses citoyens qui, tous, souffrent d'une certaine cécité politique due à un déficit de réflexion épistémologique critique. Pour susciter une auto réflexion curative, j'aime proposer à la méditation des mes compatriotes ces propos de Louis FRANCK, Ministre belge des Colonies (1920-1926), qui nous offrent l'image de nous-mêmes : *« Le Noir ne fait pas de distinction entre le domaine public et le domaine privé ; s'il détient quelque parcelle de pouvoir, il en use non pas comme d'un mandat rempli dans l'intérêt de la collectivité, mais comme d'un avantage dont lui et les siens ont le droit de tirer profit... l'arbitraire, la violence et la cruauté prennent parfois une place trop large ; les moyens de contrainte sont employés ... au mieux des intérêts du Chef... »*

L'imprévoyance, le conservatisme, le manque d'initiative. Qu'un arbre s'abatte dans la forêt et encombre le sentier, le Noir préférera détourner le sentier que d'enlever l'arbre... il accepte sa vie et son sort tels qu'ils se présentent et s'il est livré à lui-même, il ne fait aucun effort pour améliorer ses conditions d'existence... il est superficiel, vaniteux et imprévoyant... On conçoit

aisément qu'abandonnées à elles-mêmes, les populations nègres ne fassent guère de progrès.»¹⁵⁸.

Les choses ont-elles changé ? Il est un constat auquel on ne peut échapper, c'est que, quelle que soit son niveau d'instruction, le Congolais est resté fondamentalement le même que celui décrit par le colonisateur. Le culturel étant l'élément qui change le moins ou que les hommes remettent rarement en question, la culture politique de la bassesse reste enracinée en chacun de nous. Peut-on, dans ces conditions, organiser des élections libres, démocratiques et transparentes en RDC et en garantir le respect des résultats ? N'est-ce pas là cautionner une nouvelle aventure susceptible de conduire au pire désastre national ?

Ceux des intellectuels qui souscrivent de manière non intellectuelle à ce schéma d'une démocratie sous haute surveillance étrangère se font, une fois de plus, complices de l'enlisement de ce peuple. Et les intellectuels congolais ont une forte tradition en matière de trahison !

Pour l'instant, il nous faut un état stratège, avec une élite stratège pour rendre le pays préalablement fort, toujours plus fort avant de l'engager dans les aventures des coopérations, des adhésions et des élections.

Le scénario catastrophe d'un envahissement probable du pays par des peuples en quête d'élargissement de terre est déjà en cours de réalisation à l'est du pays !!!

¹⁵⁸ Cité par BONGELI Y., MBUYI M. et NTUMBA L., In memoriam : Mabika Kalanda, in *Analyses Sociales*, vol. VIII, n° 1, janv. 2002, pp. 7-15.

Etude critique sur la lutte contre le gangstérisme « kuluna » dans la province de Kinshasa

Par

Marcel MBILI MBISOKWA

Résumé

Les mesures de sécurité prises par les autorités de Kinshasa semblent être inefficaces au regard du taux d'augmentation des gangsters (Kuluna).

C'est ainsi qu'il est souhaitable qu'elles soient radicales dans l'application des lois et renforcement des capacités d'intervention et collaboration étroite avec la population pour arrêter tous les gangsters qui causent la désolation et aussi de s'atteler plus à l'amélioration des conditions socio-économiques des citoyens congolais en générale, et des citoyens kinois en particulier, et surtout créer des emplois pour les jeunes désœuvrés mais aussi relancer une politique en matière d'exode rural et urbain, cela dans le sens de construire des infrastructures viables même au village.

C'est pour éviter la surpopulation et l'urbanisation anarchique auxquelles la ville de Kinshasa est confrontée, rendant ainsi possible l'éclosion d'une délinquance urbaine indescriptible du genre gangster.

Introduction

Il est vrai que l'insécurité urbaine est liée à l'existence et à l'expansion des villes. Elle est en partie produite par les activités des marginaux et des exclus de la société.

La ville de Kinshasa ne fait pas l'économie de ce constat général, elle égorge plusieurs quartiers où les activités criminelles ne

cessent de croître au jour le jour. Ces activités sont aussi l'œuvre d'appropriation des gangsters « kuluna ».

En effet, le gangstérisme est une action inadmissible posée par les jeunes délinquants organisés en bande pour semer la désolation en perpétrant des actes de vandalisme. Il s'agit, le plus souvent des membres des mouvements des clubs sportifs mal encadrés qui opèrent en groupes de plusieurs dizaines et se confondent à des organisations quasi-militaires et s'approprient même des grades et adoptent souvent un style vestimentaire particulier, avec des tatouages, des boucles d'oreilles, des coiffures excentriques ou des crânes rasés, ornées de dessins et d'une musculature hors du commun.

Il sied de noter que les gangsters « kuluna » opèrent le plus souvent dans les quartiers périphériques où les conditions de vie de la population démunie restent à désirer. Ils agressent les paisibles citoyens (nes) en plein air, le jour ou la nuit, sous la pluie pour voler ou piller, en créant des désordres et en troublant l'ordre public allant jusqu'à commettre des meurtres sans s'inquiéter sous le regard impuissant des éléments de la police nationale congolaise accusée parfois des complices de ces malfaiteurs.

Malgré plusieurs actions publiques de service de la police nationale, notamment, les bouclages, les arrestations et le transfert de ces inciviques vers des centres de détention en dehors de Kinshasa à kanyama kaseke pour apprendre les différents métiers ; Le phénomène ne fait que s'amplifier au point de saper les efforts déjà consentis et de porter ainsi atteinte à la sûreté de l'Etat.

Ce phénomène défie l'autorité de ce dernier et constitue une sérieuse menace de la paix sociale, de l'ordre public. Bref de la sécurité humaine, Il empoisonne le climat de vie, porte atteinte à la sécurité publique, afflige des familles et contribue à la dégradation du milieu de vie. Ce qui fait dire grosso modo aux hommes avertis que l'Etat congolais accuse une défaillance dans certaines de ses missions,

surtout régaliennes qui ne sont rien d'autre que d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.

De ce fait, l'objectif visé par cette étude est de comprendre ce qui justifie la recrudescence du gangstérisme urbain à Kinshasa en dépit des mesures prises par le Gouvernement Provincial quant à ce.

Ainsi, cette réflexion est focalisée sur les points ci-après : le balisage conceptuel, le panorama du phénomène et les mesures prises par les pouvoirs publics.

I. Le balisage conceptuel

1.1. Le gangstérisme urbain (Kuluna)

1.1.1. Quelques aspects définitionnels¹⁵⁹

Du point de vue étymologique, le gangstérisme dérive du mot anglais « gang » qui signifie équipe ou clan. Ce mot, paru au crépuscule du vingtième siècle, a vite acquis le tonus suite à une montée outrée du banditisme aux Etats-Unis d'Amérique ; et plus particulièrement à Chicago. Ainsi, le mot « gang » cramponna la connotation d'« association des malfaiteurs » ou de « bande organisée » à des visées nocives.

Reconnu par l'académie française en 1934 comme concept usuel, le gangstérisme est dès lors emprunté pour qualifier les actes crapuleux des truands, vagabonds, voleurs et pirates. Aussi, s'en sert-on pour qualifier tout comportement de brigandage.

Selon le dictionnaire le Nouveau petit Robert¹⁶⁰, le gangstérisme est un ensemble d'activités criminelles. Il va sans dire que la définition donnée par le dictionnaire est simpliste. C'est

¹⁵⁹ KUNA MABA G et MAVAKALA K., Le phénomène Kuluna à Kinshasa. Evolution et stratégies de juguler de la criminalité en bande organisée en milieu urbain, EUE, 2015, pp. 21-22.

¹⁶⁰ Dictionnaire le Nouveau petit Robert, nouvelle édition, p.198.

effectivement une approche sémantique qui est loin d'expliquer le gangstérisme de manière assez claire et dans tous ses aspects.

Remarquons qu'il n'est pas aisé de définir scientifiquement le terme gangstérisme. Il y a pour ce faire quelques difficultés. La première est celle qui démontre que le gangstérisme demeure un concept scientifique alambiqué parce qu'il renvoie à des valeurs et normes arbitraires. Ce faisant, il se définit plus par les réactions sociales qu'il provoque que par sa nature elle-même. Ce qui renvoie à l'explication juridique du gangstérisme.

La deuxième difficulté est celle qui renvoie le gangstérisme à un comportement des individus. Il se comprend plus comme un état d'esprit qui dicte et influence la conception, les actions et les réactions des personnes dans la société, d'où, son explication psychologique.

La troisième est celle qui présente le gangstérisme comme un phénomène social complexe, mouvant et multidimensionnel dont la compréhension diffère d'un milieu à un autre selon sa forme apparente. Ce qui conduit à une explication sociologique du phénomène.

Par ailleurs, il est possible d'envisager une autre perception du gangstérisme partant des théories des organisations. Ceci, parce que le gangstérisme est bien une organisation dont le mode de fonctionnement et d'ancrage territorial peut s'appréhender, c'est la quatrième dimension et dernière difficulté qui nous conduit à l'explication organisationnelle du gangstérisme.

En d'autres termes, nous avons quatre approches définissant le concept de gangstérisme, il s'agit de :

- ✓ L'approche juridique ;
- ✓ L'approche psychologique ;
- ✓ L'approche sociologique et ;
- ✓ L'approche organisationnelle.

Dans le cadre de notre étude, nous utiliserons les deux dernières approches (sociologique et organisationnelle).

Il est important de comprendre qu'il n'existe pas une identité de vues sur une définition sociologique du gangstérisme. Certaines écoles sociologiques considèrent le gangstérisme comme une « déviance sociale » ou une « pathologie sociale ».

La théorie sociologique situe le phénomène de déviance au niveau du système social. En effet, les sociologues admettent que la déviance reste liée à l'existence d'une norme et que celle-ci est érigée par la société qui fixe la limite entre le normal et l'anormal et qui crée les conditions d'existence de ses membres.

L'objet donc pour cette approche, est l'identification des variables et processus du système social qui génèrent la déviance. En d'autres termes, les sociologues s'intéressent à la manière dont la culture et l'organisation du système social déterminent les composantes et les processus de la motivation, et la distribution de différentes espèces de motivation dans et entre les systèmes sociaux.

Par contre, d'autres écoles sociologiques estiment que le gangstérisme est une bande organisée ayant le crime comme finalité.

Ainsi, trois mots sont à retenir dans cette définition : bande, organisation et crime.

Le gangstérisme est donc un phénomène complexe, informelle et illégale que sont les bandes organisées dont l'existence et le fonctionnement obéissent à un ensemble de règles bien déterminées, dictées par le chef de la bande, qui sont suivies et respectées par les autres membres et dont la transgression entraîne des sanctions punitives.

L'approche organisationnelle du gangstérisme se présente donc comme du désordre pour plus de désordre ; c'est-à-dire, une sorte de frénésie visant subversivement la pérennisation d'un

désordre systématique là où règne un ordre social qui a cependant du mal à démontrer suffisamment les preuves de son efficacité.

Quand on parle du désordre, cela renvoie nettement à une situation de crise. Défini comme un ensemble d'impétueux bouleversements dans un milieu et à un moment donné, le désordre traduit clairement un état de chaos, de contradiction, d'incertitude et de confusion.

Retenons qu'en théorie des organisations, le désordre est perçu non pas seulement comme un facteur destructeur de l'ordre, mais aussi comme créateur d'un nouvel ordre. Le désordre, dit-on, en théorie des organisations est destructeur de l'ordre dans la mesure où il permet la dissociation des éléments ; il est créateur de l'ordre dans le cas contraire, c'est-à-dire quand il contribue ou provoque un rapprochement et une harmonie entre les parties. Ceci pour autant dire que là où il y a le désordre, il y a moyen de retrouver l'ordre ; pourvu que l'on soit en mesure de cerner les principaux paramètres de balbutiement ainsi que les motifs de leur altercation dans un processus donné.

La théorie du désordre s'impose aujourd'hui d'elle-même dans la mesure où la société porte en son sein les germes de l'ordre et du désordre. C'est pourquoi, un manager ne craint ni les conflits, ni les désordres. Bien au contraire puisqu'il les considère comme étant des éléments d'un ensemble en incessants mouvements qu'il sied de maîtriser afin de mieux faire face aux diverses situations qui se présenteront à l'organisation.

La société, en tant qu'organisation, connaît inextricablement la dialectique de l'ordre et du désordre. L'ordre dans une société rime avec la sécurité, la paix, la tranquillité. Le désordre par contre, se traduit par des actes jugés moralement non conformes à un certain idéal de vie paisible. C'est notamment le cas de la violence.

Le gangstérisme, synonyme de désordre, est alors appréhendé comme un cycle spiral de violences extravagantes au vrai sens du terme, perpétrées par un groupe des marginaux sociaux. Il est par ricochet synonyme de triponnerie, des viols, de canaillerie, de cambriolage, du banditisme, de maraudage, de larcin, des vols à mains armées, etc. Bref, le gangstérisme est la manifestation latente ou apparente des actes des violences orchestrés par des groupes d'individus hérésiarques de la société.

Dans le même ordre d'idées, Sylvain MITOUBA LUKUSA nous parle de l'appropriation irrégulière, où un imposteur, individu ou groupe d'individus, par malice ou par ruse, voire par la violence exproprie le propriétaire de son bien et se l'attribue de manière indue¹⁶¹.

S'agissant de toutes les approches citées, nous pouvons retenir après compilation une définition à la fois plus simple et plus complexe du gangstérisme, du gang et d'un gangster.

Le gangstérisme est un comportement antisocial au travers duquel certains individus, normaux ou anormaux, pour des besoins de conformisme personnel ou à la quête d'une auto satisfecit, se font passer d'une manière ou d'une autre pour des plus forts et renouvellent des actes criminels.¹⁶²

Le gang est un groupe organisé au sein duquel se développe un leadership autoritaire avec des relations de type vertical avec la perpétration des crimes comme objectif de ses membres. Notons que dans le langage vulgaire congolais, c'est le gangster qu'on appelle « gang ». C'est bien là une faute ou confusion qui est liée à l'ignorance du terme tout simplement.

¹⁶¹ MITOUBA LUKUSA S., *Appropriatologie : Esquisse d'une science nouvelle*, éd. CLEUP 2012, P 20

¹⁶² KUNA MABA G., *Op.cit.*, p.29

Dans un gang, il y a la présence des normes à respecter qui sont des contre-normes par rapport à la société globale (obéissance aveugle au chef de bande, consommation des produits illicites, manque de respect à l'endroit des aînés, etc.)

Le gangster est cet individu membre à part entière d'un gang, dont la manière de concevoir, de voir, et de faire les choses qui ne se versifient qu'à la pérennisation des actes criminels.

1.1.2. Caractéristiques

Les traits caractéristiques du gangstérisme renvoient à un ensemble d'attitudes et de comportements qui permettent de se faire une idée beaucoup plus objective sur la criminalité en bande organisée.

Ainsi, six traits caractéristiques majeurs concurrencent justement à l'appréhension du gangstérisme urbain, notamment :

- ✓ La tendance de se constituer en groupe ;
- ✓ La tendance à commettre des crimes ;
- ✓ La tendance à créer des foyers de concentration ;
- ✓ La tendance à créer des lieux de retranchement ;
- ✓ La tendance à avoir un lieu de refuge ;
- ✓ Le développement des attitudes singulières de violence.

1.1.2.1. La tendance de se constituer en groupe

Il y a en premier lieu la tendance de se constituer en groupe organisé, afin de poser d'une manière régulière des actes criminels et non criminels réfléchis. Comme l'on peut le remarquer, ce premier trait caractéristique renferme trois éléments importants.

Le tout premier est l'existence d'un groupe ou d'une écurie où les membres, de manière consciente, lèvent l'option d'auréoler l'ensemble de leurs actions, attitudes et comportements de la violence.

Le deuxième est la dimension organisationnelle du groupe. Une écurie criminelle est loin d'être sans une organisation. Ceci pour autant dire que les bandes criminelles évoluent et fonctionnent sous le régime d'un désordre bien organisé avec un style d'autorité généralement verticale.

Le troisième élément est le renouvellement des actes réfléchis. Contrairement à ce que beaucoup s'imaginent, les gangsters sont à la fois intelligents et rusés. Leurs actions sont souvent planifiées.

Ils savent choisir les cibles, les moments de leurs attaques pour obtenir de meilleurs résultats.¹⁶³

1.1.2.2. La tendance à commettre des crimes

La tendance à commettre des crimes est le deuxième trait du gangstérisme. En effet, dès lors qu'un gang est créé et organisé, il posera des actions qui en donneront vie : les crimes. Il s'agira alors des crimes occasionnels ou prémédités qui seront renouvelés, souvent après avoir été bien planifiés.

Parmi les crimes les plus ordinaires des gangs, l'on peut citer notamment le vol à mains armées, les coups et blessures, l'usage des crimes à feu ou les armes blanches, le trouble de l'ordre public, le cambriolage.

1.1.2.3. La tendance à créer des foyers de concentration

Pour mieux opérer, les gangsters ont développé un mode d'ancrage territorial où ils exercent leurs différentes activités. Il s'agit des sites de prédilection prisés par les gangsters au regard de leurs spécificités. Il est important de noter que les gangsters préfèrent des endroits où ils peuvent opérer et étaler par la suite sans grande difficulté. Ce qui veut dire que les foyers de concentration adulés par

¹⁶³ WANADI, MBOYO P., Cours de l'administration de villes, inédit, L1 SPA, ULK, 2018

les gangsters sont des milieux à grande fréquentation, naturellement très agités où domine la promiscuité.¹⁶⁴

La grande fréquentation permet aux gangsters de trouver des personnes- proies sur qui ils peuvent commettre des forfaits. C'est ainsi que les espaces fréquentés des quartiers populaires, des ronds-points, des encablures des marchés, des ports maritimes et des stades constituent des lieux où les gangsters aiment évoluer afin de mieux opérer.

De même, les gangsters adulent des endroits où il y a des tapages nocturnes ou diurnes, où les passants se bousculent en se frayant une route, avec des attroupements permanents dus aux activités qui s'y déroulent, etc. Cet environnement quasi ambiant leur permet d'opérer dans des conditions de désordre. Ils profitent donc de la situation de confusion, de trouble ou d'inattention pour opérer.

En outre, les gangsters aiment des endroits où la promiscuité est très grande, avec comme décor des infrastructures de base vétustées et l'insalubrité. C'est notamment le cas d'une école non clôturée, les encablures des toilettes publiques mal entretenues, les chantiers de construction abandonnés, un quartier où la précarité est visible, etc.

D'une manière générale, des endroits où règne la promiscuité constituent de véritables foyers de concentration des gangs. Cette situation peut se justifier de trois manières :

D'abord, il s'agit très probablement des milieux naturels de vie des gangsters (ils y sont nés, y grandissent et y vivent). Ensuite, il s'agit des endroits où il y a une très faible présence policière. Cette absence remarquée des forces de l'ordre permet aux gangsters d'y faire régner à leur manière la loi.

¹⁶⁴ BIKOKO ESEKA Henry, Géo Humaine et économique, cours inédit, G1SPA, ULK, 2017

Enfin, la précarité du milieu comme l'insalubrité, les mauvaises installations hygiéniques, des véhicules en abandon, des chantiers inachevés et abandonnés constituent pour eux une sorte d'ingrédients naturels.

En effet, c'est dans ces infrastructures jugés par tous non conformes à l'idéal qu'eux par contre prêtèrent pour mieux opérer. Ils savent qu'il est difficile de les poursuivre dans des caniveaux où piaffent les matières fécales par exemple.

1.1.2.4. La tendance à créer des lieux de retranchement

Les gangs ont tous des lieux de retranchement que nous pouvons qualifier de quartiers généraux ou de base-arrière. C'est le siège officiel du gang d'où partent l'ensemble d'actions à mener. C'est le lieu de conception des stratégies et de planification d'actions, d'initiation de nouveaux membres de disciplinarisation et d'idéologisation des membres, et d'entraînements physiques.

Les lieux de retranchement des gangs se situent généralement dans des endroits isolés ou des maisons ordinaires dans des quartiers. Tout dépend généralement d'une organisation gangstériste à une autre. Il n'est pas possible de comprendre l'organisation et le fonctionnement d'un gang, si l'on n'arrive pas à dénicher le cœur de son système qui est son lieu de retranchement.¹⁶⁵

1.1.2.5. La tendance à avoir un lieu de refuge

Les gangsters ont des lieux de refuge qui sont généralement des lieux où ils s'abritent après avoir commis un forfait ou lorsqu'ils sont recherchés par les autorités publiques. Ces lieux sont souvent un autre milieu de vie où ils se dissimilent pendant un bon moment avant de réapparaître. Il s'agit pour eux des endroits où ils

¹⁶⁵ KUNA MABA G., La problématique du gangstérisme urbain dans la province du Bas Congo. Regards sur un problème d'insécurité et esquisse des stratégies managériales de lutte, DEA, SPA, FASSAP, UNIKIN, 2021-2022, p.40, Inédit

peuvent se sentir en sécurité, loin de regards habituels et où ils peuvent être à la fois méconnus et méprisés.

Les gangsters peuvent se réfugier dans une autre commune, une autre ville, une autre province ou un autre pays. Il est aussi des endroits déterminés où ils aiment se cacher pour échapper aux autorités publiques. C'est le cas notamment des cimetières, des zones périurbaines, les résidences des féticheurs, les résidences privées ou officielles des autorités publiques.¹⁶⁶

1.1.2.6. Le développement des attitudes singulières

Le gangstérisme se caractérise par un ensemble d'attitudes de violence qui peut se résumer par un penchant de vouloir tout régler par la « force », de dominer les autres, de recourir au trafic d'influence et de rester figé dans certaines positions.

En effet, les gangsters ont tendance à mettre en exergue la force de frappe, les capacités de destruction et les menaces de perpétrer de mauvais coups pour se protéger contre toute éventuelle menace. Mais aussi pour protéger leurs différents clients dans le cadre d'une sécurité informelle.

Se confiant en leur force physique, les gangsters évoluent généralement dans un régime de hors-la-loi. Ce qui les rend par ailleurs assez zélés pour poser sans crainte ni gêne n'importe quel acte antisocial, l'essentiel étant pour eux de gagner aussi facilement que possible la vie.

Cette manière réductrice de gagner la vie développe en eux des raisonnements par raccourci.

¹⁶⁶ Idem

1.2. La sécurité publique

Le mot sécurité vient du latin « securitas » ou « securus » qui veut dire être sûr ; lui-même dérivé de sine cura (sans inquiétude, sans anxiété, etc.), signifie non seulement libérateur à l'égard des soucis, à l'égard du danger, assurance, exactitude, mais aussi négligence, indifférence, insouciance.¹⁶⁷

En effet, l'analyse du mot « sécurité » met en exergue son essence principale qui est le fait d'être en « sécurité ». Être en sécurité signifie être à l'abri de tout danger et de tout risque. Cette notion de la sécurité définie comme « sûreté » et « protection », vaut non seulement pour la sécurité intérieure mais aussi pour la sécurité sur le plan international. C'est ainsi que le dictionnaire petit Robert dit : « la sécurité est un état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit être à l'abri de tout danger ».¹⁶⁸

De manière classique, la sécurité est définie comme l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille et confiant. C'est le sentiment d'être à l'abri de tout danger et risque et qui s'associe à certaines attitudes comme le calme, la confiance, la quiétude, la sérénité, la tranquillité, la sûreté, l'assurance.

En science politique, la notion de la sécurité implique le fait d'avoir la conscience d'être en sûreté. En d'autres termes, c'est l'assurance de l'existence du péril. Dans son sens le plus large, la sécurité comme le définit si bien ESPIELL est « l'état d'une personne qui se sent ou se croit à l'abri du danger.

Nous pouvons dire au regard de ce qui précède qu'une personne est donc en sécurité dès lors qu'elle est dans une situation dans laquelle il y a exemption de tout fait naturel, surnaturel ou

¹⁶⁷ KUNA MABA G., Op.cit., p.40.

¹⁶⁸ Dictionnaire le Nouveau petit Robert, nouvelle édition, p.369.

symptomatique susceptible d'obstruer la paix et la quiétude individuelle et/ou collective.¹⁶⁹

La sécurité s'envisage sur le plan individuel ou sur le plan collectif, soit autant qu'objectif (objectif de sécurité), en tant que droit (droit à la sécurité), autant que valeur (la sécurité est la première des libertés), autant que état de ce qui est sécurisé, autant que fonction ou d'activité qui vise à sécuriser une entité (politique, juridique, physique, humaine, intellectuelle,...) face à des risques et/ou à des menaces.

1.3. L'appropriation

L'appropriation est un objectif de l'appropriatologie qui est une science ou étude de l'appropriation par ses multiples manifestations sociales. Elle s'intéresse de ce fait à appréhender sinon à dénicher ou dévoiler, de manière rationnelle et inextricable les faits sociaux liés à l'appropriation à travers ses différents modes opératoires dans le chef de l'individu ou des groupes.¹⁷⁰

II. Panorama du phénomène

Le gangstérisme, dans sa forme actuelle, est le produit d'une évolution de la criminalité organisée dans le cadre de la création des villes africaines. Le gangstérisme urbain est un phénomène qui est apparu à la suite de la colonisation qui a permis l'éclosion des villes.

Ainsi, leur développement anarchique, la naissance d'une société salariale et le brassage multiethnique sont autant de facteurs qui ont occasionné la naissance de nouvelles cultures sociétales par le fait de l'acculturation.

En effet, le problème du gangstérisme ne se pose généralement pas en termes de son existence mais bien de son degré

¹⁶⁹ KUNA MABA G., Op.cit., p.42.

¹⁷⁰ MITOUBA LUKUSAS., Op.cit., p.6

de manifestation dans une société. C'est souvent lorsqu'il commence à défrayer la chronique et connaît une ampleur que ledit phénomène devient un problème criant d'insécurité et attire par cet effet l'attention de toutes la communauté.

C'est vers la fin des années 60 que l'on décèle les premières traces du gangstérisme apparent. Il s'agissait des mouvements des jeunes, certes sans dénomination distinctive mais qui se livraient déjà aux activités criminelles. Plusieurs témoignages concordants font état de la montée de la criminalité vers les années 69 et au début des années 70 dans certaines villes Congolaises.

Nous sommes là au cours d'une période d'incertitude et d'agitation politiques. En effet, plusieurs leaders politiques après cinq ans de sursis demandés, mieux, auto-octroyés par le Président MOBUTU. Mais aussi s'attendent-ils aux élections générales. Ils déchanteront tous après avoir constaté le virement que prendront les événements politiques.

Certains mouvements politiques nationalistes muselés s'adaptèrent au rythme imposé par le régime militaire au moment où d'autres, à travers leurs structures d'encadrement de la jeunesse donneront naissance aux bandes criminelles organisées. Celles-ci ne résistèrent pas longtemps face à la machine répressive de l'Etat, les condamnant à un régime du gangstérisme timide.

C'est pour autant dire qu'à son crépuscule, le gangstérisme en RDC a été assaisonné par des ingrédients politiques et jugulé grâce à une très forte répression. Par ailleurs, certains habitants de la ville de Kinshasa peuvent encore se souvenir du phénomène « Masiste » qui a défrayé la chronique vers la fin des années 1970. Il s'agissait des groupes de jeunes Kinois qui faisaient la démonstration de la force musculaire, tout en s'inspirant du célèbre catcheur MASISTE. Nous sommes là dans une période où le catch zaïrois prenait aussi de l'ampleur.

Certains jeunes catcheurs amateurs monteront des bandes qui se livrèrent aux activités criminelles. En même temps pratiquement, un autre phénomène viendra se substituer au masiste : « BANA MAYI ». Il s'agissait bien évidemment des groupes de jeunes criminels organisés qui s'étaient spécialisés dans l'art de voler, de la destruction méchante, etc.

Si aujourd'hui « BANA MAYI » veut dire un compagnon dans une affaire aux contours parfois très peu définis, il faut cependant reconnaître qu'il y a quelques années, c'était l'équivalent de ce que nous appelons aujourd'hui des « gangsters », c'est-à-dire, des jeunes truands, voyous, etc. ; bref, des criminels organisés en bande. Ayant été vaincus par l'appareil sécuritaire de la ville, le phénomène a presque disparu, mieux, changé de forme après une éclipse.

Vers les années 1980, Kinshasa a connu un autre phénomène similaire au « BANA MAYI » qui n'avait pas manqué de créer une grande insécurité : le phénomène « BALADO ». Il s'agissait ici encore des jeunes organisés en bandes criminelles qui s'étaient spécialisés dans le vol et l'homicide volontaire. Connus pour leur cruauté et les rockets dans lesquels ils étaient passés champions, les « BALADO », comme les « BANA MAYI » ne sont pas aussi différents de ce que nous appelons aujourd'hui les « KULUNA ».

Les kinois ayant connu cette triste période se souviendront encore de la célèbre chanson « pi,pi...Balado ! » ; dans laquelle l'on fustigeait clairement le comportement inacceptable de tous ceux qui se complaisaient dans cette aventure criminelle.

Après avoir fait rage dans la capitale zaïroise, les « BALADO » ont finalement été maîtrisés, non sans cas isolés, par une politique sécuritaire sans ménagement et par l'anathème que jeta l'ensemble de la population sur eux. Certains gangsters feront même parler d'eux après avoir été arrêtés, jugés et condamnés.

Certains plaident coupables lors de leur procès public qui était diffusé à l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (OZRT). C'est le cas notamment de DJANGO et de MOTO.

Vers les années 1990, la ville de Kinshasa a connu une autre forme de criminalité en bande organisée. Celle-ci était l'œuvre des militaires instrumentalisés par des acteurs politiques. C'est le phénomène HIBOU. Ces bandes s'étaient spécialisées dans les assassinats et les vols à mains armées. Les acteurs sociopolitiques étaient leur principale cible. Parallèlement, d'autres groupes amateurs leur emboîtèrent les pas en renouvelant des actes criminels.

Quelques temps avant et après la prise de pouvoir par l'AFDL en 1997, la ville a vu un nouveau phénomène de délinquance prendre de l'ampleur : c'est le phénomène des « POMBA ». Il s'agit des jeunes sportifs indisciplinés qui prirent le goût de se muer en bande de malfaiteurs.

Les « POMBA » dont il est question ne furent pas combattus comme il le fallait par le pouvoir public qui les encouragea par contre comme des forces d'autodéfense populaire. Ce sont ces bandes qui constituent d'ailleurs le réservoir de ce que nous appelons aujourd'hui les « KULUNA ».

Mais avant d'arriver au phénomène KULUNA, Kinshasa vibra au rythme du phénomène ampicilline « BAKATA KATA ». Si le phénomène ampicilline domina à Kinshasa seulement lors de la mise en place des institutions issues du dialogue inter congolais, le phénomène

BAKATA KATA, quant à lui, va vite se confondre avec le phénomène POMBA, c'est-à-dire, des jeunes gangsters qui terrorisaient leurs victimes avec des machettes. D'où, une mesure litannique interdisant même la commercialisation de la machette Tramontina d'origine brésilienne.

C'est ainsi que lors de la campagne électorale de 2006, des groupes des Pomba se rependirent de par la capitale et se livraient allègrement aux activités gangstéristes sans la moindre inquiétude. Ainsi, le gangstérisme d'aujourd'hui est bien le prolongement sous une nouvelle forme du phénomène Pomba.

Ceci explique d'ailleurs le fait que les Kuluna, selon une conception populaire, est un « POMBA », c'est-à-dire un jeune sportif qui met en avant plan sa force musculaire dans l'entreprise criminelle mais aussi un jeune qui utilise la manchette comme son principal outil d'action.¹⁷¹

La lecture historique du gangstérisme à Kinshasa, souligne KUNA MABA G., nous permet de comprendre que la criminalité en bande organisée n'est pas un phénomène récent. Il est aussi vieux que la ville de Kinshasa. C'est un phénomène qui a évolué selon la dynamique sociopolitique du pays, empruntant entre-temps diverses dénominations. C'est ainsi que KABULUNGU affirme : « chaque fois qu'il y a instabilité, blocages ou changements politiques en RDC, il s'ensuit toujours un phénomène de l'instabilité... perpétré par des hommes en uniforme ou des bandes incontrôlées »¹⁷².

Ceci nous permet de comprendre par ailleurs que la criminalité en bande organisée a souvent pris de l'ampleur à Kinshasa à la suite de son instrumentalisation par les acteurs politiques. Ainsi, est-il difficile de comprendre l'évolution du gangstérisme dans la capitale congolaise si l'on ne cerne pas les différentes dimensions de sa politisation.

De même, la lecture historique nous permet de comprendre que le gangstérisme à Kinshasa est un phénomène récidiviste malgré les mesures de coercitions qui l'enkystèrent durant un bon et long moment.

¹⁷¹ KUNA MABA G., op.cit., p.65.

¹⁷² KABULUNGU, H., cité par KUNA MABA G., op.cit., p.66.

Ce qui veut dire que le gangstérisme n'a pas résisté face aux fortes mesures répressives du pouvoir public. Tout comme le laxisme de la part des autorités publiques a permis son essor. Par ailleurs, le récidivisme nous permet de comprendre que la force n'a pas suffi pour résoudre définitivement la question de la criminalité en bande organisée dans la ville de Kinshasa.

Comment sommes-nous passés du phénomène Pomba à celui de Kuluna dans la ville de Kinshasa ? Voilà une question que se posent plusieurs personnes. Remarquons qu'avant 2007, l'on ne parlait pas du phénomène entre 2005 et 2006, on parlait plus en termes des écuries pour identifier les gangsters. Les « Anglais » et les « Allemands » de Yolo, les « Bana mura », « chevaliers » et « Batomboki » de Matete, notamment défrayaient la chronique à Kinshasa.

C'est au début de 2008 que le nom «Kuluna » commençait à être utilisé dans la ville de Kinshasa, et ce, précisément dans la commune de Matete. Ce sont les très nombreux refoulés congolais de l'Angola qui introduisirent ce nom dans le Jargon Kinois. Ces refoulés, notamment ceux qui sont regroupés momentanément dans la commune de Matete retrouvent non sans surprise le même phénomène qui alimentait tous les fantasmes dans la capitale angolaise.

Le mot Kuluna provient donc de la langue portugaise et est la dénomination du gangstérisme qui y sévit. A peu près comme l'on qualifia un moment donné les gangsters kinois en « Bakata kata » ou « Hibou ». C'est un mot qui renvoie à une colonne des fourmis en train de tout exproprier sur leur passage. Ainsi, les angolais qualifient-ils les gangsters des fourmis ravageuses.

De ce qui précède, signalons que plusieurs causes sont à la base de l'émergence du phénomène d'« appropriation irrégulière » des gangsters à Kinshasa, à savoir : l'éducation diffuse, l'école buissonnière, l'exode rural, la consommation du chanvre et des

boissons alcooliques, le nombre insuffisant de bureaux de la Police Nationale Congolaise, la complicité parfois des autorités judiciaires politiques et la pauvreté.

En effet, l'éducation à tous les enfants est garantie par la Constitution du 18 février 2006 de la République Démocratique du Congo (Cfr. article 43 et suivant). Cette éducation doit comprendre toutes les mesures qui tendent à propager la santé et à garantir la formation de la jeunesse dans plusieurs domaines : physique, morale, et intellectuel. Pour y parvenir, il y a tout un ministère qui s'occupe de la jeunesse.

Signalons que l'ambiance qui règne dans la ville de Kinshasa est tellement polluée que les jeunes en subissent l'influence négative. Cette pollution se manifeste par la diffusion des chansons et danses obscènes, des films violents... il s'ajoute également l'absence de modèles parmi les aînés qui font que beaucoup de jeunes aient un comportement déviant. Car le plus souvent, ils observent ou imitent les adultes.

En outre, si le comportement de parents est ambigu, ils en sont profondément marqués, puisque l'équilibre de la vie affective des enfants est influencé par le comportement des parents.

Actuellement, la plupart de jeunes garçons de Kinshasa s'adonnent plus au commerce et au sport qu'aux études. En effet, pour certains d'entre eux, aller à l'école n'est qu'une simple formalité pour faire plaisir aux parents qui les forcent dans cette entreprise.

C'est pourquoi, bon nombre des garçons ne veulent pas étudier et préfèrent l'école buissonnière. Suite à l'ignorance et à l'inoccupation des élèves se trouvant dans la rue, s'entremêlent avec les enfants de la rue après la classe, comme la mauvaise compagnie corrompt les mœurs, ils finissent par devenir des "kuluna".

En ce qui concerne l'exode rural, il est défini comme étant « le déplacement des habitants des campagnes vers la ville ».

Actuellement, plusieurs personnes préfèrent vivre en ville qu'à la campagne pensant que tout y est en rose c'est-à-dire qu'il n'y a pas de souffrances.

En réalité, c'est le contraire, car ces derniers temps la vie à Kinshasa par exemple coûte chère, sa densité a augmenté, certains venus tout simplement pour rester dans la capitale sans pour autant y avoir des familles, ils se retrouvent sans abris et vagabonds dans les différentes communes de la ville de Kinshasa. Déambulant çà et là dans la commune, certains deviennent mendiants, d'autres voleurs, violeurs et pilliers de la population laissant derrière eux des enfants conçus dans les mêmes conditions qui deviennent des gangsters.

Il sied de noter que le chanvre et l'alcool ne sont pas toujours les seules causes explicatives de la criminalité parce qu'ils peuvent, d'après les consommateurs, être employés comme stimulants pour avoir du courage lorsqu'il faut affronter une épreuve d'expropriation ou encore lorsqu'on veut se dérober des pensées embêtantes.¹⁷³

Ceci explique la montée en puissance de la consommation de liqueurs appelées en langage kinois « Zodo » dont l'accessibilité est très facile, compte tenu du moindre coût d'achat ; et la prolifération des lieux de vente du chanvre, appelés « Nganda ya nua » dans quelques quartiers des communes. Ainsi, le chanvre et l'alcool passent pour des substances déterminantes qui poussent les jeunes au gangstérisme.

L'absence de bureaux de la police ou des sous-commissariats dans certains quartiers et certains policiers coopèrent avec les Kuluneurs, cela favorise la montée du phénomène Kuluna à Kinshasa. Avec peu de sous-commissariats, il devient facile pour des jeunes de se constituer en bandes sans crainte d'être démantelés.

¹⁷³ Information recueillie auprès d'un ancien Kuluna récupéré à la maison communale de Ngaba, lundi 30 octobre 2017 vers 10h 32 minutes.

L'effort que fournit la police dans la répression des « Kuluneurs » est parfois amenuisé, voire découragé par les interventions intempestives et illégales de certaines autorités, qu'elles soient judiciaires, militaires ou politiques.

En effet, il n'est pas rare que les autorités administratives ou politiques demandent et obtiennent la mise en liberté illégale de certains « Kuluneurs », en raison de leurs liens de parenté ou de leur amitié ou encore en raison de leurs objectifs politiques inavoués.

Cette attitude est non seulement de nature à décourager les efforts d'une police déjà exposée à de nombreuses difficultés et de nature à encourager le passage à l'acte criminel, mais également ce comportement imprime une sorte d'encouragement en faveur de l'agent « Kuluneur ».

Le niveau de vie de la population Kinoise dans son ensemble est nettement inférieur à la moyenne. Kinshasa est aussi en proie aux nombreuses difficultés économiques entraînant des destructions progressives du tissu socioéconomique en dépit des efforts du gouvernement.

Par ailleurs, des problèmes comme le taux élevé du chômage, le développement du secteur informel, la dislocation des foyers, l'incapacité des parents de prendre en charge leurs enfants, la déperdition scolaire, etc. cette situation à un nom : « misère sociale ».

Soulignons que, l'impact de la misère sur la ville de Kinshasa est une cause principale du phénomène Kuluna dans cette entité. Comme le reconnaît Germain KUNA, « plus la pauvreté sera grande à Kinshasa, plus le problème du gangstérisme continuera de s'y poser avec acuité ; du moins dans sa forme actuelle ».¹⁷⁴

¹⁷⁴ KUNA MABA G., op.cit. p.127.

III. Mesures prises par le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa pour juguler le phénomène Kuluna

III. 1. Des autorités urbaines

Avec son statut de province, Kinshasa est dirigée par un Gouverneur, secondé par un Vice-Gouverneur, ayant comme l'une de principales missions : « garantir la sécurité des personnes et de leurs biens ». Il est à ce titre le premier consommateur des informations sécuritaires de la ville grâce aux canaux officiels de sécurité mis à sa disposition, à savoir : les services de Renseignement de la police et de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR).

Eu égard à tout ce qui précède, il est important de noter que plusieurs actions ont été menées par le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa pour juguler le phénomène kuluna.

Certes le Gouverneur a contribué à la repentance des certains gangsters tout en les recyclant. L'autorité avait supporté la formation des gangsters repentis à l'Institut National de Préparation Professionnelle, (INPP) en sigle et d'autres à kanyama kaseke.

Par rapport à des données fournies sur terrain, signalons que près d'une cinquantaine de gangsters ont bénéficié de cette formation et l'un avait reçu 1000\$ de la part du Gouverneur pour démarrer son commerce et les autres il les a envoyés dans quelques services publics pour y être embauchés¹⁷⁵.

Le Gouverneur, a également fourni des instructions écrites et verbales aux bourgmestres des communes et aux chefs de quartiers pour renforcer les dispositifs sécuritaires de la ville.

¹⁷⁵ Information recueillie lors de nos recherche à la commune de Ngaba, jeudi 30 octobre 2017 vers 10 heures 23 minutes.

III.2. Des autorités communales

En leurs qualités d'autorités numéro un des entités territoriales décentralisées, les Bourgmestres des communes ont mené des actions suivantes :

- ✓ les itinérances de sensibilisation de la population à travers les quartiers composant chaque commune. A l'issue de ses pérégrinations, certains gangsters ont abdiqué. Ceux-ci ont été récupérés et sont devenus, les uns, « agents temporaires » à la commune et les autres, des « éclaireurs » pour aider les services de sécurité à traquer des gangsters obstinés et têtus.
- ✓ la mise en place des sous-commissariats de proximité dans chaque quartier ;
- ✓ le bouclage de quartiers dont l'insécurité est dénoncée par les habitants;
- ✓ les patrouilles diurnes et nocturnes sur toute l'étendue des communes en insécurité.¹⁷⁶

III.3. Les mesures préventives et répressives prises par la police

A travers l'Inspection Provinciale de la Police Nationale Congolaise, des actions préventives et des actions répressives ont été menées pour juguler ledit phénomène.

Ainsi, en ce qui concerne les mesures préventives, il y a l'organisation des patrouilles qui se font dans chaque quartier où l'insécurité est dénoncée par la population.

S'agissant des mesures répressives, notons que celles-ci consistent tout simplement à mettre hors d'état de nuire les gangsters à travers les bouclages ciblés des quartiers, des maisons... pour arrêter les gangsters qui créent la désolation dans leurs milieux de vie.

¹⁷⁶ MABOLOKO, Aménagement du territoire, cours inédits, G3 SPA, ULK, 2015

Certains sont envoyés au centre de rééducation de Kanyama Kasese pour les travaux des métiers divers.

III.4. Des autorités judiciaires

Les autorités judiciaires jugent les gangsters traqués et ceux qui sont condamnés sont transférés à la prison pour une rééducation. Force est de constater avec regret, bien qu'ils sont condamnés et transférés à la prison pour une rééducation, les autorités manifestent une certaine négligence et légèreté pour appliquer la loi comme il se doit.

Signalons que lors de l'opération likofi, plusieurs gangsters ont été arrêtés, jugés et transférés à la prison centrale de Makala. Il s'agit des gangsters qui ont été jugés en audiences foraines, à savoir : Wagon, Kinsekwa, Japonais, Pasteur Tshiyoyo.

IV. Critiques de différentes mesures de lutte contre le phénomène

Les critiques que nous formulons dans le cadre de la présente étude se situent à deux niveaux : positives et négatives.

Du point de vue positif, il y a lieu de relever que les autorités ont bel et bien posé des actions pour lutter contre le phénomène. Ceci veut dire qu'elles sont conscientes du problème et tentent de trouver des solutions pour le résoudre. Cette prise de conscience est un élément capital dans le processus de lutte contre le phénomène.

Du point de vue négatif, il y a lieu de déplorer le fait qu'elles attendent souvent qu'il y ait la désolation dans les quartiers avant d'intervenir.

En outre, les interventions des autorités ne sont pas systématiques dans la mesure où elles ne s'étendent pas dans la durée. Ce qui permet aux gangsters de renouveler leurs actions après un laps

de temps de repli, sachant que les autorités seraient prises au dépourvu.

Par ailleurs, il y a lieu de noter l'absence des moyens conséquents au niveau local pour faire face au problème dans toutes ses dimensions. Ses moyens sont humains, matériels et surtout financiers.

Conclusion

A l'issue de cette étude, nous avons compris que l'origine du phénomène a été marquée d'abord, par une évolution de création des villes congolaises, ensuite par les catches mal encadrés et enfin, par les différentes mutations politiques (changement des régimes) dans le pays en général, et à Kinshasa en particulier. Les autorités à leurs niveaux respectifs, ont bel et bien menée des actions pour juguler le phénomène.

Cependant, sur terrain, ces actions et mesures se sont avérées inefficaces parce que les autorités agissent seulement lorsqu'il y a désolation dans les différents quartiers et ne poursuivent pas leurs actions avec force pour anéantir ce phénomène. Raison pour laquelle ce phénomène refait surface, c'est-à-dire continue à élire domicile dans la ville de Kinshasa.

Ainsi, sachant qu'il est difficile de mettre un terme à ce phénomène, nous avons envisagé de recourir à certaines mesures qui peuvent bien l'anéantir, afin que l'autorité de l'Etat soit rétablie. Ces mesures sont proposées pour chaque échelon, à savoir :

- ✓ pour l'échelon central : être radical dans l'application des lois et renforcer l'autorité de l'Etat dans tous les quartiers de la ville;
- ✓ pour l'échelon provincial : renforcer des capacités d'intervention et de dissuasion de la police ;
- ✓ pour l'échelon communal : continuer toujours à sensibiliser la population, collaborée étroitement avec cette dernière, arrêter tous les gangsters qui posent des actions spontanées...

En somme, nous pensons qu'en appliquant ces différentes propositions, la ville de Kinshasa pourra atteindre l'idéal de la sécurité qui constitue l'une des missions régaliennes de l'Etat.

Bibliographie

1. Dictionnaire le nouveau petit robert, nouvelle édition, 2005.
2. BIKOKO ESEKA, Henry, *Géo Humaine et économique*, cours inédit, G1SPA, ULK, 2017.
3. KUNA MABA G., et MAVAKALA, K., *Le phénomène Kuluna à Kinshasa. Evolution et stratégies de juguler de la criminalité en bande organisée en milieu urbain*, EUE, 2015.
4. KUNA MABA, G., *La problématique du gangstérisme urbain dans la province du Bas-Congo. Regards sur un problème d'insécurité et esquisse des stratégies managériales de lutte*, DEA, SPA, FASSAP, UNIKIN, 2021-2022, inédit.
5. MABOLOKO, *Aménagement du territoire, notes de cours inédits*, G3 SPA, ULK, 2015.
6. MITOUBA LUKUSA, S., *Appropriatologie: Esquisse d'une science nouvelle*, éd. CLEUP, 2017.
7. WANADI, MBOYO P., *Cours de l'administration de villes*, L1 SPA, ULK, 2018, Inédit.

L'effort national du développement économique en R.D.C de 2013 à 2018

Par

Edgar NZEMBELE MUNTU UMWE

Résumé

Dès l'Etat indépendant du Congo à la colonisation belge, la vie d'un paysan qui avait 10 chèvres par an, était meilleur, soit 90FB par an, qu'à celui d'un travailleur congolais qui était payé à 650 centimes, soit 78FB par an. Vers l'année 1980, la vie d'un congolais était évaluée à 1253 FC qui avoisinent celle d'un chinois qui équivaut à 1651 FC actuellement. Une préoccupation nous vient à l'esprit : « Quel est l'effort fourni par la RD Congo en termes de PIB/hab après 38 ans ? ». Notre objectif est d'indiquer les voies et moyens pour sortir la RD Congo de sa torpeur afin de remettre la pendule à l'heure. Pour y arriver, l'analyse dialectique accompagnée des techniques documentaires nous amènera à bien mener notre étude. Deux points seront évoqués à savoir :

- ✓ Origine et évolution du développement de la RD Congo,
- ✓ La R.D. Congo à la croisée de son développement

Mot clé

PIB/hab (Produit Intérieur Brut par habitant) et développement

Introduction

Inspiré par la pensée de J.LADRIERE, cité par J.GOFFAUX qui affirme que « si l'on prend au sérieux le principe de l'égalité entre les hommes, qui est affirmé aussi bien par les grandes traditions religieuses que par les différentes formes de l'humanisme moderne, on doit admettre que tous les hommes ont droit, non seulement à avoir part aux ressources matérielles et culturelles rendues

disponible par l'état de la civilisation, mais aussi de participer activement en tant que personne responsable aux processus lequels ces ressources sont créées »⁽¹⁷⁷⁾.

Il n'est donc pas acceptable de créer une société duale, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir une société dont un secteur serait actif et l'autre passif et assisté.

La R.D. Congo se trouve sur l'échiquier mondial parmi les régions périphériques qui ne participent au processus de création de richesses que par ses matières premières et l'apport de sa main d'œuvre moins qualifiée. Nous voudrions que la R.D. Congo sorte du secteur passif et assisté du fait qu'elle bénéficie d'une faible part de la masse globale des biens et services, pour un secteur actif.

En se référant à l'année 1980, le niveau de vie d'un congolais et celui d'un chinois était côte à côte soit 220\$ par an pour un congolais et 290\$ pour un chinois.⁽¹⁷⁸⁾ Nous constatons qu'aujourd'hui, le chinois vit plus mieux qu'un congolais par le fait que la Chine est devenue la deuxième puissance économique et qu'elle regorge. Les mêmes potentialités que la R.D. Congo, et que le congolais est assis sur une caisse des richesses et ne sait pas nouer les deux bouts du mois, alors que le chinois a accru son pouvoir d'achat. A cet effet, J.LADRIERE affirme que tous les hommes ont droit à avoir part aux ressources matérielles. Comment expliquer qu'un congolais qui vivait avec 0,61\$ par jour soit 1649Fc actuel en 1980 continue toujours dans cet élan de précarité alors qu'un chinois qui vivait avec 0,8\$ par jour soit 2170Fc de la même année vit dans l'opulence et son pouvoir d'achat est plus supérieur que celui d'un congolais aujourd'hui. Cet aspect de chose, nous a poussés à jeter notre dévolu sur cette situation de précarité que vive après 38 ans les congolais.

¹⁷⁷ J. GOFFAUX, *Problème de développement*, Ed. Université africaines, Kinshasa, RDC, 2000 p 45-46.

¹⁷⁸ J. GOFFAUX, Op.cit. p71.

Ainsi notre objectif est de pousser le gouvernement congolais à fournir beaucoup d'efforts à l'exemple du gouvernement chinois afin d'indiquer les voies et moyen pour sortir le congolais de sa précarité et que le gouvernement congolais sorte de sa torpeur et de remettre la pendule à l'heure.

A la lumière de GOFFAUX, cherchant à donner les remèdes appropriés et efficaces, présente les principales approches des réalités du développement, inspirées par les grands courants de pensée, il a pu relever les éléments positifs et les limites, les insuffisances éventuelles et le caractère relatif : pour envisager le rôle que doit jouer la religion dans la poursuite de solutions véritablement humaines⁽¹⁷⁹⁾.

Qui plus est, ROSTOW présente le développement sous l'angle linéaire alors qu'il n'y a pas une voie unique pour qu'un pays se développe⁽¹⁸⁰⁾.

Ainsi pour ma part, pour relever le niveau de vie de la population, il faudrait qu'il y'ait au préalable la conscience nationale qui s'établit par la prise de conscience des autorités politiques qui doivent témoigner autant de liberté en vivant sans crainte et en brisant les fers qui les ligotent, car la liberté est le don qui nous a été fait de n'avoir aucun don. Ainsi leur décision clairvoyante amènera le niveau de vie vers le mieux-être.

De ce point de vue et de l'applicabilité du principe de l'égalité, vue la précarité dans laquelle les congolais croupissent, trois préoccupations nous viennent à l'esprit, à savoir :

- ✓ Quel est l'effort national fourni par la R.D. Congo en termes de PIB/hab depuis 2013 à 2018 ?

¹⁷⁹ J.GOFFAUX, Opcit, P.45-46.

¹⁸⁰ Rostow, traduit par MJ du Rouret, in : « Revue économique », volume 16, n°4, 1965, pp 629-630

- ✓ Quels sont les pistes de solution que la R.D. Congo peut-elle entreprendre pour sortir de cette situation de précarité ?
- ✓ Comment peut-on projeter l'avenir pour que la R.D. Congo quitte le secteur passif vers le secteur actif ?

D'emblée, nous pouvons anticipativement dire que l'effort national fourni par R.D. Congo en termes de PIB/hab, dépend de son évolution politique, et de ses dimensions sociales qui dépendent de la prouesse de son économie croissante.

Pour une bonne analyse, nous avons limité cette étude en la période allant de 2013 à 2018 en République Démocratique du Congo par le fait qu'il s'agit d'un congolais moyen qui vit sous le seuil de la pauvreté et se trouvant parmi autant des peuples du monde et de ce fait, c'est le gouvernement congolais qui doit relever les défis par rapport à d'autres gouvernements du monde. Devant cette panoplie de gouvernement du monde, nous avons optés pour le gouvernement de la RD Congo.

A cet effet, nous avons opté pour la méthode dialectique en vue de faire une comparaison entre les performances réalisées par le gouvernement congolais d'une part et d'autre part, le gouvernement chinois en terme de P.I.B par habitant qui constitue pour nous comme un objet d'étude qui nous permettra d'analyser, d'interpréter et de comprendre la vérité qui s'y cache. Aussi nous avons fait recours à la technique documentaire et d'observation.

Pour ce faire, nous allons retenir deux points à savoir : les définitions et l'évolution du développement et la RD Congo à la croisée du chemin de son développement.

I. Origine et évolution du concept développement

1. Définition du concept développement

Selon J. GOFFAUX : Le développement est l'ensemble de changement dans les mentalités, les habitudes sociales

et les institutions d'une population, qui mettent celle-ci en état d'opérer sa croissance⁽¹⁸¹⁾.

Cette notion n'est pas quantifiable et, est d'ordre qualifiable. Ainsi il est impérieux de laisser les relations d'ordre primaire tel que l'aspect affectif (sentiment) et l'aspect tribal (la discrimination) et les relations tertiaires tel que le culte de l'autorité et la soumission se substituer aux relations secondaires basées essentiellement sur la compétence et l'efficacité au sein de l'organisation administrative d'un Etat cela supposé que la gabegie et l'inefficacité doivent être repoussées ou bannies.

Le développement véritable inclut une vision différente de l'homme dans sa diversité et face au monde qui l'entoure. Développer l'homme, c'est le mettre debout, le rendre responsable de son avenir, en faire l'acteur de son histoire⁽¹⁸²⁾.

Dans les pays industrialisés, par exemple les U.S.A, l'Allemagne, la révolution économique fut précédée et rendue possible par une révolution, au moins aussi radicale des mentalités et d'habitudes, des idées et des lois. Pour nous en tenir au seul exemple politique, ainsi disait Jimmy carter : « Ce n'est pas l'occident qui a créé les droits de l'homme, ce sont les droits de l'homme qui ont créé l'occident »⁽¹⁸³⁾. Le développement doit être conjugué par les lois qui doivent être contraignantes à tout homme et pour tout homme.

2. Evolution du concept de développement

A. Origine du développement

Depuis ses lointaines origines jusqu'à une époque toute récente (vers le milieu du XX^{ème} siècle), l'humanité pratiquement entière avait vécu dans d'une situation simple « subsistance. Cette

¹⁸¹ J.GOFFAUX, Opcit, P.44

¹⁸² J. GOFFAUX, opcit p45

¹⁸³ J. GOFFAUX, opcit p.51

situation amenait l'humanité à certaine pénurie fréquente causée souvent pendant la période de soudure allant de septembre à décembre année pour le cas de BANDUNDU. Ce sont les semaines qui précèdent immédiatement la nouvelle récolte à cause de stocks de la moisson épuisée, de fois par un accident climatique qui peut perturber les cycles agricoles, ainsi, imaginait Jean Jacques ROUSSEAU, La nature n'est pas tendre et ses lois ne sont pas aussi aimables⁽¹⁸⁴⁾, par le fait que les catastrophes naturelles sont inhérentes à la destruction des prévisions des œuvres humaines causées par la nature.

En ne remontant pas au-delà de 1800, des statistiques assez fiables évaluaient la population l'Œkoumène à 1 milliard et dont 575 millions environ en Asie, 180 millions en Europe et 75 millions à peine en Afrique.

Un siècle plus tard, les chiffres avaient progressé seulement 60% environ, soit 1.600.000 d'habitants. C'est donc le XX^{ème} siècle qui vu sa croissance s'accélérer et atteindre bientôt un rythme explosif dans certains continents près 4 milliards et demi en 1980. Avec cette flambée démographique, avec l'économie de substance, la pauvreté a pris domicile et il y a eu une prise de conscience qui a basculé dans l'économie d'abondance, l'évolution des mentalités entraîna un essor de plus en plus rapide des connaissances scientifiques et la mise en place de techniques plus efficaces en Europe occidentale, puis en Amérique du Nord, ces connaissances et ces techniques permirent à ces populations d'émerger progressivement de l'impuissance et maîtriser davantage la nature, la corriger et faire un meilleur usage des ressources disponibles.

B. Phases du développement de la R.D. Congo

L'évolution du développement de la R.D. Congo est établie sur trois périodes suivantes : La période précoloniale ; La période coloniale ; La période post coloniale.

¹⁸⁴ J.GOFFAUX, opcit, p.32

a. La période post – coloniale

C'est juste la troisième république qui va nous intéresser. Toutefois il est impérieux de jeter un regard sur la deuxième république pour saisir son apport dans l'évolution du développement de la Rd Congo.

b. La Deuxième République

La deuxième république avait commencé le 24/11/1965 par un coup d'état militaire. Le président Mobutu devient le Président de la République du Congo. Le premier moment du gouvernement a pu permettre la stabilité de la monnaie et la cessation des guerres fratricide. Elle a été caractérisée par la suite de la mauvaise gestion qui avait basculé le niveau des vies des congolais.

Comme nous l'avons épinglé dans les phrases précédentes, 1980 était un moment meilleur où le PIB par habitant était évalué à 220\$ côte à côte avec la Chine qui avait 270\$. Cette période n'a pas pris un long feu et on a connu la mégestion et les guerres inhérentes. Cette mégestion était caractérisée par l'usage des dépenses éléphants blanc et les dépenses de résidence personnelles.

Tableau n° 1 : les dépenses des éléphants blancs

Dépense des éléphants		Montant	
1.	L'accord entre Zaïre et l'OTRAG	01.	25 millions \$ bail pour sa poche
2.	Construction de barrage d'INGA - INGA II - Linge Haute Tension	02.	- 478 millions \$ - 850 millions \$
3.	Fonderie d'acier à MALAKU	03.	- 182 millions \$
4.	Construction de l'OZRT	04.	- 159 millions \$
Total		1.694.000.000 \$	

Source : P. Janssen, A la cour de MOBUTU, ed. Michel Laffont, Paris, 1997p 79.

Ce tableau montre qu'INGA II pouvait fournir une énergie de 1424 mégawatt, mais hélas, il n'en a fourni que 142,4 mégawatts et sur ses 8 tribunes que comptait INGA, deux seulement fonctionnent, aussi bien l'accord OTRAG (Orbital Transport und Raketen Aktiengesellschaft) et le Zaïre n'a profité aux Congolais D'autres dépenses non évaluées sont envisagées telles que l'échangeur à LIMETE, la CCIZ (Centre de Commerce International du Zaïre) et les galeries Présidentielles qui ne profitant pas aussi au pays.

Tableau n°2 : les dépenses de résidences personnelles du Président MOBUTU

Résidences personnelles	Dépenses
1. Le palais de GBADOLITE et de KAWELE 2. Les autres résidences à l'intérieur du Pays et les patrimoines 3. Les résidences à l'extérieur du Pays : ✓ Villa del Mar ✓ Appartement à Paris sur l'avenue Foch. n°20 au premier étage ✓ Château de Fond-Roy à Bruxelles ✓ Six propriétés et huit appartements ✓ Château de SAVIGNY sans meuble (LAUSANNE)	1. 100 millions \$ 2. 600+700 millions \$= 1.300 ✓ 25 millions \$ (1988) ✓ 36 millions \$ (1975) ✓ 8 millions \$ ✓ 25 millions \$ ✓ 8 millions \$
Total	1.502.000.000 \$

Source : **P. Janssen, A la cour de Mobutu**, op - cit, p80

Il faut signaler que les autres résidences prises dans l'ensemble, sont évaluées à 150 millions de dollars. Il s'agit de :

- ✓ la CASA Agricola Solear (Italie) ;
- ✓ Deux résidences à MADRID et à MARBELLA (Italie) ;
- ✓ Un hôtel et plusieurs plantations (Maroc) ;
- ✓ Deux propriétés dans chaque capitale (Sénégal et Côte d'Ivoire) ;
- ✓ Quelques terrains au Cap Skiving loués au club méditerrané ;
- ✓ Quelques propriétés et quelques hôtels (Afrique du Sud) ;

- ✓ Plusieurs appartement et studios (Canada et Angleterre) ;
- ✓ Plantation de café et quelques terrains.⁽¹⁸⁵⁾

En dehors des dépenses de résidences et des éléphants blancs, MOBUTU était buté à une guerre interminable de l'Angola. Le Zaïre ne pouvait plus utiliser le chemin de fer de Banguelo qui relie les bassins miniers du KATANGA à l'océan Atlantique. Il était compliqué d'exporter les minerais et le problème de quantité de devise se posa. Le Zaïre connut deux guerres de SHABA de 1977 et 1978. Le pays, au fur et à mesure que les années avançaient, l'inflation annuelle atteignit 60% et vers 1979, le pouvoir d'achat était réduit de 4% de ce qu'il était en 1960.

Au début, les banques occidentales et japonaises avaient accordé de prêts à MOBUTU pour industrialiser le Pays. Ainsi, vers l'année 1975, l'endettement du Zaïre s'éleva à 887 millions \$ empruntés auprès de 98 banques.

Ces banques se réunirent au sein du « club de paris » pour présenter collectivement leurs exigences auprès du FMI, de sorte que le Zaïre honore ses dettes en 1976, le FMI lança des nombreux plans de stabilité pour le Zaïre en échange d'une première tranche de 47 millions \$.

Vers 1990, la dette du Zaïre avait atteint 10 milliards \$. Et pourtant, vers 1983, 1 Zaïre valait 0,03\$ au lieu de 2\$ connu en 1975. Le PNB/hab, qui était à peu près 600\$ en 1975, était réduit à 220\$ en 1980. On avait assisté à une mortalité infantile très élevée, le nombre de fonctionnaire fut ramené de 444.000 à 229.000, le nombre d'enseignant de 285.000 à 126.000. Ainsi, des milliers de familles se retrouvèrent sans revenus.⁽¹⁸⁶⁾

Sous ce chapitre la politique de MOBUTU sur les entreprises n'avait pas permis à la population de s'épanouir. C'est les cas de la

¹⁸⁵ P.JANSSEN, *A la cour de MOBUTU*, ed. Michel Lafon, Paris, 1976, P.80

¹⁸⁶ P. Janssen, *Opcit*, P. 179

Zaïrianisation qui s'était accompagnée des pillages, d'où la véritable cause de la chute de l'économie Congolaises.

II. La R. D Congo à la croisée de son développement

La R.D. Congo percée par la décision irréfutable, les perverses situations et collée pour un avenir radieux, traverse les périodes décisives et parfois dichotomiques que présage la prise de conscience collective. Elle se veut en proie de sortir de l'odieuse colonisation qui s'attarde à l'après colonisation. Dans ce chapitre, nous allons analyser les faits en se référant au niveau de vie de la population et aux phases du développement de la RD Congo.

1. La Troisième République

Après une longue transition, la troisième république à commencer le 18 février 2006 avec la promulgation de la constitution de la troisième République.

A. Dialectique du développement et du sous-développement de la Rd Congo

Quelques facteurs nous permettront d'étudier l'ambivalence du développement relevés dans les phrases qui suivent :

a. Les facteurs à la base de l'ambivalence du développement et du sous-développement

Deux notions nous inspirent pour expliquer cette ambivalence du développement à savoir : La croissance économique, Le progrès.

✓ De la croissance économique

La notion de la croissance économique est d'ordre quantifiable, mesurable. F. Perroux la définit comme l'augmentation

soutenue, pendant une période relativement longue, de la production nationale des biens et des services ⁽¹⁸⁷⁾.

Il s'agit là de production des matières premières, de denrées agricoles et de produits manufacturés, des moyens de transport, du nombre de médecins, d'hôpitaux et d'enseignants, de l'administration plus décentralisée... de manière à éviter l'expansion qui est les simples fluctuations conjoncturelles.

F. Perroux, cité par Robert de Ravel, la croissance est définie comme l'accroissement durable de la dimension d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans le changement des structures et éventuellement des systèmes, et accompagné des progrès économiques variables. Ce concept lie indissolublement l'accroissement de dimensions et le changement des structures. ⁽¹⁸⁸⁾.

La part des dirigeants est de titan, la croissance ne peut se réaliser s'il y a pas la volonté des dirigeants. D'après Christian DE BOISSEAU la définit comme « action générale du pouvoir politique central, conscience, cohérence et finalisée, s'exerçant dans le domaine de l'économie » ⁽¹⁸⁹⁾.

A cela signifie qu'il faut tenir compte de la production, de l'échange (à l'intérieur du pays et avec l'extérieur), de la consommation des biens et services et de la constitution du capital.

✓ Du progrès économique

La notion du progrès exprime la finalité de la croissance et du développement. F. PERROUX définit le progrès comme « la diffusion du mieux-être ». Cette diffusion doit s'opérer par l'efficacité et la collaboration de tous, comme dans la justice, au bénéfice de tous,

¹⁸⁷ J. Goffaux. *Opcit*, P. 44

¹⁸⁸ DE RAVEL, R, *Croissance de l'entreprise*, éd. DUNOD, Paris, 1970, P2.

¹⁸⁹ De Boissilieu, ch, *Principes de politique économiques*, éd. Economica, Paris, 1978, P. VII.

dans les délais les plus courts possibles et au moindre coût humain. « Le progrès est chargé d'un sens moral autant qu'économique »¹⁹⁰.

L'aspiration des hommes d'aujourd'hui, alors qu'un grand nombre d'hommes sont condamnés à vivre dans des conditions qui rendent illusoire ce désir légitime qui est « faire, connaître et avoir plus, pour être plus ».

Pour sa part, le père Lebert résume, pourrait-on dire, sa philosophie du développement dans ce passage : « Nous n'acceptons pas de séparer l'économique de l'humain, le développement des civilisations où il s'inscrit. Ce qui compte pour nous, c'est l'homme, le développement des civilisations, c'est l'homme, chaque homme, chaque groupement d'homme, jusqu'à l'humanité tout entière »¹⁹¹.

b. Analyse comparative entre la Chine et la Rd Congo

Cette analyse va nous permettre d'évoquer les différents facteurs ou signes qui interviennent dans la comparaison de ces deux Etats.

✓ Les indicateurs du sous-développement

On peut regrouper les indicateurs que proposent les divers auteurs sous trois rubriques principales : la démographie, les dimensions sociale, la catégorie des indicateurs économiques

• La catégorie des indicateurs économiques

Les indicateurs économiques se présentent de la manière suivante : le PNB/hab. ou PIB/hab. ou revenu par habitant, la

¹⁹⁰ J. GOFFAUX, op.cit., p.45

¹⁹¹ L.J. LEBRET, Cité par J.Goffaux, op.cit. p. 46.

répartition de l'emploi dans les divers secteurs de l'économie, la nature et la ventilation des exportations, le taux d'investissement⁽¹⁹²⁾.

N.B : En cela, le produit national par habitant ou revenu par habitant est cerné comme le centre de notre analyse parce que le niveau de vie exprime mieux l'état de la croissance économique et du progrès.

Le produit ou revenu national par habitant

On obtient cet indicateur par simple division du PNB ou du revenu national par le nombre d'habitants. Il est vrai, si cet indicateur peut suggérer un ordre de grandeur et révéler le fossé profond qui sépare les niveaux de vie des pays riches et pays pauvres. Mais hélas ! L'utilisation de cet indicateur amène à des interprétations erronées et peu fiables pour des raisons suivantes :

▪ **Raisons d'usage de PIB/hab.**

*** Définition**

Les chiffres du PNB ne reprennent que les données comptables basées sur l'économie moderne du marché. De ce fait, ils reflètent assez mal la situation économique des sociétés traditionnelles, où de nombreuses transactions (dons, troc, entraide...) échappent à toute comptabilisation. Au point qu'on parlera d'un circuit économique parallèle qui est loin négligeable. Dès lors, la faiblesse du PNB/hab. mesure la faible ouverture au marché, mais ne cerne pas correctement le niveau de vie des habitants.

*** La moyenne**

Cet indicateur ne tient pas compte de la répartition effective du PNB entre les diverses couches de la population. Ainsi, on peut cerner en Afrique, un écart énorme entre une petite minorité

¹⁹² J. Goffaux, op.cit. P.54 - 80

immensément riche et la grande masse évoluant dans une situation de la misère.

*** Type d'organisation économique**

Cet indicateur néglige totalement le type d'organisation économique de la société, cependant essentiel. Dans certains pays, l'essentiel de la richesse, du revenu, est le fruit d'une valeur ajoutée, c'est-à-dire du travail de haute qualité, de la compétence et de la conscience professionnelle du grand nombre, alors qu'ailleurs un pourcentage élevé des devises dont dispose l'Etat provient de la production et des exportations de quelques grandes entreprises. Ce qui est le cas de la R.D.C. c'est aussi une somme toute relativement marginale et de ce fait, ne traduit guère le degré d'évolution économique et le niveau d'activité moyen de la masse de la population.¹⁹³

La R.D.C subit le cas limite, sans doute celui de certains pays pétroliers (cas MWANDA avec PERENCO) où la quasi-totalité du PNB se résume aux « royalties » plantureuses, versée par des groupes pétroliers étrangers qui pompent l'or noir du sous-sol Congolais sans participation active, ou presque, des nationaux.

C'est une croissance de sous-développement. En tenant compte des aides internationales, elles constituent une véritable prime à la mauvaise gestion et à des politiques néfastes qui entraînent une baisse des revenus moyens et aggravent le sort des pauvres constituants « un tonneau de Danaïdes ».

Nous pouvons donc définir le PIB comme la somme de valeurs ajoutées de toutes les entreprises (nationales ou internationales) situées sur le territoire.¹⁹⁴ De ce fait, plusieurs

¹⁹³ J. Goffaux, op.cit. P. 70 - 71

¹⁹⁴ A. TOURAIN, *la société dépendante*, Paris, 1975, p.184, cité par J. GOFFAUX

penseurs préfèrent utiliser le produit intérieur Brut par habitant (PIB/hab.) au lieu de PNB/hab. D'où le tableau ci-dessous.

▪ **Du calcul de PIB**

Le PIB se détermine suivant trois approches :

* **Du point de vue de revenus**

Le PIB est égale au PNB diminué des différents transferts, soit $PIB = PNB - T$: il sera dit au coût de facteurs s'il l'on y soustrait en plus des impôts indirects, soit PIB au cout des facteurs = $PNB - (\text{Impôts indirects})$.

Il en résulte que le $PIB = PNB - T = \text{revenu secrétée par l'économie}$ et le PIB au coût des facteurs = $PNB - (\text{Impôts indirects}) = \text{revenu net}$.

* **Du point de vue de la demande des biens et de services (utilisateurs)**

La détermination du PIB par cette approche par du principe que la production du pays en biens et services est consommée par les agents économiques intérieurs et extérieurs, constituant la demande intérieure et la demande extérieure.

* **Du point de vue de la valeur ajoutée**

Suivant cette approche, le PIB s'obtient par la sommation des valeurs ajoutées des différents secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire).

Le PIB ainsi obtenu est au coût des facteurs. Il sera coût de marché s'il est diminué des impôts indirects nets de subvention.¹⁹⁵

*** Au niveau macro – économique congolais**

La production globale appelé « produit national brut » est égale à la valeur marchande de tous les biens et services finaux produits par une économie au cours d'une période donnée.¹⁹⁶

Pour obvier au double emploi perçu au fait que certains produits et services finaux, pour bon nombre d'entreprises ou opérateurs économiques, peuvent servir des produits intermédiaires pour d'autres, l'on considère la valeur ajoutée.

Cette situation s'apparente à celle de la Gécamines qui sous-traite une partie du service de transport des minerais sous-produits et produits finaux par la SNCC.

A cela pour la Gécamines, elle considère cela comme une consommation intermédiaire. Dans le cadre de calcul :

Pour la Gécamines, dans le cas de PNB, il serait comptabilisé deux fois la part des produits finis SNCC qui rentre dans les coûts de production de la Gécamines. En RD Congo, le PNB est procuré par les entreprises en grandes parties.

Nous pouvons donc définir le PIB comme la somme de valeurs ajoutées de toutes les entreprises (nationales ou internationales) situées sur le territoire. De ce fait, plusieurs penseurs préfèrent utiliser le produit intérieur Brut par habitant (PIB/hab.) au lieu de PNB/hab. D'où le tableau ci-dessous.

¹⁹⁵ A. O. OMANA, *pour une croissance économique durable de Rd Congo*, éd. CEDJ, Kinshasa, RDC, pp.24-25.

¹⁹⁶ A. O. OMANA, op.cit. P. 26

B. Perspectives du Développement

L'évolution de la Rd Congo en matière de développement avant de chuter au sous-développement est due : à la mauvaise gestion, aux guerres récurrentes.

a. La mauvaise gestion

ERWIN BLUMENTHAL avait tiré la sonnette d'alarme sur l'incapacité à la Rd Congo de payer sa dette auprès des institutions de bretton wood que le président Mobutu avait laissé soit 13milliards de dollars qui représentait 150% de la totalité des exportations et plus de 900% des recettes de l'Etat.⁽¹⁹⁷⁾

Ainsi le FMI s'était déclaré prêt à annuler 9Milliards de dollars. A la fin de 2018, la dette évaluée à 9,5 Milliards de dollars due à la situation connu de Inga III qui à entrainer 3 Milliards de dollars pour le gouvernement.

D'après le rapport annuel de gestion de la dette publique 2018 effectué par la direction générale de la dette publique du ministère des finances, en 2017 était évalué à 6.415,67Millions de dollars contre 5.148,59 dollars en 2018, la dette publique extérieur était évaluée à 4.593, 46 de dollars en 2017 ce qui représente 13,02% du PIB et 3.282, 55Millions de dollars en 2018 soit 6,73% de PIB et enfin la dette publique intérieur évaluée à 1.822,21 Millions de dollars soit 5,77% en 2017 de PIB contre 1.666,04 Millions de dollars soit 3,83% de PIB EN 2018.A cela, un accord mal négocié, « accord minier Chine – Rd Congo » vers septembre 2007 minerais contre infrastructure qui n'a pas été exécuté dans son ensemble et que la chine a tiré profit. La chine n'a pas investi tout le 9Milliards de dollars et que le poumon économique de la Rd Congo (Gécamines) est en faillite au profit des certains Minnings. La dette énumérée montre que la dette publique intérieur est faible par rapport à d'autres dettes ce qui

¹⁹⁷ D. VAN REYBROUCK, op cit, p.673

explique le niveau de vie précaire de la population qui ne reçoit que de miettes tombées sur la table.¹⁹⁸

b. Les guerres récurrentes

La 3^{ème} République est marquée par des guerres récurrentes à l'Est du pays entretenues par plusieurs groupes armés dont l'AFDL, le RCD, CNDP qui s'est transformé en M23 et d'autres groupes. Cette guerre d'intérêt économique et expansionniste. Le Rwanda qui soutient tout ce groupes, profite pour exploiter les minerais congolais vers la métropole, et la population est sauvagement massacrée afin d'occuper les sites minérales et exploiter sans vergogne. « La RD Congo est un damier de carrés miniers de 85ha en moyenne, 64% du territoire a été cédés sous le régime de code minier actuel, sachant 36% restant sont vides ; les groupes armés segmentent le marché, ils se répartissent le contrôle des sites, surveillent les canaux de transports, Organisent des barrages routiers payants, rackettent les villageois jusque dans leurs champs, braquent, chapardent, spolient, violent pour faire de la violence non gratuite car l'enjeu est toujours la vie mafieuse où chacun occupe son territoire et prélève sa part le plus rapidement possible.

Il s'est créé des comptoirs, des négociants, des banquiers, des courtiers de change et comme négociateurs auprès des administrations et des militaires aussi bien des prédateurs impénitents. Les minerais produit par les groupes armés à l'Est de la RD Congo sont acheminés vers l'Aéroport de MUBI puis chargés dans un avion assurant la liaison avec Goma, les minerais sont ensuite transférés illégalement à KIGALI, la plaque tournante du trafic, mais où il peut trouver une légalité en devenant un produit « made in Rwanda ».⁽¹⁹⁹⁾

Cette guerre ne permet pas à la RD Congo de rentabiliser ses acquêts et en perd énormément au profit du Rwanda.

¹⁹⁸ D. VAN REYBROUCK, op cit, p. 680

¹⁹⁹ P. Jacquemot, « à l'économie politique des conflits en RDC », in Afrique contemporaine, 2009/2 n°230, P. 187 à 212.

A cet effet, en comparant les résultats de la RD Congo et de la Chine, le tableau ci-dessous nous éclaire avec forces détails.

Tableau n°3 : le PNB/hab.

Années/ Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	PIB/hab.	PIB/hab.	PIB/hab.	PIB/hab.	PIB/hab.	PIB/hab.
CHINE	5686 \$	10440 \$	8033 \$	15529 \$	16624 \$	9608 \$
RDC	466 \$	486 \$	497 \$	802 \$	785 \$	449 \$
USA	52966 \$	17520 \$	56803 \$	57638 \$	59495 \$	62606 \$

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

Source : données de FMI, tirées de **fr.m.wikipedia.org**

Nous avons préféré la chine, les USA, La R.D. Congo pour deux raisons ci-après :

- La Chine était un Pays du tiers monde au même titre que la RD Congo en 1980. Mais aujourd'hui, elle est le leitmotiv pour la RD Congo.
- Les USA, nous permettent à comparer les performances chinoises du point de départ et aussi bien l'idéal pour la RD Congo

Tableau n°4 La comparaison entre la RD. Congo et la Chine

ANNEES PAYS	2013 (...)	2014 (...)	2015	2016	2017	2018
	PNB /hab.	PNB /hab.	PONB/h ab.	PNB/hab .	PNB/hab .	PNB/hab
RDC	466 \$	486 \$	497 \$	802 \$	785 \$	449 \$
CHINE	5686 \$	1044 0 \$	8033 \$	15529 \$	16624 \$	9608 \$
Variation	5220 \$	9954 \$	7536 \$	14727 \$	15839 \$	9159 \$

Source : données de FMI, tirées de **fr.m.wikipedia.org**

La Chine a fait des exploits énormes jusqu'à avoir 16624\$ comme PIB/hab en 2017, alors que la R.D. Congo n'a pu réaliser que 802\$ en 2016 comme PIB/hab, soit 20 fois moins que la Chine. Et pourtant jadis, l'écart n'était que de 70\$, soit 1,3 fois moins que la Chine. Le plus grand écart est celui de 2017 évalué à 15839\$ soit 226 fois au détriment de la R.D. Congo avec la covid-19 en 2018, tous les deux Etats ont connu une baisse sensible en terme de PIB/hab soit 9608\$ pour la Chine et 449\$ pour la R.D.C.

Tableau n°5 La comparaison entre les USA et la Chine

ANNEES PAYS	2013 (...)	2014 (...)	2015	2016	2017	2018
	PNB/ha b.	PNB/h ab.	PONB/hab.	PNB/hab.	PNB/ hab.	PNB/ hab.
USA	52966 \$	17520 \$	56803 \$	57638 \$	5949 5 \$	62606
CHINE	5686 \$	10440 \$	8033 \$	15529 \$	1662 4 \$	9608 \$
Variation	47000 \$	7080 \$	48770 \$	42109 \$	4287 1 \$	52998 \$

Source : données de FMI, tirées de **fr.m.wikipedia.org**.

Jadis, l'écart entre les USA et la Chine était de 11070\$, soit 38 fois plus supérieur que la Chine. Après 38 ans, la Chine a fait un grand exploit soit 16624 comme PIB/hab. En 2017, alors que les USA a atteint 62606\$ en 2018, qui équivaut à quatre fois plus que la Chine. L'écart maximal ou marginal est celui de 2018, qui est évalué à 52998\$.

C. Analyse dichotomique de la situation de la RD. Congo et de la Chine

Le PIB est considéré comme la quantité du sang qui circule dans le corps, en tenant compte du tableau ci-dessus. En RD Congo, il y a 47 milliards de dollars qui circulent au sein de son économie²⁶ Curieusement elle met en application un budget de 4 à 7 milliards avec le secours de certains pays donateurs. Comme disait J. LESSOURNE, le phénomène majeur que l'homme de la rue viscéralement ne peut croire est que la prospérité économique d'une

société résulte moins de la possession des ressources naturelles que la capacité technique et humaine pouvant les mettre en œuvre⁽²⁰⁰⁾.

Par exemple, l'Athènes de l'antiquité, la Venise du moyen-âge, les Pays-Bas du 17^{ème} siècle, le Japon, la Suisse, autant de réussites spectaculaires sans ressources naturelles. L'extraordinaire essor de l'économie américaine dans les deux derniers siècles est moins dû à la présence sur son sol de ressources considérables qu'aux attitudes individuelles et collectives des hommes et des femmes du nouveau monde. Aujourd'hui, les USA est capable de mobiliser 20.494 milliards de dollars.

Par contre, la RD Congo constitue le modèle, dotée des ressources naturelles inouïes et ne parvient pas à mobiliser les acquêts naturels. Sur ce, il faut changer les mentalités des Congolais en mettant beaucoup de rigueur dans la formation aussi bien rénover le civisme dans la structure éducative.

A cela, nous devons recourir à la conscience nationale en tant qu'être collectif et à l'esprit en exercice. Il faudrait que l'acte par lequel l'Etat Congolais a conscience sur l'évolution de son PIB/hab, soit appréhendé lui-même dans l'instant où il s'accomplit, sans quoi il se briserait. De ce fait, cela nous amène à la liberté de choix de nos dirigeants car aucun rapport de causalité n'est conservable entre la R.D. Congo et le monde. On s'étonne souvent que l'infirme ou le malade puissent supporter. Au moment du coma, le mourant est habité par une conscience d'autant plus qu'il a le moyen de s'échapper et il est tout ce qu'il voit. La R.D. Congo est un mourant, elle doit par conséquent être habitée par une conscience même si la Chine se plaint de certaines carences, elle ne peut la faire que quand elle compense à d'autres. Elle se voit par les yeux des autres. Elle prend d'elle-même une vue statistique et objective et ces plaintes ne sont jamais tout à fait de bonne foi, revenu au cœur de sa conscience, la Chine tout comme

²⁰⁰ J. GOFFAUX, op-cit, p.72

la R.D. Congo se sentiront au-delà de ses qualification et s'y résignent. Cela revient à dire qu'on peut dire du mal de son visage mais on ne voudrait pas le changer pour un autre.

L'incident majeur est l'intervention du dehors. Dans le cas d'espèce, c'est les grandes puissances. La liberté et l'universalité de l'Etat Congolais ne sauraient admettre l'éclipse. Il est inconcevable que la R.D. Congo soit libre dans certaines de ses actions et déterminé dans d'autres, telle cas de sa souveraineté tout le temps combattue.

Si les actions des autorités congolaises, une seule fois cessent d'être siennes, elles ne le reviendront jamais, si ces dernières perdaient leur prise sur le monde, l'Etat congolais ne la retrouverait pas. Ainsi disait Merleau, « la liberté est le don qui nous a été fait de n'avoir aucun don »²⁰¹.

D. Résultats

Comme développé ci-haut, la Chine était dès 1980 un pays du tiers monde au même titre que la R.D. Congo. Après 38 ans, le plus grand écart enregistré par ces deux Etats consécutivement évalué raison de 15.839\$ et 802\$ de PIB/hab. soit 20 fois plus que la R.D. Congo. Il faut dire au départ que l'écart était évalué en 1980 à 70\$ soit 1.3 fois moins que la Chine.

La Chine est par ce fait, un pays modèle pour la R.D. Congo. Elle permettrait par conséquent à la R.D. Congo comme un leitmotiv pour multiplier ses efforts. Aujourd'hui, La R.D. Congo peut utiliser d'autres voies pour trouver les solutions, c'est le cas de :

- ✓ Tenir compte de la conscience de sorte que les Congolais fassent tout pour changer les mentalités face aux maux qui rongent le pays (la corruption, le détournement, la malversation,) ;

²⁰¹ M. Merleau-Ponty, *phénoménologie de la perception*, ed. Librairie Gallimard, Paris, 1945, p. 493

- ✓ Que nos dirigeants soient libre d'opter le choix d'orienter et de coordonner la destinée du pays sans intervention extérieure ;
- ✓ Devant l'équilibre des forces et la Compétition, les gouvernements doivent outiller le pays d'une armée capable de défendre l'intégrité et ses richesses ;
- ✓ La R.D. Congo doit chercher à se rattraper ;
- ✓ Tenir compte du niveau de vie des Congolais, car cela dépend de la contribution de tout un chacun.

D'où, si tout Congolais pouvait payer 1\$ par mois, avec une population 100.000.000 d'habitants, la R.D Congo peut bénéficier de 100.000.000\$ comme caisse de péréquation pouvant soutenir les plus vulnérables.

Conclusion

Toute pensée rationnelle trouve sa source dans l'étonnement. Aristote affirmait que la science commence avec l'étonnement. Ainsi, nous nous sommes intéressés à l'objet qui est toute réalité que le sujet trouve rejeté devant lui (ob-jetée), distingué de lui-même, opposé à lui-même. Cet objet a été pour nous une matière d'étonnement qui nous a procuré une ouverture d'esprit en trouvant le problème présenté sous forme d'un projet d'article intitulé : « l'analyse d'effort national du développement politico-économique de la RD Congo de 2011 à 2018 ». La méthode dialectique nous a permis de distinguer la dialectique de l'ombre et de la lumière. Les faits nous ont permis à rédiger cet article par un agencement méthodologique et par des techniques, appropriées. Nous avons fait la comparaison en termes de niveau de vie entre population chinoise et congolaise.

Pour élucider ce problème majeur nous avons anticipativement répondu que l'effort national fourni par la RD Congo en termes des PIB/hab dépendait étroitement de la prouesse économique croissante selon l'évolution de la politique du pays.

De ce fait, pour notre analyse, nous avons retenue deux points qui sont :

- ✓ La définition et le développement ;
- ✓ La RD Congo à la croisée du chemin de son développement.

Nous avons anticipativement dis que l'effort national dépend de son évolution politique et de ses dimensions sociales qui à leur tour dépendent de la prouesse de l'économie croissante.

Devant cette réalité de notre analyse, il ressort que le niveau de vie de congolais a connu des avancées significatives de 220\$ par an en 1980 à 802\$ par an en 2016, c'est-à-dire le congolais vivait avec 0,6\$ par jour en 1980 à 2,2\$ par jour en 2016 soit 4 fois plus qu'en 1980. C'est vers 2017 que la vie de congolais a connu le pique qui équivaut à 802\$ par an. Le covid-19 a eu un impact négatif sur le niveau de vie de la population congolaise et chinoise en 2018, consécutivement 449\$ pour la R.D. Congo et 9.608\$ pour la chine par an qui équivaut à 1,2\$ par jour et 26,6\$ par jour. Le taux de régression est estimé à 55% pour la R.D. Congo et 57,7% pour la chine. En comparant les performances réalisées par la RD Congo et a chine, les efforts fournis par la RD Congo sont 20 fois moins que la chine et l'écart maximal est évaluée à 15.839\$ soit 226 fois plus que la RD Congo (Cfr. Tableau n°5).

A cela, les causes inhérentes à cette situation sont dues aux guerres récurrentes et à la mauvaise gestion des autorités.

De ce résultat, nous exhortons les autorités à la prise de conscience. Plusieurs suggestions ont été émises auxquelles nous considérons que les autorités feront bon usage.

En fin, en utilisant cette thérapeutique, la RD Congo sortira du secteur passif et assistée vers le secteur actif. Et l'écart sera moins considérable et même peut-être réduit de 15.839\$ à 1.583.9\$ après quelques années qui feront l'étude d'une prochaine publication.

Bibliographique

1. A. TOURAINE, *la société dépendante*, paris, 1976
2. A.O. OMANA, *Pour une croissance économique durable de la R D Congo*, éd CEDI, KINSHASA, 2000.
3. D. VAN Reybrouk , *Congo une histoire*, ed. De bezige bij, Amsterdam, 2016
4. DE RAVEL, R, *Principes de politiques économiques*, éd Economica, Paris, 1978.
5. J. Goffaux, *problème de développement*, éd universitaire africains, BP 146, Kinshasa Xi, RD Congo 2000.
6. M. Merleau ponty, *phénoménologie de la perception* éd. Librairie Gallimard, rue Sébastien Bolin, paris 1945
7. P. Janssen, *A la cour de Mobutu*, ed Michel lafon 103, boulevard murat 75016, paris, 1976
8. P.Jacquemot, ‘ ’ à l’économie politique des conflits en RD Congo, in *Afrique contemporaine*, 2009/2, n°230.
9. Restow traduit par MJ du Rouret, in : « *Revue économique* », volume 16, n°4, 1965.
10. www.Wikipédia.Org

Prévision budgétaire outil par excellence d'une bonne gestion d'une entreprise

Par

ESULE MIOKO Lionel

Assistant à l'ISDR-Misay

Introduction

L'élaboration des prévisions budgétaires implique la gestion. C'est ainsi que le mot gestion vient du verbe gérer ; gérer une entreprise signifie porter le poids de sa destinée ou le gestionnaire doit faire un effort de connaître le présent et s'atteler au passé comme une source explicative.

Dans le domaine de la gestion, toute entité établit des prévisions budgétaires, même celle dont la fonction première n'est pas la rentabilité qu'il exige au décideur de chercher les moyens pour atteindre un objectif qui est assigné.

Le budget se place en amont et en aval, il s'occupe de tous les événements internes et externes de tout ce qui concerne les fluctuations et de tout ce qui suit les opérations.

L'environnement actuel nous incite à tenter, prévenir l'avenir oblige à passer en revue un certain nombre de points. Ce qui donne ensuite au quotidien un air déjà vu et permet de réagir pour sereinement et plus rapidement lorsqu'un imprévu surgit, par ailleurs à tenter de baliser le terrain, réparer les dangers potentiels et mettre en œuvre des plans d'actions préventifs²⁰².

De l'époque non lointaine à nos jours, la réalité que représente le mot « gestion » est devenu incontournable, voire incontestable. On en parle partout dans le foyer, dans les marchés, dans les entreprises, dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

²⁰² Philippe Hondrat, *Le budget facile par le ménagers*, éd Eyrolle, Paris, 2005, p.6

Son champ d'application est devenue plus vaste et plus importante à tel point que là où il y a bonne gestion, les signes positifs sont facilement remarquables.

Le souci d'instaurer une comptabilité claire permettra aux organisations gouvernementales et non gouvernementales (foyers, marchés, entreprise, etc. d'élaborer des prévisions budgétaires et de les exécuter grâce à une chaîne de perception des recettes et des dépenses sans reproches afin de produire les états financiers fiables à chaque fin de l'exercice, ce qui deviendra un tableau de bord pour eux.

La gestion prévisionnelle se voyant nécessaire pour la rationalisation des usages des ressources depuis fort longtemps, elle est devenue indispensable de nos jours.

Tout dirigeant, voire une personne ne cesse de prévoir d'une manière permanente et parfois inconsciente, or et en raison de l'importance de la gestion des entreprises et des nombreuses contraintes qui les entourent, les managers doivent se doter d'un système d'information qui leur permet de choisir l'itinéraire à suivre en vue de piloter d'une manière clairvoyante leur entreprise.

La prévision constitue d'ailleurs le premier impératif cité par FAYOL, comme une tâche prépondérante du gestionnaire. Les prévisions budgétaires sont pour une entreprise un guide précieux, comme une boussole pour un navire et éloignent les désagréments d'une navigation à vue. La prévision budgétaire est un outil par excellence d'une bonne gestion d'une entreprise ? Comment sont-elles matériellement et conceptuellement organisées ? Toutes ces questions constituent la toile de fond de notre réflexion.

1. Définition des concepts fondamentaux

Le présent chapitre va nous éclairer sur les concepts fondamentaux, analyse de prévision et réalisation de prévision.

- **Prévision**

La prévision consiste à connaître l'avenir et à le préparer, elle est donc une étude préalable de l'avenir savoir ce que l'on va faire dans le futur et comment le faire.

- L'expérience du passé pour mieux prévoir l'avenir, l'on doit toujours se référer aux faits analogues du passé ; c'est le passé qui instruit l'avenir²⁰³.
- La prévision peut, en outre être définie comme étant une attitude volontaire, scientifique et collective face à l'action future²⁰⁴.

- **Budget**

- Le budget est une prévision chiffrée en volume et en unités monétaires de tous les éléments correspondant à un programme d'activités déterminé, établit en fonction d'objectifs négociés et acceptés²⁰⁵.

D'après la Flamme M « Le budget est un état de prévision concernant différents items financiers sélectionnés d'après leur utilisation : vente, production, trésorerie... »²⁰⁶.

Selon POLY J et RAULET C « Le budget est un état de prévision des recettes et des dépenses ». Quant à Gervais M, le budget est l'expression comptable et financière des plans d'actions retenus pour mettre en œuvre la stratégie sur le court terme²⁰⁷.

- **Outil**

Outil, c'est un instrument dont les artisans, les jardiniers etc, se servent pour leur travail.

²⁰³ Alazard C, Séparis S « *Contrôle de gestion d'application* » éd. DUNOD Paris 2007, p.389

²⁰⁴ Doriath R, Gouget « *Gestion prévisionnelle et mesure de la performance*, 3^{ème} éd, Paris 2007, p.34

²⁰⁵ La flamme M, *le management et approche systémique et Théorie*, éd GAETAN, Maron Paris 1981, p.153

²⁰⁶ Doriath R, Gouget op.cit p.35

²⁰⁷ Gervais M. *Contrôle de gestion*, éd economica, paris 2000 pg 273

- Entreprise

« L'Entreprise peut être considérée comme un ensemble des moyens coordonnés pour produire en d'autres termes, l'entreprise est une unité de production qui se propose de rassembler et d'organiser des facteurs de production en vue de produire des biens et services »²⁰⁸...

L'entreprise est une institution qui rassemble et combine entre eux, un certain nombre de facteurs de production en vue de produire des biens et service »²⁰⁹...

2. Analyse de prévision

Prévision

C'est une étape préalable de la gestion budgétaire qui consiste à définir les objectifs stratégiques de l'Entreprise qu'elle veut atteindre ainsi que les moyens d'y parvenir, en tenant compte de l'évolution de son environnement interne et externe.

La prévision est une attitude collective qui s'appuie sur une idée précise au départ et sur une analyse des contraintes internes et externes en utilisant des méthodes statistique et économique qui permettent d'avoir un aperçu du futur²¹⁰.

La prévision constitue la base de la gestion budgétaire, qui s'articule autour de deux grands axes à savoir : la fixation des objectifs de l'entreprise et l'établissement des prévisions en utilisant les différentes techniques de prévision.

²⁰⁸ JL Cordon et JP RAYBAUT, *Economie d'entreprise*, éd. NATHAN, Paris 1988, p.10.

²⁰⁹ J Généaux, *économie politique*, éd hachette, Paris, 1990, p.8.

²¹⁰ J C Wathelet, *Budget, Comptabilité & contrôle externe de collectivités territoriales*, éd Harmattan, Paris 2000, p.10

a. Fixation des objectifs de l'entreprise

Le système budgétaire est un instrument de planification et de décision qui vise à définir les objectifs de l'Entreprise ainsi que la description précise des actions qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Ces derniers sont souvent négociés par les responsables du Centre de Responsabilité avec sa hiérarchie pour la recherche et la collecte d'informations nécessaires afin de lancer la campagne budgétaire et définir le cadre dans lequel les budgets doivent être préparés.

Ces informations doivent couvrir en particulier :

- Des objectifs de l'entreprise pour l'année à venir, en terme financiers et en termes d'activités ;
- Des prévisions chiffrées sur l'environnement (évolution de la conjoncture, prix, taux d'intérêts etc...) ;
- Des politiques à mettre en œuvre (lancement d'un nouveau produit, abandon de la sous-traitance).

Ces informations peuvent se faire par une étude préparatoire qui consiste à déterminer un aperçu globale, précis détectant les différentes entraves et cela par :

- Une étude économique générale analysant qu'elle sera l'évolution de la conjoncture globale pour l'année à venir et son incidence sur l'entreprise ;
- Des études de marché approfondies pour les produits que nous désirons lancer et ceux que nous souhaitons abandonnés.

b. Les différentes techniques de prévision

La prévision, c'est le point de départ des outils de gestion. Chaque centre de responsabilité établit ses prévisions quantitatives à court terme, élabore tous les budgets et leur articulation. Il est nécessaire en amont, d'établir des prévisions

d'activités de vente et de production tous les éléments de coûts grâce à des techniques et des modèles qui représentent les choix de gestion de l'entreprise.

Dans la conjoncture actuelle caractérisée par l'accélération du changement et une « économie perturbée », il devient de plus en plus difficile de prévoir. Or, l'entreprise du XXIème siècle qui persisterait à suivre l'évolution de besoins du marché, au lieu de s'efforcer de l'anticiper serait condamnée à disparaître.

La gestion d'une entreprise n'est absolument pas une fin en soi, mais la mesure et l'analyse des conséquences directes et indirectes de toutes les décisions et actions réalisées en son sein sur le plan technique, commercial, organisationnel, juridique, social et fiscal.

Ce sont les prévisions budgétaires que portent la gestion quotidienne d'une entreprise et tous les renseignements relatifs à l'activité générale.

Il faut connaître l'objet de la société et son domaine d'activités, les ambitions de l'entité à travers la note d'orientation stratégique qui définit les objectifs globaux et les objectifs spécifiques établis par la direction générale à partir des informations à leur possession.

Ainsi, il doit y avoir des connaissances sur le budget statutaire de l'entreprise, des connaissances sur la structure de budget et avoir au moins trois budgets précédents pour retracer le passé de cette firme à savoir : faire une idée sur le passé de l'entreprise :

- Connaissance de langages budgétaires ;
- Connaissance des rubriques budgétaires de charges d'exploitation et ainsi que d'investissement.

Le système budgétaire n'est efficace que si les principaux responsables se sentent engagés en rapport avec les objectifs établis et qui sont prêts à se battre pour les atteindre²¹¹.

Le budget est toujours négocié selon une procédure ascendante de la base au sommet pour la participation active ; il est effectivement élaboré par chaque responsable avec éventuellement un examen de plusieurs variables entraînant fréquemment de concertations pour s'en sortir.

L'élaboration des prévisions budgétaires constitue une cascade des objectifs.

La démarche d'élaboration de la prévision budgétaire permet une meilleure connaissance des atouts et faiblesses de l'entreprise et par l'anticipation sur les réalisations, d'améliorer la réaction et le réalisme de l'entreprise.

Les budgets sont les points d'aboutissement de la recherche des objectifs, des stratégies de traduction des intentions en termes de flux économique et financier. L'articulation entre la conception de l'action et le système comptable, c'est la référence indispensable qui permet de contrôler l'action sous examen.

Il est généralement élaboré pour une année avec possibilité de le subdiviser en mois, trimestre ou semestre afin de permettre un suivi régulier dans le temps, et une correction ou réajustement pour l'adapter à l'évolution des paramètres économiques tel que le prix, l'argumentation de la masse salariale, l'inflation monétaire, etc.

Nous pouvons dire que de cette conception résulte clairement qu'un budget n'est jamais fixe, il doit être flexible, c'est-à-dire il est sujet à des réaménagements, modification afin de l'adapter aux objectifs et à l'environnement économique approprié.

²¹¹ DORIATH R, Gouget, Op cit, p.38

Le budget peut être actualisé, non pas à la moindre modification de l'environnement, encore moins parce qu'on éprouve des difficultés pour le réaliser ; mais chaque fois que les circonstances majeures rendent le travail de prévision antérieure peu utilisable pour la conduite de l'action.

Les théories modernes de finances publiques acceptent, voire encouragent d'un déficit budgétaire du moins jusqu'à un certain seuil de 3%.

Le budget vise l'équilibre, mais vous pouvez aussi avoir un budget déficitaire pour une entité publique donné.

C'est ainsi que le service des finances dans ses attributions reconstituent tous les documents d'entrée des fonds (recette qui entrent dans l'entreprise et tous les documents pour des dépenses effectuées par l'entreprise (sorties) des fonds.

Il est nécessaire avoir une connaissance sur ces documents pour élaborer les prévisions budgétaires saines.

Elaborées dans le respect strict de certains principes spécifiques, les prévisions budgétaires sont considérées à leur conception comme un simple projet qui finit par devenir un guide de gestion quotidienne après son adoption par les membres du conseil de gestion. Ainsi adoptées les prévisions budgétaires peuvent devenir exécutoires.

Conclusion

Enfin, l'élaboration des prévisions budgétaires par l'entreprise reste une obligation dans le cadre de la gestion de l'entité et demeure en conséquence au nombre d'activités préparatoires d'une entreprise ; elle doit être élaborée par la direction générale avec la participation de l'ensemble de membres du conseil de gestion de l'entreprise et soumise pour adoption à l'assemblée générale.

Face à l'incertitude imposée par l'environnement économique de plus en plus mouvementée et perturbante, la gestion des entreprises devient également difficile à maîtriser.

Ceci place donc le gestionnaire de l'entreprise dans l'obligation de faire connaître le présent et s'atteler au passé comme une source explicative.

L'instrument sur lequel s'appuie cette anticipation s'appelle les prévisions budgétaires sans lesquelles, aucune nation, aucune entité, aucun service public de l'Etat ne peuvent être gérés de façon rationnelle.

La mise en place des prévisions budgétaires obéit à un principe de globalité découpée en centres des synthèses subdivisées en centres de responsabilité sur le plan pratique. Les prévisions budgétaires doivent être élaborées à partir de la base pour tenir compte des besoins réels, des structures. En effet, chaque service doit déterminer ses besoins, les chiffrer et les justifier pour permettre au décideur d'apprécier la pertinence des montants proposés par rapport à l'objectif poursuivi.

Nous suggérons d'élaborer le graphique de territoire pour permettre de connaître la période de la trésorerie florissante et celle de la trésorerie tarissable.

Grâce aux prévisions budgétaires bien élaborées, nos entreprises seront en mesure de comptabiliser efficacement en lumière la chaîne des dépenses engagées avec pièces justificatives pour tirer au clair et à la hauteur des dettes envers les tiers qui seront déterminées sans problème.

Les prévisions budgétaires élaborées deviennent pour le décideur de l'entité au gestionnaire un tableau de bord pour une bonne prise de décision et un outil par excellence d'une bonne gestion qui renforce la cohésion au sein de l'entreprise. Elles sont un moment privilégié dans l'année pour passer en revue ses relations et son

environnement pour optimiser l'activité de l'entité par les moyens mis en œuvre et pour mieux répondre à la demande des différents partenaires.

Bibliographiques

1. Alazard C, Séparis S « *Contrôle de gestion d'application* » éd. Dunod, Paris 2007,
2. Doriath R, Gouget « *Gestion prévisionnelle et mesure de la performance*, 3^{ème} éd, Paris 2007
3. Gervais M. *Contrôle de gestion*, éd Economica, Paris 2000.
4. J C Wathelet, *Budget, Comptabilité & contrôle externe de collectivités territoriales*, éd Harmattan, Paris 2000.
5. J Généraux, *économie politique*, éd hachette, Paris 1990.
6. JL Cordon et JP RAYBAUT, *Economie d'entreprise*, Paris éd. Nathan 1988.
7. La flamme M, *le management et approche systémique et Théorie*, éd Gaetan, Maron, Paris 1981.
8. Philippe Hondrat, *le budget facile par le ménagers*, éd Eyrolle, Paris 2005.

KANKWENDA MBAYA : UN CROISADE SCIENTIFIQUE

Le sens d'un engagement à vie

par

Professeur KABEYA TSHIKUKU

Après que mes larmes ont séché, j'ai fait dans la douleur le tour de ma vieille relation amicale avec feu Pr Kankwenda Mbaya. Nous avons vécu longtemps ensemble, au milieu des amis communs, de nos enfants nés sous nos regards croisés, des connaissances partagées, des maîtres prestigieux et attachants, des disciples et des cadets respectueux et généreux. Nous avons une proximité étroite dans notre profession commune, dans notre sens de vie, dans notre rapport à la terre du Congo et dans notre mode de penser l'humanité et l'univers.

Nous avons vécu une solide amitié, bâtie sur un même sens d'exister et d'agir.

Certes, entre nous deux, des distances physiques se sont par moments invitées. Je crois qu'elles n'ont pas changé grand-chose à notre proximité comme consciences. Les décalages temporels n'ont rien perturbé d'essentiel, non plus. On imagine bien que nous n'avons pas été d'accord sur tout : et c'est un truisme que de le dire. Affirmer le contraire est puérile. Nos insuppressibles différences de sensibilité, de goût et même, par moments, d'analyse, nous ne les avons jamais occultées. Pour tout dire, nous en étions plutôt conscients et fiers. Nous les prenions pour ce qu'elles étaient : source de notre complémentarité, irremplaçable carburant pour nos échanges amicaux.

Je prends sur moi d'en témoigner aujourd'hui, selon ma sensibilité. Et, bien sûr, sous mon exclusive responsabilité personnelle.

Le souci de complémentarité a joué à l'aimant à la base de l'attraction mutuelle. Dans une aventure existentielle commune, on gagnait davantage ensemble que séparés. Notamment, nous étions tous deux, face au destin vacillant du Congo, des *familiars de l'improbable*. Nous étions conscients et fiers de l'être : sourde solidarité entre esclaves dans un continent soumis. Mais nous ne nous étions jamais – à deux – fait un aveu aussi explicite. Mais nous susurrions gaillardement : « *Malheur à celui qui survivra à l'autre, car il aura la lourde charge de témoigner sur tous les deux !* ».

Je témoigne ici que nous étions des « *croisés de l'improbable* » sur ce continent fragile et dans notre pays qui souffre.

Dans les lignes qui suivent, je retrace grossièrement les contours de *l'improbable* ; je témoigne sur la manière dont, sur une soixantaine d'années, j'ai – comme lui aussi je suppose – senti à l'œuvre un indéfinissable lien, rapprochant deux modestes existences dans un combat scientifique et intellectuel acharné pour la patrie et pour la vie. Et, enfin, je conclurai : tout en pointillés.

I. Ce qu'est l'improbable ?

Nous survivons dans un pays riche et immense où les hommes sont terrassés par la misère, sonnés par la faim et exposés à l'incompréhension des forces en action dans la société et dans l'univers. La science n'a jamais eu sa place ni son temps, dans un pays, comme le Congo, engagé dans une fuite en arrière suicidaire. *La survie à assurer et la dignité à recouvrer résideraient dans tout ce que l'humanité a accompli de meilleur ailleurs, mais surtout dans ce que le destin a accompli sans nous depuis des millénaires sur le sol africain*. Ou, pire, la survie et la dignité sont hors de portée, dans une « force surnaturelle » plutôt bienveillante, et sensible aux larmes et aux incantations quotidiennes des peuples meurtris. Alors la science serait à bannir ; elle a pour caractéristique d'énervier une telle générosité ! Consécutive à une sortie ratée de l'ère coloniale, une même amère désillusion a départagé les consciences des multitudes au

Congo entre science et foi – le gros de l'intelligentsia se postant en tête des masses pour une fuite en arrière.

Il n'est pas étonnant qu'avec la science ainsi congédiée, la pensée soit uniquement dans l'estomac et pour lui seul. Je ne témoignerai donc pas devant ces esprits noyés dans le suc gastrique. Je le fais volontiers devant ceux qui espèrent, comme au cours de la lutte pour l'indépendance, que la prospérité et la dignité seront un jour au rendez-vous, de par les efforts des seuls Congolais, et grâce à une maîtrise de la science et la technologie. Une maîtrise solidement chevillée à l'amour du pays.

L'improbable n'est autre chose que ce bonheur ou, au contraire, ce malheur qui arrive aux peuples à un moment donné, sous telle ou telle modalité précise. *L'improbable* représente bien davantage qu'un hasard, cette contravention à quelque loi d'airain qui, prétendument, commanderait l'évolution. Il est plutôt la synthèse – durablement éphémère – de tous les hasards qui s'entrechoquent et se mélangent – à tout hasard (?).

Nos plans individuels sont des menus ruisseaux. De leurs eaux modestes, ils alimentent ce torrent farouche des cascades des fleuves. Dans quel dosage et à quel endroit toutes ces eaux se mélangent-elles en un torrent impétueux ? Vers quel horizon inédit de l'univers déferle le torrent ? Mystère ! – Au-delà de ces énigmes, il est des choses dont les scientifiques sont, à ce jour, passablement sûrs : à eux seuls, les ruisseaux en amont ne déterminent pas les torrents et cascades du fleuve en aval. Ils ne les contraignent pas à se déployer dans telle direction et avec telle puissance. Une marge d'incertitude existe, où vient se caler l'*improbable*.

« *Comment naît un peuple ? Mystère !* » (Victor Hugo).

L'Afrique et le Congo sont la meilleure illustration de l'*improbable*. Le destin est ici au voisinage de celui d'un peuple forçat, vivant sur l'énergie du désespoir, et tournoyant, sans boussole,

jusqu'au vertige et à la nausée, dans un immense carrefour sans issue connue. Un théologien du terroir, feu Pr Bimwenyi Kweshi, prêtre et missionnaire parmi son peuple, a forgé un concept pour ces existences inédites : les « **familiers de l'improbable** » (1981). Il s'agit, par cette appellation, de désigner des un existence collective interminablement en sursis, d'évoquer une présence au monde à peine tolérée, et de renvoyer à un destin humain renié. Le Congo, ce n'est rien d'autre que « cela ».

Mais, sur son versant positif, le concept d'*improbable* évoque, pour ces existences sinistrées, la chance encore intacte et les coudées toujours franches pour les nations écrasées : elles peuvent espérer se réinventer un destin humain. Selon notre théologien, cette chance est à l'aune de l'incapacité pour les puissances coloniales de tout anéantir. Et tous ceux qui portent cet espoir et luttent pour leur dignité humaine – comme Kankwenda et son cercle d'amis – sont des « **croisés de l'improbable** ».

L'improbable est donc à finement préciser. C'est « l'inattendu, l'excentrique, l'insolite et l'inédit, préparé à chaque instant et dans tous les coins par un foisonnement de contingences, et s'invitant comme destin des nations, peuples, races ou civilisations. Il est, avec une chance d'occurrence variable, le destin rêvé certes, mais couvert sous un voile d'incertitude. Il n'est pas, *a posteriori*, déductible de du passé ni compréhensible à l'avance. ***L'improbable est totalement revêtu d'une nouveauté issue d'une rupture de logique : rupture de l'existant, catastrophe du sens des évolutions, et avènement de l'inédit pour des peuples et pour des nations.***

Il existe donc deux sortes d'improbables : (i) improbable comme, face à une résistance impuissante, l'inhumaine servitude dont on ne saurait dire si – ni quand – elle disparaîtra ; et (ii) improbable comme un destin collectif plus humain venant couronner l'énergie du désespoir.

Nous sommes au Congo, tous ou presque, des « familiers de l'improbable », dans les deux acceptions du terme.

Ceux et celles qui consacrent leurs efforts à faire se matérialiser un improbable de rêve sont – eux – des véritables « croisés de l'improbable ». En Afrique, nous avons fait, Kankwenda Mbaya et moi-même, le choix d'être d'opérer en science comme des « croisés de l'improbable ».

II. Prométhée n'était pas invité

On est tous (ou presque), sur ce continent sans grand destin à portée, des « familiers de l'improbable ». Depuis la longue et interminable nuit de l'esclavage qui tombe sur l'Afrique au 15^e siècle, cinq siècles sont passés. L'horloge de l'histoire s'est arrêtée. Un destin humain s'est fait longtemps introuvable pour ces peuples pétrifiés dans la servitude. Paix et sécurité, nourriture et confort, liberté et dignité au mieux furent sans cesse à l'horizon, au pire s'effacent imperceptiblement de la mémoire collective.

L'indépendance en 1960 fut un immense espoir, mais juste pour un jour. Elle était pourtant souhaitée et accueillie comme la promesse incorruptible d'un progrès scientifique et industriel qui libère de la servitude. Mais en Afrique elle a viré, sans délai, à une assistance alimentaire qui aliène et enchaîne. Elle était l'hymne éternel à la dignité ; mais elle s'est transformée en une dépendance qui avilit. Diagnostic rapide : comme sous la colonisation, la science postcoloniale répond à des préoccupations étrangères et étranges ; et de ce fait, l'industrie qui libère est la grande pièce manquante.

Prométhée n'était pas aux festivités de l'indépendance le 30 juin 1960. Lors de notre serment de « liberté pour toujours », l'université n'a pas reçu mission d'humaniser notre existence. Le Congo indépendant sera un pays non partant : le héros de l'indépendance et ses compagnons sont assassinés et remplacés par des collabos, les institutions sont, sens dessus-dessous, délayées par des ingérences extérieures, des conflits armés surgissent de tous côtés, les populations sont tétanisées devant les flammes et dégoutées par l'odeur de sang. Le ciel bleu congolais a pris la couleur écarlate.

Voilà pour l'état des lieux. Le nœud gordien est sans cesse noué par la barbarie coloniale. Adolescents, nous en sommes des témoins tétanisés. Et désespérés.

De fait, Kankwenda Mbaya entre en économie à l'Université Lovanium, dès octobre 1966, décidé de percer le secret de l'industrie, des marchés et de la prospérité matérielle des nations. Venant de boucler deux années de Mathématique et de Physique, je rejoins la cohorte en économie l'année suivante. Mais mon point de chute est différent : sciences commerciales.

Les enseignants belges se dévouent. Lovanium c'est, depuis 1954, du Louvain repiqué aux tropiques congolais, et passablement réchauffé. Mais, en même temps, Lovanium est en compétition avec Louvain. Sa bibliothèque en fait la deuxième université d'Afrique, derrière celle d'Alexandrie en Égypte. Ses travaux de laboratoire et ses publications en font la première. Nourris, logés, vêtus et blanchis, les professeurs belges se dépensent du mieux qu'ils peuvent. Les profs d'économie font faire aux apprenants congolais un tour rapide des ouvrages européens d'économie classique, néoclassique et keynésienne. Kankwenda s'applique avec un moral de conquérant. Je ne boude pas ce plaisir. Mais les enjeux de cette science sont à mille lieues – sinon aux antipodes – des soucis d'un peuple en mal de destin et de dignité.

L'économie politique et la *comptabilité* sont des matières redoutables. On ne se contente pas non plus du service minimum dans les branches connexes : histoire, droit, géographie, sociologie, statistique et mathématique. Après quatre longues années, l'enseignement est bouclé de façon inattendue : sur une pointe d'épingle. Tout était résumé dans la *loi de l'offre et la demande*, sur fond de l'illusion d'une « concurrence pure et parfaite » et d'une autre rêverie : *l'équilibre général*.

Un faux Prométhée s'est invité chez-nous pour prêcher ce crédo : quoi qu'on analyse, et, quoi qu'il faille résoudre comme

énigme du destin (en industrie, agriculture, commerce, monnaie, épargne, investissement, finance, ressources humaines...), la même « loi » est partout la prémisse, partout le cadre d'analyse, partout le point de chute, et partout la conclusion. L'universalité lui est volontiers garantie : au Congo, en Chine, au Guatemala ou en Alaska ; aujourd'hui, hier, demain ou toujours. Deux années de *candidature* suivies de deux années de *licence* pour l'apprendre : toute une éternité d'efforts pour si peu ! Et, lorsqu'une immense cérémonie de collation des grades académiques vient tout couronner, le deuxième cycle universitaire est à son terme : on est des licenciés !

Kankwenda est du peloton de tête au bout de ces quatre années d'études universitaires. Comme il avait débuté brillamment, il s'en tire tout aussi brillamment à l'autre bout. Il a reçu sa Licence avec la mention « Grande Distinction ». Je suis de la cohorte qui est sortie l'année d'après, 1971.

Promotions après promotions, Lovanium inonde le Congo d'économistes spécialistes de « l'équilibre général », formés à l'occidentale pour opérer dans le contexte introuvable de « concurrence pure et parfaite ». Ce sont ces Licenciés qui sont attendus et embauchés au gouvernement, à l'université, dans les institutions, dans les affaires et, à peine, dans les associations. Sur le marché de l'emploi, ils arrivent trop peu nombreux et trop tard pour connaître un quelconque chômage. « Le pays en a un grand et pressant besoin *pour son développement* », entendait-on slalomer partout. De fait, les milieux professionnels n'en finissaient pas d'en redemander.

À l'autre bout du pays, au Katanga, l'*Université Officielle du Congo* jouait le même rôle, et déversait ses économistes à l'Union Minière/Gécomines, la BCK, la Tabacongo, la SOGECHIM, la Métalkat... *L'université Libre du Congo* à Stanleyville n'avait pas encore fini de se réinstaller, après son long exil à Léopoldville (Kinshasa) en 1964.

Voilà, en survol, la courte histoire des économistes voulus Prométhée du Congo, venus tard colmater des fissures dans

l'édifice économique colonial plutôt que promouvoir le « développement » local.

III. Réveil en sursaut !

Après juin 1960, on avait gardé au Congo un enseignement d'économie venu tout droit de l'Europe capitaliste et impériale. Cette science ne visait le progrès en Afrique qu'au titre de *l'équilibre général* des quantités et des prix entre tous les marchés. Elle prescrit, 1° comme principal outil en mains, *la loi de l'offre et la demande*, 2° comme plateforme opérationnelle, le marché libre des biens et services et, 3° comme principal acteur sociohistorique, *l'individu indistinct* dans tout ce que ce dernier, en ermite virtuose de la consommation, possède comme instinct égocentrique et hédoniste. Et pourtant, en Afrique, l'ordre marchand colonial ne connaît ni ermite égocentriste et hédoniste, ni marché libre de *concurrence pure et parfaite*, ni encore moins cet introuvable *équilibre général*.

L'école passait à côté du défi africain.

Nez à nez avec Kankwenda, fin octobre 1971, tous deux employés dans une firme étrangère installée au Congo, nous dévidions, avant et après les heures de travail, sur le faux Prométhée descendu d'Europe. Ni « concurrence pure et parfaite » connue ou encore moins à portée, ni « équilibre général » connu où que ce soit sur la planète, ni, à commencer par nous deux et tous nos membres de famille, aucun ermite de type Robinson Crusoé... « Comment opérerait, en faveur du progrès, la fameuse *loi de l'offre et la demande* trônant au centre des enseignements reçus ? ». « D'où viendrait donc le changement structurel et qualitatif tant attendu dans le pays ? ». « D'où viendrait, en un tout autre Prométhée, la pensée économique novatrice ? Et d'où sortirait un jour une masse critique des vrais économistes pour un nouveau leadership au chevet des populations ? ». Des questions, rien que des questions.

« Et, avant toutes choses, dans quelle profession sommes-nous tombés ? ». Dépit, et en même temps amusé, Kankwenda lâcha un jour : « *Et dire que ce genre de boulot ne me*

paiera jamais assez et ne me laissera jamais le temps de faire les magasins et de choisir, par moi-même en ermite souverain, la couleur et la taille de mon pantalon !». Le duo rit jaune. Il se décide de jeter l'éponge, de lâcher le boulot et la firme.

Kankwenda démissionna un jour ou deux avant moi. Désolation unanime alentour : « *Mais pourquoi ces jeunes gens se sont-ils amusés à bloquer deux précieuses places à l'embauche, pour claquer la porte trois mois après !* ». Oui, plus que d'avoir choqué alentour, notre « sottise » a indigné. Et pour cause ? D'une part, dans le pays la sélection aux postes que nous abandonnions était dure, le concours de recrutement y étant sévère et rarissime. Et, d'autre part, les postes de chercheurs où nous atterrissons « libérés et fougueux » – à l'ONRD pour Kankwenda et à l'Université Lovanium pour moi-même – sont rémunérés à moins de 20% du salaire « insuffisant » auquel nous renoncions. Comme pour répondre à l'indignation alentour, Kankwenda lança : « *payés toute notre vie pour apprendre et connaître, avec en prime la liberté de s'organiser et l'ambition de servir le pays, on ne saurait imaginer meilleure profession au monde !* ».

On se préoccupait du sens à donner à la (très courte) vie individuelle et sociale : il s'agissait, pour les deux jeunes universitaires, de servir – avec une appréciable marge de liberté de mouvement et de conscience – le *destin national* qui n'en finissait pas de balbutier au carrefour de l'histoire. Voilà pourquoi, sur ce même destin congolais, Kankwenda dirigera plus tard un ouvrage collectif²¹².

À l'ONRD et à l'Université Lovanium, la pratique de chercheur n'a cependant rien en commun avec le salut collectif. On parade. Le primat de *la loi de l'offre et la demande* est incontestable. L'univers de la recherche économique est dominé par un « l'individualisme méthodologique » : l'économie universitaire conçoit toutes les nations comme des montagnes de sable, des lieux de rencontre fortuite des myriades de grains aussi distincts les uns des

²¹² Justin Kankwenda Mbaya (Dir.) : *Le destin du Zaïre...*

autres qu'ils sont réduits à leur exclusive identité. Sous ce rapport, toutes les nations se ressemblent, comme c'est le cas pour tous les amas de sable. En effet, les myriades de grains de sable qui les constituent sont autant d'individus interchangeables. Les nations sont toutes des montagnes constituées d'une rencontre fortuite d'*homo aeconomicus*, ces innombrables grains de sable que des vents capricieux de l'histoire ont empilés les uns sur les autres.

Sous le regard de l'économiste formé à l'occidentale, l'Angleterre est identique au Costa Rica, le Monomotapa d'hier à la Suède d'aujourd'hui, l'Alaska au Lesotho, l'Inde à la Sierra Leone... L'*homo aeconomicus* est partout identique : il est le support des besoins illimités et, sous ce rapport, le siège des désirs égocentriques insatiables. Il est la rationalité incarnée du consommateur insatiable et, sous ce rapport, l'agent économique universel à choix égocentriques toujours avantageux et toujours gagnants. C'était le catéchisme de notre temps à l'université. C'était ainsi avant nous ; il en sera probablement ainsi de longues années après nous.

Impossible de poser la question d'une nation congolaise économiquement pauvre et en cours d'appauvrissement. S'il y a des questions, on ne les pose pas aux pays. C'est à l'*homo aeconomicus*, concret et bien localisé, et c'est au marché qui les fait se rencontrer et échanger, qu'il conviendrait de les poser ! Mais, après tout, pourquoi se soucier en particulier du destin de l'*homo aeconomicus* du Congo qui, comme tout autre sur la planète, est rationnel et gagnant à tous ses choix égocentriques, souverains et forcément rationnels ? N'est-il pas un consommateur à tout autre pareil sur la terre entière, froid calculateur comblé de satisfactions à chaque choix, et riche chasseur de plaisirs individuels ? Pareil à tout humain sous tous ces rapports, le Congolais n'est donc, d'après la théorie économique libérale, ni un indigent impénitent, ni un pauvre éternel, ni encore moins un objet de commisération. Aucun souci à se faire pour le Congo : tout est pris en charge par le marché en concurrence et en équilibre. Circulez !

Voilà, sur un disque libéral occidental rayé, le programme du travail « scientifique » qui attend les deux jeunes

économistes chercheurs à la fin de 1971 : Monsieur Kankwenda Mbaya à l'ONRD et Monsieur Kabeya Tshikuku à l'Université Lovanium (débaptisée en fin de cette année, et appelée *Université Nationale du Zaïre*).

Nous ne l'entendions pas de cette oreille.

Nous rêvions de nous fondre dans le peloton des rares pionniers africains pour réinventer le discours scientifique face à une misère congolaise incontestable. Mais nous ne flairions pas moins le piège colonial qui risquait de se refermer sur nous.

IV. **Impasses sur impasses**

C'est la déception alentour ! Celle-ci est sentie à l'occasion de nos rencontres avec d'autres amis. Mais, la décision était prise, les choix arrêtés pour la vie professionnelle : *devant plus jeunes et moins expérimentés, il n'était pas question pour nous deux, devenus Assistants, de rabâcher sophismes et inepties scholastiques venant de l'école occidentale*. Dix ans auparavant, le cosmonaute soviétique Youri Gagarine avait déjà fait, en pionnier, le tour complet de la terre dans un vaisseau spatial : il y avait donc une autre façon de penser l'univers et de faire de la science. Le simple bon sens interdisait à quiconque de nier l'évidence brutale de notre inacceptable destin : le Congo est une économie à la traîne, pauvre, faible, vulnérable et sans dynamisme – et même de sous-développement sans cesse aggravé par les pillages des monopoles coloniaux, le travail servile généralisé, la violence et les inégalités criantes. Avec le catéchisme économique de nos universités (post)coloniales, il n'y avait donc que du souci à se faire. Pire, il n'y avait qu'impasses sur impasses.

La période 1971-1974 est la plus critique pour nos deux existences.

Il nous faut savoir quelle théorie économique enseigner, quelle politique économique conseiller et à quels acteurs sociohistoriques précis la conseiller. Légitimement et fort partiellement, nous accusons les enseignants – ou mieux le

programme – de faire l’impasse sur les vraies lois scientifiques. Car les évidences qui crevaient les yeux et brisaient nos existences, n’avaient aucun rapport avec les lois « scientifiques » enseignées. On visait certes d’instaurer un cercle vertueux du développement, mais par l’application et le strict respect des lois scientifiques gouvernant le cercle vicieux du sous-développement.

La première des choses à faire était donc, avions-nous convenu – d’abord à deux, puis à trois, à quatre... et finalement à huit universitaires – de relire individuellement et crayon à la main, pour en débattre ensemble, les plus célèbres traités des théories économiques de l’univers occidental. C’était au rythme d’un ouvrage toutes les deux semaines, à commencer par les physiocrates et les mercantilistes (1650-1776) jusqu’aux néo-keynésiens (1955-1974), en passant par les classiques (1776-1870), les néo-ricardiens et les néoclassiques (1870-1936).

Les questions à éclairer par cet exercice étaient précisées. Entre les faits d’expérience observés et les théories économiques destinées à en rendre compte, quels seraient des biais importants, quels seraient les points d’adéquation ? Entre les théories élaborées et celles enseignées dans l’auditoire, quels seraient les écarts essentiels, quels seraient les convergences ? Entre les systèmes socio-économiques africains concrets et ceux que la théorie enseigne dans les universités du continent, quels étaient les biais et quelles étaient les points de cohérence ? – Et enfin, quelles institutions et quelles consciences en Afrique éprouveraient de l’intérêt à travailler à la réduction de ces biais éventuels et au rapprochement de la théorie économique universitaire avec la réalité socio-économique du sous-développement africain ? L’ambition était à la mesure de nos aspirations davantage qu’à l’aune de nos moyens.

Justin Kankwenda Mbaya (économiste) et Louis Mwamba Bapuwa (sociologue) avaient offert d’abriter les rencontres de ce « Groupe d’Études » *sui generis*. La modération et le secrétariat des séances étaient assurés à tour de rôle parmi les huit « familiers de l’improbable ».

Chaque participant déposait un résumé – en six pages maximum – portant ses avis et considérations sur l’ouvrage lu et annoté. La note de lecture identifiait les points ci-après : question examinée par l’auteur, contexte (politique, institutionnel, socio-économique et idéologique) du pays et du moment concernés, objectifs assignés à l’analyse, questions de recherche, méthode d’analyse (hypotheses, plan de rédaction, procédé d’investigation...), conclusions essentielles de l’ouvrage et, enfin, appréciations personnelle du lecteur « familier de l’improbable ». Les débats étaient longs et alambiqués, mais disciplinés, enthousiastes et épuisants. Des synthèses venaient au bout d’une longue série de séances : elles situaient dans un courant théorique précis, dans chaque classe sociale d’appartenance et dans chaque chapelle idéologique, chaque auteur lu, analysé, débattu et synthétisé.

L’exercice a duré près de quatre ans (1972-1975). Il a porté sur une quarantaine d’ouvrages de grande référence historique en matière économique. Accessoirement, quelques ouvrages publiés par divers disciples et épigones – ou portant clarifications, vues critiques ou théories contraires – sont programmés et revisités, en suivant le même type de canevas.

Son assiduité, son caractère interdisciplinaire, son optique comparative pour chaque ouvrage lu et débattu, ses efforts permanents de classification en doctrines, en écoles et en courants de pensée... ont valu au *Groupe d’Étude* une autorité scientifique inattendue, et une vue pénétrante sur les questions théoriques et pratiques. La plus grande leçon tirée de l’exercice a été celle de la relativité socio-historique des lois économiques qui, à l’opposé des lois mécaniques peu ou prou universelles, revêtent un caractère contextuel et tendanciel très poussé. Une autre leçon en découle : la dynamique socio-historique et économique de l’Afrique coloniale et postcoloniale semble devoir s’interpréter au verso et en contresens de celle caractéristique des puissances qui soumettent ce continent et en exploitent énergies humaines et ressources naturelles. Moralité : aucun ouvrage référencé dans les doctrines et lois économiques

universitaires n'a été élaboré au départ de quelque contexte proche du contexte africain, ni encore moins dans l'optique de répondre à un souci particulier lié au destin de ce continent.

Nouvelle impasse ! Ainsi formés et informés, les huit membres du *Groupe d'études* se sentaient progressivement dans l'inconfortable posture isolée des « *croisés de l'improbable* ». Ils ont alors décidé d'être de toutes les grandes conférences universitaires que professeurs et divers experts de l'économie donnaient dans le pays. Les thèmes à débattre publiquement foisonnaient : cascade des retombées en tous sens de la *Loi Bakajika* ; élargissement, renforcement et centralité du *portefeuille public* (IGP) comme levier du « développement intérieur » ; *nationalisation de l'UMHK* (1967) ; *crise monétaire internationale* (lancée par la décision américaine du 15 août 1971 portant suspension de la convertibilité-or du dollar) et indexation éventuelle du zaïre-monnaie sur un panier de monnaies fortes ou sur les *DTS* (1976) ; premier choc pétrolier avec quadruplement de la facture du coût de l'énergie (1973) ; feuilletton à rebondissements de la « *zaïrianisation* » (1973-1975) du *Plan d'Action de Lagos* (1978) à l'échelle panafricaine ; proclamation par le régime Mobutu de l'*Objectif 80* et prétention du Zaïre à la meilleure performance économique africaine en 1980 ; décrochage général de l'économie du Zaïre, hyperinflation, crise de la dette et début des *programmes de stabilisation* sous l'égide du FMI...

Le « conjoncture » qui prévaut entre 1966 et 1980 – et même au-delà – se prête particulièrement aux conférences et aux débats. Les forums se multiplient où s'exhibent et se mesurent divers experts économistes. En réalité, la majorité de ces experts sont en quête de nomination au gouvernement (qui est remanié tous les quatre mois en moyenne), dans les entreprises du portefeuille, dans les régies financières et aux douanes, ou dans les organes centraux du parti-État, le MPR²¹³. Le *Groupe d'étude* est à l'affût d'une moindre occasion pour contester la pertinence de la théorie universitaire qui est à

²¹³ *Mouvement Populaire de la Révolution*, parti créé par Joseph Mobutu et ses amis politiques le 20 mai 1967 et proclamé parti unique et *Parti-État* en 1971.

l'honneur dans ces forums. Ses membres y posent des questions et y font des commentaires. Que d'éminents professeurs ont été convaincus de l'inapplicabilité de la majorité des lois et théories économiques universitaires à la situation africaine !

La preuve des impasses théoriques est douloureusement faite et vécue sur le terrain. Par ses questions et observations claires, incisives et sur un ton apaisé et courtois, le *Groupe d'études* réussit à convaincre des conférenciers sur l'impasse. D'une conférence à l'autre, les intervenants finissaient par se mettre sur leur garde, au vu d'un quelconque membre du *Groupe d'études*.

Mais cela n'allait pas sans grabuges. Par exemple, mes articles scientifiques ne sont pas les bienvenus dans les revues de la Faculté. Avec le concours de Kankwenda, deux ont été publiés dans la revue de l'ONRD (*Cahiers économiques de la Recherche et du Développement*). De juillet 1979 à février 1980, Kankwenda a failli, à son tour, payer le prix le plus lourd de notre commune « effronterie » scientifique. En effet, des ratés administratifs peu compréhensibles étaient venus perturber l'organisation de son épreuve doctorale dans ma propre Faculté. Due façon peu compréhensible, un membre du jury a manqué à l'appel à l'heure fixée pour la défense publique. Aussitôt les émotions retombées, j'assumais le devoir de solidarité entre « croisés de l'improbable » : délicatement, je relevais, devant le Doyen de la Faculté, de regrettables négligences administratives dans la gestion du dossier. L'honnêteté scientifique aidant, et devant des pressions venant de toutes parts, les lacunes sont rapidement comblées et tout était rentré dans l'ordre. La thèse a été rapidement présentée et reçue avec la mention « Grande distinction ». Elle portait sur l'industrialisation du Congo, avec un souci particulier de typologisation et de spatialisation des installations industrielles.

Donc, à l'impasse économique et sociale du pays et du continent se superposaient trois autres impasses. Celle des théories inappropriées, sinon contradictoires. Celle de tant de consciences abusées chez la majorité des enseignants-chercheurs et des experts. Et

celle, enfin, d'un *Groupe d'études* certes conscient de ces impasses, mais dépourvu d'une théorie scientifique alternative.

On tournoyait au carrefour. L'issue se confirmait chaque jour *improbable*. Le pays ne pouvait s'en sortir, ni par le haut à la diligence d'une classe dirigeante d'imberbes, ni par le milieu à la diligence d'une classe d'affaires nationale (elle n'existait guère), ni par le bas dans la formation scolaire et universitaire des cadres.

Maintenant, plus qu'autrefois, « l'obscurité de notre futur reste insondable » (David Ruelle).

V. La visite d'une équipe de l'IDEP

En février 1972, une équipe interdisciplinaire d'une dizaine de scientifiques africains était venue à Lovanium (à peine rebaptisée « *UNAZA – Campus de Kinshasa* »). Elle était de l'IDEP²¹⁴, dirigée par le Pr Samir Amin son directeur, et principalement financée par la Suède et par les Nations Unies via sa *Commission Économique pour l'Afrique*. Avec l'accord et la coopération de ma Faculté, l'équipe est venue organiser un *séminaire* sur le thème de *Planification du développement en Afrique*. Les chercheurs de l'UNAZA – professeurs et assistants – sont les principaux participants, aux côtés de l'équipe scientifique des hôtes venus de l'IDEP. Une quarantaine des chercheurs locaux se font disponibles. À son quatrième jour, le séminaire ne compte plus qu'une quinzaine de participants.

Les thèmes sont introduits par un exposé magistral donné par un professeur de l'UNAZA, ou par un expert de l'IDEP. Les séances sont modérées en alternance. Les débats sont courtois et surtout de haut niveau. Ils vont jusqu'aux postulats, doctrines et théories économiques confrontés aux faits vécus. Sur presque tous les sujets abordés, les débats tournent à un naufrage théorique pour les

²¹⁴ *Institut Africain de Développement Économique et de Planification* – créé en 1964 avec le concours technique et financier de la *Commission économique des Nations Unies* pour l'Afrique, et basé à Dakar, capitale du Sénégal.

chercheurs de l'UNAZA, européens à plus de 80%. Un à un, les chercheurs locaux quittent le séminaire, et n'y laissent finalement que 5 ou 6 jeunes assistants. Soucieux d'apprendre sur une autre vision de leur science à propos du sous-développement économique de l'Afrique et des stratégies appropriées pour inverser le sens des évolutions, ces jeunes chercheurs s'accrochent.

L'avantage de l'équipe scientifique de l'IDEP semble reposer sur les éléments suivants : longue expérience d'Africains – sensible et réfléchie – sur leur propre vécu et leur propre destin ; formation et spécialisation pluridisciplinaires de l'équipe ; diversité d'horizons géographiques des membres de l'équipe ; connaissance critique de la théorie économique universitaire, de l'histoire universelle et des monographies pluridisciplinaires ; connaissance documentée des expériences économiques bloquées dans les pays du Tiers Monde ; maîtrise des méthodes et techniques de planification...

Le séminaire n'a pas l'air de finalement atterrir sur des avancées évidentes en relation étroite avec son thème (Planification du développement en Afrique). Au contraire, en l'absence d'un consensus minimum sur les expériences vécues, les concepts et les outils théoriques nécessaires, les débats finissent par dériver sur les prérequis doctrinaux inspirés des expériences documentées et réfléchies du Tiers Monde et de l'Afrique. Les lampions s'éteignent sur un demi-échec, l'UNAZA ayant largement jeté l'éponge.

J'ai participé, de bout en bout, au naufrage scientifique de presque tous mes maîtres. J'en ai fait rapidement un rapport aussi détaillé qu'amusé au *Groupe d'études*. N'ayant pas participé au séminaire, Kankwenda semblait être le chercheur le plus attentif et le plus intéressé : il posait des questions en tous sens sur les thèmes débattus, les arguments des uns et des autres, et les conclusions du séminaire. Les adresses de l'IDEP à Dakar et de ses experts sont partagées dans le Groupe.

La preuve était faite : sur le développement des nations, il existe bel et bien des théories alternatives à la scholastique universitaire. Qu'est-ce qu'on était conforté au sein du Groupe !

VI. Un stage de recherche à l'IDEP

En nous, la certitude est inébranlable quant à l'inadéquation, au Congo et en Afrique, de la théorie économique professée à l'université. De même, la conviction se fait de plus en plus nette que la *question du développement* des nations est à ce point complexe qu'il est utopique de la confier à la seule science économique, peu importe comment on la conçoit. Du même coup, l'exigence d'une réflexion épistémologique s'impose et nos jeunes esprits se chauffent davantage. Kinshasa est loin de Dakar, au plan géographique et au niveau épistémologique. Les établissements congolais d'enseignement et de recherche rament à contre-courant, dans un brouillard épais.

Septembre 1973. Par un concours de circonstances, le Directeur de l'IDEP-Dakar envoie à l'ONRD, à l'UNAZA et à la SCAI-Kinshasa (via son siège à Rome), une offre de bourses pour un stage de recherche de six mois à Dakar. Avec enthousiasme – et sans délai – Kankwenda Mbaya, économiste (ONRD), Ilunga Mbundu et Mwanza Kandakanda, agronome et économiste (SCAI), ainsi que Ilunga Ilunkamba et Kabeya Tshikuku, économistes (UNAZA), font acte de candidature et sont sélectionnés.

Le départ est fixé à la mi-novembre 1973. L'équipe de l'UNAZA est la dernière à atteindre l'IDEP le 22 novembre. À l'UNAZA, un laborieux exercice de filtrage ethnique des deux uniques candidatures déposées pour deux uniques bourses offertes, a failli priver le pays d'une bourse : attristées de devoir attribuer les deux bourses à deux chercheurs « appartenant à une même ethnie », les autorités universitaires, faute de trouver un candidat d'autre ethnie, se disent résignées à refuser une bourse sur les deux reçues. En vain, un appel est lancé aux assistants d'autres ethnies. En vain, pressions et intimidations pleuvent sur les deux candidats pour obtenir leur

désistement. En effet, Ilunga et Kabeya sont très motivés, ayant compté parmi les jeunes chercheurs les plus actifs et les plus intéressés en février 1972, lors du « *Séminaire sur la Planification du développement en Afrique* ». Las, les autorités universitaires lâchent prise. Victorieux à l'arrachée, les deux jeunes arrivent les tout derniers à Dakar, au soir du 22 novembre 1973.

L'accueil à l'IDEP est amical. Les travaux sont déjà en cours. Depuis la création de l'IDEP en 1964, c'est la toute première participation du Congo. D'autres nations sont à cette session : Angola, Mali, Niger, Sénégal, Égypte, Ghana, Nigéria, Haute-Volta (Burkina-Faso), Dahomey (Bénin)... Le Congo compte 5 participants et vient juste après le Sénégal.

La formation à la *recherche sur le développement* est organisée sous la forme de séminaires thématiques. La représentation du continent est large. Les thèmes sont nombreux, bien programmés et proprement documentés ; les échanges sont riches, les exposés captivants, les débats durs mais courtois et coiffés de synthèses, les références bibliographiques nombreuses, le rythme des travaux élevé, la bibliothèque et le centre de documentations bien fournis et constamment accessibles, les encadreurs de plusieurs disciplines et nationalités, et surtout de haut niveau, l'intendance de haute qualité et de grande prévenance. Sans nul doute, Kankwenda Mbaya s'en est largement inspiré plus tard, à la direction de l'IRS, du LASK, du PNUD et de l'ICREDES²¹⁵.

Le groupe des 5 Congolais à l'IDEP-DAKAR est remarquable par le nombre et la cohésion, l'intérêt et la qualité de participation, l'assiduité et la hauteur des interventions. Cela s'explique. L'éthique et la soif du *Groupe d'études* animent Kankwenda et Kabeya ; l'enthousiasme des deux boursiers de

²¹⁵ IRS : *Institut de Recherches Scientifiques*, nouvelle dénomination de ONRD à la fin de la décennie 1970 ; LASK = *Laboratoires Scientifique de Kinshasa*, organe de recherches privé, créé par Kankwenda Mbaya au début des années 1980 ; ICREDES = *Institut Congolais de Recherches pour le Développement et les Études Stratégiques*, créé par Kankwenda Mbaya en 2007.

l'UNAZA témoins du « naufrage de la théorie universitaire » au séminaire de Kinshasa, est incontestable ; le paradoxe que représente le Congo en matière de développement (tous les atouts, mais tous les mauvais records !). Mis ensemble, ces facteurs expliquent l'assiduité des Congolais. Ils passent pour être des meilleurs « croisés de l'improbable ».

La vie sociale à Dakar est en tous points réduite à l'activité intellectuelle, à la recherche scientifique. Trois dans un appartement, deux dans un autre à trois avenues de distance ; activités de recherche dominées par des séminaires ; consultation quotidienne des bibliothèques et librairies ; week-ends consacrés quasi-totalement à la lecture, à l'échange de la documentation et à la préparation des travaux en vue ; conférences et ateliers internationaux organisés à l'IDEP avec une remarquable participation des scientifiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine ; voyages et visites d'études sur terrain dans le Sénégal profond et dans les pays limitrophes... La formation à la recherche et à la réflexion est sans répit et de haute qualité.

Les « croisés de l'improbable » ont forgé leur propre jargon : leurs sacs-à-dos porte-documents toujours en bandoulière, ont reçu une appellation tout à eux : « Série de Recherches ». C'était du Kankwenda tout craché.

Les *études de développement* ont ici pour point de départ des situations concrètes pour les individus, les groupes et les nations. Elles ne démarrent pas, comme c'est le cas en économie universitaire, sur la fiction d'un ermite hédoniste – Robinson Crusoé – individu absolument égocentrique et parfaitement rationnel. Toutes les sciences humaines et sociales ont à l'IDEP leurs places, les unes aux côtés et en complément des autres : économie, sociologie, droit, psychologie, anthropologie, politologie... ne sont plus ici des compartiments étanches, ni des domaines de connaissance qui se donnent le dos. C'est une tout autre épistémologie, faite d'un regard holistique posé sur la réalité des individus, des groupes, des États et des nations – et traduite par les concepts de *mode de production* et de *formation sociale*. Les séminaires font révolutionner la connaissance aux

différents paliers. Des monographies rassemblées sur plusieurs continents et à plusieurs périodes de l'histoire viennent en renfort. Elles valident ou réfutent quantité d'hypothèses dans une confrontation dialectique où le mouvement, loin de n'être qu'intégré ex-post, représente le moule d'où tout part et où tout débouche.

Cette vaste et complexe perception de l'univers social et des sciences qui l'étudient, on l'a observée chez Kankwenda Mbaya. Elle a constamment caractérisé ses approches, imprégné ses réflexes et particularisé sa personne. De tous temps et partout, elle lui conférait une puissance hors pair d'intuition critique. Elle lui a toujours permis d'aller allègrement sur nombre de sujets apparemment étrangers les uns aux autres, d'y repérer des liens peu évidents et rarement suspectés et d'y susciter des interrogations inédites – ou même d'en échafauder des hypothèses croisées de façon inédite – le tout avec une redoutable perspicacité et une admirable cohérence. Kankwenda est peut-être le chercheur qui est reparti de l'IDEP avec le carnet d'adresses le plus étoffé, en plus de la sagacité de l'esprit dans la recherche scientifique. Tout en reposant sur son tempérament propre, ses admirables efforts d'*entrepreneur scientifique* (IRS, LASK et ICREDES) s'expliquent largement par le souci – devenu chez lui un réflexe – de reproduire la meilleure des expériences vécues dans sa vie professionnelle et sociale. L'esprit et le modèle d'organisation de l'IDEP comme institution scientifique ont certainement forcé son admiration et emporté sa conviction. Au sein de l'équipe congolaise à l'IDEP en 1973-1974, il susurrail souvent aux oreilles de ses compatriotes, devant la puissance des maîtres-encadreurs de l'IDEP : « *Bato mususu bayebi !* » (Traduction : « *Comme la science peut être lumineuse ailleurs !* »).

Le passage à l'IDEP avait été un tournant décisif. Il a forgé dans les stagiaires africains un regard plus incisif et plus pénétrant sur l'univers de la recherche scientifique et la vocation spécifique de l'intelligentsia dans une société économiquement bloquée. Le *développement* du Congo et de l'Afrique a, désormais, pour véritable contenu une triple libération : **a)** libération de la théorie

et de la pensée économiques vis-à-vis du mimétisme universitaire stérile, s'agissant de l'appréhension du destin des nations ; **b)** libération du leadership et de la gouvernance vis-à-vis de l'aliénation marchande qui cache et légitime les pillages néocoloniaux et l'échange inégal à l'échelle mondiale, et, enfin, **c)** libération de l'expertise nationale vis-à-vis de l'incompétence et de la paresse, et en faveur de l'intelligence stratégique et opérationnelle, et des innovations technologiques.

Dakar aura été un grand tournant dans la perception de Kankwenda Mbaya, comme dans sa vie professionnelle.

VII. La marche éclatée vers l'improbable

Le chemin de la triple libération n'est ni court, ni en ligne droite. Il est long et alambiqué. Il n'est pas – selon une formule attribuée à l'économiste-planificateur français Pierre Massé – *principalement celui d'une quête d'abondance, mais celui de l'édification d'une nouvelle société*. Autrement dit, les principales conquêtes (croissance autodynamique et autocentrée, verte et durable ; équité dans la répartition sociale des efforts et des conquêtes matérielles ; et progrès industriel soutenu par la science et l'innovation technologique), ne sauraient être garanties dans une société coloniale et une économie désintégrée, façonnées avec le dessein de fournir à l'extérieur au moindre coût l'essentiel de ses énergies, de ses ressources et de ses compétences. On se développe en détruisant l'*ancien* et, la nature ayant horreur du vide, en construisant en même temps du *neuf* : au plan de la vision commune, des aspirations, du leadership, des forces productives et socio-économiques, des institutions et du cadre social de vie.

Dans cette perspective, les objectifs du *Groupe d'étude* sont largement atteints. Les jeunes esprits remuants qui en sont membres ne sont dès lors que des *croisés* solitaires. À partir de 1975, ils travaillent sur plusieurs fronts. Kankwenda Mbaya, Bapuwa Mwamba, Tshibangu Menda, Kazadi Tshiamala, Tshimwanga Mwepu et Mawa Bola demeurent à Kinshasa et pour la majorité à l'IRS. À

ceci près que Kankwenda fait la navette entre l'IRS à Kinshasa et le CRISP à Bruxelles. Mwanza Kandakanda et Ilunga Mbundu sont rentrés à la SICAI-Kinshasa, avec de temps en temps des navettes à Rome. Ilunga Ilunkamba est chercheur à l'UNAZA et dans le groupe WAJENGA à côté du Pr Mulumba Lukoji. En plus, il fait un séjour de recherches à l'Université de Glasgow (GB), sous la direction du Pr Green rencontré à l'IDEP-Dakar, il prépare sa thèse de doctorat sur les entreprises multinationales. Kabeya Tshikuku est depuis 1975 « *chercheur libre* » et doctorant à l'Université de Louvain (B) où il mène des recherches sur la *transition au développement*, avec des voyages d'études en Europe et en Afrique.

Tous les « croisés de l'improbable » sont donc sur le terrain. Kankwenda s'illustre par sa détermination à entretenir les échanges, à recruter plus large et à encadrer plus jeunes.

En Kankwenda, un nouvel esprit souffle sur les chercheurs de l'IRS. En vertu de ses qualités d'animateur scientifique, Kankwenda Mbaya est plébiscité par ces collègues comme Directeur Général de l'IRS (ex-ONRD). L'IRS est un immense empire scientifique qui s'occupe des *recherches sur le développement* au Congo. Il intègre plusieurs branches et instituts disséminés sur l'immense territoire congolais. Nous sommes en 1981, moins d'une année après la présentation par Kankwenda de sa thèse de doctorat (février 1980).

Dans les semaines qui suivent, Kankwenda organisa un séminaire interne sur l'intelligentsia comme levier du changement et du progrès. Au plan national, le Directeur Général de l'IRS lance et finance un séminaire sur le progrès de la classe moyenne d'affaires nationale. Les « croisés de l'improbable » demeurés à Kinshasa y sont conviés. Ils y font des exposés remarquables, posant la problématique à la racine, dans sa complexité socio-politique et dans l'équation générale du développement. Kankwenda publie les actes de ce séminaire. Une onde de choc déferle dans les milieux dirigeants, mais également au sein de l'intelligentsia, dans les milieux des classes

moyennes du pays, et dans le tissu spongieux de la société civile. C'est une grande enjambée.

Sur les trois « libérations » qu'implique l'improbable *développement* socio-économique du Congo, Kankwenda semble, de tous les « croisés », celui qui a mis résolument le cap sur la conscientisation, la mobilisation et la formation des *intellectuels organiques*. Par contre, l'accent est, pour Kabeya Tshikuku, essentiellement porté sur la nécessaire déconstruction de la théorie économique universitaire et, surtout, sur la collecte des matériaux en perspective d'une théorie alternative. Les profils de nos ouvrages et articles scientifiques, depuis le retour de Dakar en 1974 jusqu'à la disparition de Kankwenda (en décembre 2020) en portent un témoignage éloquent. Pour l'essentiel, Kankwenda a secoué le cocotier, réveillé les esprits, encadré des cadets et mobilisé des consciences.

À titre d'illustration, revoici certaines de ses principales initiatives : études sur la typologisation et la polarisation géographique des industries dans une économie extravertie (Thèse de doctorat, 1980) ; responsabilité et mission des intellectuels dans un Congo en crise (1981, 2017) ; création et animation du LASK (revisiter la liste des séminaires et publications) ; initiative, coordination et direction d'un ouvrage sur le « destin » du Congo (1989) ; création et animation de l'ICREDES (2007-2020) ... Il a eu constamment pour atouts une connaissance approfondie des acteurs et du terrain, un esprit d'ouverture, une modestie qui en rajoute à sa grande capacité de persuasion, d'écoute et de tact.

Ces qualités doivent avoir été remarquées et appréciées à leur juste valeur au PNUD et aux Nations Unies en général. Kankwenda Mbaya y était chargé de la coordination des projets et programmes de développement, des missions de paix et de représentation dans presque tous ses postes d'affectation en Afrique : Niger, Burkina, Burundi, Nigéria et Région des Grands Lacs...

Dans ce créneau d'éveil, Kankwenda travaille en intelligence avec notre maître de Dakar, le Pr Samir Amin. Écoutons ce dernier expliquer lui-même son choix du terrain de lutte : « *[Dans] ma préoccupation majeure d'intellectuel engagé, [j'étais] soucieux de renforcer les luttes progressistes par la meilleure analyse possible de la réalité capitaliste* », explique-t-il en 2016, dans la préface à un ouvrage de Kabeya Tshikuku consacré à l'*épistémologie*. Kankwenda ne voit pas les choses autrement : il insiste sur des stratégies dans l'action, sous l'éclairage de l'analyse scientifique. Mais il tente en vain d'importer ce souffle au gouvernement où, malheureusement, il passe trop rapidement, tel un météore, comme vice-ministre à l'économie (1984-1985). Bapuwa Mwamba a été chercheur à l'IRS et journaliste à l'ACP, avant d'être forcé à un exil politique en France. Docteur dès février 1980, Ilunga Ilunkamba a été et demeure professeur à l'Université de Kinshasa et, par ailleurs, haut cadre dans les institutions publiques : il a été successivement vice-ministre, ministre et premier ministre (2019-2022)...

Il reste un seul des trois fronts de « libération » en Afrique : la réflexion systématique sur les bases épistémologiques en perspective d'une théorie économique alternative applicable au *développement* et au *sous-développement*. Comme matériaux pour un tel édifice théorique, il existe certes des considérations éparses, des analyses critiques européennes et tiers-mondistes principalement d'inspiration marxiste, ainsi que, de par le monde, des monographies – sectorielles ou régionales – qui invalident des pans entiers de la théorie enseignée à l'université. Mais ce chantier immense est loin d'avoir été véritablement installé sur le continent africain.

Avec les publications de Samir Amin, les écrits de Frantz Fanon et quelques discours politiques des mouvements de libération sur le continent (Lumumba, Cabral, Modlane, Modibo, Nkrumah, Nyerere, Mugabe, Neto, Touré, Biko, Mandela, Ngouabi, Sankara...), l'Afrique n'est certes pas totalement dépourvue de matériaux pour ce faire. Mais des recherches économiques et socioculturelles visant la particularité historique des édifices sociétaux

en Afrique font encore cruellement défaut. En plus court – et en plus clair –, les collusions et l’alchimie entre l’Afrique coloniale et l’Europe conquérante – tour à tour dans la traite négrière, la colonisation directe et la coopération impérialiste – ne peuvent être théorisées sur la base indiscutablement biaisée et lacunaire des seules monographies ethnographiques africaines, élaborées par l’intelligentsia des conquérants. Malgré les brillantes études africaines (élaborées par Cheick Anta Diop, Théophile Obenga...) sur l’Égypte pharaonique (3000-30 a.c.), les architectures sociétales plus récentes (1450-1970 p.c.) ne sont guère analysées par les Africains *pour eux-mêmes*. Naturellement, l’économie universitaire conventionnelle se borne à en donner quelques statistiques pour les seules productions utiles aux administrateurs coloniaux, aux trafiquants d’esclaves et aux négociants et financiers occidentaux.

Un constat de carence est dressé. Écoutons Samir Amin à ce propos : « *Une critique sévère de l’économie conventionnelle demeurerait nécessaire. Car les idées fausses véhiculées par celle-ci ne limitent pas leurs effets ravageurs aux économistes professionnels et au pouvoir de décision de la classe dirigeante bourgeoise ; elles ont inculqué le ‘virus libéral’ (...) aux classes populaires elles-mêmes* ». De toute évidence, il ne s’agit pas pour l’Afrique de se borner à la « critique du libéralisme et de son excroissance mimétique en colonies ». Il s’agit surtout de bâtir une théorie africaine du développement comme un **possible** socio-historique, avec ses acteurs virtuels et ses adversaires connus.

Autrement dit, la théorie de Samir Amin donne une explication pertinente des mécanismes de la dépendance, de l’exploitation et de la déshumanisation coloniales. Elle ne dit cependant pas l’essentiel sur la dynamique sociologique des systèmes sociétaux africains antérieurs à la colonisation ou issus de celle-ci. Et pourtant, on se doit de percer le secret de leurs natures particulières, de leurs dynamiques propres et des failles spécifiques ayant fait d’eux des proies faciles – et des résistances impuissantes – face aux hordes esclavagistes, aux conquérants coloniaux et aux « coopérants »

néocoloniaux. La théorie de leur résistance aujourd'hui et demain, quelque *improbable* qu'on puisse en imaginer le succès, est pourtant à ce prix. Dès lors, prendre à ce sujet la critique marxiste du capitalisme et de l'aliénation marchande comme base de départ, ne peut signifier qu'il faille « *enfermer la théorie des systèmes sociétaux africains dans le cadre conceptuel et épistémologique élaboré sur l'Europe par Marx* » (Almady Amady Dieng). Pareil mimétisme serait stérile. Il serait sans grande perspective pour le *développement* africain.

Pour l'Afrique, Samir Amin est sur cette ligne qui conseille de transcender Marx. Il note : « *Mieux comprendre le monde actuel exige encore beaucoup d'efforts de réflexions ; et l'exégèse de Marx n'est pas un substitut efficace à la critique de l'économie conventionnelle. Il faut poursuivre l'œuvre de Marx sans hésiter d'innover.* » Par contre, sur le versant de la sociologie de la résistance au néocolonialisme, Samir Amin est demeuré aphone. Réécoutons-le justifier ses choix de thématique : « *[J'étais] soucieux de contribuer à renforcer les luttes progressistes par la meilleure analyse possible de la réalité capitaliste. Dans ce cadre, il me paraissait essentiel de placer l'accent sur les mécanismes de la reproduction inégale du capitalisme mondialisé, c'est-à-dire du contraste [entre les] centres impérialistes dominants [... et les] périphéries dominées en lutte pour leur émancipation.* » Aucun mot sur les dynamiques socio-historiques de cette « lutte pour leur émancipation ». Samir Amin semble avoir préféré un raccourci : **il confond la dynamique de la lutte sociale du prolétariat industriel du capitalisme « au centre », avec la dynamique, mille fois plus complexe, de la lutte nationale et sociale des pays coloniaux « à la périphérie »**. Ce raccourci est implicite. Aucun débat sérieux ne semble avoir été engagé là-dessus. Ni à Dakar, ni encore moins à Kinshasa.

Sommes-nous déjà loin des « croisés de l'improbable » ? Et encore plus loin du combat scientifique de Kankwenda ?

Absolument pas. Kankwenda ne valide ni ne rejette ce raccourci implicite du maître. Il semble ignorer la question elle-même. Il est allé plus loin que Samir Amin. À preuve, il pose sur un ton égal

toutes les questions du développement congolais, au-delà des catégories et classes sociales internes. Bien plus, pour « sauver le pays de la crise », Kankwenda s'adresse à toutes les « élites » congolaises, par-delà leurs statuts et rôles sociaux respectifs. Il affecte de faire d'elles des « *intellectuels non organiques* », c'est-à-dire des agents de libération et des acteurs de développement, escamotant ainsi l'équation sociopolitique complexe dans l'engagement différentiel des citoyens. En clair, l'aspect sociologique du combat pour le *développement* est à peine esquissé.

La critique épistémologique de la théorie universitaire n'en est pas pour autant abandonnée. Kabeya Tshikuku et, parmi les disciples du *Groupe d'Études*, Émile Bongeli attaquent la question à l'université, face aux chercheurs moitié distraits, moitié indifférents. En effet, les efforts sont timides à l'université, pour ce qui relève de la réorientation des recherches et des enseignements, des contenus des matières et des progrès pédagogiques... Kankwenda Mbaya finit par éprouver l'intérêt d'y apporter son concours théorique. Mais il s'en tient au service minimum : l'ICREDES organise à l'UNIKIN en 2014 des séminaires de méthodologie pour les doctorants. Il institue des « Mercredi de l'ICREDES », un forum bimensuel de débats relevant de l'*animation intellectuelle*, et où les conceptions et arguments éculés de la scholastique universitaire ont un souffle court et une audience en recul.

La marche était, enfin, amorcée dans la direction demeurée longtemps dans l'oubli.

À la conception des thèmes, au choix des invités et à la modération des débats, Kankwenda, très vigilant, n'agit pas à l'aveuglette. Bien au contraire, il tient le cap d'une rupture épistémologique dans la problématisation des défis congolais et africains. À ceci près, cependant, qu'avec l'ICREDES comme jadis avec l'IRS et le LASK, Kankwenda n'en chausse pas moins les mêmes bottes que Samir Amin. Il reste essentiellement sur la ligne de « *contribuer à renforcer les luttes progressistes pour la meilleure analyse possible de la réalité capitaliste* ». Sa préférence est celle

d'un bon économiste : elle revient constamment à l'analyse des secteurs d'activités et de leurs agents en place, et laisse en friche la prospective scientifique des forces sociales et des dynamiques sociétales dans la construction d'un autre futur (S. Amin, 2016). Dans le cas précis de ce brillant intellectuel et homme de science, même la référence aminienne à « la réalité capitaliste » est au mieux implicite, au pire évitée : comme c'en est le cas au PNUD et chez presque tous les fonctionnaires des Nations Unies où Kankwenda Mbaya a mené une longue et brillante carrière (1986-2007). Discrétion ou distraction ? L'énigme semble demeurer pour longtemps.

Jusqu'à sa brutale disparition, je ne me souviens pas avoir entendu Kankwenda Mbaya prendre position sur des ouvrages et thèses consacrées à l'épistémologie des sciences et aux dynamiques sociétales internes d'autoreproduction des économies, cultures et civilisations africaines. Et pourtant, une documentation fournie lui est constamment parvenue de la part des membres isolés du *Groupe d'études* sur ces deux sujets. Il y a notamment des notes occasionnelles de Mwamba Bapuwa ; deux ouvrages au moins de Émile Bongeli Yeikoli ; la thèse de doctorat, un ouvrage et quelques articles de Kabeya Tshikuku. D'une part, ces principes épistémologiques et méthodologiques servent de base à la formulation d'une théorie alternative du développement. Et, d'autre part, il s'agit principalement des dynamiques sociétales qui régissent l'autoreproduction des systèmes économiques d'Afrique. C'est essentiellement par ces dynamiques qu'est saisissable la résistance farouche – mais jusqu'ici impuissante – que le continent africain continue à opposer sourdement aux conquêtes et reconquêtes coloniales.

Reconnaissons, toutefois, qu'un silence énigmatique a couvert ces deux aspects : à l'IDEP-Dakar et dans le *Groupe d'études* à Kinshasa. Était-ce trop tôt, tant qu'il fallait en découdre avec la fausse suprématie scientifique de l'intelligentsia organique dans le système impérial d'Occident ? Hypothèse plus que vraisemblable.

Pareillement, ces deux domaines semblent n'avoir pas trouvé suffisamment de temps ni d'attention chez Kankwenda. Certes, il ne pouvait tout embrasser. Le « croisé de l'improbable » était visiblement accaparé par un engagement pragmatique d'économiste. Celui-ci découlait de son exceptionnelle disponibilité d'esprit et de sa totale concentration sur les problèmes économiques opérationnels surgissant sous la pression des évolutions en cours. Et ce sont précisément ces évolutions que lui-même Kankwenda jurait de contribuer à contrôler et à maîtriser. Il s'agit, en toute logique, des aspects techniques des *programmes et projets économiques* « *de développement* ». Chez lui, ces aspects l'emportaient, loin devant les préoccupations sur les dynamiques sociétales de l'Afrique et les soucis épistémologiques de la science des économistes.

Peut-être y avait-il chez Kankwenda une troisième raison à ce peu de sensibilité envers les questions épistémologiques : la vigilance intellectuelle et les réflexes techniques de haut fonctionnaire international du PNUD pendant un tiers de siècle avaient acquis une certaine autonomie fonctionnelle propre aux habitudes.

Un souvenir amusant me revient, à l'appui de ces hypothèses. En 1994, l'ami, alors fonctionnaire bien placé dans la hiérarchie du PNUD au siège à New York, suggère et parraine avec succès les candidatures du Pr Kabeya Tshikuku et du Pr Hilaire Babassana, pour des postes ouverts d'*Économiste-principal* dans les pays d'Afrique. Ni l'un ni l'autre de ses amis ne fut retenu à l'issue de l'interview à New York. En effet, au jury de recrutement siégeaient 5 économistes venus des prestigieuses universités Columbia (américaine) et Oxford (britannique). Aux questions posées à l'interview d'embauche – précisément sur les spécificités, difficultés et devenir des économies africaines – les réponses des deux candidats africains étaient « totalement inattendues », et donc « fausses » – de l'aveu même de ces examinateurs occidentaux. Sans doute ces réponses étaient-elles « inattendues » du fait de prendre en compte les dynamiques sociétales et les considérations épistémologiques dont les

deux amis de Kankwenda, « croisés de l'improbable » venant d'Afrique, ont longtemps appris à se préoccuper. Ces dynamiques et ces préoccupations du continent étaient à mille lieues des soucis techniciens des économistes du PNUD, qualifiés par Kankwenda lui-même de « marabouts du développement ».

Sans remords ni regrets, les choses ont été comprises en ce sens.

Donc, depuis le retour de l'IDEP-Dakar en avril 1974, la démarche des membres du *Groupe d'études* était éclatée. Chacun se concentrait, à son choix, sur l'un ou l'autre des trois principaux défis de *l'improbable développement*. Les recherches en épistémologie et méthodologie économiques bénéficiaient de fort peu d'attention. Il en allait de même pour l'étude des dynamiques sociétales expliquant la résistance et l'autoreproduction des systèmes d'Afrique, et anticipant sur les évolutions futures des pays du continent.

Heureusement, les choses n'en étaient pas restées là. Vers la fin de sa vie, Kankwenda a été exceptionnellement frappé par la toute dernière des deux lacunes. À preuve, il confia à son entourage – et longuement à moi-même – « *la nécessité qu'il y a d'analyser en profondeur les dynamiques et perspectives sociologiques, technologiques et financières de l'économie informelle*. Il faudrait, précisait-il, *que l'ICREDES étudie ce secteur comme forme spécifique de résistance collective et comme probable issue et alternative de développement endogène, face aux obstacles que ne cessent de multiplier, sur le chemin du progrès, la domination économique étrangère et la malgouvernance interne* ». À mes yeux, il n'y avait rien de surprenant à ce souhait : les conclusions de l'étude sur la restauration informelle chez les *Mamans Malewa* à Kinshasa, menée par l'ICREDES en 2015-2016, doit avoir eu quelque rapport avec ce déclic : en amont ou en aval. Aujourd'hui, il appartient donc à l'ICREDES de donner suite à cette préoccupation scientifique, désormais revêtu du caractère exécutoire d'un vœu posthume.

VIII. Au sceau d'une interdisciplinarité dialectique

« À des phénomènes complexes [tel le *développement*] ne sauraient (...) s'appliquer que des analyses complexes », avertit René Passet. La déseuropéanisation des défis scientifiques, la multidisciplinarité des approches dans la recherche, la problématisation des véritables défis africains et la prise en compte des besoins des multitudes sur ce continent, ont, en milieux universitaires, des penseurs et des acteurs parmi les « familiers et croisés de l'improbable ». Par leurs travaux, leur pédagogie ou leurs publications scientifiques, Émile Bongeli et Ntumba Lukunga en sociologie, Taba Kalulu en chimie, Kalala Lunganza en biochimie, Ilunga Ilunkamba en gestion, Kabeya Tshikuku en socio-économie... et bien d'autres chercheurs congolais figurent aux côtés des « croisés » dont les méthodes d'investigation s'inspirent de la complexité.

La désoccidentalisation des enjeux scientifiques et la lutte contre le mimétisme et le copiage, visent, à l'horizon, une dure et pénible réappropriation, par la jeunesse d'Afrique, de la science et du génie créatif en épistémologie et en technologies.

Le renouveau espéré de l'université s'affiche d'autant peu probable que le système d'éducation à la base, guère orienté ni financé ni encadré ni inspecté, déverse dans l'enseignement universitaire et donne finalement à nos pays, des experts désespérément mal préparés et des intellectuels immatures. L'exemplarité du prototype européen que certains esprits à l'université souhaitent ardemment trouver en eux relève de ce qui n'est ni souhaitable ni même – heureusement ! – possible. Les efforts en cette direction sont stériles. Le front de lutte qui vise d'autres postures culturelles et d'autres pratiques scientifiques, est à ce jour, et depuis les années 1970, gêné par plusieurs embûches, au premier rang desquelles figurent la farouche résistance des habitudes paresseuses acquises, des schémas de pensée copiés, des problématiques empruntées ailleurs et des intérêts coloniaux et compradores établis. Cette sourde résistance au renouveau est constamment renforcée par

d'importantes cohortes d'affairistes impénitents. Le Congo s'en trouve englué dans la zone la plus indésirable parmi les « improbables », où paresse, incompétence et insouciance des experts-maison comptent parmi les armes les plus redoutables opposées au changement.

Pour n'être pas très avancé, le troisième front de combat pour le *développement* n'est cependant pas dégarni. Dans leurs échanges devenus apériodiques – mais déjà élargis, surtout grâce à Kankwenda, à une cohorte de cadets mieux formés – les « croisés de l'improbable » affichent tous, bien qu'à des degrés divers, un souci et une détermination partagés : ceux d'aller de l'avant dans la voie de conquête du futur. N'oublions pas : l'ICREDES est précisément chargé d'*études stratégiques*. Il s'agit – rappelons-le – de la lutte pour le progrès auto-entretenu de la science et des technologies dont on attend légitimement qu'elles épousent les contours des vaines problématiques africaines. Ce front de lutte est des plus terriblement complexes – mais également des plus terriblement laissés pour compte.

« *Le concret est la synthèse de plusieurs déterminations...* » (Karl Marx). Ensuite, s'agissant des économies africaines, « *on n'a pas ici la sorte des systèmes bien contrôlés avec lesquels les physiciens font leurs expériences [... mais plutôt] les systèmes suffisamment différents* » (David Ruelle). Enfin, « *nous ne sommes jamais tout à fait contemporains de notre présent. L'histoire s'avance masquée, elle entre en scène avec le masque de la scène précédente et nous ne reconnaissons plus rien à la pièce* » (Régis Debray). En conséquence de toutes ces idées devenues des maximes, **il n'y a, comme plateforme épistémologique de solution à cette inextricable complexité de notre destin, qu'une démarche scientifique indexée sur la dialectique dans toute sa rigueur pluridisciplinaire.** Car, « *à des phénomènes complexes ne sauraient [...] s'appliquer que des analyses de la complexité* » (René Passet).

C'est fort de cette intime conviction de scientifique, que Kankwenda Mbaya a tiré sa révérence le matin du mercredi 9 décembre 2020, laissant derrière lui, insuffisamment lue et à peine

exploitée, une immense œuvre faite d'analyses et de réflexions scientifiques sur notre misérable condition et sur notre commune aspiration à un destin véritablement humain.

IX. Masse critique et improbable basculement du destin

Terminons ce témoignage par un rapide bilan d'étape en direction de l'improbable. Celui-ci continue certes à ne s'afficher qu'à l'horizon du pays et du continent. Mais la distance qui nous en sépare ne peut – et n'a jamais pu nulle part au monde – être estimée en unités du *temps astronomique*. Elle relève du seul temps sociohistorique, qu'aucune loi scientifique ne peut permettre d'anticiper et d'estimer en unités du temps astronomique (jours, semaines, mois, années, lustres, décennies, siècles ou millénaires). Voilà d'ailleurs pourquoi tout destin des peuples qui balbutie est légitimement désigné comme une grande incertitude, s'abritant derrière un basculement *improbable*. N'en déplaise à l'IA.

Kankwenda Mbaya a déposé son tablier de « croisé de l'improbable », après avoir merveilleusement passé la main à une large pépinière de cadets valeureux sur laquelle le pays peut compter pour son progrès. Il a également laissé derrière lui une œuvre scientifique abondante et une réputation d'acharnement au travail, d'ouverture d'esprit, de dévouement à sa patrie et d'espoir en son destin. À l'échelle de la nation, très peu de choses sont perdues à sa disparition physique. On n'aurait pas tort de répéter les quatre vers suivants du poète épique français, Victor Hugo : « *Le tombeau qui sur le mort se ferme/ Ouvre le firmament/. Ce qu'ici-bas nous prenons pour le terme/ Est le commencement.* »

En effet, cette disparition physique d'un grand maître n'est pas une fin, mais plutôt un début de la relance du même processus, au départ du champ densément semencé et arrosé qu'il laisse derrière lui.

Le destin congolais qui balbutie se profile toujours à un horizon de l'*improbable*. On l'a dit : il se situe à une distance temporelle des plus incertaines, non évaluable en temps astronomique.

Avec ce délai inconnu et non-connaissable, il continue à manquer au rendez-vous du peuple congolais quelque chose de précieux : la *masse critique* des consciences civiques fermement acquises à la nécessité du basculement du destin de parias que les Congolais ont depuis très longtemps en partage. Mais c'est un basculement en faveur duquel continuera à travailler surnoisement, tel un levain discret dans la pâte, l'œuvre scientifique abondante que Kankwenda Mbaya, en « croisé de l'improbable », laisse en héritage à tous ces millions de Congolais, à tous ces « familiers de l'improbable ».

La mission de l'ICREDES est ici relancée. En des termes toujours inédits.

Mais la mission du tout dernier survivant des « croisés de l'improbable » est déjà, elle, connue. Elle sera de témoigner sur la vie et l'œuvre de tous ses compagnons de lutte. Elle rallongera – et sans nul doute – rectifiera ça-et-là le présent témoignage.

En attendant, j'en signe seul ce second chapitre²¹⁶. Immédiatement après avoir séché mes larmes, consulté mes archives et remué mes souvenirs.

voyages et visites d'études sur terrain dans le Sénégal profond et dans les pays limitrophes (ST Louis, Louga, Thiès, Rufisque, Joal, Ziguinchor au Sénégal ; mais également Nouadhibou en Mauritanie pour visiter la MIFERMA, Banjul pour visiter l'économie portuaire de Gambie, et Bamako au Mali pour visiter les filières de l'économie cotonnière et pour s'imprégner des blocages de l'enclavement, à ceci près que certains de ces déplacements n'ont pu être effectués, faute de temps).

²¹⁶ Le premier a été signé par Kankwenda Mbaya tout seul, à la disparition brutale et cruelle de notre compagnon Muamba Bapuwa, assassiné de nuit à Kinshasa-Matete en 2007.

**Revue du Centre de Recherche Interdisciplinaire de Développement
CRID/ULK**

ISSN-L : 3037-7033

ISSN-IMP : 3037-7025

<https://revuelibregeoisedetudesscientifiques.com/blog/>

15^{ème} Limete industriel, N° 36 bis

Contact : +243 813 634 888

+243 815 011 004

+243 850 073 993